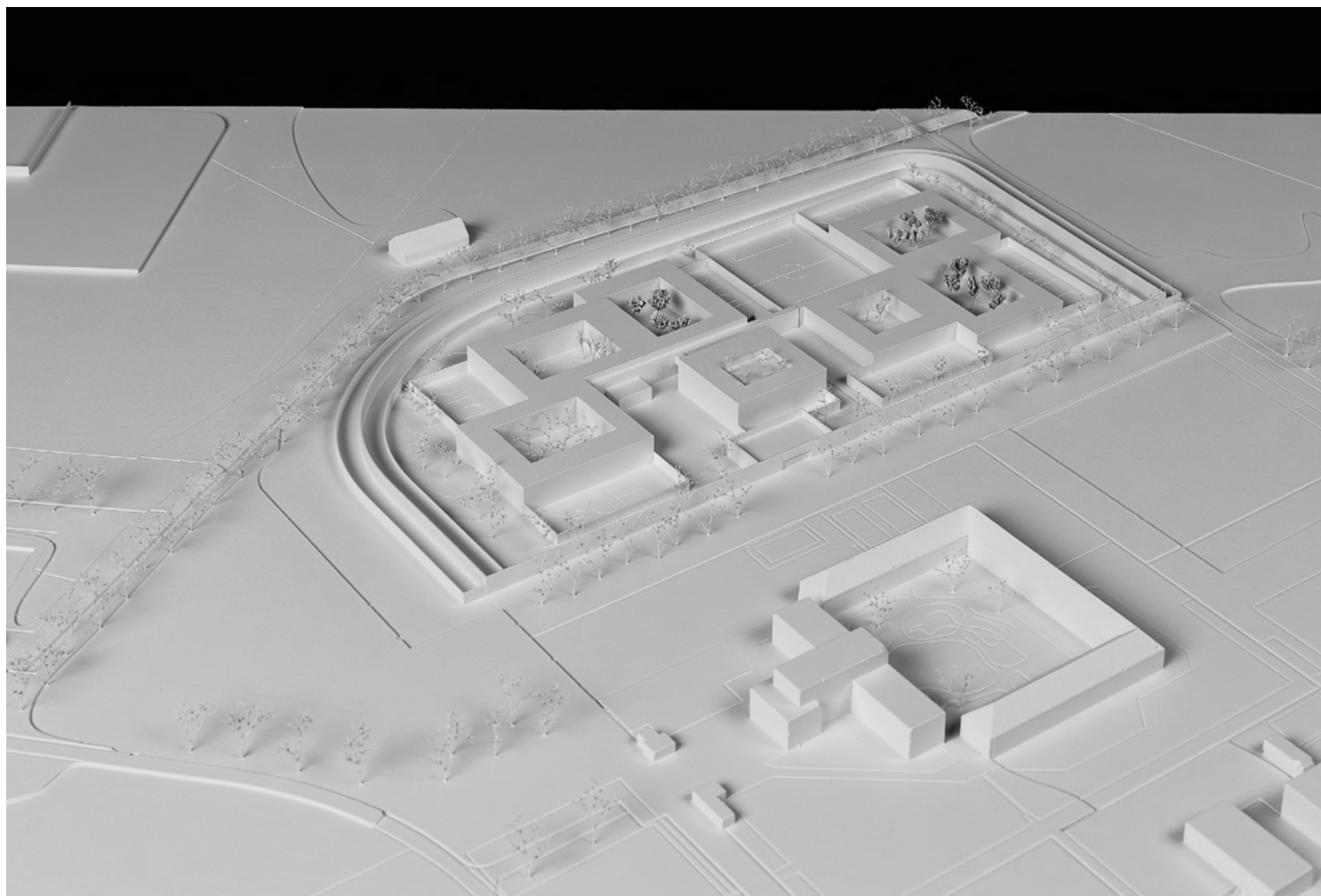


RAPPORT DE JURY
CONCOURS DE PROJETS D'ARCHITECTURE ET D'INGÉNIERIE
EN PROCÉDURE SÉLECTIVE ET À DEUX DEGRÉS SELON LE RÈGLEMENT SIA 142

Etablissement pénitentiaire des Grands-Marais

Pôle pénitentiaire du Nord Vaudois (PPNV) – Orbe



Etablissement pénitentiaire des Grands-Marais

PÔLE PÉNITENTIAIRE DU NORD VAUDOIS (PPNV) – ORBE

CONCOURS DE PROJETS D'ARCHITECTURE ET D'INGÉNIERIE
EN PROCÉDURE SÉLECTIVE ET À DEUX DEGRÉS
SELON LE RÈGLEMENT SIA 142
RAPPORT DE JURY
MAI 2021

1.	PRÉAMBULE	
2.	CLAUSES RELATIVES À LA PROCÉDURE	
2.1	Introduction et bases réglementaires du concours	04
2.2	Prescriptions officielles	04
2.3	Maître de l'ouvrage, organisateur, secrétariat du concours	05
2.4	Composition de jury	05
2.5	Bureaux sélectionnés	06
2.6	Architectes	07
2.7	Calendrier du concours	07
3.	CAHIER DES CHARGES	
3.1	Objet du concours et objectifs de l'organisateur	08
3.2	Contraintes et exigences environnementales	16
3.3	Prescriptions techniques	17
4.	JUGEMENT	
4.1	Contrôle de conformité	19
4.2	Projets	19
4.3	Délibérations du jury	20
4.4	1 ^{er} degré du concours	20
4.5	2 ^e degré du concours	21
4.6	Délibération et classement des projets	21
4.7	Prix et mention	21
4.8	Recommandation du jury	21
4.9	Levée de l'anonymat	21
5.	APPROBATION	22
6.	LEVÉE DE L'ANONYMAT	23
7.	CLASSEMENT	
	Projet lauréat, premier rang, premier prix	28
	Deuxième rang, deuxième prix	32
	Troisième rang, troisième prix	36
	Quatrième rang, quatrième prix	40
	Cinquième rang, cinquième prix	44
	Sixième rang	48
	Septième rang	52
	Huitième rang	56
	Neuvième rang	60
	Dixième rang	64
8.	PROJETS DU PREMIER DEGRÉ	68
9.	LISTE DES PARTICIPANTS	121

1. Préambule

Le concours d'architecture est un bien culturel

Le concours d'architecture est un bien culturel. Il est le pilier de l'exemplarité architecturale. Tel est le texte préambule à chaque fois répété. Il demande du temps aux architectes, de l'inventivité. Ils cherchent et explorent. Ils apportent de multiples propositions et de si diverses réponses à une question posée. C'est un magnifique outil à celui qui sait s'en servir. Oui, c'est un magnifique outil.

L'Etat de Vaud a décidé au printemps 2020 de lancer un concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142 pour réaliser une nouvelle prison, nommée établissement pénitentiaire des Grands-Marais, à Orbe.

Mais voilà, qu'est-ce qu'une prison ? « *Une structure intermédiaire dans la vie des hommes* », « *une cathédrale de la peine* » m'a répondu spontanément Mario Botta, rencontré chez lui, afin de l'inviter à participer au jury de concours. Dès lors nous avons préparé le cahier des charges.

A la rencontre de ce monde et univers si particulier, à force de multiples visites, nous avons, tous ensemble, le jury *incorpore*, écrit la question. Une somme de compétences et d'expériences de la Belgique au Portugal, que je remercie ici. Il a fallu écouter et comprendre, pour se forger une opinion. Réunir architecture et fonctionnement, image et organisation. Après une très grande assiduité de lecture de toutes les propositions, le jury retient, à l'unanimité obtenue, le projet portant la devise « 397624 ». Modulaire, domestique, humain, dessiné développement durable. Le jury félicite les auteurs, HOOTSMANS / HILDEBRAND.

Puisse le projet « 397624 » être « *une structure intermédiaire dans la vie des hommes* ».

Bravo.

EMMANUEL VENTURA

ARCHITECTE CANTONAL, PRÉSIDENT DU JURY, DFIRE-DGIP

2. Clauses relatives à la procédure

2.1 Introduction et base réglementaire du concours

En application de la Loi vaudoise sur les marchés publics LVMP et de son règlement d'application RMP, le Département des finances et des relations extérieures, représenté par la Direction générale de l'immobilier et du patrimoine, organise, à la demande du Conseil d'Etat, une mise en concurrence.

Cette mise en concurrence s'effectue par un concours de projets à deux degrés sur sélection initiale, tel que le règlement SIA 142, édition 2009, le définit par les articles 3, 5 et 6. Elle est conforme aux prescriptions nationales et internationales en matière de marchés publics.

La procédure est anonyme et les avis y relatifs (publication, adjudication, etc...) sont publiés dans la *Feuille des Avis Officiels* du canton de Vaud et sur le site internet www.simap.ch.

Le présent concours est régi par le règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142, édition 2009, dont le maître de l'ouvrage, le jury et les concurrents reconnaissent le caractère obligatoire, ces derniers du seul fait qu'ils participent au concours.

Le règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142, édition 2009, fait foi, subsidiairement aux dispositions sur les marchés publics.

2.2 Prescriptions officielles

Le présent concours se réfère aux prescriptions officielles suivantes :

PRESRIPTIONS INTERNATIONALES

- accord sur les marchés publics (AMP), de l'Organisation mondiale du commerce (OMC/WTO), du 15 avril 1994 et annexes concernant la Suisse ;
- accord bilatéral entre la Suisse et la Communauté européenne sur certains aspects relatifs aux marchés publics, entrée en vigueur le 01.06.2002.

PRESRIPTIONS NATIONALES

- Loi fédérale sur les marchés publics (LMP) du 16.12.1994 et son ordonnance (OMP) du 11.12.1995 ;
- Loi fédérale sur les cartels et autres restrictions à la concurrence du 06.10.1995 ;
- Loi fédérale contre la concurrence déloyale (LCD) du 19.12.1986 ;
- Loi sur le marché intérieur (LMI) du 6.10.1995 ;
- normes, règlements et recommandations de la Société suisse des ingénieurs et architectes (SIA) portant sur la construction, les installations et équipements ;
- normes suisses, en particulier SN 521 500 : mesures à prendre dans la construction en faveur des infirmes moteurs, éditions CRB 1989 ;
- les prescriptions découlant de la législation fédérale sur le travail et concernant les locaux pour le personnel ;
- les prescriptions de l'Office fédéral de la justice (OFJ), notamment le manuel des constructions dans le domaine de l'exécution des peines et mesures – Etablissements pour adultes ;
- autres normes professionnellement reconnues.

PRESRIPTIONS INTERCANTONALES

- accord intercantonal révisé sur les marchés publics (AIMP) du 15 mars 2001.

PRESRIPTIONS CANTONALES

- Loi vaudoise sur les marchés publics (LVMP) du 10 février 2004 modifiant celle du 24 juin 1996 et son règlement d'application du 7 juillet 2004 ;
- Règlement d'application de la loi sur l'énergie RLVLEne du 2 juillet 2014 ;
- la directive pour l'efficacité énergétique et la durabilité des bâtiments et constructions du 7 juin 2017 ;
- Règlement cantonal relatif aux mesures en faveur des personnes handicapées dans le domaine de la construction ;
- normes, directives, conditions et recommandations de l'Association des établissements cantonaux d'assurance contre l'incendie (AEAI) ainsi que le règlement cantonal sur la prévention des sinistres.

2.3 Maître de l'ouvrage, organisateur, secrétariat du concours

Le maître de l'ouvrage du concours est l'Etat de Vaud représenté par le comité de pilotage (COPIL) de PGM.

Il est constitué de Mme Sylvie Bula, cheffe de service (DES, SPEN), de M. Philippe Pont, directeur général (DFIRE, DGIP), de M. Pierre de Almeida, directeur de l'architecture et de l'ingénierie (DFIRE, DGIP, DAI) et de M. Raphaël Brossard, chef de service adjoint (DES, SPEN).

MAÎTRE DE L'OUVRAGE

Etat de Vaud

DGIP – DAI (Direction de l'architecture et l'ingénierie)

place de la Riponne 10

1014 Lausanne

ORGANISATEUR MANDATÉ PAR LE MAÎTRE DE L'OUVRAGE

E-AS SA

M. Jean-Baptiste Brunet

avenue du Théâtre 2-4

1005 Lausanne

SECRÉTARIAT DU CONCOURS

Me Gabriel Cottier

Etude PHC Notaires

place Benjamin-Constant 2

1002 Lausanne

2.4 Composition du jury

PRÉSIDENT

M. Emmanuel Ventura – ÉTAT DE VAUD, DFIRE-DGIP, ARCHITECTE CANTONAL

VICE-PRÉSIDENT

M. Philippe Pont – ÉTAT DE VAUD, DFIRE-DGIP-DAI, DIRECTEUR GÉNÉRAL

MEMBRES PROFESSIONNELS

M. Mario Botta – ARCHITECTE, MARIO BOTTA ARCHITETTI, MENDRISIO

M. Manuel Mateus – ARCHITECTE, AIRES MATEUS ARQUITECTOS, LISBONNE

Mme Pia Durisch – ARCHITECTE, DURISCH + NOLLI ARCHITETTI, MASSAGNO

M. Marc-Henri Collomb – ARCHITECTE, ATELIER CUBE, LAUSANNE

M. Renaud Chevalier – ARCHITECTE, ASSAR, BRUXELLES

MEMBRES NON PROFESSIONNELS

Mme Sylvie Bula – ÉTAT DE VAUD, DES-SPEN, CHEFFE DE SERVICE

M. Raphaël Brossard – ÉTAT DE VAUD, DES-SPEN, CHEF DE SERVICE ADJOINT

M. Florian Dubail – ÉTAT DE VAUD, DES-SPEN, DIRECTEUR DE BOIS-MERMET

M. Henri Germond – SYNDIC D'ORBE

M. Andreas Naegeli – ÉTAT DE ZÜRICH, OFFICE DE L'EXÉCUTION JUDICIAIRE, DIRECTEUR DE PÖSCHWIES

M. John Zwick – EXPERT PRISONS SUISSES (EX-OFJ), BÖSINGEN

SUPPLÉANTS PROFESSIONNELS

M. Patrick Aeby – ARCHITECTE, AEBY PERNEGER & ASSOCIÉS SA, LAUSANNE

M. Olivier Andreotti – ÉTAT DE VAUD, DFIRE-DGIP-DAI, ADJOINT DE L'ARCHITECTE CANTONAL

SUPPLÉANTS NON PROFESSIONNELS

M. Jean-Pierre Duport – ÉTAT DE GENÈVE, OCBA R&T, DIRECTEUR

Mme Françoise Rey – ÉTAT DE VAUD, DES SPEN, RESP. INFRASTRUCTURES

M. Franz Walter – ÉTAT DE FRIBOURG, EDFR, DIRECTEUR

SPÉCIALISTES CONSEILS

Mme Lucille Besson – URBANISTE, TEAM PLUS, LAUSANNE

M. Fabiano Bianchetti – ARCHITECTE, ÉTAT DE VAUD, DFIRE-DGIP-DAI

M. Jean-Baptiste Brunet – INGÉNIEUR, E-AS SA, LAUSANNE

M. Reto Emery – INGÉNIEUR SÉCURITÉ, BOIS INITIAL, MORGES

M. Daniel Dorsaz – ÉCONOMISTE, IEC SA, LAUSANNE

M. Pierre Hogge – ARCHITECTE, VERNET HOGGE ARCHITECTES, LAUSANNE

Mme Nadja Maillard – HISTORIENNE DE L'ARCHITECTURE, EPFL

M. Pierre Mollier – INGÉNIEUR ÉNERGIE ET PHYSIQUE DU BÂTIMENT, GAE, LAUSANNE

M. Christopher Pyroth – INGÉNIEUR, ÉTAT DE VAUD, DFIRE-DGIP-DAI

M. Claude Schaer – INGÉNIEUR CIVIL, AIC SA, LAUSANNE



2.5 Bureaux sélectionnés

Le premier degré du concours s’adresse aux architectes sélectionnés sur la base de leurs aptitudes, ayant reçu une notification du maître de l’ouvrage les informant de leur sélection au concours et ayant confirmé par écrit leur participation.

Les 51 bureaux d’architectes sélectionnés sont les suivants :

3BM3 ATELIER D'ARCHITECTURE SA CAROUGE GE
A CARRÉ ARCHITECTURE ET AMÉNAGEMENT SA LONAY
AIA ARCHITECTES SA LYON /FR
APOLINARIO SOARES SÂRL LAUSANNE
ARCHITECTURE + AMÉNAGEMENT SA LUXEMBOURG /LU
ARCHITECTURE STUDIO SAS PARIS /FR
A-RR. SA LAUSANNE
ASS ARCHITECTES ASSOCIÉS SA VERNIER
BRÖNNIMANN & GOTTREUX ARCHITECTES SA VEVEY
BAUMSCHLAGER EBERLE AG ST.GALL
BONNARD+WÆFFRAY SNC MONTHEY
CCHE LAUSANNE SA LAUSANNE
CHESEAU XREY SÂRL SION
CLARC ARCHITEKTEN ZÜRICH
DE LAPUERTA CAMPO ARQUITECTOS ASOCIADOS SLP MADRID /ES
DE PLANTA ET ASSOCIÉS ARCHITECTES SA CAROUGE GE
DETTLING PELERAUX ARCHITECTES LAUSANNE
DOLCI ARCHITECTES,
ATELIER D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME SÂRL YVERDON-LES-BAINS
DÜRIG AG ZÜRICH
EGA ERIK GIUDICE ARCHITECTURE PARIS /FR
EXPLORATIONS ARCHITECTURE PARIS /FR
FERRARI ET ASSOCIÉS SA LAUSANNE
FREI & STEFANI SA PLAN-LES-OUATES
FRES ARCHITECTES LAB THÔNEX
FRUEHAUF HENRY & VILADOMS SA LAUSANNE
FRUNDGALLINA ARCHITECTES FAS SIA NEUCHÂTEL
GONZALO NERI & WECK ARCHITEKTEN GMBH ZÜRICH /CH
GRAF & ROUAULT ARCHITECTES SÂRL LAUSANNE
HOOTSMANS ARCHITECTUURBUREAU BV AMSTERDAM /NL
IPAS ARCHITECTES ET PLANIFICATEURS SA NEUCHÂTEL
ITTEN + BRECHBÜHL SA LAUSANNE
JULIEN DUBOIS ARCHITECTES SA LA CHAUX-DE-FONDS
LABAC ARCHITECTURES ET ESPACES CHANTIERS MONTREUX
LOCALARCHITECTURE LAUSANNE
LZA ARCHITECTES SA FRIBOURG
MAGIZAN SA LAUSANNE
MAURO TURIN ARCHITECTES SÂRL LAUSANNE
MCBD ARCHITECTES SNC GENÈVE
MEMENTO ARCHITECTURE SÂRL SION
MEYER ARCHITECTURE SÂRL SION
NB ARCH + AFF ARCHITECTES LAUSANNE
NYX ARCHITECTES GMBH ZÜRICH
OFFICE + FEHLMANN ARCHITECTES SA MORGES
OMAR TRINCA ARCHITECTE LAUSANNE
P. MESTELAN & B. GACHET ARCHITECTES EPF-SIA LAUSANNE

PATRICK MINDER ARCHITECTES SÂRL YVERDON-LES-BAINS
REICHEN ET ROBERT & ASSOCIÉS INTERNATIONAL SUISSE SÂRL GENÈVE
RUPRECHT ARCHITEKTEN GMBH ZÜRICH
STENDARDO MENNINGEN ARCHITECTES GENÈVE
TRIBU ARCHITECTURE SA LAUSANNE
VALERIO OLGATI FLIMS

Tous les inscrits ont été sélectionnés à participer.

2.6 Architectes

Le premier degré du concours s'adresse à des architectes établis en Suisse ou dans un pays signataire de l'Accord sur les marchés publics du 15.04.1994. Aucun des candidats ni de leurs collaborateurs ne doit se trouver dans l'une des situations définies par l'art.12.2 du règlement SIA 142.

Les bureaux d'architectes qui seront sélectionnés pour le deuxième degré devront obligatoirement compléter l'équipe par un :

- Ingénieur civil (SIA 103)
- Ingénieur(s) CVSE (SIA 108)

Chaque bureau d'architectes sélectionné pour le deuxième degré devra être à même d'assurer la totalité des prestations SIA 102 et pourra également, de manière facultative, s'adjoindre les compétences des mandataires qu'il estime nécessaires au développement de leur projet. Il peut s'agir par exemple des compétences suivantes :

- Direction des travaux (SIA 102)
- Architecte-paysagiste (SIA 105)
- Spécialistes en sûreté, sécurité incendie, développement durable, ou autres.

2.7 Calendrier du concours

CONCOURS DE PROJETS

Remise de l'engagement de confidentialité	07.05.2020
Lancement du concours d'architecture – premier degré	18.06.2020
Visite du site – premier degré	Supprimée
Délai pour l'envoi des questions	09.07.2020
Réponses du jury aux questions	23.07.2020
Rendu des projets – premier degré	16.10.2020
Jugement – premier degré	18 – 19.11.2020
Lancement du concours d'architecture – deuxième degré	04.01.2021
Retrait du fond de maquette	11.01.2021
Visite du pénitencier de Bochuz	
Délai pour l'envoi des questions	18.01.2021
Réponses du jury aux questions	01.02.2021
Rendu des projets – deuxième degré	01.04.2021
Rendu des maquettes – deuxième degré	08.04.2021
Jugement – deuxième degré	19 – 20.04.2021
Remise des prix et vernissage de l'exposition	03.05.2021

PLANNING D'INTENTION POUR LA SUITE DU PROCESSUS

Adjudication du mandat	été 2021
Avant-projet et projet	automne 2021 – automne 2022
Demande d'autorisation	hiver 2022
Appel d'offres	printemps 2022 – printemps 2023
Travaux	été 2023 – hiver 2025/2026
Mise en service première étape (livraison)	hiver 2025/2026

3. Cahier des charges

3.1 Objet du concours et objectifs de l'organisateur

3.1.1 Expression du besoin

Si durant des décennies, les établissements pénitentiaires vaudois ont réussi à travailler avec les structures existantes, la situation est devenue plus complexe au cours des dernières années. En effet, à la suite d'une série d'affaires importantes – surpopulation, évasion avec aide extérieure, tentative d'introduction d'armes, nombre de détenus avec problèmes psychiatriques en hausse – les établissements de détention, pensés en majorité dans la première moitié du XX^e siècle, ne correspondent plus aux fortes sollicitations dont ils font l'objet.

En Suisse, le déficit de places de détention est important. Les établissements d'exécution de peines connaissent, tous régimes de détention confondus, de longues listes d'attente. Par voie de conséquence, les établissements de détention avant jugement débordent vu le manque de places en aval pour l'exécution de la sanction.

Il en résulte ainsi une inadéquation entre les besoins des autorités de poursuite pénale et de placement et l'offre des établissements de détention. Ces derniers doivent donc s'adapter de manière à pouvoir accueillir une population carcérale qui évolue, présentant des risques sécuritaires accrus, tout en remplissant les objectifs fixés par le Code pénal en matière d'exécution des peines et de prise en charge plus individualisée des personnes condamnées.

La création, en deux étapes, d'un établissement d'environ 400 places modulables et adaptables aux différents régimes de détention en fonction des besoins, situé à proximité des autres structures pénitentiaires, est un élément déterminant dans la vision du service pénitentiaire.

Un regroupement à terme des établissements de détention avant jugement sur un seul site, la Plaine de l'Orbe, présenterait d'une part, l'avantage évident de favoriser les synergies avec les établissements pénitentiaires existants et d'autre part d'optimiser l'utilisation des ressources à disposition.

La construction du nouvel établissement vise donc les buts suivants :

- l'adaptation de la capacité en places de détention aux besoins des autorités de poursuite pénale et de placement, afin de lutter efficacement contre la criminalité ;
- la sécurisation et la modernisation des infrastructures ;
- la rationalisation de l'utilisation des ressources par le regroupement des infrastructures sur un nombre restreint de sites.

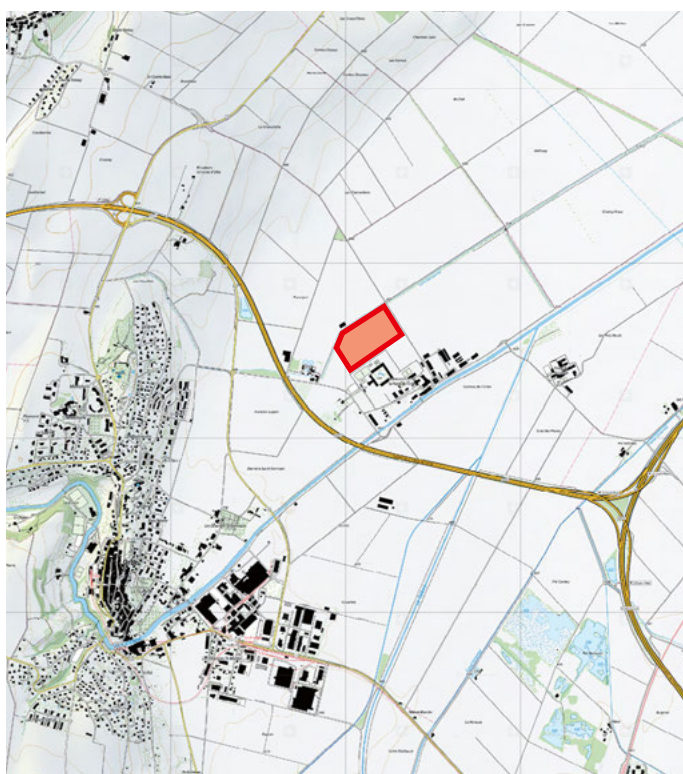
L'établissement pénitentiaire des Grands-Marais (PGM) sera autonome en termes de sécurité et de contrôle de ses flux. Dans un second temps, d'autres équipements prévus par le masterplan viendront compléter le dispositif.

3.1.2 Situation

L'établissement pénitentiaire des Grands-Marais sera implanté au sein du Pôle pénitentiaire du nord vaudois (PPNV) situé au nord-est de la commune d'Orbe, au cœur de la plaine agricole, à l'emplacement de l'ancien « Grand-Marais » d'Orbe aujourd'hui assaini.

L'ensemble du domaine, d'une superficie d'environ 430 ha, est la propriété de l'Etat de Vaud. Ses 360 ha de terres agricoles (agriculture, pâturage, vergers, etc.) sont exploités par les personnes détenues et constituent le troisième plus grand domaine agricole de Suisse.

Le réseau hydrographique parcouru de canaux constitue une composante territoriale singulière du site, avec : le Talent (au sud), le Canal occidental (au nord) et le Canal de l'Orbe (qui s'écoule vers le nord-est et prend le nom de Thièle à la confluence avec le Talent). Au sud, le réseau autoroutier (A9 et A1) ceinture le site.



3.1.3 Les différents établissements du PPNV

Le PPNV rassemble aujourd'hui trois régimes de détention pour hommes répartis dans les trois établissements suivants :

- Prison de La Croisée : détention avant jugement (DAJ) et courtes peines privatives de liberté ;
- Etablissements de la Plaine de l'Orbe formés de Bochuz et de la Colonie : exécution de peines (les personnes détenues condamnées travaillent dans des ateliers de production ou sur le domaine agricole).

L'établissement pénitentiaire des Grands-Marais (PGM) sera dédié à la détention avant jugement et à l'exécution de peines. Il augmentera les capacités du PPNV de 410 places supplémentaires. Il est placé au nord-ouest du site dans le périmètre indiqué ci-dessous.

Le Poste de contrôle avancé (PCA) sera conçu postérieurement à PGM dans le périmètre indiqué ci-dessous et contrôlera l'accès à l'entier du site du PPNV.



3.1.4 Objectifs du concours

Le présent concours doit permettre de choisir le projet le plus convaincant pour la construction de l'établissement pénitentiaire des Grands-Maraïs (PGM).

Ce projet devra répondre aux exigences de sécurité publique et son architecture devra favoriser la resocialisation des personnes détenues. Ces deux objectifs sont les fondements de la politique pénitentiaire du Canton. Elle respecte en cela l'obligation inscrite dans le Code pénal (art. 75, al. 1) qui indique que « l'exécution de la peine privative de liberté doit améliorer le comportement social du détenu, en particulier son aptitude à vivre sans commettre d'infractions. Elle doit correspondre autant que possible à des conditions de vie ordinaires, assurer au détenu l'assistance nécessaire, combattre les effets nocifs de la privation de liberté et tenir compte de manière adéquate du besoin de protection de la collectivité, du personnel et des codétenus ».

Le projet devra également démontrer une économicité de moyens tant à la construction qu'à l'exploitation grâce à ses grandes fonctionnalités et flexibilité.

Un phasage en 2 étapes de construction sera proposé. En effet, les frais d'exploitation annuels d'un établissement de ce type représentent 1/5 à 1/6 du prix de construction. En conséquence, la proposition d'une conception architecturale permettant une économie de moyens notamment pour la gestion des flux et de la sécurité est primordiale.

D'autre part, l'évolution de la population carcérale et l'incertitude des besoins de détention qui apparaîtront dans le futur (vieillesse, variation de la proportion des personnes détenues entre homme/femme/mineurs, évolution du profil psychologique des personnes détenues, etc.) doivent conduire les concurrents à proposer un concept qui permettra d'adapter la prison aussi simplement que possible à ces mutations.

Enfin la mise en œuvre et l'exploitation de PGM se réaliseront avec un souci constant d'un impact environnemental minimum et d'une économie de consommation d'énergie, pour atteindre des performances équivalentes à Minergie-P-ECO.

3.1.5 Périmètre du concours

Le plan représente l'emprise maximale possible du site PGM. L'utilisation partielle de la parcelle peut représenter un avantage, pour autant qu'elle ne préjuge pas la qualité de l'espace carcéral.

L'entrée se fera par le côté sud-ouest. Un parking commun pour les collaborateurs et visiteurs de l'ensemble du site, excepté pour ceux de la Croisée, sera créé hors périmètre du concours.



3.1.6 Objet du concours

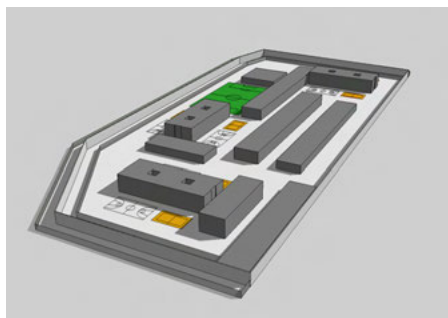
Principes typologiques

En conclusion du rapport de faisabilité trois variantes sont considérées par les experts et les utilisateurs comme les plus représentatives de l'éventail avantages/inconvénients à prendre en compte dans le cadre du présent concours d'architecture. Elles sont mentionnées comme des archétypes aux avantages et inconvénients déjà identifiés, pour décrire par l'exemple les objectifs fonctionnels et financiers et de mise en œuvre du maître de l'ouvrage, et orienter sans le déterminer le travail des concurrents.

À ce stade des études, aucune de ces morphologies n'est idéale en regard des attentes du maître de l'ouvrage, et c'est l'objectif de ce concours de trouver le meilleur compromis de tous ces mondes.

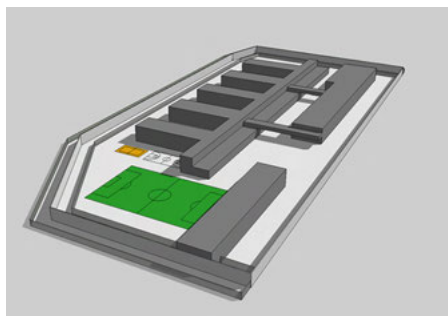
DISPOSITION A

Exploitation peu efficace, coût bas, phasage facile.



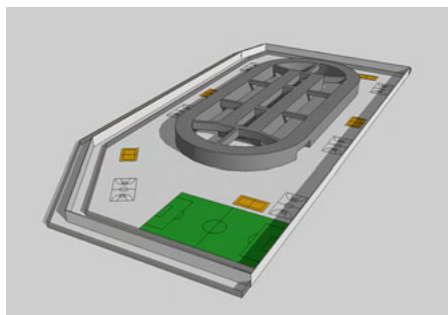
DISPOSITION B

Exploitation, coût et phasage moyens.



DISPOSITION D

Facilité d'exploitation, coût élevé, phasage difficile.



Unités fonctionnelles

Le programme de l'OFJ numérote les locaux dans 8 catégories programmatiques répondant à une logique de subvention.

Pour matérialiser les secteurs de la prison, ils ont été regroupés par unités fonctionnelles (UF) classées de A à X. Les deux logiques sont proches, la seconde permet l'organisation spatiale de la prison.

Pour unifier la lecture des projets du concours, les couleurs des unités fonctionnelles dans le rendu sont imposées. De cette façon, tous les projets se lisent selon le même code.

A – ENTRÉE, SÉCURITÉ

Le bâtiment d'entrée de PGM se trouve aux abords directs de la zone d'entrée matérialisée sur le plan du périmètre.

Le bâtiment est équipé d'une centrale de commande et d'une centrale de sécurité qui concentre tous les dispositifs de contrôle (caméras, contrôles d'accès, contrôle de fermeture des portes, alarmes incendie, redondance des interphones des cellules, etc.). Ce poste est occupé 24 h / 24 par des agents, ses locaux sont climatisés et sécurisés contre les intrusions et les coups de feu.

B – SECTEUR ADMINISTRATIF

Le secteur administratif est constitué de tous les bureaux du personnel administratif. Les bureaux du personnel spécialisé (assistants sociaux, agents de probation, intervenants socioéducatifs) sont aussi situés dans ce secteur.

C – LOCAUX DU PERSONNEL

Ce secteur doit être adjacent au secteur administratif. Il comporte les éléments suivants :

- vestiaires du personnel, douches, sanitaires ;
- cantine reliée à une terrasse extérieure ;
- salle de repas, réfectoire ;
- salle de colloques ;
- chambres de garde pour le personnel ou éventuel stagiaire ;
- salle de musculation et cardio-vasculaire.

Ce lieu est important pour le personnel. Les repas et pauses leur permettent de décompresser. Les détenus ne doivent pas avoir de vue sur les secteurs de pause (cafétéria et terrasse en particulier).

D – SECTEUR MÉDICAL

Le secteur médical est indépendant du SPEN et relève du service de médecine et psychiatrie pénitentiaire (SMPP).

Il est situé dans la zone sécurisée (bureaux, locaux sans personnes détenues), à cheval sur le secteur carcéral (locaux médicaux avec présence de personnes détenues). Les médecins et infirmiers pratiquent la majorité de leur activité dans leur secteur. Ils se déplacent toutefois dans les parties cellulaires en cas de besoin (urgence, distribution des médicaments, entretiens).

Le secteur médical est composé de salles de consultations pour les personnes détenues, d'une pharmacie centrale, des bureaux des médecins, de divers cabinets (physio, consultation

somatique) et petites salles d'intervention (cabinet dentaire, radiologie, une salle d'intervention), de salles d'attente accessibles du côté carcéral et du côté médical. On y pratique la petite chirurgie mais pas d'interventions importantes.

Deux cellules médicales sont situées dans ce secteur. Elles servent à l'observation de patients qui nécessitent une surveillance accrue.

Une petite pharmacie décentralisée dans chaque division permet la distribution des médicaments courants non sensibles.

E – SECTEUR DÉTENUS

E1 – PROBATION – SERVICE SOCIAL

Les bureaux du personnel sont joints au secteur administratif et les assistants sociaux se déplacent dans le secteur carcéral pour avoir des entretiens avec les personnes détenues.

Deux locaux d'entretien sont à disposition dans chaque division.

E2 – VISITES

Le secteur des visites est constitué d'une grande salle commune, d'une cafétéria, de salles de visites individuelles convertibles en parloirs (vitre entre deux), d'un appartement pour un regroupement familial et d'un studio pour les visites intimes.

E3 – FORMATION

Bureau du chargé de cours, local pour le matériel et salles de formation. Les salles de formation sont réparties dans chaque division (2 salles pour la division 1).

E4 – AUMÔNERIE

Une salle de recueillement pour toutes les confessions avec un local de préparation, matériel.

F – INSTALLATIONS SPORTIVES

L'établissement doit être équipé d'une salle de sport type VD4 (salle double). La salle doit avoir une triple hauteur. La salle doit également contenir un bureau pour les maîtres de sport, des vestiaires et un local matériel.

Attenantes à la salle de gymnastique se trouvent deux cellules. La Justice peut tenir le procès d'une personne détenue particulièrement dangereuse dans la salle de gymnastique si la sécurité de l'audience ne peut être garantie dans un tribunal ordinaire.

La salle de sport doit se trouver à côté du terrain de football (usage des vestiaires) et proche de l'entrée, facilitant la gestion des personnes externes en cas d'usage comme tribunal.

G – ENTRÉE, SORTIE

Les personnes détenues passent par ce secteur pour les procédures d'admission et de sortie. Elles arrivent menottées dans un véhicule de police. Elles sont placées dans une des douze cellules d'attente. Sur place, elles sont fouillées et prennent une douche. On leur remet différents matériels d'arrivants.

Les personnes détenues au bénéfice d'une sortie (congé, permission) passent également par ce secteur à l'aller et au retour.

H – HABITAT

H1 – CELLULES

Le programme prévoit 216 places de détention dans la première phase $17 \text{ cellules} \times 4 \text{ unités} \times 3 \text{ divisions} = 204 \text{ cellules normales}$.
 $1 \text{ cellule handicapés} \times 4 \text{ unités} \times 3 \text{ divisions} = 12 \text{ cellules handicapés}$.
Total des places : 216 places.

$2 \text{ cellules d'arrêt} \times 3 \text{ divisions} = 6 \text{ cellules d'arrêt}$ (ne comptent pas comme place).

A cela s'ajoutent 12 cellules d'attente dans le secteur « G – Entrées et sorties de détenus » et 2 cellules dans le secteur « F – Sport ».

Dans la seconde phase, on construit 194 places de détention dont la division spéciale HS et PSY (3 divisions de 12 places et une division de 14 places).

H2 – LOCAUX COMMUNS

Les personnes détenues disposent dans l'unité cellulaire d'une cuisine et d'une salle à manger commune dans laquelle elles peuvent prendre leurs repas. Une petite buanderie leur permet également de nettoyer leur linge personnel.

H3 – DIVERS

Chaque division dispose d'un bureau sécuritaire avec les écrans de contrôle, l'interphonie, etc. On y trouve également des salles pour les entretiens avec les assistants sociaux ou les agents de probation, un petit kiosque pour la cantine, une pharmacie décentralisée par division ainsi qu'une salle de formation capable d'accueillir une unité.

La division dispose d'une salle d'entraînement cardio et d'une salle de musculation. Ces salles sont utilisées par les personnes détenues selon l'organisation de la division.

H4 – L'ESPACE DE PROMENADE

L'espace promenade extérieur est accessible depuis la division. Les agents peuvent laisser s'y déplacer librement les personnes détenues d'une unité ou de plusieurs unités, selon leurs prises en charge. La fréquence est variable selon la prise en charge de la division.

H5 – TERRAINS DE SPORTS

Les deux terrains multi-sports (football à 5 contre 5, basket et volley) sont disponibles pour chaque division et combinés avec l'espace de promenade.

I – ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

I1 – ESPACES COMMUNS

- vestiaires ;
- wc ;
- nettoyages ;
- poubelles ;
- sas de livraisons.

I2 – ATELIERS

On disposera les ateliers à proximité de la partie habitation. Cela diminue le temps de déplacement et par conséquent l'encadrement nécessaire s'il n'est pas possible de laisser les détenus se déplacer seuls.

Les différentes divisions disposent des ateliers suivants :

- ateliers d'évaluation, atelier de réinsertion ;
- serrurerie, menuiserie (double hauteur) ;
- peinture, polissage ;
- atelier coiffeur ;
- vidéo, médiathèque ;
- agriculture, horticulture ;
- ateliers de réparation ;
- locaux de travail régimes spéciaux ; etc.

Les ateliers qui nécessitent des livraisons de matériaux lourds ou encombrants seront situés de plain-pied.

Une partie importante des ateliers sera construite avec une double hauteur. Il s'agit en particulier des ateliers de menuiserie et de serrurerie, garage, atelier de réparation etc.

La livraison des matériaux et la sortie des produits finis s'effectue par des sas de livraison et d'expédition directement accessibles par des camions ou des camionnettes.

I3 – GARAGE

Atelier mécanique et réparation avec un atelier de lavage, un hangar à véhicules et diverses pièces de stockage.

J – ÉCONOMIE DOMESTIQUE

Une partie des locaux de l'économie domestique est construite avec des salles en double hauteur, en particulier les parties blanchisserie, cuisine et boulangerie pour laisser place aux installations de ventilation nécessaires.

J1 – BLANCHISSERIE

La blanchisserie de la prison traite tout le linge de literie des personnes détenues pour l'ensemble de PGM. La blanchisserie traite aussi le linge individuel des personnes détenues et le linge commun.

J2 – PÔLE ALIMENTAIRE

Le pôle alimentaire est composé d'une cuisine centrale qui produit les repas pour tout l'établissement ainsi que d'une boulangerie et d'une pâtisserie. Chaque division pourrait bénéficier de ce service de manière régulière et à tour de rôle. En raison des horaires particuliers, une unité complète serait affectée aux travaux de la boulangerie.

J3 – INTENDANCE

Une partie des personnes détenues prend en charge les nettoyages du site.

K – PARKING POUR VÉHICULES DE SERVICE

Une surface de 300 m² est réservée aux véhicules de service ou qui ont l'autorisation de stationner sur le site.

L – LOCAUX TECHNIQUES

Divers locaux techniques sont répartis sur le site :

- introduction ;
- production de chaleur (échangeur CAD) ;
- ventilation ;
- locaux sanitaires ;
- locaux électricité ;
- stockage, livraison.

La surface totale des locaux techniques est de 1180 m². La répartition exacte de ces surfaces se fera en phase de projet.

Pour des raisons géologiques et hydrologiques, la création de sous-sol doit être strictement limitée.

X – CIRCULATIONS

Les projets devront mentionner les surfaces de circulation en intégrant les contraintes organisationnelles du programme et les compatibiliseront dans la bonne catégorie SIA 416.

X1 – CIRCULATIONS HORIZONTALES

L'organisation des couloirs est primordiale pour le projet d'une prison.

Une division peut se trouver ouverte le week-end ou le soir et les personnes détenues peuvent circuler librement en salle de musculation, de fitness, sur le terrain de sport ou au kiosque.

Les couloirs se terminent par des sas ou des portes. Ils évitent aussi les croisements qui ne sont pas souhaités (collusion, confidentialité, sécurité). Ces sas et ces portes garantissent la sûreté de l'établissement.

Une disposition optimale des liaisons doit permettre de minimiser les déplacements des personnes détenues, de raccourcir leurs trajets et par conséquent la durée de leur encadrement. Cette optimisation permet de diminuer de façon significative les coûts d'exploitation de la prison.

X2 – CIRCULATIONS VERTICALES**ESCALIERS**

Les escaliers sont des zones à risque. Il y aura au minimum 1 escalier d'une largeur de volée de 220 cm par division – le second escalier peut avoir 120 cm de largeur de volée.

Par ailleurs, le nombre et la disposition des escaliers doit répondre à la directive AEAI sur les voies d'évacuation.

ASCENSEURS

Tous les ascenseurs doivent permettre le transport de personnes, de civières et de marchandises (un transpalette avec la palette).

Dans le secteur administration et les locaux du personnel, les ascenseurs répondront à la norme SIA 500 – Construction sans obstacles.

Le secteur carcéral

Le secteur carcéral est la zone dans laquelle évoluent les personnes détenues. Il est composé de 6 divisions distinctes. Les divisions sont organisées sur deux niveaux au maximum. Les divisions cellulaires ne sont pas admises au rez-de-chaussée.

LA DIVISION

La prison des Grands-Marais sera composée de :

- 5 divisions ordinaires de 4 unités composées de 18 places chacune (5 divisions de 72 places pour les régimes ordinaires) ;
- 1 division de régimes spéciaux (RS) de 4 unités composées de 3 unités de 12 places et d'une unité de 14 places ;
- chaque division est composée de 2 plateaux regroupant 2 unités (36 places). En cas de problème (tension, manque de personnel, etc.), les unités d'un plateau peuvent être séparées par l'intermédiaire d'une porte ;

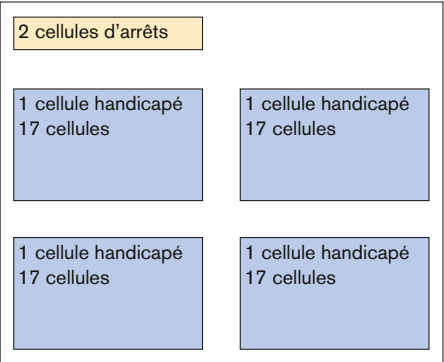
- chaque division bénéficiera de sa propre cour de promenade équipée d'un terrain multisport (football et basket), de deux espaces de sport (musculation & cardio), de deux cellules d'arrêts avec promenade isolée, ainsi que d'une salle réunion/cours et des locaux particuliers (bureau sécurité, bureau d'entretien, etc.) lesquels devront être séparés de la partie cellulaire ;
- chaque division dispose d'ateliers de travail qui lui sont directement affectés.

Dans les divisions d'exécution de peines, toutes les personnes détenues travaillent durant la journée. Dans les divisions de détention avant jugement, elles travaillent en moyenne durant la moitié de la journée de travail. Les personnes détenues dans l'unité des régimes spéciaux ont des activités de travail qui sont adaptées à leurs compétences.

PHASE 1

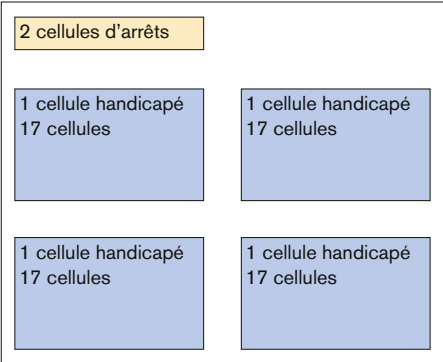
DIVISION 1

72 places + 2 cellules d'arrêts



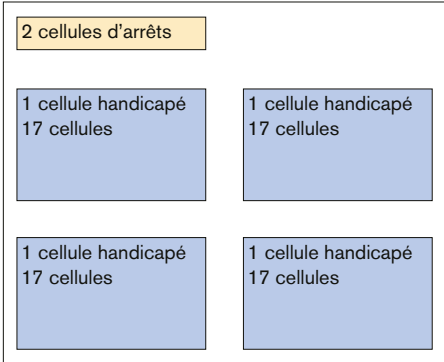
DIVISION 2

72 places + 2 cellules d'arrêts



DIVISION 3

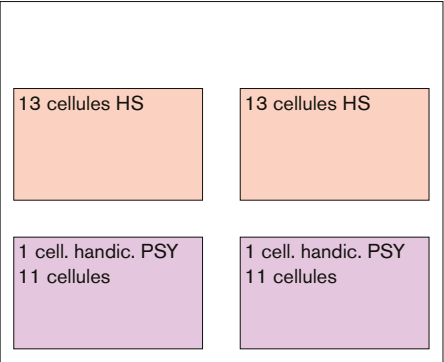
72 places + 2 cellules d'arrêts



PHASE 2

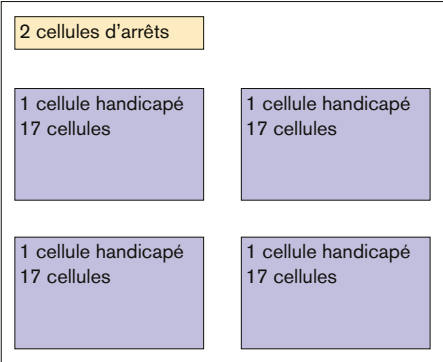
DIVISION 4 – RÉGIMES SPÉCIAUX RS

50 places



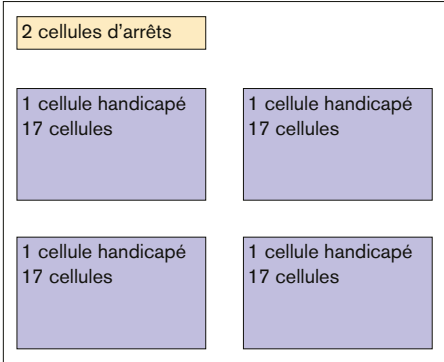
DIVISION 5

72 places + 2 cellules d'arrêts



DIVISION 6

72 places + 2 cellules d'arrêts



L'UNITÉ

L'unité standard regroupe 17 cellules simples et 1 cellule pour personne handicapée/double. Elle regroupe 18 personnes détenues qui partagent leurs activités et leur temps libre.

Dans chaque unité on trouvera une salle de séjour multi-usages (repas, TV, activités diverses), un local buanderie, un réfectoire, une cuisine, des locaux de nettoyage.

L'unité de cellules s'apparente à un programme d'hébergement de type A (AEAI) c'est-à-dire qu'il faut avoir deux voies d'évacuation verticale et une séparation coupe-feu dans le couloir pour pouvoir effectuer du transfert horizontal.

LA CELLULE INDIVIDUELLE

La cellule est à la fois le lieu de la solitude mais aussi le lieu de l'isolement et du calme.

Selon l'OFJ: «Lors de la privation de liberté, la cellule représente l'espace de vie principal des détenus. Plus l'exécution de peine est longue plus il convient de veiller aux caractéristiques de la cellule, notamment à sa taille, à son aération, à son éclairage et à la possibilité de se mettre à l'ombre».

Le SPEN a également souhaité intégrer l'entier des équipements sanitaires dans la cellule de la personne détenue. Les douches collectives sont donc exclues.

La surface d'une cellule selon le programme est de 10 m² auxquels il faut rajouter une surface de 2 m² pour les sanitaires (wc, lavabo) et une douche, ajoutée comme exigence du programme pour laquelle 1 m² a été alloué.

La cellule est équipée d'un lit, d'une table avec une chaise, d'une armoire et/ou étagère pour les affaires personnelles. L'espace «habitable» doit avoir une proportion agréable – en particulier pour éviter l'effet tube.

LA CELLULE POUR PERSONNE HANDICAPÉE OU CELLULE DOUBLE

Chaque unité contient une cellule pour une personne détenue handicapée. Cette cellule répond à la norme SIA 500 – Construction sans obstacles.

Phasage

Le programme du concours doit pouvoir être exécuté en deux phases.

La première phase comprend 216 cellules pour les personnes détenues (places officielles), 6 cellules d'arrêts disciplinaires dans la partie Habitat et 14 cellules réparties dans d'autres parties du bâtiment.

La seconde phase comporte 194 cellules (places officielles) et 4 cellules d'arrêts disciplinaires.

Le total final de cellules se monte à 410 cellules (places officielles) et 24 cellules particulières (cellules d'arrêts, cellules d'attente, cellules médicales, etc.).

Les secteurs administratifs, personnels, entrée, intendance, la salle de gymnastique seront entièrement construits lors de la première phase. Les ateliers seront construits à hauteur de 65 % durant la première phase.

Pour le premier degré du concours, les concurrents dessinent le projet complet avec un trait pour indiquer la limite de la première phase.

Lors du second degré, les concurrents proposeront une manière pertinente de réaliser le projet en deux étapes. La plausibilité de ce phasage sera un critère de jugement lors du second tour.

Il est confirmé à ce jour que le projet sera réalisé en deux phases avec un intervalle de plusieurs années entre les deux étapes distinctes de réalisation.

Flux

La gestion des flux est un des éléments primordiaux pour le bon fonctionnement de l'institution. Pour éviter des situations de tension ou des situations dangereuses, il convient de séparer les flux de personnes:

- pas de contact avec des personnes extérieures;
- pas de possibilité de faire pénétrer du matériel illicite (drogues, téléphones, armes);
- pas de possibilité de faire sortir du matériel ou des informations sensibles;
- pas de collusion entre des personnes détenues;
- minimiser les risques de rixes entre les personnes détenues.

La séparation des flux peut se faire de deux manières:

- soit les flux sont séparés physiquement (voies différentes);
- soit on décale les flux dans le temps.

La première variante a un coût de construction plus important mais diminue le coût d'exploitation. Le projet proposé doit offrir un compromis optimal et raisonnable entre ces deux options.

Aspects financiers

Le financement total du projet tel qu'il a été défini aujourd'hui est de CHF 278 900 000.– TTC.

Le budget attribué aux mandataires comprend les CFC 1-2-3-4 pour un montant de CHF 185 000 000.– HT, hors honoraires.

Il est important de comprendre que les coûts d'exploitation ont une répercussion importante sur la durée de vie du projet. On estime que les coûts d'exploitation d'une prison représentent annuellement une fourchette comprise entre 1/5^e et 1/6^e du coût de construction.

Cela représente donc un budget de fonctionnement annuel aux alentours de CHF 50 millions.

La majeure partie des coûts d'exploitation est constituée par les charges liées au personnel de l'établissement.

Le meilleur projet en termes financier ne sera donc pas nécessairement le meilleur marché en coût de construction, mais celui qui, par ses aménagements optimisés, permettra une exploitation rationnelle et économique de la prison.

La proximité de certaines unités de fonctionnement, l'efficacité des circulations, les éventuelles synergies entre divers locaux, permettent de réduire le taux d'encadrement des détenus et de réaliser des économies de main-d'œuvre. Les projets seront également jugés selon ce critère.

3.2 Contraintes et exigences environnementales

3.2.1 Cadre légal

Un projet de plan d'affectation cantonal (PAC) a été établi, il est en cours d'examen préalable auprès des services cantonaux. Ce PAC remplacera la réglementation communale en vigueur aujourd'hui.

Hauteur maximale des constructions

La hauteur maximale des bâtiments et des constructions est limitée à la cote d'altitude 467.50 msm.

Les superstructures à fonction technique peuvent dépasser au maximum de 1.20 m. l'altitude maximale définie, intégrées à l'architecture du bâtiment et situées en retrait de la façade d'une distance au moins équivalente à leur hauteur.

Des équipements techniques hors gabarit en fonction des besoins inhérents à la sécurité peuvent être autorisés.

Plantations

Pour les aménagements extérieurs, les essences végétales choisies doivent être indigènes.

Espace réservé aux eaux

Cet espace est régi par l'Ordonnance fédérale sur la protection des eaux (OEaux). Ainsi, ce secteur est inconstructible et doit garder un caractère naturel.

Patrimoine construit et naturel

Plusieurs bâtiments et arbres existants du site sont protégés, conformément à la Loi sur la protection de la nature, des monuments et des sites (LPNMS).

3.2.2 Contraintes hydriques – nappe phréatique

Les contraintes hydriques résultent de deux états de fait : d'une part le risque d'inondation par débordement des cours de l'Orbe et/ou du Canal occidental et d'autre part la présence d'un aquifère protégé, sur l'ensemble de la parcelle concernée, à faible profondeur.

Risque inondation

Le niveau d'eau général attendu, pour lequel il faut assurer la viabilité du complexe pénitentiaire, a été défini à la cote 437.10.

L'étude de faisabilité a retenu deux options possibles :

- soit opter pour une protection par confinement au moyen de l'enceinte de sécurité en béton. Dans ce cadre il y a lieu de résoudre le problème des portails d'accès (par exemple par sauts-de-mouton ou batardeaux mobiles), de traiter la question de la récolte des eaux de percolation sous l'enceinte, de protéger les installations techniques contre les refoulements éventuels et finalement, pour la réalisation de l'enceinte elle-même, de se conformer aux prescriptions imposées pour la protection de l'aquifère.
- soit de mettre le rez-de-chaussée de tous les bâtiments hors crue, c'est-à-dire à la cote 437.10 au minimum. Dans cette hypothèse, il faut traiter la différence de niveau entre le niveau du rez-de-chaussée et le terrain naturel.

Eaux météoriques

L'infiltration des eaux de toitures et des eaux issues des espaces extérieurs imperméables non circulés est obligatoire. Elle doit se faire de manière diffuse sur un sol recouvert de végétation. Lorsque celle-ci n'est pas possible, des mesures de gestion des eaux pluviales à la source sont à réaliser (toitures végétalisées, ouvrages de rétention in situ de type noues ou bassins, etc.).

Protection de l'aquifère

La parcelle concernée par le projet se situe en secteur « Au » de protection des eaux. Cette classification impose des restrictions ayant pour but de préserver d'une part la qualité et, d'autre part, la disponibilité d'usage des eaux souterraines. Les contraintes qui en résultent dans le cas particulier sont :

- toute construction doit être réalisée au-dessus du niveau piézométrique moyen de la nappe phréatique ;
- la section d'écoulement de la nappe ne doit pas être réduite de plus de 10 % et est soumise à conditions restrictives ;
- la protection superficielle de la nappe doit être garantie.

Contraintes géotechniques

La nature du sous-sol et du sol de couverture impose des mesures particulières pour assurer la sécurité structurelle et la viabilité des constructions : aspects liés à la résistance, aspects liés aux tassements, tenue hors d'eau des bâtiments.

L'étude de faisabilité conclut que la solution à favoriser consiste à réaliser un radier général situé au-dessus du niveau piézométrique moyen de la nappe, fondé sur pieux.

3.2.3 Utilisation rationnelle de l'énergie, raccordement chauffage

Sur la base de l'analyse multicritères regroupant les impacts environnementaux, économiques et techniques, l'étude de faisabilité énergétique conclut en privilégiant :

- l'adaptation de la chaufferie centralisée existante avec l'installation d'un échangeur de chaleur vapeur-eau, la mise en place d'un condenseur sur la chaudière à bois et de prévoir les attentes nécessaires pour une alimentation future du CAD avec une installation de méthanisation sur site ;
- le raccordement en tri-tubes de PGM et du PCA avec la chaufferie centralisée existante et de prévoir au sous-sol des bâtiments, des sous-stations adaptées ;
- la mise en place d'une PAC eau/eau sur l'eau de la nappe phréatique afin de couvrir une partie des besoins de chaleur et permettre un rafraîchissement direct des locaux en période estivale ;
- l'utilisation maximale des toitures pour la pose de panneaux solaires photovoltaïques.

Contrainte technique particulière

Le cahier des charges des infrastructures réseaux édité en 2014 stipule que pour des raisons logiques d'exploitation du site, il est nécessaire de centraliser les équipements d'exploitation technique demandant de l'entretien à un endroit accessible directement depuis l'extérieur.

3.3 Prescriptions techniques

Les mandataires spécialisés s'engagent à travers leurs projets à respecter les points ci-dessous.

3.3.1 Objectifs

Pour le Canton de Vaud, la durabilité au sens large, la pertinence environnementale et tout particulièrement la performance énergétique des nouvelles constructions sont des critères déterminants. La durabilité (aspects énergétiques, environnementaux et d'écologie du bâtiment, mais aussi la prise en compte des aspects sociaux) des projets proposés par les participants est évaluée.

Pour mener à bien l'évaluation, les spécialistes-conseil effectueront une analyse globale des projets reçus au second tour.

3.3.2 Exigences

Le futur projet devra satisfaire aux objectifs du développement durable, qui concernent à la fois l'efficacité énergétique, et l'écologie de la construction, en particulier pour :

- des performances énergétiques équivalentes au standard Minergie-P-ECO sont imposées ;
- dans le cas de contextes spécifiques présentant d'éventuels risques de pollution (eau, atmosphère, etc.), toutes les mesures pour en réduire l'impact doivent être prises en considération ;
- la maîtrise des coûts d'investissements : la cible financière pour la construction doit être respectée ;
- la maîtrise des coûts de maintenance, d'exploitation et d'entretien dans une perspective à long terme doit être assurée.

La loi sur l'énergie impose d'autre part le recours aux énergies renouvelables produites localement pour couvrir partiellement les besoins en électricité. Cette production se fera avec des panneaux solaires photovoltaïques. La volonté politique est d'aller au-delà du minimum prescrit par la loi et de produire le plus possible d'électricité d'origine renouvelable localement. Le projet devra de ce fait optimiser une intégration maximale de panneaux solaires dans les surfaces qui s'y prêtent.

Le projet devra également intégrer dès sa conception un concept de protection incendie conforme aux directives AEAI en vigueur. La configuration des unités d'utilisation, des voies de fuite et de tout autre élément pouvant affecter la volumétrie ou la configuration du bâtiment doivent impérativement être intégrées dès la phase d'avant-projet.

3.3.3 Suivi de projet

L'ensemble des aspects du développement durable sera pris en compte tout au long du processus constructif, de la phase de planification à la déconstruction du bâtiment. L'outil de planification et de management de la durabilité « SméO » sera utilisé par le mandataire du maître de l'ouvrage pour le suivi du développement du projet ainsi que son évaluation au cours de ses phases successives.

3.3.4 Energie

Le projet devra répondre aux exigences du Canton de Vaud.

Les valeurs quantitatives à respecter sont les suivantes :

- la qualité de l'enveloppe du bâtiment devra correspondre aux exigences des valeurs cibles de la norme SIA 380/1. Ces valeurs correspondent à l'exigence primaire du standard MINERGIE-P-ECO. Cette exigence sera à prendre en considération de manière globale et justifiée par un bilan énergétique sur l'enveloppe totale du bâtiment ;
- les locaux sans exigences climatiques particulières et possédant des fenêtres seront a priori ventilés naturellement. Toutefois, si le renouvellement d'air de certains locaux ne peut pas être assuré de cette manière, la ventilation mécanique installée devra être contrôlée et optimisée.

3.3.5 Climat

Dans l'intérêt du bilan écologique du bâtiment et du bien-être de ses occupants, il s'agira de favoriser au maximum l'utilisation de systèmes passifs permettant de garantir un confort hivernal et estival optimum (matériaux de construction, isolation thermique, disposition et taille des fenêtres, nature de l'enveloppe extérieure, revêtement des murs intérieurs, etc.).

De par sa nature et sa structure, la construction devra permettre d'atteindre une température ambiante et une hygrométrie confortables, tout en minimisant la consommation d'énergie. Le bâtiment devra garantir aux utilisateurs la maîtrise du climat intérieur, par exemple par l'ouverture des fenêtres.

Un concept de ventilation clair devra permettre une aération adéquate des locaux qui garantira une bonne qualité de l'air intérieur, en relation avec les affectations de chaque local. Le concept proposé devra résulter d'un équilibre optimal entre potentiel d'économie d'énergie, coût d'investissement, impact en énergie grise des installations de ventilation, ainsi que de leur entretien sur la durée.

Le confort thermique estival devra être garanti, en respectant par exemple les exigences de la norme SIA 180.

3.3.6 Lumière

Selon le programme, l'éclairage naturel devra être favorisé et maîtrisé de manière à réduire au maximum l'éclairage artificiel, tout en évitant les risques de surchauffe et d'éblouissement. Le système d'éclairage artificiel devra répondre aux exigences de la valeur cible selon la norme SIA 380/4. L'éclairage de valorisation spécifique aux zones représentatives devra correspondre aux règles de l'art dans ce domaine en termes de performances énergétiques et de rendu lumineux.

3.3.7 Bruit

En ce qui concerne la protection contre le bruit provenant de l'extérieur, la construction devra répondre aux exigences de la norme SIA 181.

4. Jugement

4.1 Contrôle de conformité

La réception et le contrôle technique des projets ont été effectués par l'Etude PHC Notaires et par le bureau informel architectes.

L'analyse de l'Etude PHC Notaires a porté sur les points suivants :

- respect des conditions de rendu (anonymat et délais).

L'analyse du bureau informel composé de deux spécialistes ayant rédigé le cahier des charges du concours, Mme Lucille Besson, spécialiste-conseils en urbanisme et M. Pierre Hogge, architecte, a porté sur les points suivants :

- conformité des documents remis ;
- conformité aux exigences du programme et du périmètre du concours.

Le but de l'examen étant de contrôler la conformité au cahier des charges des projets dans leurs domaines respectifs afin de fournir au jury une aide pour leur évaluation.

L'analyse urbanistique n'a pas révélé de non-conformité majeure au plan d'affectation cantonale (PAC).

L'analyse architecturale a notamment révélé que pour certains projets, les surfaces et volumes des bâtiments déclarés par les concurrents sont significativement différents des exigences du cahier des charges.

4.2 Projets

49 projets ont été numérotés de 1 à 49 par l'Etude PHC Notaires.

3 bureaux n'ont pas remis de projet.

N°	DEPOSE
01	Walk the line
02	Cassis
03	La clé des champs – 1
04	Parallèles
05	Domino
06	bohemian rhapsody
07	Les Mots et les Choses
08	PIRRA
09	TIME MACHINE
10	LE SOLEIL
11	Saudade
12	RINGO STAR
13	TRANSCENDANCE
14	DIAMANT BRUT
15	BONJOUR CHEZ VOUS
16	HORIZONS – 1
17	ALHAMBRA
18	PAISIBLE
19	MON VILLAGE
20	A TRAVERS CHAMPS
21	CLÉ DES CHAMPS – 2
22	BIELA VILLA DISTRICT
23	GRANDE-MATRICE
24	CHAMBRE PAYSAGÈRE
25	397624
26	FRANCESCO
27	SIEDLUNG
28	Au-delà des murs – 1
29	PURE MORNING
30	L'AXE VERT
31	Je ne vais pas passer ma vie ici
32	COMPO
33	10101
34	IL ÉTAIT UNE FOIS LE MARAIS
35	LA LINEA
36	LA LOUISE
37	LOOP LOOP
38	LA CITTADINA
39	RANTANPLAN
40	au-delà des murs – 2
41	VICUS
42	LA PORTE
43	PORTICUS
44	URBIS ET ORBE
45	DOMUS
46	HORIZON – 2
47	Steve McQueen
48	mieux là qu'en prison
49	OVER THE WALL

4.3 Délibérations du jury

Introduction et rappel des objectifs

Le Président du jury remercie Monsieur Fibicher, directeur du MCBA Musée cantonal des Beaux-Arts qui a mis à disposition du jury la grande salle du musée.

Il salue les membres du jury et ouvre la session. Il présente les différents membres et rappelle le déroulement et les objectifs de la procédure, les points forts du programme du concours, ainsi que le respect de la norme SIA 142. Tous les projets sont acceptés au jugement, à l'unanimité du jury.

Méthode d'appréciation

Le jury prend ensuite connaissance des projets.

Les critères énoncés dans le programme sont rappelés, soit :

- **QUALITÉ D'INTÉGRATION AU CONTEXTE**
rapports à l'environnement naturel et construit environnant ;
- **QUALITÉS FONCTIONNELLES**
pertinence et fonctionnalité de la répartition programmatique proposée, qualité des accès, des dessertes et des flux ;
- **QUALITÉ ARCHITECTURALE**
pertinence de l'implantation, de la volumétrie et du traitement architectural des façades ;
- **QUALITÉS ENVIRONNEMENTALES**
performances énergétiques, apport de lumière et de gains solaires passifs, limitation des énergies grises de construction, durabilité des matériaux, développement durable ;
- **ÉCONOMIE GÉNÉRALE DU PROJET**
tant du point de vue de la construction que de l'exploitation ;
- **RESPECT DES RÈGLEMENTS DE CONSTRUCTION**
règlements en vigueur et contraintes patrimoniales du site.

4.4 1^{er} degré du concours

SESSIONS DES 18 ET 19 NOVEMBRE 2020

4.4.1 Premier tour d'examen

Après prise de connaissance approfondie de l'ensemble des projets, le jury décide à l'unanimité d'écarter les projets suivants :

N°	DEVISE
01	Walk the line
02	Cassis
03	La clé des champs – 1
04	Parallèles
05	Domino
08	PIRRA
09	TIME MACHINE
10	LE SOLEIL
14	DIAMANT BRUT
15	BONJOUR CHEZ VOUS
19	MON VILLAGE
20	A TRAVERS CHAMPS
23	GRANDE-MATRICE
24	CHAMBRE PAYSAGÈRE
27	SIEDLUNG
30	L'AXE VERT
31	Je ne vais pas passer ma vie ici
32	COMPO
33	10101
34	IL ÉTAIT UNE FOIS LE MARAIS
36	LA LOUISE
38	LA CITTADINA
39	RANTANPLAN
40	au-delà des murs – 2
41	VICUS
42	LA PORTE
43	PORTICUS
44	URBIS ET ORBE
45	DOMUS
46	HORIZON – 2
48	mieux là qu'en prison
49	OVER THE WALL

4.4.2 Deuxième tour d'examen

Après réexamen et évaluation, le jury décide à l'unanimité de ne pas reconduire les projets suivants :

N°	DEVISE
06	bohemian rhapsody
07	Les Mots et les Choses
16	HORIZONS – 1
17	ALHAMBRA
21	CLÉ DES CHAMPS – 2
28	Au-delà des murs – 1
35	LA LINEA

Les projets qui participeront au second degré, à l'unanimité du jury, sont :

N°	DEVISE
11	Saudade
12	RINGO STAR
13	TRANSCENDANCE
18	PAISIBLE
22	BIELA VILLA DISTRICT
25	397624
26	FRANCESCO
29	PURE MORNING
37	LOOP LOOP
47	Steve Mc Queen

Le Président remercie les membres du jury et les organisateurs pour l'excellent travail et leur donne rendez-vous pour la session du 2^e degré les 19 et 20 avril 2021.

Fin du jugement du premier degré.

4.5 2^e degré du concours

SESSIONS DES 19 ET 20 AVRIL 2021

Le jury se réunit à nouveau pour l'évaluation des candidats invités à présenter un projet approfondi.

4.5.1 Tour éliminatoire

Après prise de connaissance approfondie de l'ensemble des projets et délibérations, le jury décide à l'unanimité d'écarter les projets suivants qui ne sont pas susceptibles d'être le lauréat :

N°	DEVISE
11	Saudade
18	PAISIBLE
22	BIELA VILLA DISTRICT
37	LOOP LOOP
47	Steve Mc Queen

4.6 Délibération et classement des projets

À l'issue d'un tour final, de nouvelles discussions et délibérations les membres du jury resserrent leur choix et décident à l'unanimité du résultat suivant :

CLASSEMENT DÉFINITIF

N°	DEVISE	RANG	PRIX
25	397624	1 ^{er} rang	1 ^{er} prix
29	PURE MORNING	2 ^e rang	2 ^e prix
12	RINGO STAR	3 ^e rang	3 ^e prix
26	FRANCESCO	4 ^e rang	4 ^e prix
13	TRANSCENDANCE	5 ^e rang	5 ^e prix
11	Saudade		
47	Steve Mc Queen		
37	LOOP LOOP		
18	PAISIBLE		
22	BIELA VILLA DISTRICT		

4.7 Prix et mention

La somme globale des prix du présent concours s'élève à CHF 700 000.- HT, que le jury décide de répartir comme suit :

N°	DEVISE	RANG	PRIX	MONTANT
25	397624	1 ^{er} rang	1 ^{er} prix	60 000.- HT
			défraiement	45 000.- HT
29	PURE MORNING	2 ^e rang	2 ^e prix	55 000.- HT
			défraiement	45 000.- HT
12	RINGO STAR	3 ^e rang	3 ^e prix	50 000.- HT
			défraiement	45 000.- HT
26	FRANCESCO	4 ^e rang	4 ^e prix	45 000.- HT
			défraiement	45 000.- HT
13	TRANSCENDANCE	5 ^e rang	5 ^e prix	40 000.- HT
			défraiement	45 000.- HT
11	Saudade		défraiement	45 000.- HT
47	Steve Mc Queen		défraiement	45 000.- HT
37	LOOP LOOP		défraiement	45 000.- HT
18	PAISIBLE		défraiement	45 000.- HT
22	BIELA VILLA DISTRICT		défraiement	45 000.- HT

4.8 Recommandations du jury

Le jury recommande au maître de l'ouvrage de poursuivre l'étude du projet n° 25 397624.

4.9 Levée de l'anonymat

Après l'établissement du classement et l'attribution des prix, l'Etude PHC Notaires et le Président du jury procèdent, en présence du jury, à l'ouverture des enveloppes cachetées contenant les fiches d'identification des concurrents.

Fin de la session de jury.

5. Approbation

Le présent rapport est approuvé par le jury.

L'ensemble des signatures des membres professionnels et non professionnels du jury est à disposition auprès du maître de l'ouvrage. Afin de garantir la protection des données, les signatures ne sont pas publiées.



EMMANUEL VENTURA
PRÉSIDENT DU JURY
ÉTAT DE VAUD, DFIRE-DGIP,
ARCHITECTE CANTONAL

PHILIPPE PONT
VICE-PRÉSIDENT
ÉTAT DE VAUD, DFIRE-DGIP,
DIRECTEUR GÉNÉRAL

MARIO BOTTA
ARCHITECTE,
MARIO BOTTA ARCHITETTI, MENDRISIO

MANUEL MATTEUS
ARCHITECTE,
AIRES MATEUS ARQUITECTOS, LISBONNE

PIA DURISCH
ARCHITECTE,
DURISCH + NOLLI ARCHITETTI, MASSAGNO

MARC-HENRI COLLOMB
ARCHITECTE,
ATELIER CUBE, LAUSANNE

RENAUD CHEVALIER
ARCHITECTE,
ASSAR, BRUXELLES

SYLVIE BULA
ÉTAT DE VAUD, DES-SPEN,
CHEFFE DE SERVICE

RAPHAËL BROSSARD
ÉTAT DE VAUD, DES-SPEN,
CHEF DE SERVICE ADJOINT

FLORIAN DUBAIL
ÉTAT DE VAUD, DES-SPEN,
DIRECTEUR DE BOIS-MERMET

HENRI GERMOND
SYNDIC D'ORBE

ANDREAS NAEGELI
ÉTAT DE ZÜRICH,
OFFICE DE L'EXÉCUTION JUDICIAIRE,
DIRECTEUR DE PÖSCHWIES

JOHN ZWICK
EXPERT PRISONS SUISSES (EX-OFJ),
BÖSINGEN

6. Levée de l'anonymat



11. SAUDADE

APOLINARIO SOARES SÀRL LAUSANNE
KOSTIC GMBH NATERS
STRUCTURAME SÀRL GENÈVE
WEINMANN ENERGIES SA ECHALLENS
BETELEC SA VILLARS-STE-CROIX

p.48 + 81



12. RINGO STAR

FRUEHAUF HENRY & VILADOMS SA LAUSANNE
MUTTONI ET FERNANDEZ ING. CONSEILS SA ECUBLENS
CHAMMARTIN & SPICHER SA GIVISIEZ
BETELEC SA VILLARS-STE-CROIX
PRAGMA PARTENAIRES SA LAUSANNE

p.36 + 82



13. TRANSCENDANCE

MCBD ARCHITECTES GENÈVE SNC GENÈVE
B + S INGÉNIEURS CONSEILS SA GENÈVE
AMSTEIN + WALTHERT SA LAUSANNE
PAYSAGESTION SA NEUCHÂTEL
TERRABLOC SA GENÈVE
KÜNZLER & PARTNERS AG TWANN
THIERRY VOELLINGER LAUSANNE

p.44 + 83



18. PAISIBLE

ARCHITECTURE STUDIO SAS PARIS /FR
BG INGÉNIEURS CONSEILS SA LAUSANNE
BIFF INGÉNIEURS FENÊTRES ET FAÇADES SA LAUSANNE
SECURITAS AG BERNE
ARCHITRAM ARCHITECTURE ET URBANISME SA RENENS

p.60 + 88



22. BIELA VILLA DISTRICT

NB ARCH + AFF ARCHITECTES LAUSANNE
NICOLAS FEHLMANN ING. CONSEILS SA MORGES
PLANAIR SA GIVISIEZ
SCHUMACHER & CHINGS INGÉNIEURS SA GENÈVE
PERRIN & SPAETH INGÉNIEURS CONSEILS SA RENENS
DGREAL SÀRL ORBE
SERMET GROSS ARCHITECTES SÀRL LAUSANNE
TOPOTEK LANDSCHAFTSARCHITEKTEN MBH ZURICH
CR CONSEILS SÀRL ORON-LA-VILLE

p.64 + 92



25. 397624

HOOTSMANS/HILDEBRAND AMSTERDAM /NL – ZURICH
WALTGALMARINI AG ZURICH
AMSTEIN + WALTHERT AG ZURICH
HAGER PARTNER AG ZURICH
KÜNZLER & PARTNERS AG TWANN
ELEMENT VISUALIZATIONS LTD LONDRES /GB

p.28 + 95



26. FRANCESCO p.40 + 96
VALERIO OLGIATI FLIMS
FERRARI GARTMANN AG COIRE
RG RIEDWEG & GENDRE SA CAROUGE GE
SCHUMACHER & CHINGS INGÉNIEURS SA GENÈVE
INGÉNIEURS-CONSEILS SCHERLER SA GENÈVE
MAURUS SCHIFFERLI, LANDSCHAFTSARCH. AG BERNE
FONDATION CSCSP FRIBOURG
TEKHNE SA LAUSANNE



29. PURE MORNING p.32 + 99
BONNARD+WOEFFRAY SNC MONTHEY
KURMANN CRETTON INGÉNIEURS SA MONTHEY
TECNOSERVICE ENGINEERING SA MARTIGNY
LAMI SA MARTIGNY
SORANE SA LAUSANNE



37. LOOP LOOP p.56 + 107
A CARRÉ ARCHITECTURE ET AMÉNAGEMENT SA LONAY
AB INGÉNIEURS SA LAUSANNE
AZ INGÉNIEURS SA LAUSANNE
INTERVAL PAYSAGE SÀRL CHAVANNES-RENNES
DANIEL RANDIN MEYRIN
FORMLAB ARCHITECTES SA LAUSANNE



47. STEVE MCQUEEN p.52 + 117
P. MESTELAN & B. GACHET ARCH. EPF-SIA LAUSANNE
MONOD-PIGUET+ASS. ING. CONSEILS SA LAUSANNE
CHUARD INGÉNIEURS VAUD SA LAUSANNE
BETELEC SA VILLARS-STE-CROIX

01. WALK THE LINE CLARC ARCHITEKTEN ZÜRICH	p.71	17. ALHAMBRA EXPLORATIONS ARCHITECTURE PARIS /FR	p.87	35. LA LINÉA TRIBU ARCHITECTURE SA LAUSANNE	p.105
02. CASSIS FERRARI ET ASSOCIÉS SA LAUSANNE	p.72	19. MON VILLAGE FREI & STEFANI SA ARCHITECTURE ET DÉVELOPPEMENT PLAN-LES-OUATES	p.89	36. LA LOUISE LOCALARCHITECTURE LAUSANNE	p.106
03. LA CLÉ DES CHAMPS – 1 A-RR SA LAUSANNE	p.73	20. A TRAVERS CHAMPS LZA ARCHITECTES SA FRIBOURG	p.90	38. LA CITTADINA ASS ARCHITECTES ASSOCIÉS SA VERNIER	p.108
04. PARALLÈLES AIA ARCHITECTES LYON /FR	p.74	21. CLÉ DES CHAMPS – 2 IPAS ARCHITECTES ET PLANIFICATEURS SA NEUCHÂTEL	p.91	39. RANTANPLAN BAUMSCHLAGER EBERLE AG ST.GALL	p.109
05. DOMINO FRUNDGALLINA ARCHITECTES FAS SIA NEUCHÂTEL	p.75	23. GRANDE-MATRICE DÜRIG AG ZÜRICH	p.93	40. AU-DELÀ DES MURS – 2 OMAR TRINCA ARCHITECTE LAUSANNE	p.110
06. BOHEMIAN RHAPSODY CCHE LAUSANNE SA LAUSANNE	p.76	24. CHAMBRE PAYSAGÈRE RUPRECHT ARCHITEKTEN GMBH ZÜRICH	p.94	41. VICUS ITTEN + BRECHBÜHL SA LAUSANNE	p.110
07. LES MOTS ET LES CHOSES MAGIZAN SA LAUSANNE	p.77	27. SIEDLUNG JULIEN DUBOIS ARCHITECTES SA LA CHAUX-DE-FONDS	p.97	42. LA PORTE 3BM3 ATELIER D'ARCHITECTURE SA CAROUGE GE	p.112
08. PIRRA DOLCI ARCHITECTES ATELIER D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME SÂRL YVERDON	p.78	28. AU-DELÀ DES MURS – 1 ARCHITECTURE + AMÉNAGEMENT SA LUXEMBOURG	p.98	43. PORTICUS DE PLANTA ET ASSOC. ARCHITECTES SA CAROUGE GE	p.113
09. TIME MACHINE PATRICK MINDER ARCHITECTES SÂRL YVERDON	p.80	30. L'AXE VERT REICHEN ET ROBERT & ASSOCIÉS INTERNATIONAL SUISSE SÂRL GENÈVE	p.100	44. URBIS ET ORBE BRÖNNIMANN & GOTTREUX ARCHITECTES SA VEVY	p.114
10. LE SOLEIL DE LAPUERTA CAMPO ARQUITECTOS ASOCIADOS SLP MADRID /ES	p.81	31. JE NE VAIS PAS PASSER MA VIE ICI CHESEAUXREY SÂRL SION	p.101	45. DOMUS NYX ARCHITECTES GMBH ZÜRICH	p.115
14. DIAMANT BRUT GONZOLO NERI & WECK ARCHITEKTEN GMBH ZÜRICH	p.84	32. COMPO MEMENTO ARCHITECTURE SÂRL SION	p.102	46. HORIZON – 2 EGA ERIK GIUDICE ARCHITECTURE PARIS /FR	p.116
15. BONJOUR CHEZ VOUS DETTLING PELERAUX ARCHITECTES LAUSANNE	p.85	33. 10101 MEYER ARCHITECTURE SÂRL SION	p.103	48. MIEUX LÀ QU'EN PRISON LABAC ARCHITECTURES ET ESPACES CHANTIERS MONTREUX	p.118
16. HORIZONS – 1 FRES ARCHITECTES LAB THÔNEX	p.86	34. IL ÉTAIT UNE FOIS LE MARAIS MAURO TURIN ARCHITECTES SÂRL LAUSANNE	p.104	49. OVER THE WALL GRAF & ROUAULT ARCHITECTES SÂRL LAUSANNE	p.119

7. Classement

25. 397624	1 ^{ER} RANG / 1 ^{ER} PRIX	105 000.– HT	11. SAUDADE		
	PRIX	60 000.– HT		DÉFRAIEMENT	45 000.– HT
	DÉFRAIEMENT	45 000.– HT			
HOOTSMANS / HILDEBRAND AMSTERDAM /NL – ZURICH WALTGALMARINI AG ZURICH AMSTEIN + WALTHERT AG ZURICH HAGER PARTNER AG ZURICH KÜNZLER & PARTNERS AG TWANN ELEMENT VISUALIZATIONS LTD LONDRES /GB			APOLINARIO SOARES SÂRL LAUSANNE KOSTIC GMBH NATERS STRUCTURAME SÂRL GENÈVE WEINMANN ENERGIES SA ECHALLENS BETELEC SA VILLARS-STE-CROIX		
29. PURE MORNING	2 ^E RANG / 2 ^E PRIX	100 000.– HT	47. STEVE MCQUEEN		
	PRIX	55 000.– HT		DÉFRAIEMENT	45 000.– HT
	DÉFRAIEMENT	45 000.– HT			
BONNARD+WOEFFRAY SNC MONTHEY KURMANN CRETTON INGÉNIEURS SA MONTHEY TECNOSERVICE ENGINEERING SA MARTIGNY LAMI SA MARTIGNY SORANE SA LAUSANNE			P. MESTELAN & B. GACHET ARCHITECTES EPF-SIA LAUSANNE MONOD - PIGUET + ASSOCIÉS ING. CONSEILS SA LAUSANNE CHUARD INGÉNIEURS VAUD SA LAUSANNE BETELEC SA VILLARS-STE-CROIX		
12. RINGO STAR	3 ^E RANG / 3 ^E PRIX	95 000.– HT	37. LOOP LOOP		
	PRIX	50 000.– HT		DÉFRAIEMENT	45 000.– HT
	DÉFRAIEMENT	45 000.– HT			
FRUEHAUF HENRY & VILADOMS SA LAUSANNE MUTTONI ET FERNANDEZ INGÉNIEURS CONSEILS SA ECUBLENS CHAMMARTIN & SPICHER SA GIVISIEZ BETELEC SA VILLARS-STE-CROIX PRAGMA PARTENAIRES SA LAUSANNE			A CARRÉ ARCHITECTURE ET AMÉNAGEMENT SA LONAY AB INGÉNIEURS SA LAUSANNE AZ INGÉNIEURS SA LAUSANNE INTERVAL PAYSAGE SÂRL CHAVANNES-RENNES DANIEL RANDIN MEYRIN FORMLAB ARCHITECTES SA LAUSANNE		
26. FRANCESCO	4 ^E RANG / 4 ^E PRIX	90 000.– HT	18. PAISIBLE		
	PRIX	45 000.– HT		DÉFRAIEMENT	45 000.– HT
	DÉFRAIEMENT	45 000.– HT			
VALERIO OLGIATI FLIMS FERRARI GARTMANN AG COIRE RG RIEDWEG & GENDRE SA CAROUGE GE SCHUMACHER & CHINGS INGÉNIEURS SA GENÈVE INGÉNIEURS-CONSEILS SCHERLER SA GENÈVE MAURUS SCHIFFERLI, LANDSCHAFTSARCHITEKTEN AG BERNE FONDATION CSCSP FRIBOURG TEKHNE SA LAUSANNE			ARCHITECTURE STUDIO SAS PARIS /FR BG INGÉNIEURS CONSEILS SA LAUSANNE BIFF INGÉNIEURS FENÊTRES ET FAÇADES SA LAUSANNE SECURITAS AG BERNE ARCHITRAM ARCHITECTURE ET URBANISME SA RENENS		
13. TRANSCENDANCE	5 ^E RANG / 5 ^E PRIX	85 000.– HT	22. BIELA VILLA DISTRICT		
	PRIX	40 000.– HT		DÉFRAIEMENT	45 000.– HT
	DÉFRAIEMENT	45 000.– HT			
MCBD ARCHITECTES GENÈVE SNC GENÈVE B + S INGÉNIEURS CONSEILS SA GENÈVE AMSTEIN + WALTHERT SA LAUSANNE PAYSAGESTION SA NEUCHÂTEL TERRABLOC SA GENÈVE KÜNZLER & PARTNERS AG TWANN THIERRY VOELLINGER LAUSANNE			NB ARCH + AFF ARCHITECTES LAUSANNE NICOLAS FEHLMANN INGÉNIEURS CONSEILS SA MORGES PLANAI SA GIVISIEZ SCHUMACHER & CHINGS INGÉNIEURS SA GENÈVE PERRIN & SPAETH INGÉNIEURS CONSEILS SA RENENS DGREAL SÂRL ORBE SERMET GROSS ARCHITECTES SÂRL LAUSANNE TOPOTEK LANDSCHAFTSARCHITEKTEN MBH ZURICH CR CONSEILS SÂRL ORON-LA-VILLE		

ARCHITECTES
HOOTSMANS ARCHITECTUURBUREAU BV
NIEUWE PRINSENGRACHT 39
1018 AMSTERDAM / NL
HILDEBRAND STUDIOS AG
WASSERWERKSTRASSE 129
8037 ZÜRICH

ROB HOOTSMANS
THOMAS HILDEBRAND
REMCO BRUGGINK
STEFAN AMANN
GUUS HOOTSMANS
CATHERINE GOY
PATRICIA MÜLLER

INGÉNIEUR CIVIL
WALTGALMARINI AG
DRAHTZUGSTRASSE 18
8008 ZÜRICH
WOLFRAM KÜBLER

INGÉNIEUR C/V/S/E
AMSTEIN + WALTHER AG ZÜRICH
XAVIER ORDUNA, PERLA COLAMESTA,
MIRO LOSIC, MARTA AGUILAR BLANES,
PIERRE-ANDRÉ CASU, MICHAEL SOLLARIS,
MICKAEL PAYEN, QUENTIN VISSOL,
CLAUDE BALDACCI, LUDOVIC LEIGNADIER

PROJET LAURÉAT / PREMIER RANG / PREMIER PRIX

25. 397624

Le projet 397624 propose un parti pavillonnaire qu'il décline avec habileté dans le contexte des établissements pénitentiaires de la plaine de l'Orbe. Sept grands bâtiments dotés de généreuses cours intérieures accueillent l'intégralité du programme. Disposés librement et sans hiérarchie apparente, dans le périmètre inscrit au nord du site, ils se présentent comme le pendant de la série d'édifices, pénitentiaires et agricoles, qui prennent place dans un relatif désordre sur le flanc sud de la prison de Bochuz. Cette stratégie d'implantation fragmentée préserve le caractère monumental et la prééminence de l'édifice d'Alphonse Laverrière au centre du site, garantissant ainsi la cohérence générale de ce vaste ensemble naturel et construit.

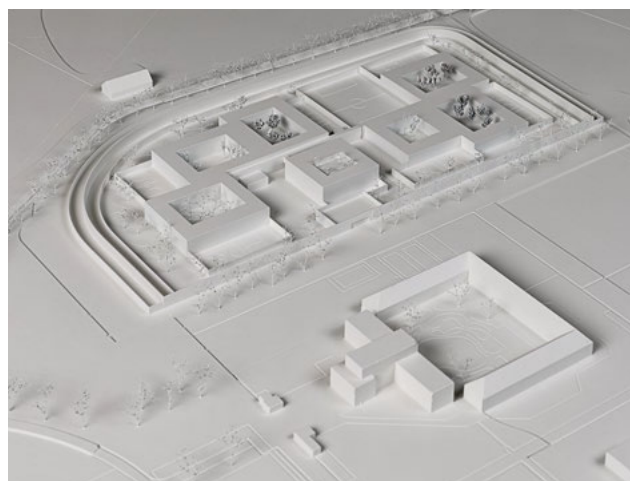
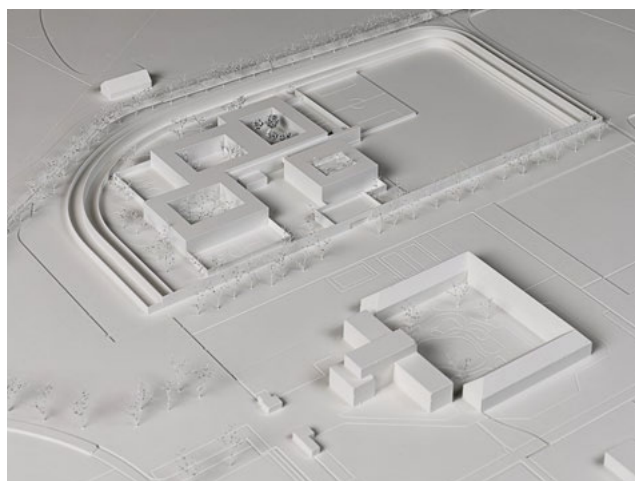
Un pavillon d'entrée est soudé au mur d'enceinte qui circonscrit le périmètre, il organise les accès et les flux depuis la future Allée des Marais. Au centre de la composition la première maison accueille les services administratifs et la salle de sport. Les six autres bâtiments, regroupés en deux groupes de 3, abritent les 6 divisions d'hébergement. Un dispositif de liaison longitudinal relie les différents bâtiments et abrite les circulations vers les services collectifs, administratifs et de santé. Cet élément, indispensable au fonctionnement de l'ensemble, constitue, à ce stade, la principale faiblesse du parti morphologique, son statut restant peu clair et ses qualités d'usage discutables dans sa forme actuelle. Cette organisation spatiale présente de nombreux avantages, elle fragmente le volume construit en volumes de taille moyenne dont l'échelle et la morphologie évoquent le logement collectif et une forme d'urbanité, elle offre une grande flexibilité dans le développement futur du projet ainsi que de nombreuses options de phasage. Le jury relève que ce projet permet de loger les détenus condamnés à des peines d'enfermement de longue durée dans des maisons différentes au fil de temps et d'établir ainsi une forme de progression vers leur remise en liberté.

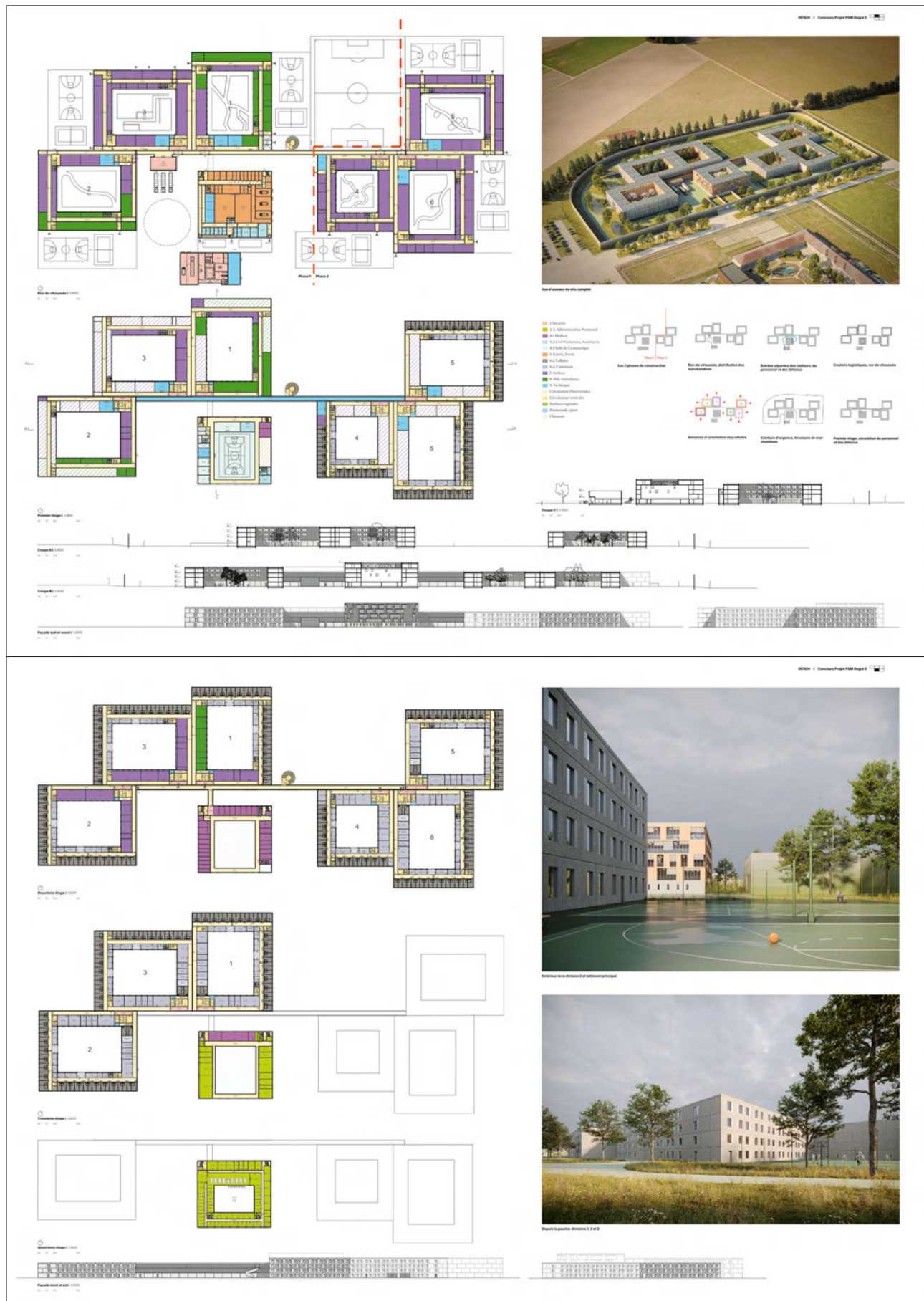
Le traitement des façades intègre la nécessité de garantir la privacité d'une division cellulaire par rapport à ses voisines et à leurs espaces de promenade ainsi qu'au terrain de sport. Néanmoins, dans la solution proposée des pans de façade restent intégralement borgnes.

Le rapport au paysage de la forme construite est riche de potentialités. Les redents résultant de l'agrégation des bâtiments génèrent des sous-espaces permettant de loger le terrain de sport et les promenades des différentes divisions. Toutefois, le jury relève que ce potentiel est en partie anéanti par l'enceinte murale de 8 mètres. Il s'interroge sur la possibilité de remplacer celle-ci par un dispositif grillagé permettant une continuité du paysage vers le lointain. Les cours appropriables des 6 bâtiments sont conçues comme autant de déclinaisons paysagères. Potentiellement intéressante cette intention est encore embryonnaire et nécessitera une attention particulière.

Chacune des 6 divisions dispose de sa maison. Parfaitement autonomes, elles sont organisées sur 3 ou 4 niveaux autour de cours accessibles. La répartition du programme exploite le potentiel de l'organisation spatiale retenue en orientant les locaux de formation et de service majoritairement sur cour et les cellules systématiquement sur l'extérieur. Les ateliers occupent les rez-de-chaussée en double hauteur. Dans les niveaux supérieurs, les cellules prennent place sur les deux côtés du plan ouverts sur le paysage. Un couloir central distribue cellules et locaux annexes tournés sur la cour. Sur les deux autres côtés, un couloir latéral dessert des locaux de services et de formation de plus grandes dimensions. La problématique des livraisons est traitée avec beaucoup de maîtrise et d'efficacité, les véhicules ne s'engageant que très peu dans le périmètre et alimentant directement les différentes maisons par le niveau inférieur du corps de liaison.

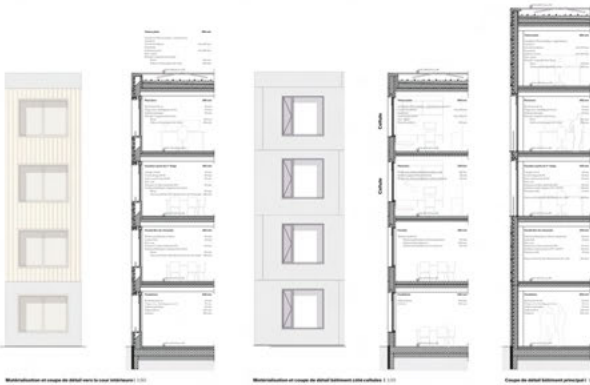
Une réflexion sur l'emploi du bois dans la conception structurelle et constructive du projet est proposée. La maison administrative est conçue avec une structure bois/béton alors que les maisons abritant les 6 divisions d'hébergement sont dotées de structures en béton armé. Alors que certaines façades sont prévues en éléments préfabriqués de type sandwich, d'autres, sur cour notamment présentent une ossature bois. Cette démarche pertinente devra être poursuivie. Le jury remercie les auteurs de projet pour leur contribution.







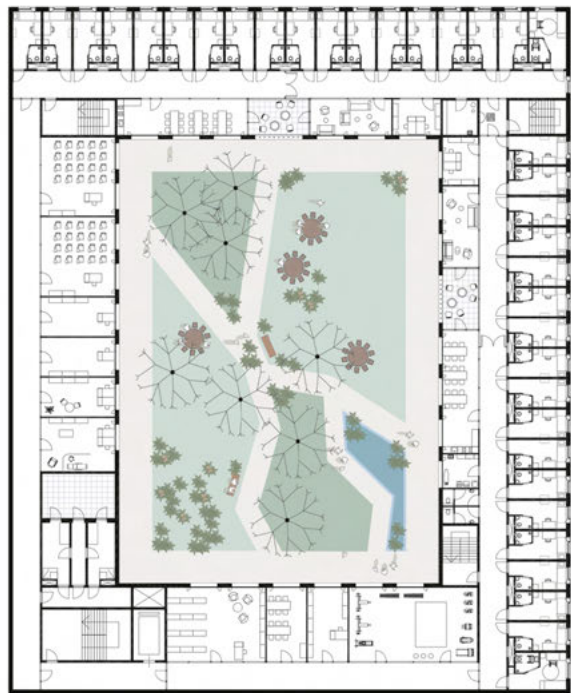
Vue de la cour intérieure du bâtiment



Représentation en coupe de l'édifice avec la cour intérieure

Représentation en coupe de l'édifice avec la cour intérieure

Coupe de l'édifice principal



Plan de la section 1 (niveau étage)

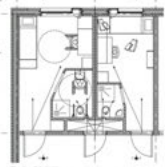
Plan de la section 1 (niveau étage)



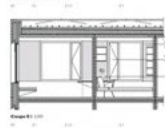
Vue intérieure d'un espace



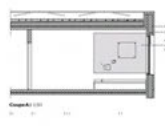
Vue de l'extérieur d'un espace



Plan de la section 1 (niveau étage)



Coupe 1 (niveau étage)



Coupe 2 (niveau étage)



Coupe 3 (niveau étage)



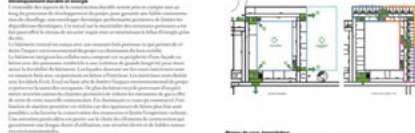
Coupe 4 (niveau étage)



Coupe 5 (niveau étage)



Vue intérieure d'un espace



ARCHITECTE
BONNARD+WOEFFRAY SNC
AVENUE DE FRANCE 24
1870 MONTHÉY

INGÉNIEUR CIVIL
KURMANN CRETTON INGÉNIEURS SA
AVENUE DE FRANCE 24
1870 MONTHÉY

INGÉNIEUR C/V/S/E
TECNOSERVICE ENGINEERING SA
MARTIGNY
LAMI SA MARTIGNY

SPÉCIALISTE
THERMICIEN
SORANE SA LAUSANNE

DEUXIÈME RANG / DEUXIÈME PRIX

29. PURE MORNING

Le projet *Pure Morning* s'implante parallèlement à l'Allée des Marais sous forme d'un T inversé sur lequel viennent se raccorder deux bâtiments en forme de croix abritant les divisions d'hébergement et leurs ateliers. Le projet introduit un axe central fort dans la Plaine des Grands-Marais, qui contraste avec l'implantation plus organique du pôle pénitentiaire du Nord Vaudois. La volonté de l'auteur de projet est indéniablement de créer un effet de masse important en regroupant l'entier des fonctions dans un seul volume.

La composition du projet résultant de la combinaison de deux organisations cruciformes autour des fonctions centrales, créant ainsi une symétrie complète, pose question par rapport à la notion de repérage pour les détenus. Cette composition, malgré sa force architecturale, n'est pas de nature à répondre de manière optimale à la volonté du maître de l'ouvrage de développer un projet qui prône la resocialisation des détenus.

Une recherche intéressante sur le traitement des façades est remarquée, laquelle permet de différencier les fonctions par la taille des fenêtres en partant d'un même principe de composition architecturale. Le détail des panneaux préfabriqués de béton recyclé et teinté est réalisé avec une belle maîtrise architecturale. Néanmoins, afin de répondre aux exigences de co-visibilités l'auteur de projet a dû se résoudre à rendre de nombreuses façades aveugles au niveau 0, dans les ateliers principalement. Il en résulte que les détenus, qui y passent une partie importante de leur journée, ne pourront pas bénéficier de vues extérieures directes.

Le travail sur la cellule en ce qui concerne la taille, la proportion et la position de la fenêtre, de même que la recherche autour du mobilier de la cellule démontre une maîtrise du sujet. En ce qui concerne les matériaux, si la volonté de limiter leur nombre pour en faciliter l'entretien est appréciable, il en résulte toutefois une froideur dans l'ambiance qui ne correspond pas à la volonté du maître de l'ouvrage d'assurer au détenu, autant que possible, des conditions de vie ordinaire.

L'insertion dans le paysage ne convainc pas complètement, le projet, tel un objet unique, semble être déposé sur le site sans réelle accroche avec son environnement. Il en résulte une certaine faiblesse dans le traitement des espaces extérieurs. Une attention est néanmoins donnée pour que chaque division soit organisée autour de sa cour de promenade. Bien que l'auteur du projet n'esquisse pas cette possibilité, chaque cour pourrait, selon les besoins, être traitée de manière différenciée pour contribuer au projet de resocialisation, aux besoins d'évolution pour les différentes populations carcérales.

Chaque croix abrite trois divisions, et chaque division occupe un quadrant, orienté vers l'extérieur. Le quatrième quadrant est tourné vers l'intérieur, vers les cours de services et permet de créer des liaisons vers les fonctions communes et l'administration qui occupent le T central du projet.

Les ailes de chaque division forment néanmoins un ensemble concave qui limite les vues dégagées depuis les cellules, malgré l'attention qui a été donnée par l'auteur de projet de les orienter vers l'extérieur de l'enceinte. Les ailes des divisions semblent s'arrêter de manière quelque peu arbitraire sans réel traitement des pignons, sans terminaison, ce point affaiblit un peu le concept.

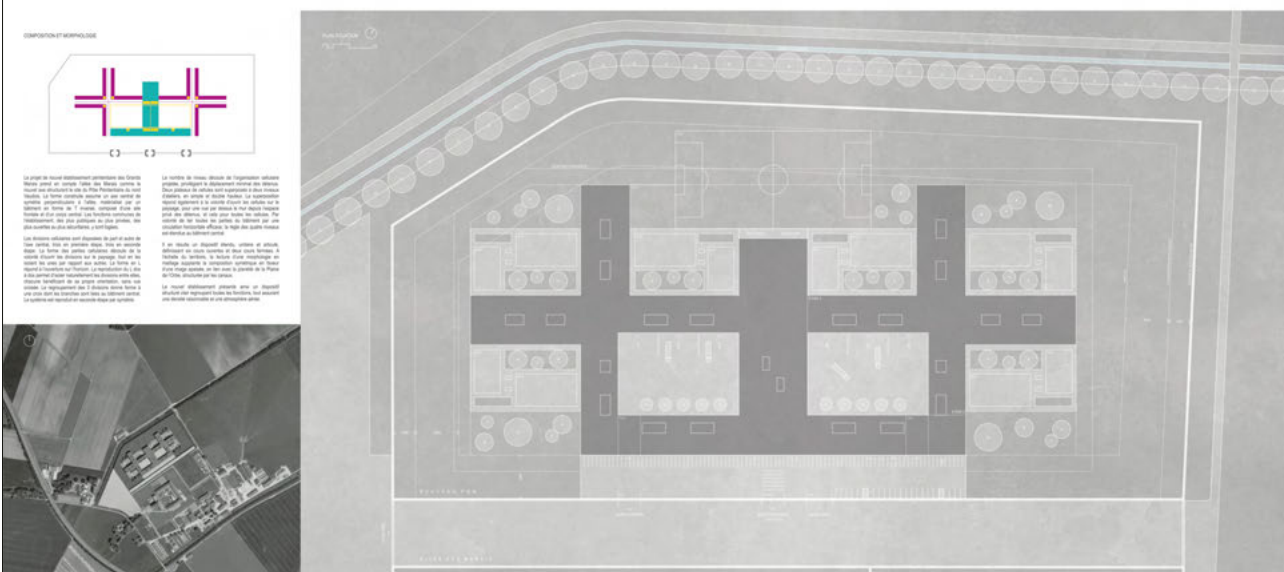
Il y a par contre une bonne économie de moyens en ce qui concerne les circulations logistiques qui sont concentrées et sécurisées. Les deux cours de services sont accessibles depuis la zone d'entrée et desservent l'ensemble des ateliers de manière compacte et efficace.

La réflexion sur des méthodes de préfabrication afin d'accélérer la construction d'une part et d'autre part d'intégrer dans les cellules une grande partie des équipements pour répondre aux exigences de sécurité de ces dernières est proposée. Cette méthode pourrait également présenter des avantages pour la construction de la deuxième phase afin de perturber le moins possible le fonctionnement de l'établissement.

Le phasage est bien pensé mais restera malgré tout un peu plus complexe à réaliser étant donné le caractère monolithique du projet.

Les membres du jury apprécient le parti fort du projet et la simplicité de lecture qui en découle. Le projet apporte des réponses intéressantes pour le fonctionnement de l'établissement ainsi que pour le traitement des façades et les méthodes de construction. Du point de vue architectural le projet a séduit les membres du jury, mais des questions demeurent néanmoins sur la présence d'un objet monolithique de cette taille dans le paysage et de la manière dont les utilisateurs pourront se l'approprier. Le jury remercie les auteurs de projet pour leur contribution.

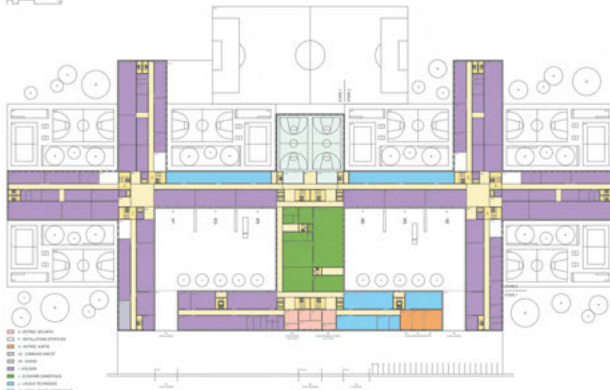
CONCOURS PGM_DEGRE 2_ORBE_04/2021
PURE MORNING





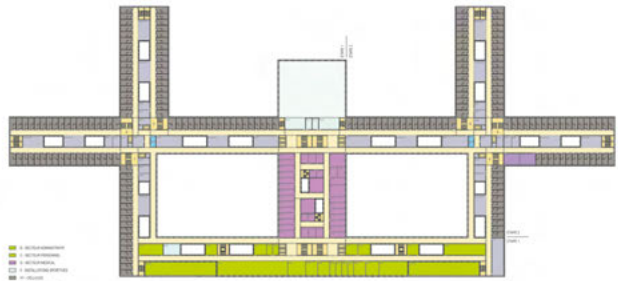
- 1 - agriculture/forestry
 2 - energy/energy
 3 - collected material
 4 - industry
 5 - refinery
 6 - chemical processing
 7 - other/transport
 8 - waste/energy/chemicals
 9 - waste/energy/chemicals

Niveau = 1



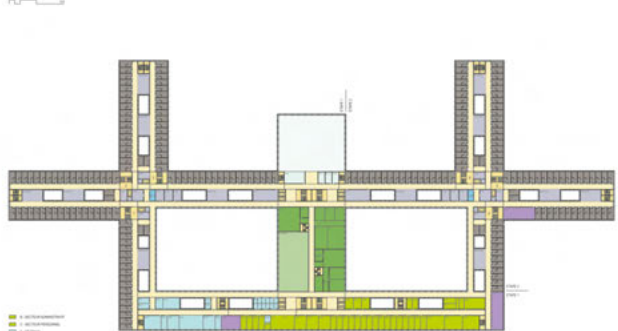
-  a. initial income
-  b. initial income
- c. initial income
-  d. initial income
-  e. initial income
- f. initial income
-  g. initial income
-  h. initial income
- i. initial income
-  j. initial income
-  k. initial income
- l. initial income
-  m. initial income
- n. initial income
-  o. initial income
-  p. initial income
- q. initial income
-  r. initial income
-  s. initial income
- t. initial income
-  u. initial income
-  v. initial income
- w. initial income
-  x. initial income
-  y. initial income
- z. initial income

Niveau 40



- 2015年12月10日
- 2015年12月11日
- 2015年12月12日
- 2015年12月13日
- 2015年12月14日
- 2015年12月15日
- 2015年12月16日
- 2015年12月17日
- 2015年12月18日
- 2015年12月19日
- 2015年12月20日
- 2015年12月21日
- 2015年12月22日
- 2015年12月23日
- 2015年12月24日
- 2015年12月25日
- 2015年12月26日
- 2015年12月27日
- 2015年12月28日
- 2015年12月29日
- 2015年12月30日
- 2015年12月31日

NIVEAU +3



- 1. **1.000** - 1.000
- 2. **1.000** - 1.000
- 3. **1.000** - 1.000
- 4. **1.000** - 1.000
- 5. **1.000** - 1.000
- 6. **1.000** - 1.000
- 7. **1.000** - 1.000
- 8. **1.000** - 1.000
- 9. **1.000** - 1.000
- 10. **1.000** - 1.000

NIVEAU +2

EXPANDED EXTENDED ABSTRACT

Tout est une chaîne fermée, le miel d'arrivait au sucre comme tel, sans perdre l'essence du miel et en maintenant le plus grand nombre de propriétés. Le danger des sucres d'industrie, cependant, la quantification des espèces aromatisantes suit une progression, de la couleur de miel jusqu'à l'arôme complet. La spirulation assure à cette phase rigoureuse encore plus d'efficacité de la chaîne de contrôle. L'ajout d'arômes, tout en étant une aide précieuse au processus de la chaîne de contrôle, ne doit pas compromettre la pureté du miel. Les autres de diverses espèces locales portant les sucres des fleurs, apportent de l'arôme et du succès à la chaîne de contrôle. L'ajout d'arômes, cependant, assure à cette phase rigoureuse encore plus d'efficacité de la chaîne de contrôle. Les autres de diverses espèces locales portant les sucres des fleurs, apportent de l'arôme et du succès à la chaîne de contrôle.

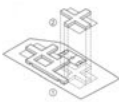
FONCTIONS ET ALGÈRE



L'agrement des différents secteurs est le résultat des efforts de la communauté internationale. La Conférence mondiale des services communautaires de l'Organisation mondiale des Nations unies sur l'étape de l'après de la conférence a été une expérience pour tous les participants. Les participants ont pu constater que la mise en place d'un service communautaire, au-delà du travail, est une tâche complexe et nécessite un soutien des autorités locales, nationales et internationales. Les participants ont pu constater que la mise en place d'un service communautaire est une tâche complexe et nécessite un soutien des autorités locales, nationales et internationales.

[illegible][illegible]

PASSAGE



COUPES 141



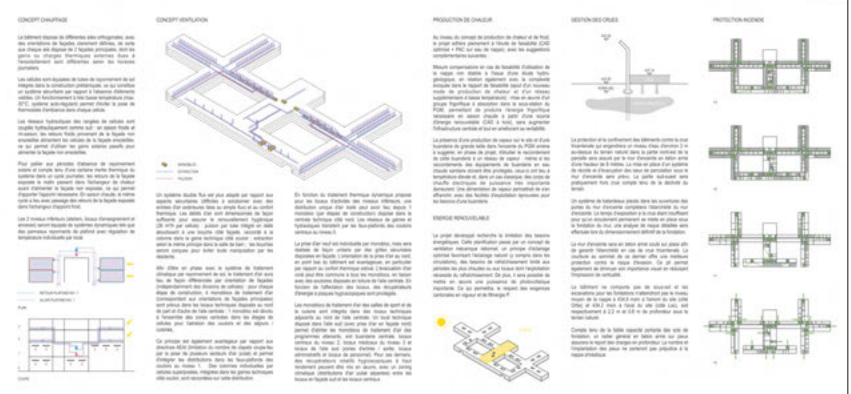
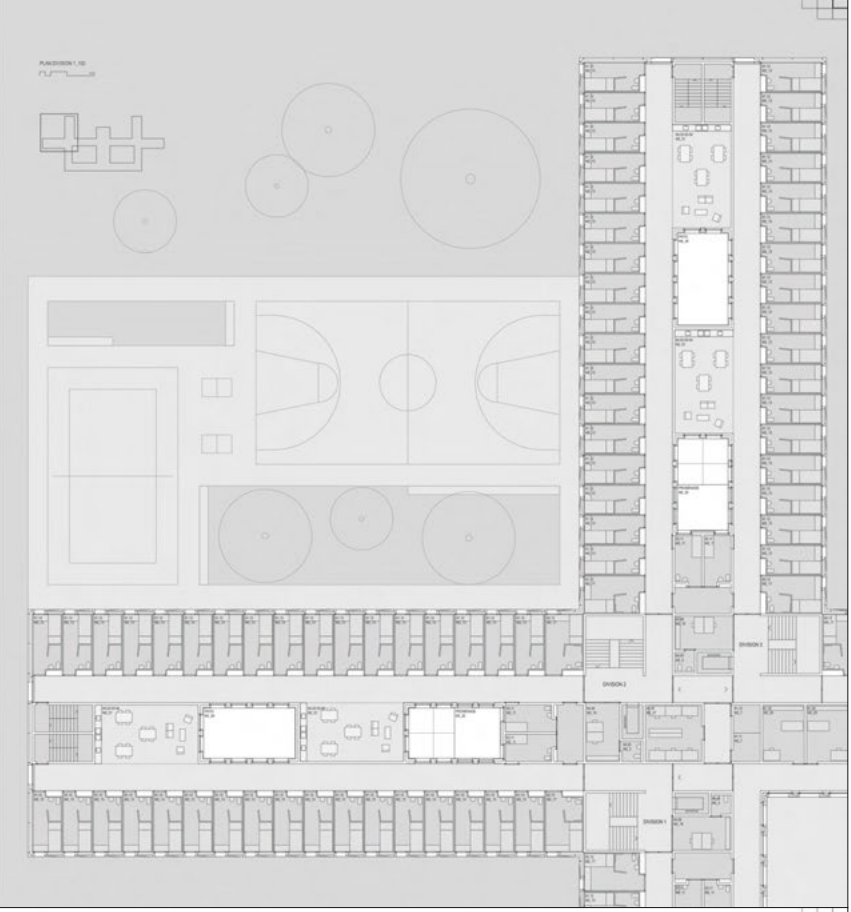
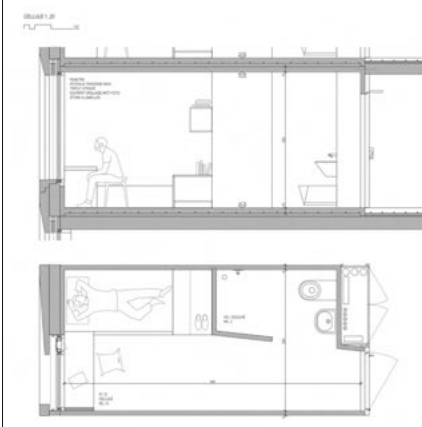
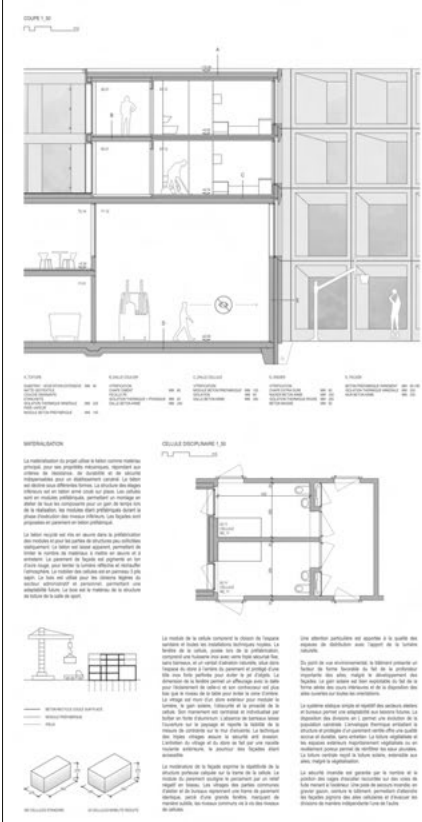
COUPE 38



RELATIVE WORD-CLUSTERS



CONCOURS PGM_DEGRE 2_ORBE_04/2021
PURE MORNING



ARCHITECTE
FRUEHAUF HENRY & VILADOMS SA
CHEMIN RENOUE 2
1005 LAUSANNE

INGÉNIEUR CIVIL
MUTTONI ET FERNANDEZ
INGÉNIEURS CONSEILS SA
ROUTE DU BOIS 17
1024 ECUBLENS

INGÉNIEUR C/V/S/E
CHAMMARTIN & SPICHER SA GIVISIEZ
BETELEC SA VILLARS-STE-CROIX

SPÉCIALISTE
ÉCONOMISTE
DIRECTION DES TRAVAUX
PRAGMA PARTENAIRES SA LAUSANNE

TROISIÈME RANG / TROISIÈME PRIX

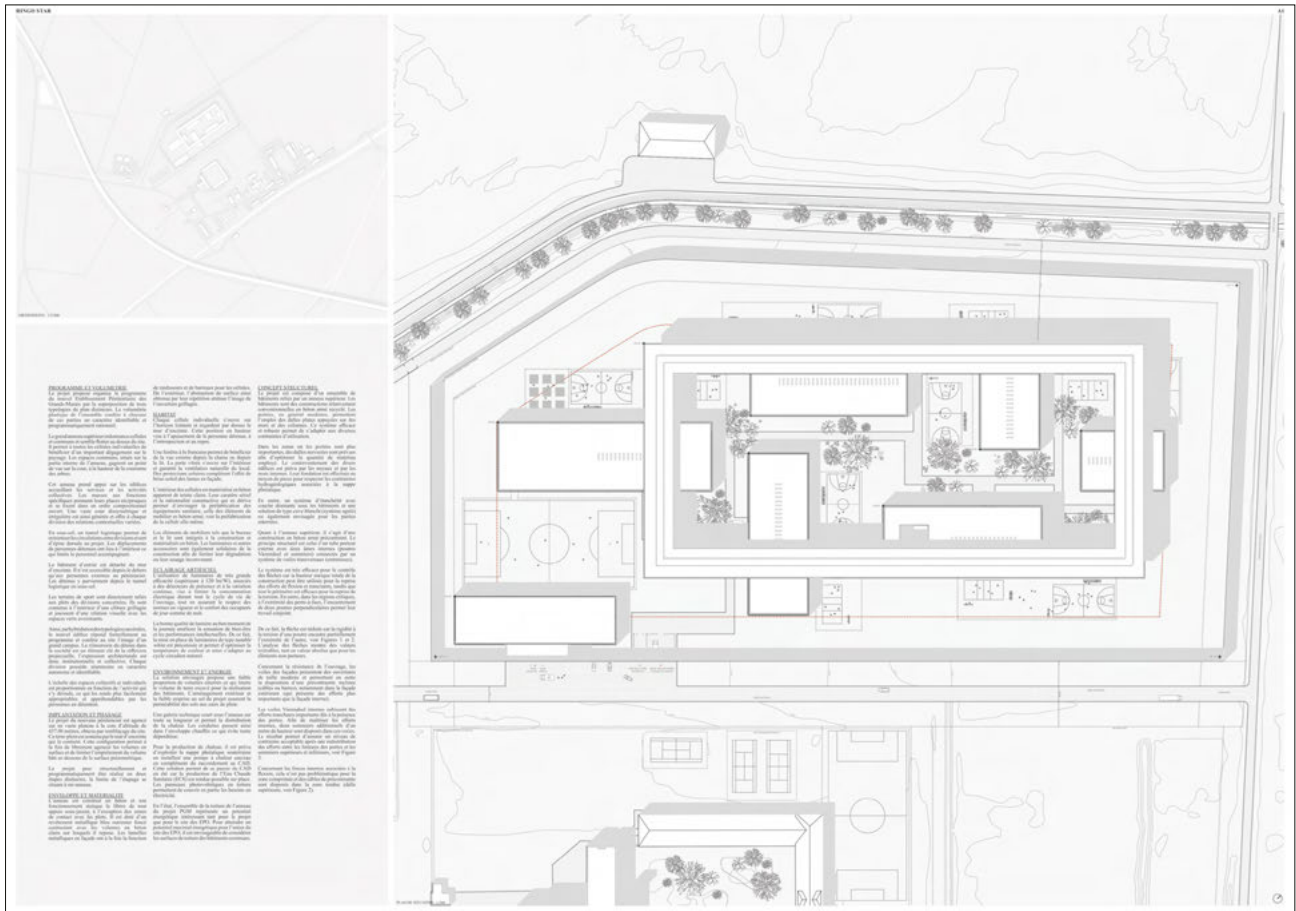
12. RINGO STAR

La proposition *Ringo Star* prend le parti de regrouper toutes les activités administratives et d'ateliers dans sept bâtiments autonomes au sol et tous les espaces privatifs, les cellules et leurs services communs, réparties au ciel dans un unique anneau flottant sur l'ensemble. Cette répartition entre un monde « d'en bas » intramuros et un monde « d'en haut » extramuros est une invention, en coupe, habile pour répartir un programme complexe et, novatrice parmi les typologies usuelles des organismes carcéraux.

Cette approche génère des espaces multiples et différenciés avec ce qui est au sol, les divers ateliers, clairement contenus en superficie par le mur d'enceinte. La hauteur de ce dernier règle précisément la troisième dimension (hauteur) des unités accueillant les activités collectives, en organisant par le positionnement des constructions du « monde d'en bas » les activités extérieures pour le sport et pour le bien-être, dédiées et diversifiées, dans les interstices restants. Ce dispositif permet une fois dépassée la cote du mur d'enceinte de regrouper pour le « monde d'en haut », dans la couronne supérieure, toutes les cellules avec un rapport égalitaire, unique et sans obstacles sur l'horizon lointain de la plaine de l'Orbe. Cette audacieuse disposition reprend l'implantation des constructions existantes sur le site pour l'ensemble agricole des colonies ouvertes, et le dispositif rigoureux et rationnel du pénitencier adjacent de Laverrière, en un assemblage vertical pertinent de deux typologies pourtant contraires. Ainsi le rapport aux édifices historiques est cohérent autant dans l'échelle des volumes en jeu que dans le respect de la hiérarchisation du contexte bâti. Au niveau des voiries d'accès pour les livraisons aux divers ateliers, le conflit des flux entre détenus et livraison est réel sur l'ensemble du site. La principale évolution et réponse à cette question entre le premier et deuxième tour est l'adjonction d'une liaison souterraine entre les divers secteurs pour résoudre de manière rationnelle et protégée les mouvements des détenus vers l'unité administrative et d'accueil. Malheureusement sa position en sous-sol sans apports de lumière naturelle et, de fait, allongeant les parcours dans des circulations verticales, la rend difficilement gérable pour les gardiens et non conforme aux dispositions du PAC en regard de la gestion de la nappe phréatique.

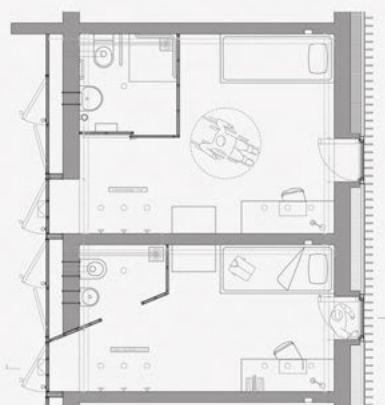
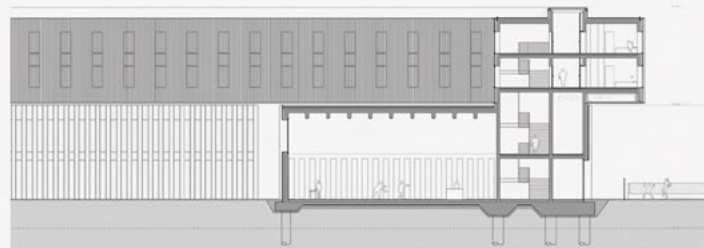
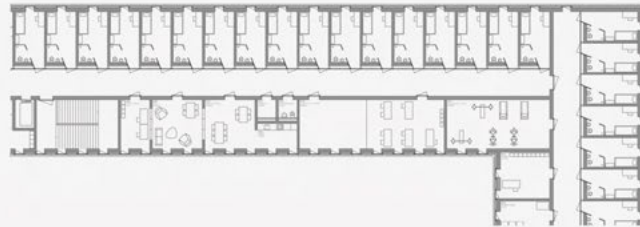
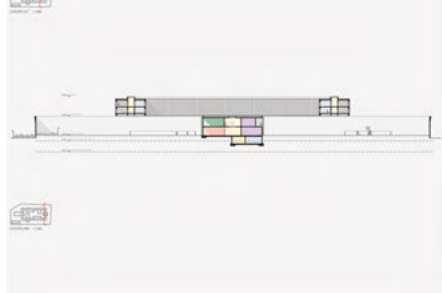
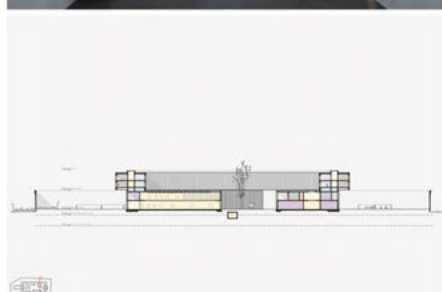
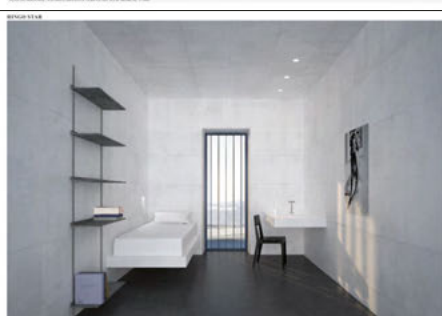
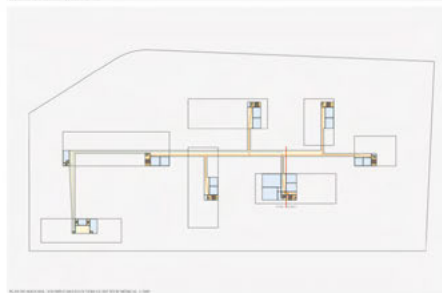
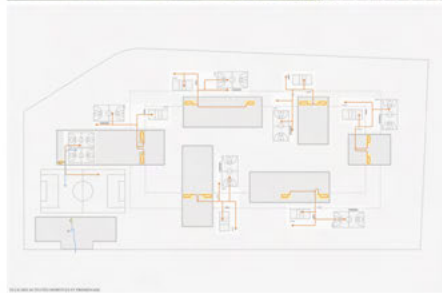
L'architecture qui se dégage de l'ensemble, au sol, permet aux détenus de s'identifier à leur division qui chacune ont leurs dimensions propres et leurs dispositifs d'accès avant d'accéder par les mêmes entrées aux cellules individuelles qui elles, au ciel, se font presque oublier. Les édifices des ateliers adoptent un langage constructif et statique traditionnel posé à terre avec des matériaux de façades de teintes claires, l'anneau flottant des cellules quant à lui requiert un système statique aérien contemporain avec des matériaux de façades de teintes foncées. Cette association souligne la tension ou masque la difficulté d'appui que ces deux langages induisent. Situées sur deux niveaux en

couronne toutes les cellules se déploient vers l'extérieur sur 360°. En face de cette disposition, donnant sur le même couloir distribuant les cellules, tous les services communs à l'habitat, y compris les voies de circulations verticales sont orientés vers l'intérieur de l'anneau. De cette organisation sans compromis résultent des circulations linéaires importantes qui si elles sont rationnelles pour la surveillance n'empêchent pas la segmentation par des grilles ou des portes nécessaires pour respecter les divisions. Le fonctionnement de ce circuit horizontal sera perturbé par la coupure inévitable en première étape. L'important effort pour maintenir soit en porte à faux soit sur deux appuis, à l'aide de câbles obliques de précontrainte, est contradictoire avec les ouvertures verticales systématiques de chaque cellule. Pourtant cette proposition novatrice questionne sur les moyens à engager pour satisfaire cette belle idée où le détenu depuis sa cellule peut se sentir seul au monde... à sa fenêtre et demanderait à être approfondie. Le jury remercie les auteurs de projet pour leur contribution.



12. RINGO STAR





42

43

ARCHITECTE
VALERIO OLGATI
SENDA STRETTA 1
7017 FLIMS

INGÉNIEUR CIVIL
FERRARI GARTMANN AG
BÄRENLOCH 11
7000 COIRE

INGÉNIEUR C/V/S/E
RG RIEDWEG & GENDRE SA CAROUGE GE
SCHUMACHER & CHINGS ING. SA GENÈVE
ING.-CONSEILS SCHERLER SA GENÈVE

SPÉCIALISTES
ARCHITECTURE PAYSAGÈRE
MAURUS SCHIFFERLI,
LANDSCHAFTSARCHITEKTEN AG BERNE
CENTRE SUISSE DE COMPÉTENCES
SANCTIONS PÉNALES
FONDATION CSCSP FRIBOURG
BUREAU DE GESTION DES COÛTS
TEKHNE SA LAUSANNE

QUATRIÈME RANG / QUATRIÈME PRIX

26. FRANCESCO

Le projet *Francesco* propose un parti radical qui concentre l'ensemble des masses bâties à l'ouest du site. Le mur d'enceinte, dont la géométrie est reconsidérée, s'épaissit pour accueillir les dispositifs d'entrée, de contrôle et de gestion des flux. Deux édifices de 8 niveaux, tournés de 45 degrés l'un par rapport à l'autre, se succèdent dans une relation de proximité urbaine et quasiment tactile alors que la partie Est du périmètre est laissée libre de construction. Le parti urbanistique et morphologique établit une relation d'équivalence avec la prison de Bochuz et amorce un dialogue saisissant avec l'édifice d'Alphonse Laverrière. Les deux formes bâties partagent dans une monumentalité assumée, l'axialité des compositions et la disposition des entrées. Mais, alors que la prison de Bochuz trouve en son centre une vaste cour, Francesco propose un cœur d'une densité saisissante.

La concentration des masses bâties libère une surface importante du site. Elle est occupée par les promenades des différentes divisions d'hébergements et le terrain de sport, le traitement paysagé de cet espace libre de construction n'est pas suffisamment développé et la nécessaire privacité des promenades les unes par rapport aux autres est difficilement réalisable sans anéantir l'ouverture souhaitée.

L'organisation du bâtiment cellulaire oppose espaces des cellules, ouverts sur la nature, et espaces d'atelier et de formation, organisés au cœur du dispositif. Le plan du bâtiment est constitué d'une couronne rectangulaire distribuée par un couloir central et de corps bâtis disposés selon les diagonales du rectangle. Des cours, essentiellement triangulaires, percent la forme résultante. Ce dispositif formel établit avec une grande cohérence les connections indispensables au bon fonctionnement de l'établissement. Chaque division d'hébergement est organisée sur deux demi-étages superposés découpés selon la diagonale du plan. Les locaux de formation et de service sont logés en vis-à-vis des cellules ou sur les deux grandes diagonales construites.

Les cellules font l'objet d'une réflexion poussée, l'espace de la chambre est libéré de tout accessoire parasite et reçoit une forme de toiture archétypique. Les services, penderie et salle de bain, occupent une couche constructive s'étendant du couloir à la façade scandant les plans d'étage. Le rapport de la cellule à l'extérieur est libéré de tout élément constructif, le regard se prolonge sans entrave vers le ciel et le paysage. Un rideau, au caractère domestique, permet de moduler l'intensité de cette confrontation, extrême et paradoxale, entre le confinement cellulaire et l'immensité inaccessible.

La densité d'activité et la concentration de personnes qui résulte de ce dispositif n'est pas jugée crédible, les apports de lumière naturelle aux étages inférieurs non plus. Par ailleurs, notons que si les détenus passeront de la cellule ouverte sur le paysage au cœur dense de l'établissement, leur emploi du temps

les amènera à passer le plus clair de leurs jours hors des cellules. Il en va de même pour les gardiens qui seront eux aussi confinés dans un dispositif architectural parfaitement maîtrisé mais oppressant. Notons par ailleurs, que le nombre élevé d'étages générerait des difficultés importantes lors des déplacements et transferts de détenus.

L'ensemble des constructions, mur d'enceinte et bâtiments, est conçu en béton armé teinté dans la masse dans une couleur rouille. Les façades du bâtiment cellulaire se présentent comme des murs largement percés avec une régularité parfaite. Le bâtiment de service propose une grille de poteaux et de dalles animée de subtiles variations.

Les fenêtres conçues pour les cellules se présentent comme de grands volumes accrochés à la façade en béton armé. Leur ouverture est actionnée par des vérins disposés au bas des éléments leur permettant de pivoter sur leurs axes supérieurs.

Le volume bâti est maîtrisé et inférieur à la moyenne, le coût de construction se situe néanmoins nettement au-dessus de la cible en raison de la complexité des façades du bâtiment cellulaire. La densité bâtie rend problématique la réalisation en étape du bâtiment cellulaire. Le jury remercie les auteurs de projet pour leur contribution.

FRANCESCO



CONCOURS PQR - degré 2 - A1





ARCHITECTE
MCBD ARCHITECTES GENÈVE SNC
RUE DU BEULET 4
1203 GENÈVE

INGÉNIEUR CIVIL
B + S INGÉNIEURS CONSEILS SA
CHEMIN RIEU 8
1208 GENÈVE

INGÉNIEUR C/V/S/E
AMSTEIN + WALTHER SA LAUSANNE

SPÉCIALISTES
PAYSAGISTE
PAYSAGESTION SA NEUCHÂTEL
INGÉNIEUR EN MATÉRIAUX
TERRABLOC SA GENÈVE
GESTION DE SÉCURITÉ
KÜNZLER & PARTNERS AG TWANN
PRÉFABRICATION BÉTON
THIERRY VOELLINGER LAUSANNE

CINQUIÈME RANG / CINQUIÈME PRIX

13. TRANSCENDANCE

Le projet *Transcendance* a indéniablement misé sur une volonté de créer un lien entre le dedans et le dehors qui se reflète même dans sa devise. Le projet s'implante parallèlement à l'Allée des Marais avec une entrée par l'ouest du site au-travers d'un pavillon d'entrée inséré dans le mur d'enceinte. L'ensemble des autres fonctions sont regroupées en un seul bâtiment basé sur la typologie du peigne.

L'auteur de projet propose des surfaces généreuses dans les circulations, notamment en dilatant les couloirs des divisions dans les branches du peigne, permettant également l'apport de lumière naturelle zénithale. Toutefois par la juxtaposition des différentes circulations parallèles, dont les cheminements semblent parfois résulter du remplissage des espaces résiduels, le corps central devient très profond. Cet élément contribue au sentiment que la synthèse du projet n'est pas totalement aboutie, ce qui nuit également à la clarté du projet.

Le projet n'arrive pas à se détacher suffisamment d'un programme pour évoluer vers un véritable concept architectural. Il n'y a pas assez de différenciation entre ce qui est primaire et ce qui doit rester secondaire, tout est traité de la même manière. Il en résulte un complexe monolithique dont la forme reste trop peu définie et l'échelle pas totalement en adéquation avec l'ensemble du pôle pénitentiaire du Nord Vaudois.

Toutes les cellules des quatre divisions principales se font face et aucune ne jouit d'une vue réellement dégagée sur le paysage ce qui limite ce lien avec le paysage voulu par l'auteur de projet. Il faut en outre noter que si toutes ces cellules bénéficient d'une fenêtre de taille généreuse, les brise-soleil verticaux et orientés de biais, vers le nord, limitent fortement l'entrée de lumière naturelle dans les cellules. Le travail sur les façades reste néanmoins intéressant par l'utilisation de l'acier Corten, la modénature des panneaux et le rythme des pleins et des vides.

Une grande attention a été portée au traitement du mur d'enceinte pour en réduire l'impact tant sur le paysage que pour la vie au sein de l'établissement. Si l'idée de rendre au canal l'aspect d'un cours d'eau naturel est louable ainsi que de prévoir un aménagement paysager hors les murs, force est de constater que cela ne contribue pas réellement à la qualité de vie de l'établissement.

Par contre une attention a été donnée pour différencier chacune de cours de promenade, c'est un élément permettant au personnel pénitentiaire de favoriser le projet de resocialisation des détenus souhaité par le maître de l'ouvrage et qui participe à la qualité de l'insertion dans l'environnement.

L'organisation en peigne offre une bonne réponse aux utilisateurs. Ce schéma bien connu est développé de manière intelligente et comporte de nombreux éléments intéressants, dont notamment le traitement de la division de haute sécurité. La démultiplication et, par endroits, la dilatation des circulations amènent

notamment le projet à une surface totale bien supérieure à la cible, ce qui pose question sur l'économie générale du projet.

La question des circulations logistiques est par contre très bien résolue, de manière compacte afin de dégager un maximum d'espace pour les promenades et les terrains de sport.

Une réflexion sur la gestion économique des terres est faite ainsi qu'une proposition pour le traitement des crues, mais cette dernière devra encore démontrer sa pertinence. Des éléments de préfabrication sont également envisagés, de même qu'un traitement des cheminements des techniques et l'emploi de panneaux solaires. Ces propositions restent toutefois assez traditionnelles. Si l'intérêt de l'utilisation d'éléments creux se justifie d'un point de vue écologique, l'aspect lié à la sécurité devra encore être confirmé.

Le phasage est bien pensé et offre une possibilité de choix entre deux options. La coupe franche limite les surfaces de contact lors de la construction de la deuxième phase. Les circulations sont cohérentes dès la première phase.

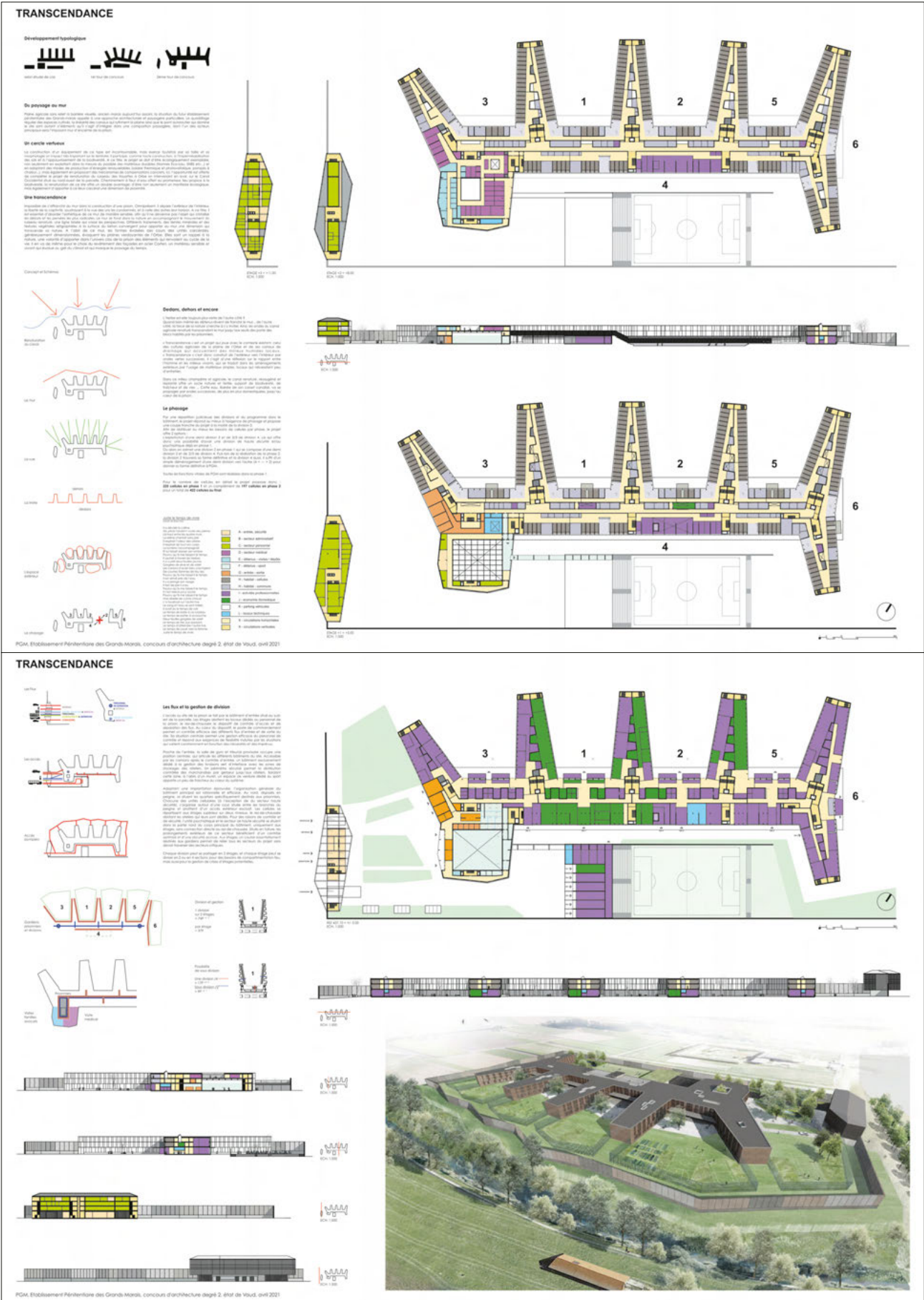
Les membres du jury avaient été séduits par le schéma proposé au premier degré et reconnaissent que les auteurs ont apporté une bonne réponse en termes de fonctionnement aux remarques formulées, ils apprécient la réflexion sur la resocialisation des détenus, notamment au travers du traitement des espaces extérieurs. Ils émettent toutefois des doutes sur l'aboutissement du projet, notamment en ce qui concerne les circulations intérieures, ce qui pèse sur l'économie et la flexibilité du projet. Le jury remercie les auteurs de projet pour leur contribution.

TRANSCENDANCE



PCMA, Etablissement Pénitentiaire des Grands Murs, concours d'architecture (stage 2) 2019 de Vaulx, avril 2021





11. SAUDADE

Le projet *Saudade* propose un ensemble de quatre bâtiments organisés autour d'un anneau central de circulation. La référence typologique du projet du premier degré était celle du forum romain. En tentant de répondre aux critiques énoncées à l'issue du premier tour, l'auteur de projet réduit cette notion de forum à l'anneau de circulation. Les quatre ailes qui se raccordent à cet anneau de la même manière abritent néanmoins des fonctions différentes, ce qui ne facilite pas la lisibilité du concept. Trois ailes abritent respectivement une, deux et trois divisions en enfilade avec leurs ateliers aux étages inférieurs. Les cellules se répartissent sur les deux façades des étages supérieurs offrant une diversité de vues et d'orientations. Une volonté d'apport de lumière est créée par l'insertion de petits patios, dont la taille réduite pose de questions sur leur réelle utilité et sur leur conformité réglementaire.

La très grande profondeur des bâtiments aux étages inférieurs réduit fortement l'apport de lumière naturelle dans les ateliers. Le besoin de répondre à la problématique des crues est résolu en surélevant les bâtiments, néanmoins ils se trouvent fort déconnectés du sol, les escaliers et rampes aménagées pour franchir cette différence de niveau ne sont pas intégrés à l'architecture.

La place occupée par les circulations logistiques est centrale dans le projet et laisse la part résiduelle aux bâtiments et cours de promenade. Ces dernières sont implantées de manière contigüe ne permettant pas la privacité nécessaire pour garantir la sécurité. Si le fractionnement de l'établissement en quatre bâtiments témoigne d'une volonté de créer un lien avec le bâti de la plaine des Marais, le projet ne réussit pas réellement à convaincre pour son insertion paysagère qui reste très schématique.

Les trois ailes abritant les six divisions jouissent d'une organisation assez claire. La quatrième aile quant à elle abrite le solde des fonctions de l'établissement, créant ainsi une mixité de fonctions au sein d'un seul bâtiment dont certaines accessibles aux détenus et d'autres réservées au personnel. De même l'accès des détenus à ce bâtiment central depuis les divisions les plus éloignées ne peut se faire qu'en traversant les autres divisions. Ces deux points posent question par rapport au fonctionnement de l'établissement.

La division de haute sécurité est trop éloignée du bâtiment central et en position quasi centrale du projet, ce qui a pour conséquence que les détenus de cette division peuvent trop facilement être en contact avec d'autres détenus ou avec des personnes extérieures à l'établissement.

La circulation logistique qui s'étend sur une grande partie du site ayant comme conséquence qu'à de nombreux endroits il existe un risque de contact entre les détenus et des personnes externes à l'établissement, que ce soit lorsque les détenus se trouvent dans les cours de promenade ou accèdent au terrain de sport extérieur.

De la grande profondeur des bâtiments abritant les ateliers, évoquée ci-dessus, résulte également des problèmes de voies d'évacuation horizontales.

Une réponse adéquate aux aspects de structure, de distribution des techniques et de durabilité est fournie, mais elle n'apporte pas de réel élément innovant dans le domaine.

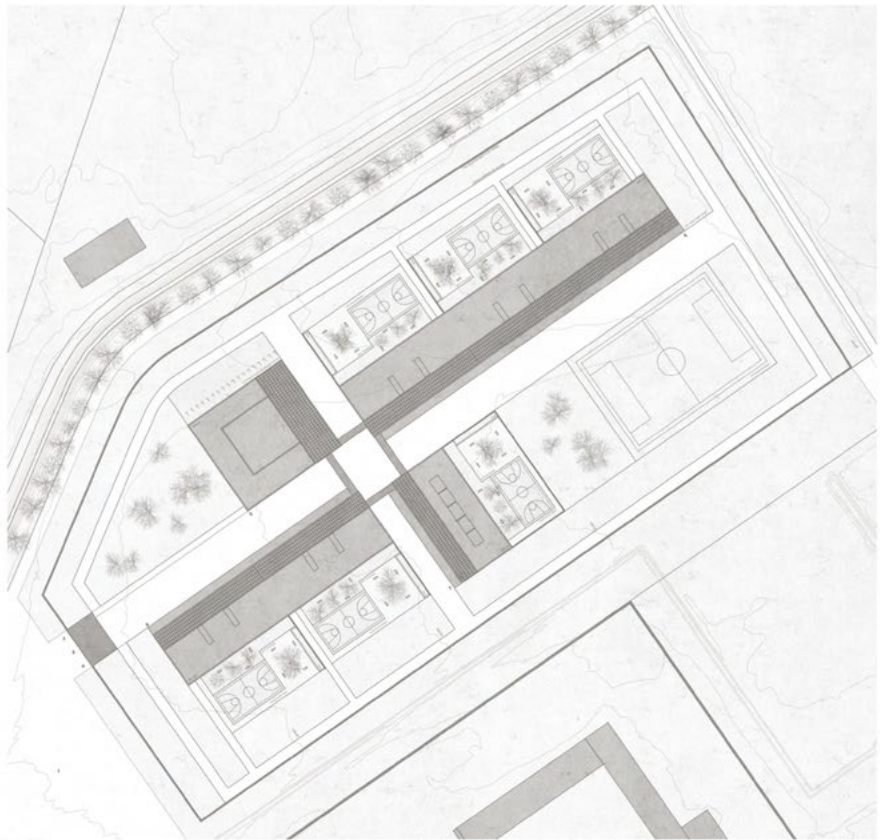
Le phasage est bien conçu, les faibles surfaces de contacts entre les deux phases sont un point positif pour une réalisation plus aisée de la deuxième phase. L'auteur de projet prévoit également des zones d'extensions ultérieures, sans toutefois démontrer comment ces dernières pourraient fonctionner dans l'ensemble.

Les membres du jury avaient apprécié le concept original du projet au premier degré, mais estiment que l'évolution de ce concept au deuxième degré n'a pas apporté une réponse convaincante. Le projet crée même des problèmes de fonctionnalité qui n'étaient pas présents précédemment. Il en résulte que, malgré un travail de réflexion intéressant sur la vie carcérale, le projet présente un trop grand nombre de lacunes à résoudre pour envisager de le faire évoluer ultérieurement. Le jury remercie les auteurs de projet pour leur contribution.



Saudade

Saudade est un mot portugais, du latin *solitas*, atis qui exprime un sentiment complexe où se mêlent mélancolie, nostalgie et désir de bonheur.



Construction

L'architecture est simple et fonctionnelle, par souci d'économie de moyens. La construction du nouvel établissement pénitentiaire des Grands-marais prévoit l'utilisation d'éléments préfabriqués dans le but de rationaliser la mise en œuvre depuis la première pierre jusqu'à la mise en service.

Phasage

Le projet est divisé en deux phases distinctes en étapes, à l'issue de chacune desquelles le centre de détention sera opérationnel. La première phase comprendra la construction de l'unité de détention et de la zone de réinsertion, la seconde phase la construction de la zone de réinsertion et de la zone de réinsertion.



PGM 2050

Le PGM 2050 est un plan directeur qui définit la structure globale du centre de détention et de la zone de réinsertion. Il prévoit la construction de l'unité de détention et de la zone de réinsertion, ainsi que la construction de la zone de réinsertion et de la zone de réinsertion.



Développement durable

Le centre de détention est conçu pour être durable et respectueux de l'environnement. Il utilise des matériaux durables, des techniques de construction durables et des équipements durables. Le centre de détention est également conçu pour être accessible à tous et pour offrir un environnement sûr et sécurisé.



Structure porteuse

La structure porteuse est conçue pour être durable et respectueuse de l'environnement. Elle utilise des matériaux durables, des techniques de construction durables et des équipements durables. La structure porteuse est également conçue pour être accessible à tous et pour offrir un environnement sûr et sécurisé.

Protection contre les crues

Le centre de détention est protégé contre les crues par une structure porteuse conçue pour être durable et respectueuse de l'environnement. Elle utilise des matériaux durables, des techniques de construction durables et des équipements durables. La structure porteuse est également conçue pour être accessible à tous et pour offrir un environnement sûr et sécurisé.

Nappe phréatique

Le centre de détention est protégé contre la nappe phréatique par une structure porteuse conçue pour être durable et respectueuse de l'environnement. Elle utilise des matériaux durables, des techniques de construction durables et des équipements durables. La structure porteuse est également conçue pour être accessible à tous et pour offrir un environnement sûr et sécurisé.



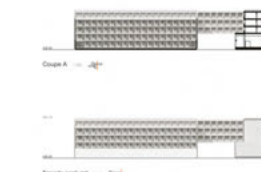
Vue du bâtiment préfabriqué depuis la cour de réinsertion.



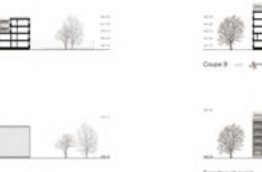
La cour de réinsertion, les bâtiments préfabriqués et la zone de réinsertion.



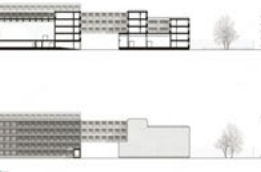
En allée, les bâtiments préfabriqués et la zone de réinsertion.



Coupe A et coupe B du bâtiment préfabriqué.



Coupe C et coupe D du bâtiment préfabriqué.



Coupe E et coupe F du bâtiment préfabriqué.

Enveloppe du bâtiment

L'enveloppe du bâtiment est conçue pour être durable et respectueuse de l'environnement. Elle utilise des matériaux durables, des techniques de construction durables et des équipements durables. L'enveloppe du bâtiment est également conçue pour être accessible à tous et pour offrir un environnement sûr et sécurisé.



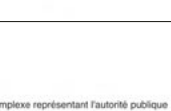
Distribution technique

La distribution technique est conçue pour être durable et respectueuse de l'environnement. Elle utilise des matériaux durables, des techniques de construction durables et des équipements durables. La distribution technique est également conçue pour être accessible à tous et pour offrir un environnement sûr et sécurisé.



Photovoltaïque

Le centre de détention est équipé d'un système photovoltaïque pour produire de l'énergie renouvelable. Le système photovoltaïque est conçu pour être durable et respectueuse de l'environnement. Il utilise des matériaux durables, des techniques de construction durables et des équipements durables. Le système photovoltaïque est également conçu pour être accessible à tous et pour offrir un environnement sûr et sécurisé.



Matérialité

Le projet tend à établir la lecture d'un complexe représentant l'autorité publique dans un vaste contexte paysager. Pour cela, il propose dans sa matérialité globale l'utilisation du béton armé et béton préfabriqué afin de garantir un haut niveau de sécurité et à long terme, des coûts d'entretien faibles.

Cellule type

La cellule type est conçue pour être durable et respectueuse de l'environnement. Elle utilise des matériaux durables, des techniques de construction durables et des équipements durables. La cellule type est également conçue pour être accessible à tous et pour offrir un environnement sûr et sécurisé.



Fenêtre

La fenêtre est conçue pour être durable et respectueuse de l'environnement. Elle utilise des matériaux durables, des techniques de construction durables et des équipements durables. La fenêtre est également conçue pour être accessible à tous et pour offrir un environnement sûr et sécurisé.



Surfaces vertes

Les surfaces vertes sont conçues pour être durables et respectueuses de l'environnement. Elles utilisent des matériaux durables, des techniques de construction durables et des équipements durables. Les surfaces vertes sont également conçues pour être accessibles à tous et pour offrir un environnement sûr et sécurisé.



Escaliers confortables

Les escaliers confortables sont conçus pour être durables et respectueuses de l'environnement. Ils utilisent des matériaux durables, des techniques de construction durables et des équipements durables. Les escaliers confortables sont également conçus pour être accessibles à tous et pour offrir un environnement sûr et sécurisé.

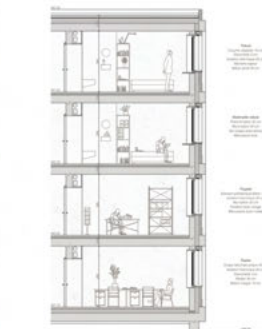


Sécurité incendie

La sécurité incendie est conçue pour être durable et respectueuse de l'environnement. Elle utilise des matériaux durables, des techniques de construction durables et des équipements durables. La sécurité incendie est également conçue pour être accessible à tous et pour offrir un environnement sûr et sécurisé.



Vue intérieure d'une cellule type.



Plan de cellule type.



Elevation d'un bâtiment préfabriqué.

Portail d'entrée

Le portail d'entrée est conçu pour être durable et respectueuse de l'environnement. Il utilise des matériaux durables, des techniques de construction durables et des équipements durables. Le portail d'entrée est également conçu pour être accessible à tous et pour offrir un environnement sûr et sécurisé.



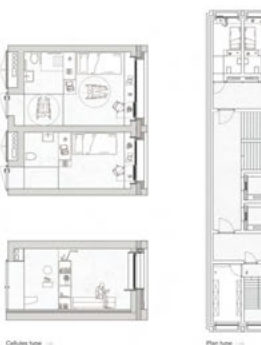
Mur d'enceinte

Le mur d'enceinte est conçu pour être durable et respectueuse de l'environnement. Il utilise des matériaux durables, des techniques de construction durables et des équipements durables. Le mur d'enceinte est également conçu pour être accessible à tous et pour offrir un environnement sûr et sécurisé.



Promenade

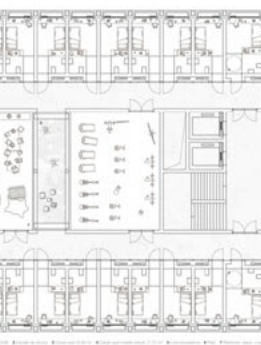
La promenade est conçue pour être durable et respectueuse de l'environnement. Elle utilise des matériaux durables, des techniques de construction durables et des équipements durables. La promenade est également conçue pour être accessible à tous et pour offrir un environnement sûr et sécurisé.



Plan de cellule type.



Plan de cellule type.



Plan de cellule type.

ARCHITECTE
P. MESTELAN & B. GACHET
ARCHITECTES EPF-SIA
RUE ENNING 6
1003 LAUSANNE

INGÉNIEUR CIVIL
MONOD-PIGUET + ASSOCIÉS
INGÉNIEURS CONSEILS SA
AVENUE DE COUR 32
1007 LAUSANNE

INGÉNIEUR C/V/S/E
CHUARD INGÉNIEURS SA LAUSANNE
BETELEC SA VILLARS-STE-CROIX

47. STEVE MC QUEEN

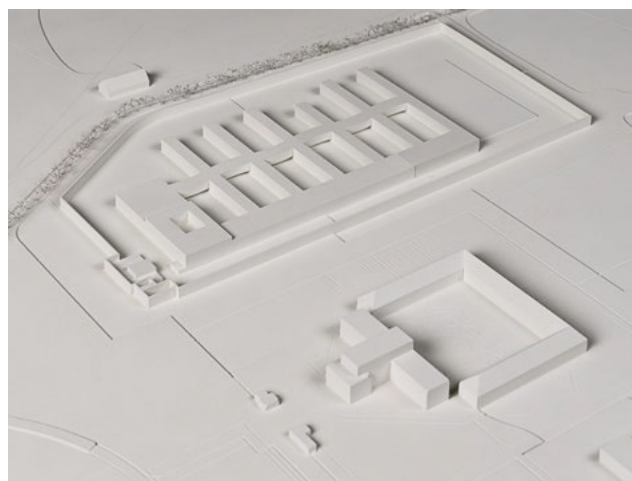
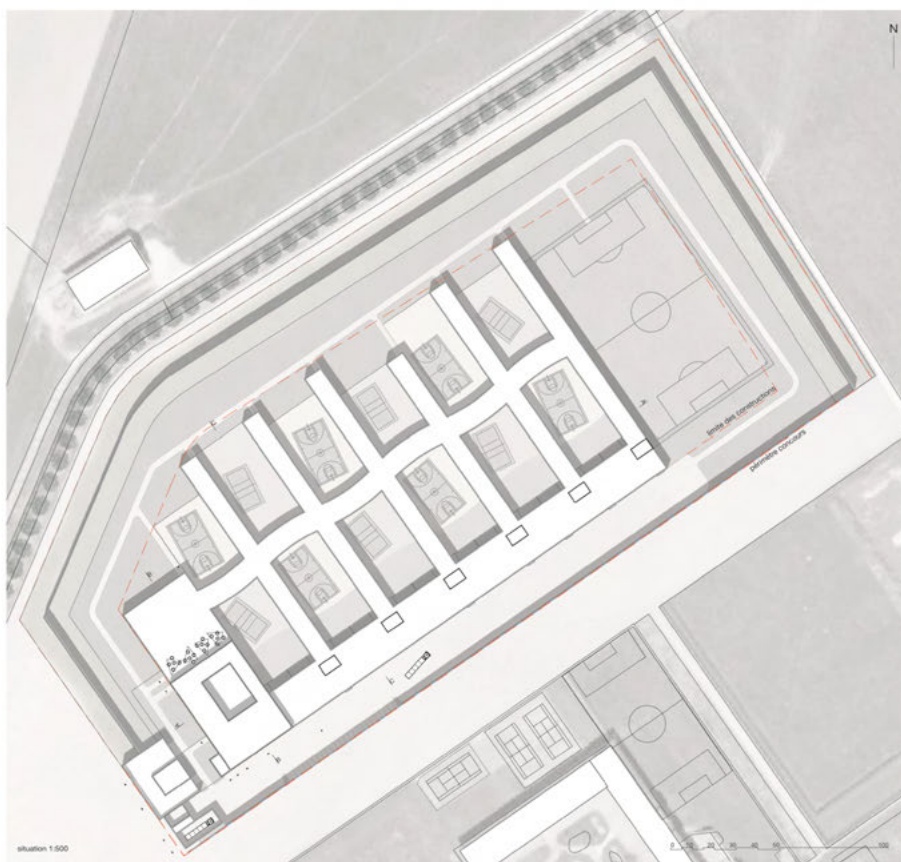
La proposition *Steve Mc Queen* adopte le parti d'organiser le projet selon la disposition d'un peigne sur trois niveaux. Les six branches contenant chacune une division sont rigoureusement mono orientées et se déploient vers le Jura. A l'opposé, le corps principal des ateliers et dépôts relie l'ensemble des divisions pour rejoindre l'accueil, les services administratifs sur quatre niveaux et la salle de sport. L'autre extrémité se conclut avec le terrain de sport. En plus une liaison médiane sur pilotis divise les cours du peigne.

Cette implantation répond de manière ordonnée au contexte : tri différencié des accès selon leurs affections spécifiques au sud-ouest vers le futur poste de contrôle, cour de livraison linéaire sur trois cents mètres pour les dépôts et les ateliers parallèles à l'Allée des Marais et aménagements sportifs sur le reste du périmètre et dans les interstices du peigne. L'ensemble du dispositif, s'il s'inscrit de manière précise et subordonnée à la construction monumentale de A. Laverrière, souffre d'un étalement important entre les divisions et l'unité administrative excentrée par rapport à celles-ci.

Les modifications apportées au deuxième degré, concentration du programme des divisions sur trois niveaux pour les branches du peigne et adjonction d'une liaison médiane, perturbent la simplicité initiale du concept. Les cours sont à la fois ouvertes et fermées sans apporter de réelles qualités spatiales supplémentaires. Depuis les cellules et les zones communes on ne voit principalement que du sport et, dans ce cas, on entendra beaucoup de bruit. La liaison intermédiaire suivant une géométrie ondulante est peu compréhensible. Elle n'apporte pas de qualités spatiales décisives. Au contraire elle rend les parcours entre les différents flux complexes à organiser, puisqu'au gré des périodes de la journée elles nécessiteront une gestion automatisée des intersections autant verticales qu'horizontales.

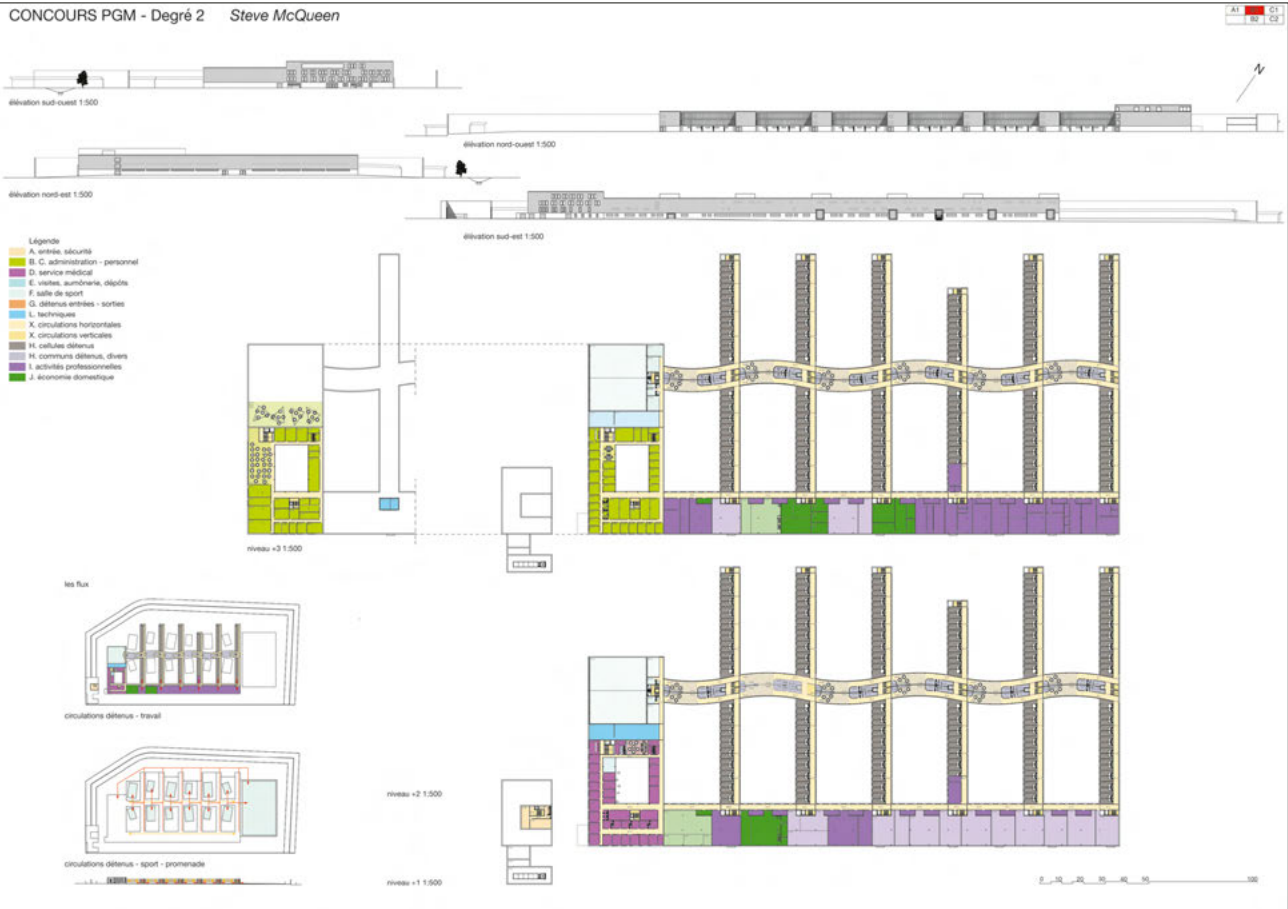
Si le développement du projet a révélé une étude de détail intéressante pour les divers composants des cellules individuelles, la clarté originelle subsiste et répond encore grâce aux nombreuses solutions proposées comme réponses aux observations émises à la suite du premier degré. Le jury remercie les auteurs de projet pour leur contribution.

CONCOURS PGM - Degré 2 Steve McQueen

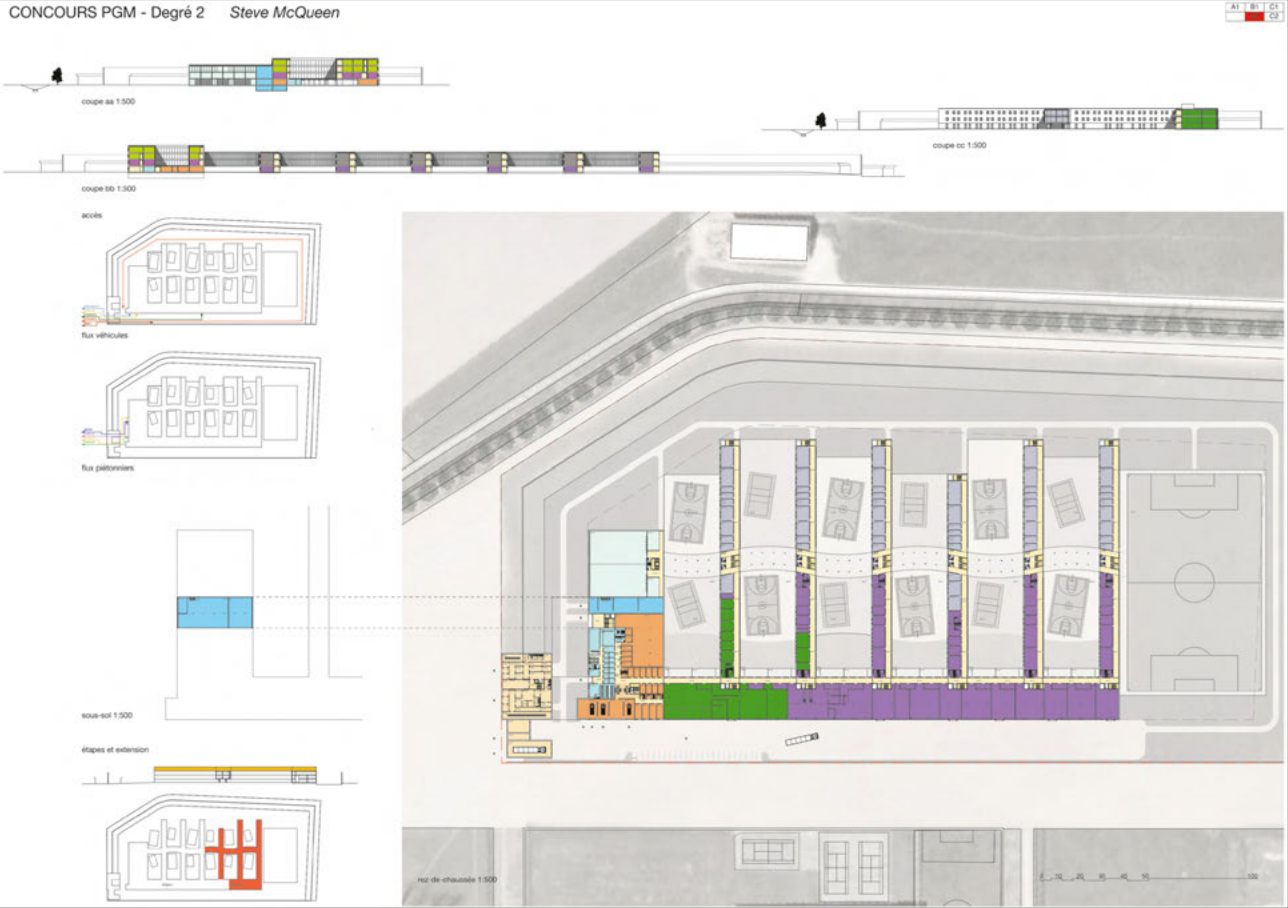


47. STEVE MCQUEEN

CONCOURS PGM - Degré 2 Steve McQueen



CONCOURS PGM - Degré 2 Steve McQueen



CONCOURS PGM - Degré 2 Steve McQueen



la façade 1:50



la cour, la promenade, le sport



l'unité étage type 1:100



l'unité rez-de-chaussée 1:100

CONCOURS PGM - Degré 2 Steve McQueen



Steve McQueen

Concept et implantation :
Le projet s'inspire à l'angle sud du périmètre constructible. Tous les éléments du programme sont regroupés au sein d'un seul et même volume permettant ainsi d'optimiser les flux.
Le bâtiment est implanté au sud-est du terrain et est conçu avec le terrain de football existant en arrière-plan.
Le bâtiment est conçu pour être autonome et fonctionner de manière autonome. La partie arrière regroupe la zone commune d'habitat et de travail.
Le bâtiment est conçu pour être autonome et fonctionner de manière autonome. La partie arrière regroupe la zone commune d'habitat et de travail.
Le bâtiment est conçu pour être autonome et fonctionner de manière autonome. La partie arrière regroupe la zone commune d'habitat et de travail.

Flux :
Par sa conception, le bâtiment favorise l'efficacité des déplacements de tous les occupants (habitants, personnel, intervenants) tout en garantissant la sécurité des flux. La proximité des espaces de travail des occupants en relation directe avec les cellules permet aux occupants de se déplacer rapidement sans sortir du bâtiment.
La position des espaces personnels sur les deux derniers niveaux de la ville leur permet d'être facilement accessibles par les circulations horizontales et verticales tout en conservant leur autonomie et l'absence de la circulation des véhicules de service. La position des véhicules de service est donc séparée des véhicules des occupants. Les entrées des différents unités. Ceci est adapté en fonction des horaires et des activités des occupants. Il est ainsi possible d'optimiser le système en fonction des besoins des occupants et d'optimiser les déplacements. Le couloir abritant aux ateliers peut être également utilisé comme un espace de stockage pour le personnel permanent.

La division, l'unité :
Une division autonome de deux unités accolées superposées à deux unités composent une division. La division est articulée en trois de quatre, respectant l'axe central de la zone commune et de l'axe des locaux communs. Ce dispositif favorise une surveillance optimale pour le personnel permanent. Au sein, quatre unités de deux divisions différentes peuvent être groupées sur un même niveau, indépendamment du mode de fonctionnement nuit en personnel réduit. Au centre se trouve l'espace promenade de la division et les locaux de sport.

L'enceinte :
Le mur d'enceinte est en béton armé, ce dernier est conçu en plusieurs strates rappelant le paysage rocheux du site. Les pilotis sont articulés le long du canal créant un fil visuel dominant le site des Grands-Matras et favorisant l'impact visuel du mur d'enceinte.
Le mur d'enceinte de fin de hauteur est fondé sur une semelle filante. Afin de ne pas entraver le paysage rocheux et de valoriser les travaux de renforcement du sol, la semelle filante est fondée sur un enfoncement de supports souterrains.

Espaces et potentiel d'extension :
Par sa configuration le bâtiment facilite la construction en deux étapes. Sa position à l'angle sud du terrain laisse place à un potentiel d'extension d'une division supplémentaire sur le site du terrain de football, une potentielle extension de 12 unités supplémentaires en toiture est possible selon les contraintes de la structure portante. La structure portante des ateliers permet une réorganisation future afin d'optimiser les déplacements une fois la deuxième phase réalisée.

Aménagements extérieurs :
Les aménagements extérieurs sont principalement plantés dans un but de favoriser la biodiversité et la perméabilité des sols. Les arbres d'alignement sont principalement implantés afin d'assurer une surveillance optimale.
La création de passages au sein de chaque division permet une activité accessoire aux occupants tout en conservant la tranquillité du bâtiment.
Les deux cours par division, l'une minérale et l'une végétale sont aménagées de manière à reproduire les différents usages des champs présents aux alentours.

Énergie :
La production de chaleur pour le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire sont réalisées via un réseau de chauffage à distance (CAG) géré par la chaufferie à bois, existante sur site. Une circulation sera créée dans le local technique CAG, située dans le fil de bâtiment entre le site de sport et les locaux communs. Les locaux techniques seront séparés des locaux d'habitat par une structure de ventilation de type simple flux hygrostatique est mise en œuvre dans les locaux techniques et les locaux communs.
Les membranes d'étanchéité posées en toiture des bâtiments sont équipées de PNC de récupération de la chaleur pour le préchauffage de l'eau chaude sanitaire.

Une relation d'axe de plus en plus permet de minimiser l'impact d'eau dans le terrain d'axe engorgé. Une zone d'axe est créée pour la bordure professionnelle ainsi, de l'extérieur, pour la surface importante des toitures permet la création d'une centrale photovoltaïque alimentant le bâtiment ainsi que le site des PNC.
Le bâtiment est conforme aux plus hauts standards énergétiques, les matériaux employés sont exempts de COV.

Structure :
Les dimensions de charges sont rationalisées afin de minimiser l'impact des optimisations porteurs et économiser les matériaux. La préfabrication sera privilégiée au maximum afin d'optimiser la mise en œuvre générale, colonnes.

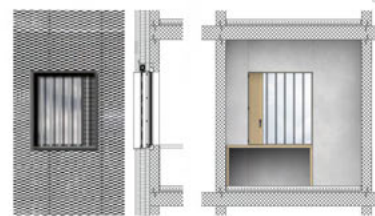
Contrôle au sein des unités :
La configuration de deux unités en plateau permet une élargie entre les postes de garde induisant une économie de frais de fonctionnement minimal à plus d'un million par an en rationalisant les postes de garde et en optimisant la surveillance des occupants.
La configuration de deux unités en plateau permet une élargie entre les postes de garde induisant une économie de frais de fonctionnement minimal à plus d'un million par an en rationalisant les postes de garde et en optimisant la surveillance des occupants.

La cellule :
La cellule est dimensionnée de manière à favoriser la luminosité tout en préservant l'intimité du détenu. Les espaces sont conçus pour être appropriés et personnalisés par les occupants. Au vu du module réparti, il est ainsi possible d'optimiser le système en fonction des besoins des occupants et d'optimiser les déplacements. Le couloir abritant aux ateliers peut être également utilisé comme un espace de stockage pour le personnel permanent.

La fenêtre :
La fenêtre est dimensionnée de manière à favoriser la luminosité tout en préservant l'intimité du détenu. Les espaces sont conçus pour être appropriés et personnalisés par les occupants. Au vu du module réparti, il est ainsi possible d'optimiser le système en fonction des besoins des occupants et d'optimiser les déplacements. Le couloir abritant aux ateliers peut être également utilisé comme un espace de stockage pour le personnel permanent.

La cour, la promenade :
Les espaces extérieurs des divisions offrent des cours à la fois fermés et ouverts en partie NORD-OUEST. Lorsque l'accès est ouvert pour la division, les deux cours communiquent. L'une est minérale, favorisant les activités, l'autre est végétale, favorisant l'intimité et la contemplation.

Les crues :
Le bâtiment est construit au niveau hors d'eau à +0.37 (0.37 m). Cette dalle toute aluée à la nappe phréatique. Les terres d'excavations sont stabilisées pour le remblaiement (0.37 m) en partie NORD. L'absence de mise aux sols est adaptée pour les zones de déchargement des camions avant les ateliers.



la fenêtre 1:20



le mur d'enceinte



concept et implantation



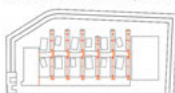
activités



protection contre les crues



voies d'évacuation et compartimentage cellulaire



protection contre les crues



cellule PNR 1:50



cellule type 1:50



cellule d'isolement 1:50 (échange aéré)

ARCHITECTE
A CARRÉ
ARCHITECTURE ET AMÉNAGEMENT SA
CHEMIN DU BIEF 8
1027 LONAY

INGÉNIEUR CIVIL
AB INGÉNIEURS SA
AVENUE DE COURS 135
1007 LAUSANNE

INGÉNIEUR C/V/S/E
AZ INGÉNIEURS SA LAUSANNE

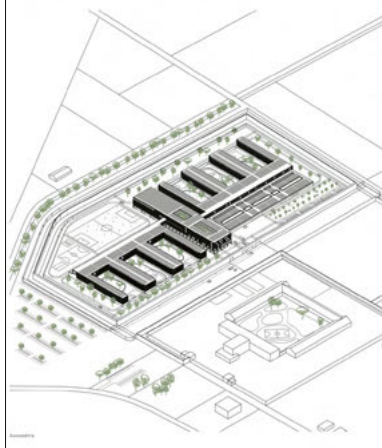
SPÉCIALISTES
ARCHITECTE PAYSAGISTE
INTERVAL PAYSAGE SÀRL CHAVANNES-
RENENS
EXPLOITATION PÉNITENTIAIRE
DANIEL RANDIN MEYRIN
BUREAU DE GRAPHISME
FORMLAB ARCHITECTES SA LAUSANNE

37. LOOP LOOP

La proposition *Loop Loop* adopte le parti d'organiser le projet selon la disposition d'un double peigne inversé sur trois niveaux. Chaque cour formée de deux branches correspond à une division et leurs unités d'ateliers respectives. A l'inversion des deux peignes, au centre, se trouve sur quatre niveaux l'unité administrative, de service et d'entrée du complexe.

Ce parti qui au demeurant semble probant du point de vue du contenu programmatique, du respect de l'organigramme et de l'optimisation des flux, ne va pas s'en induire des incohérences lorsqu'il est analysé de manière approfondie. Au niveau de la gestion des livraisons, l'inversion du peigne génère un déploiement important de voies carrossables d'accès qui ceinturent le site et parfois entrent en conflit avec les zones sportives. Ce choix, l'inversion, et la rigueur avec laquelle il est appliqué provoque des orientations plein nord de bons nombres des cellules. Celles-ci sont flanquées systématiquement d'un dispositif d'œillères qui diminuera l'apport de lumière directe. L'organisation des divisions autour d'une cour commune circonscrite par les composants programmatiques d'une même division est à relever. Par contre, les murs aveugles, pourtant libres de constructions accolées qui en résultent deux fois sur trois est incompréhensible. Le développement de façades notamment aveugles est important.

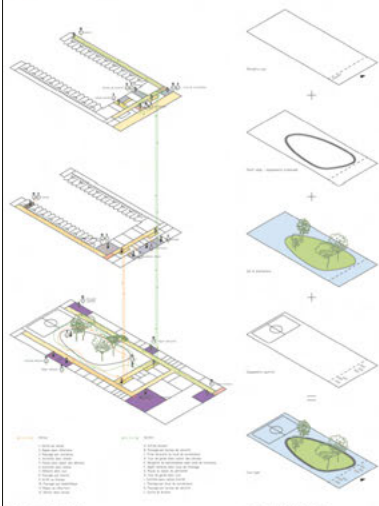
En conclusion, on peut regretter qu'en dépit des réponses intéressantes spécifiques à chaque domaine, la somme et la synthèse de celles-ci n'aient pas permis de proposer un ensemble plus attentif à la qualité des usages du sol, à la course du soleil et à l'orientation des vues possibles sur tout le site. Il semble que ce parti soit trop assujéti aux contraintes carcérales. Le jury remercie les auteurs de projet pour leur contribution.



37. LOOP LOOP

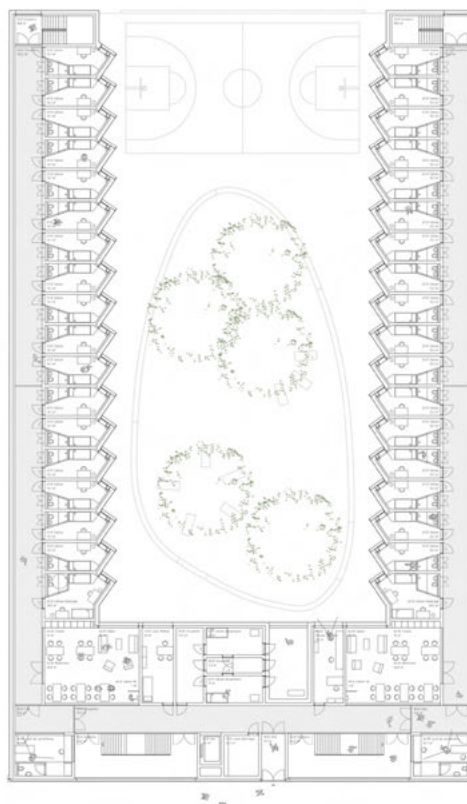


LOOP LOOP 1 CONCOURS PGM 1 DEGRE 2

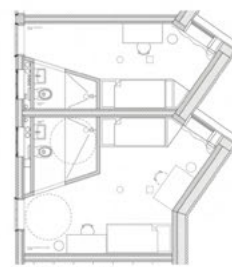


	January	February	March	April	May	June
Temperature (°C)	10.5	12.5	15.5	19.5	23.5	26.5
Relative humidity (%)	75.5	73.5	71.5	69.5	67.5	65.5
Wind speed (km/h)	12.5	14.5	16.5	18.5	20.5	22.5
Soil moisture (%)	15.5	17.5	19.5	21.5	23.5	25.5

© 2004 Blackwell Publishing Ltd
Journal of Internal Medicine 255: 105–112



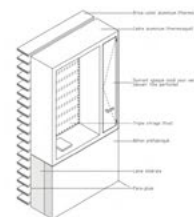
For 2004, the average score was 1.90.



Page 10 of 10

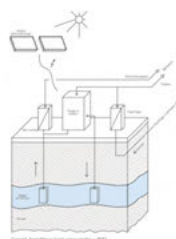


See appendix table 1.

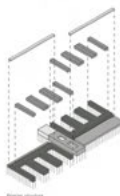


Hydrophobic: Acrylic surface ≈ 1.25

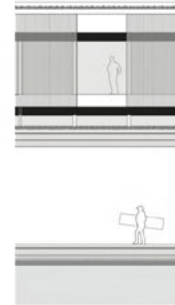
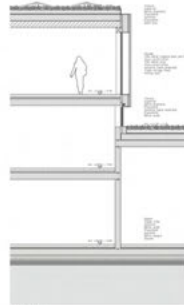
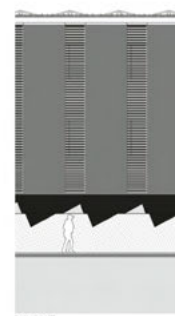
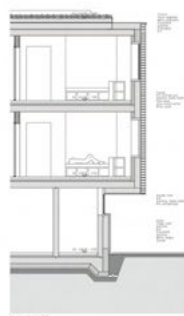
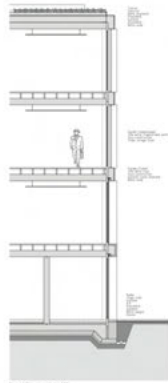
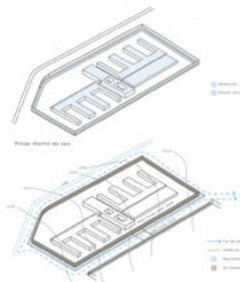
LOOP LOOP 1 CONCOURS PGM 1 DEGRE 2



Source: *Worldwide World Factbook*, 2004.



100



ARCHITECTE
ARCHITECTURE STUDIO SAS
RUE LACUÉ 10
75012 PARIS /FR

INGÉNIEUR CIVIL
BG INGÉNIEURS CONSEILS SA
AVENUE DE COUR 61
1001 LAUSANNE

INGÉNIEUR C/V/S/E
BG ING. CONSEILS SA LAUSANNE

SPÉCIALISTES
FAÇADES
BIFF BUREAU D'INGÉNIEURS FENÊTRES
ET FAÇADES SA LAUSANNE
SÛRETÉ
SECURITAS AG BERNE
ARCHITECTE LOCAL
ARCHITRAM ARCHITECTURE
ET URBANISME SA RENENS

18. PAISIBLE

La proposition *Paisible* adopte le parti d'organiser le projet en une série de strates fonctionnelles parallèles à l'Allée des Marais. Depuis le portail sécurisé au centre se succèdent les diverses entités fonctionnelles alternant des bâtiments isolés avec des cours ou des voies d'accès pour les unités du personnel et de la salle de sport, pour celles de l'administration, pour celles des ateliers et des dépôts, pour celles des divisions une à cinq, la sixième étant reportée sur un groupe d'ateliers. Enfin une dernière couche est occupée par les activités extérieures sportives et de détente au nord-ouest. Le tout est relié par un complexe dispositif de passerelles dénivelées pour éviter la surface au sol importante dédiée aux flux liés à la logistique carcérale.

Le regroupement par divisions autonomes lisibles de l'extérieur est appréciable pour permettre aux détenus de s'identifier à leur maison. Mais leur agrégation avec les autres unités reste complexe et très peu claire. Avec l'évolution du projet au deuxième degré, une moitié des cellules ne tirent pas profit de cette autonomie pour bénéficier d'une vue dégagée mais regardent les secteurs moins attrayants de distribution et de livraison. Trop d'exceptions dans la répartition des ateliers, des dépôts, de l'intendance et des services dans les différents volumes perturbent un repérage aisé. Le dispositif de liaison dénivelé est aléatoire, parfois en toiture, parfois en marge d'édifice, parfois aérien sans indication d'appui au sol, et peu maîtrisé.

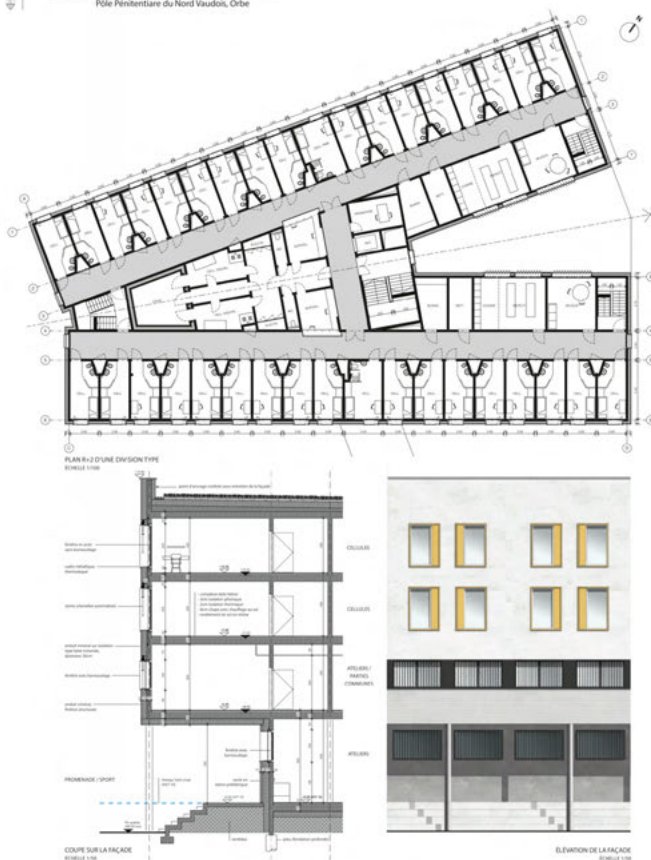
Au final, ce dispositif qui se veut fidèle à l'organigramme du cahier des charges des relations fonctionnelles induit une architecture compliquée qui évoque plus un site de production industrielle qu'un organisme conçu pour des usagers qui, même en situation de détention, ont droit à des espaces de vie, de travail, de sociabilité moins rigides et plus ouverts. Le jury remercie les auteurs de projet pour leur contribution.



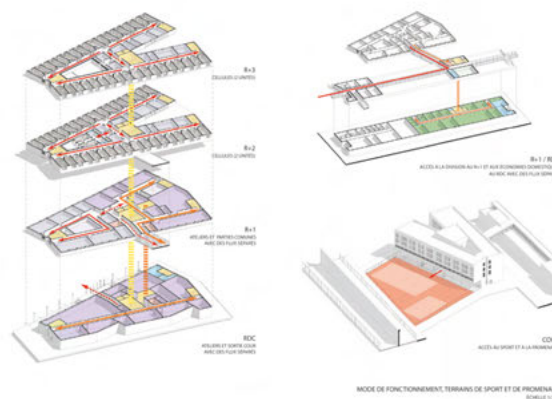


4-VUE

Paisible - Etablissement pénitentiaire des Grands-Maraux
Pôle Pénitentiaire du Nord Vaudois, Orbe

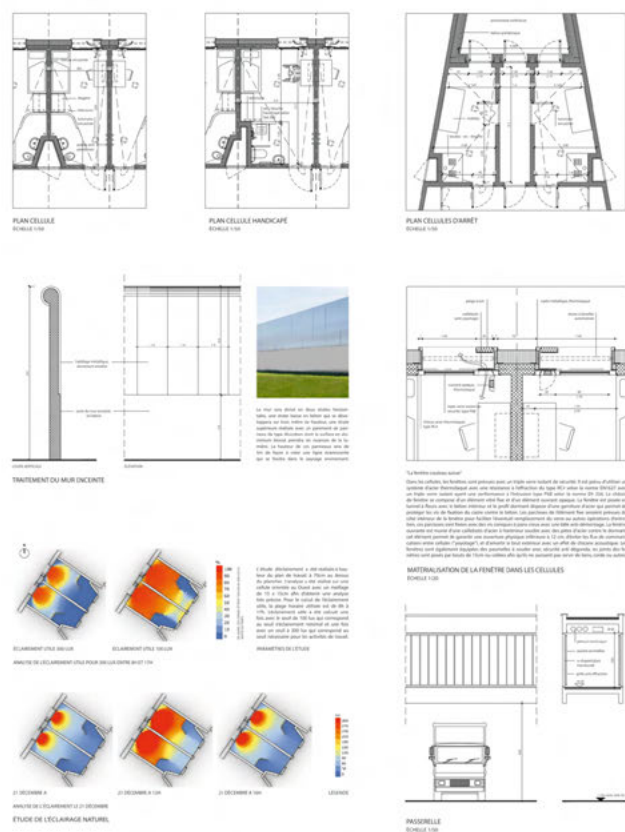


C1



4-VUE

Paisible - Etablissement pénitentiaire des Grands-Maraux
Pôle Pénitentiaire du Nord Vaudois, Orbe



C2



ARCHITECTE
NB ARCH + AFF ARCHITECTES
AVENUE DE JURIGOZ 20
1006 LAUSANNE

INGÉNIEUR CIVIL
NICOLAS FEHLMANN
INGÉNIEURS CONSEILS SA
PLACE DU CASINO 4
1110 MORGES

INGÉNIEUR C/V/S/E
PLANAIR SA GIVISIEZ
SCHUMACHER & CHINGS ING. SA GENÈVE
PERRIN & SPAETH
INGÉNIEURS CONSEILS SA RENENS

SPÉCIALISTES
ÉCONOMIE DE LA CONSTRUCTION
DGREAL SÂRL ORBE
CONSEIL SÉCURITÉ
SERMET GROSS ARCH. SÂRL LAUSANNE
PAYSAGISTE
TOPOTEK ZÜRICH
LANDSCHAFTSARCHITEKTEN MBH
PROTECTION INCENDIE
CR CONSEILS SÂRL ORON-LA-VILLE

22. BIELLA VILLA DISTRICT

Le projet *Biella villa district* propose une grande forme bâtie en couronne au centre de laquelle se trouve un volume cylindrique qui divise en deux entités distinctes le vide central. La composition formelle présente un axe de symétrie selon l'axe est/ouest qui lui permet d'établir une relation forte avec la prison de Bochuz. La grande dimension résultant du schéma initial est adoucie par le traitement ondulé des façades qui établit une parenté morphologique avec le cylindre central. Organisé sur un vide sanitaire le complexe comprend 4 niveaux. La simplicité apparente du schéma est compromise par un réseau de passerelles suspendues au-dessus des cours intérieures.

La grande extension de la forme occupe l'essentiel du périmètre à disposition, elle ne permet pas la création d'espaces de verdure de qualité entre le mur d'enceinte et le bâtiment. Cela se ressent dans le traitement paysagé proposé, alors que 4 des 6 promenades disposent de dégagements adéquats dans les angles du site, les 2 dernières sont pincées le long du mur périmétral au sud et nord du bâtiment.

Cette organisation semble s'inspirer des principes panoptiques chers à Jeremy Bentham mais sans en assumer la volonté de surveillance. Le volume central accueille les services administratifs, la salle de sport et la division de sécurité. La couronne bâtie est composée de 10 arcs concaves et contigus qui accueillent les 5 divisions restantes. Les ateliers en simple et double hauteur occupent les deux niveaux inférieurs. Un couloir central distribue les cellules orientées vers l'extérieur et des locaux annexes sur cour. La concavité des couloirs perturbe leur contrôle en réduisant le champ visuel des gardiens. Ce projet en couronne n'échappe pas au paradoxe d'une telle organisation. En effet, le couloir continu qui relie l'ensemble du programme n'est accessible qu'aux gardiens puisque les impératifs de sécurité et de confidentialité ne permettent pas aux détenus de traverser les divisions d'hébergement voisines. La connexion des divisions aux services communs centraux nécessite donc un autre dispositif, il prend la forme de passerelles aériennes sur deux niveaux traversant les deux demi-cours dont elles prèteritent grandement le potentiel paysagé. Notons par ailleurs que le schéma proposé aboutit à un résultat paradoxal, celui de l'enfermement du personnel pénitentiaire au cœur du complexe bâti sans rapport avec le grand paysage tout au long de l'exercice de leur travail.

La proposition présente un volume et un coût de construction supérieur à la moyenne. Le dispositif en couronne rend difficile une réalisation en étapes. Le jury remercie les auteurs de projet pour leur contribution.

BIELA VILLA DISTRICT

Projet

Projet de réaménagement du quartier de Biela Villa, situé à l'ouest de la ville de Liège, en Belgique. Le projet vise à transformer un ancien site industriel en un quartier résidentiel moderne et durable, intégrant des espaces verts, des équipements publics et des logements sociaux.

Contexte

Le quartier de Biela Villa est un ancien site industriel qui a été abandonné depuis des décennies. Le réaménagement vise à revitaliser le quartier, à créer de nouveaux emplois et à améliorer la qualité de vie des habitants.

Stratégie

La stratégie du projet est basée sur la mixité sociale et fonctionnelle, la création d'espaces publics de qualité, la préservation de l'environnement et la mise en œuvre de principes de développement durable.

Accès Voies

Le quartier est desservi par la route nationale 1, la rue de la Ville et la rue de la Biela. Des pistes cyclables sont prévues pour favoriser les déplacements doux.

Projet de Biela Villa

Projet de réaménagement du quartier de Biela Villa, Liège, Belgique.

CONCOURS PGM - DEGRE 2

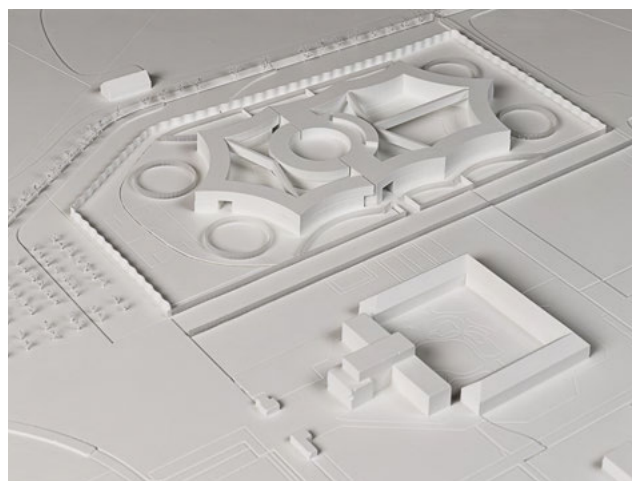
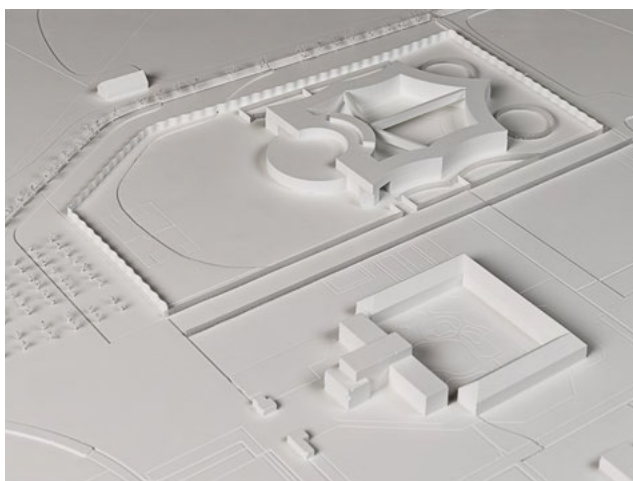
Projet de Biela Villa

Projet de réaménagement du quartier de Biela Villa, Liège, Belgique.

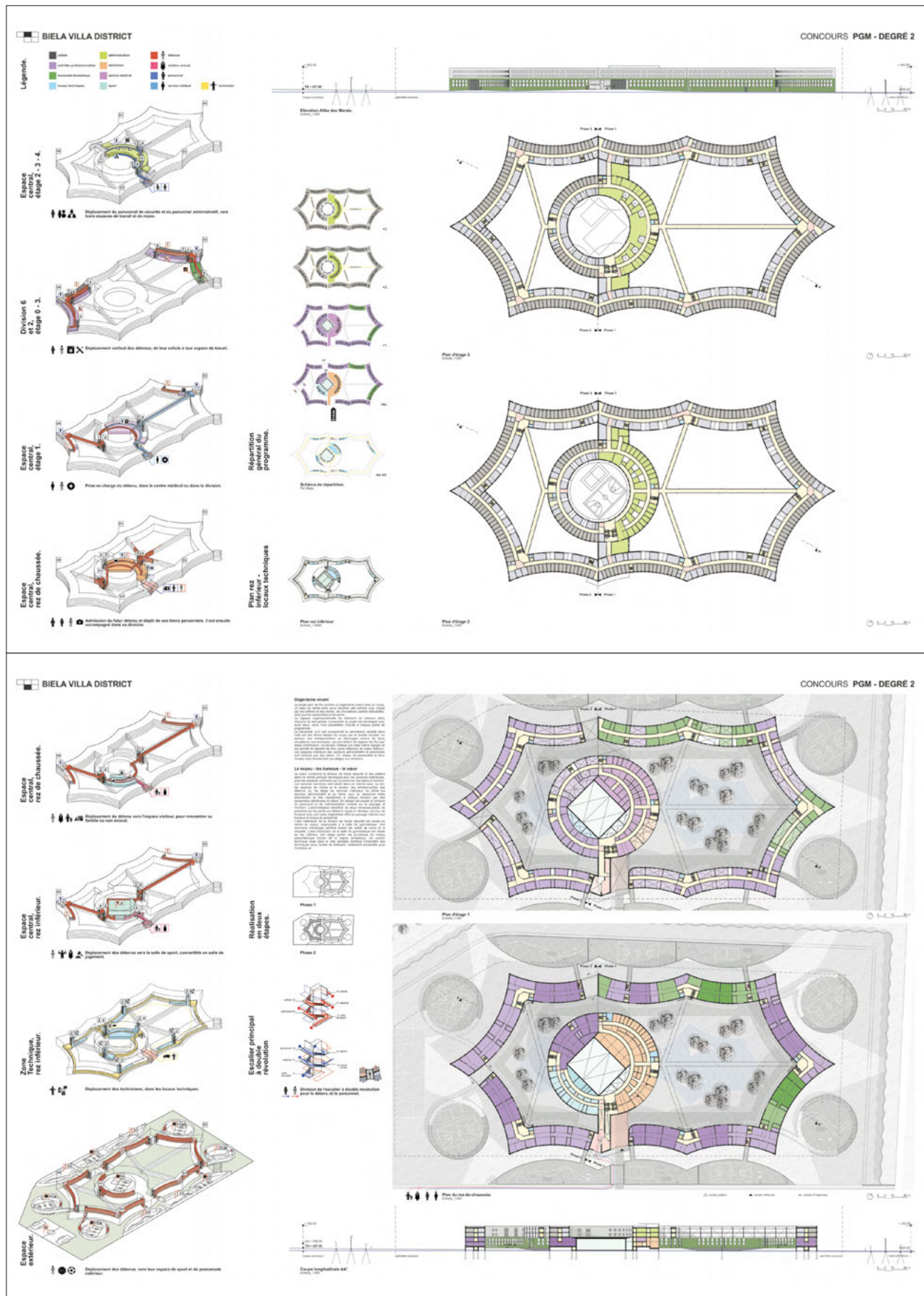
Projet de Biela Villa

Projet de Biela Villa

Projet de Biela Villa



22. BIELA VILLA DISTRICT





Cause of abortion constructive

[illegible][illegible]

Plan des cellules.



Plan et coupe du mur d'enceinte



Course of Education:



Part des cellules.



Schéma de mur fort en cas d'inondation



Vite da Salvo

Un'indagine che ha dimostrato che oltre mille da luglio centinaia d'italiani avevano fatto un'ultima vacanza prima del salire alla montagna. Un'altra volta da Salvo, l'ultimo destino dove gli esperti del personale di Salvo hanno trovato un numero di persone che si sono recate in montagna per una vacanza a monte di 100 metri. La configurazione delle carte di Salvo, che ha permesso di individuare le persone che si sono recate in montagna per una vacanza a monte di 100 metri, ha permesso di individuare le persone che si sono recate in montagna per una vacanza a monte di 100 metri. La configurazione delle carte di Salvo, che ha permesso di individuare le persone che si sono recate in montagna per una vacanza a monte di 100 metri, ha permesso di individuare le persone che si sono recate in montagna per una vacanza a monte di 100 metri.



Système technique de chauffage.

[illegible]

**Materialien des Deutschen
Literaturwissenschaftlichen Instituts**



Systeme
technique
de ventilation.

Conservant la structure habitée, deux parts, tel le cas de deux
villes sur des pentes opposées dans le quartier de la
protection et de la ville de la protection. Ces deux villes sont
généralisées uniquement dans les villages sans la possibilité
d'être l'un des villages.

8. Projets du premier degré

01. WALK THE LINE
CLARC ARCHITEKTEN ZÜRICH

02. CASSIS
FERRARI ET ASSOCIÉS SA LAUSANNE

03. LA CLÉ DES CHAMPS – 1
A-RR SA LAUSANNE

04. PARALLÈLES
AIA ARCHITECTES LYON /FR

05. DOMINO
FRUNDGALLINA ARCHITECTES FAS SIA NEUCHÂTEL

06. BOHEMIAN RHAPSODY
CCHE LAUSANNE SA LAUSANNE

07. LES MOTS ET LES CHOSES
MAGIZAN SA LAUSANNE

08. PIRRA
DOLCI ARCHITECTES ATELIER D'ARCHITECTURE
ET D'URBANISME SÂRL YVERDON

09. TIME MACHINE
PATRICK MINDER ARCHITECTES SÂRL YVERDON

10. LE SOLEIL
DE LAPUERTA CAMPO
ARQUITECTOS ASOCIADOS SLP MADRID /ES

11. SAUDADE
APOLINARIO SOARES SÂRL LAUSANNE

12. RINGO STAR
FRUEHAUF HENRY & VILADOMS SA LAUSANNE

13. TRANSCENDANCE
MCBD ARCHITECTES SNC GENÈVE

14. DIAMANT BRUT
GONZOLO NERI & WECK
ARCHITEKTEN GMBH ZÜRICH

15. BONJOUR CHEZ VOUS
DETTLING PELERAUX ARCHITECTES LAUSANNE

16. HORIZONS – 1
FRES ARCHITECTES LAB THÔNEX

17. ALHAMBRA
EXLORATIONS ARCHITECTURE PARIS /FR

18. PAISIBLE
ARCHITECTURE STUDIO SAS PARIS /FR

19. MON VILLAGE
FREI & STEFANI SA ARCHITECTURE
ET DÉVELOPPEMENT PLAN-LES-OUATES

20. A TRAVERS CHAMPS
LZA ARCHITECTES SA FRIBOURG

21. CLÉ DES CHAMPS – 2
IPAS ARCHITECTES ET PLANIFICATEURS SA
NEUCHÂTEL

22. BIELLA VILLA DISTRICT
NB ARCH + AFF ARCHITECTES LAUSANNE

23. GRANDE-MATRICE
DÜRIG AG ZÜRICH

24. CHAMBRE PAYSAGÈRE
RUPRECHT ARCHITEKTEN GMBH ZÜRICH

25. 397624
HOOTSMANS /HILDEBRAND
AMSTERDAM /NL – ZÜRICH

26. FRANCESCO
VALERIO OLGATI FLIMS

27. SIEDLUNG
JULIEN DUBOIS
ARCHITECTES SA LA CHAUX-DE-FONDS

28. AU-DELÀ DES MURS – 1
ARCHITECTURE + AMÉNAGEMENT SA
LUXEMBOURG

29. PURE MORNING
BONNARD+WOEFFRAY SNC MONTHEY

30. L'AXE VERT
REICHEN ET ROBERT & ASSOCIÉS
INTERNATIONAL SUISSE SÂRL GENÈVE

31. JE NE VAIS PAS PASSER MA VIE ICI
CHESEAU XREY SÂRL SION

32. COMPO
MEMENTO ARCHITECTURE SÂRL SION

33. 10101
MEYER ARCHITECTURE SÂRL SION

34. IL ÉTAIT UNE FOIS LE MARAIS
MAURO TURIN ARCHITECTES SÂRL LAUSANNE

35. LA LINÉA
TRIBU ARCHITECTURE SA LAUSANNE

36. LA LOUISE
LOCALARCHITECTURE LAUSANNE

37. LOOP LOOP
A CARRÉ
ARCHITECTURE ET AMÉNAGEMENT SA LONAY

38. LA CITTADINA
ASS ARCHITECTES ASSOCIÉS SA VERNIER

39. RANTANPLAN
BAUMSCHLAGER EBERLE AG ST. GALL

40. AU-DELÀ DES MURS – 2
OMAR TRINCA ARCHITECTE LAUSANNE

41. VICUS
ITTEN + BRECHBÜHL SA LAUSANNE

42. LA PORTE
3BM3 ATELIER D'ARCHITECTURE SA CAROUGE GE

43. PORTICUS
DE PLANTA ET ASSOCIÉS
ARCHITECTES SA CAROUGE GE

44. URBIS ET ORBE
BRÖNNIMANN & GOTTREUX
ARCHITECTES SA VEVEY

45. DOMUS
NYX ARCHITECTES GMBH ZÜRICH

46. HORIZON – 2
EGA ERIK GIUDICE ARCHITECTURE PARIS /FR

47. STEVE MCQUEEN
P. MESTELAN & B. GACHET
ARCHITECTES EPF-SIA LAUSANNE

48. MIEUX LÀ QU'EN PRISON
LABAC ARCHITECTURES ET ESPACES CHANTIERS
MONTREUX

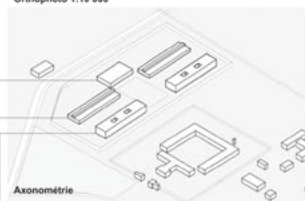
49. OVER THE WALL
GRAF & ROUAULT ARCHITECTES SÂRL LAUSANNE

Walk the line

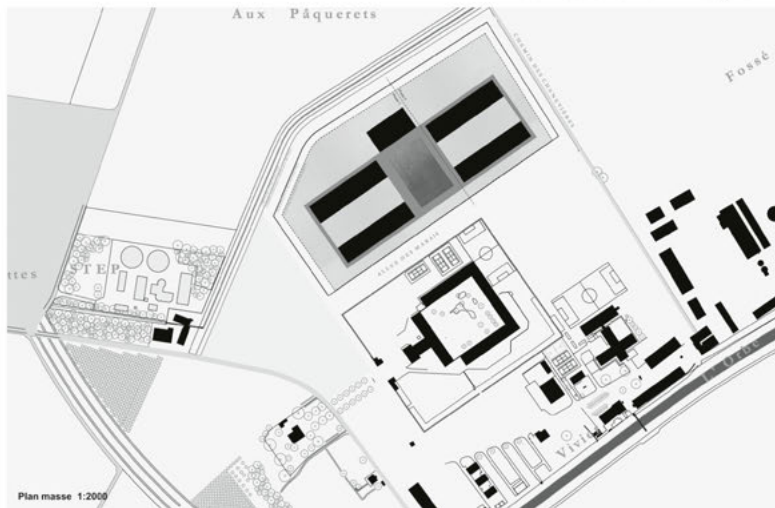
« CONOURS PGM - degré 1 »



Orthophoto 1:10 000



Axonométrie



Plan masse 1:2000

- Une maison pour vivre
- Une maison pour travailler
- Une maison pour la détente

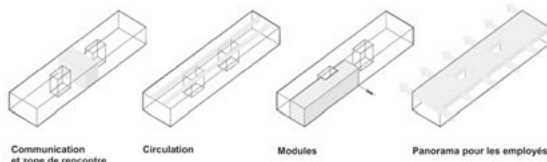
Ensemble

Le système est ancré sur le site et s'intègre sans interruption dans la hiérarchie naturelle de la zone de sécurité. Cela libère les bâtiments des contraintes et simplifie leur fonctionnement. L'orientation longitudinale des bâtiments permet une orientation visuelle vers le Jura et un éclairage naturel optimal pour occupants et employés.

Typologie

Un ensemble à trois membres accueille les Cellules et offre des unités résidentielles flexibles avec un accès clair et des séquences spatiales définies. La séparation des fonctions est la devise: une maison pour vivre, une maison pour travailler et une maison pour la détente. Les barres résidentielles sont adressées dès l'entrée et les prisonniers sont ainsi admis directement dans l'établissement.

Les différents types de prisonniers sont hébergés dans des groupes de logements clairement organisés suivant une démarche de normalisation. En raison de la flexibilité des groupes, une offre adaptée et différenciée peut être proposée. Les salles communes sont éclairées naturellement. Elles sont situées au centre et représentent avec la distribution principale le cœur du centre pénitentiaire.



Communication et zone de rencontre

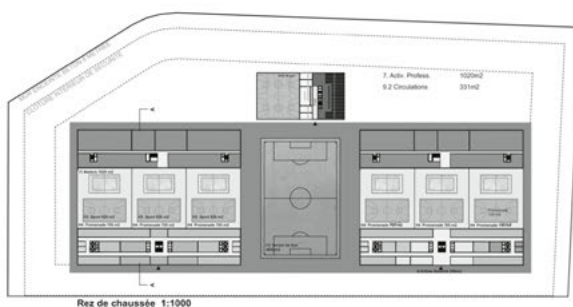
Circulation

Modules

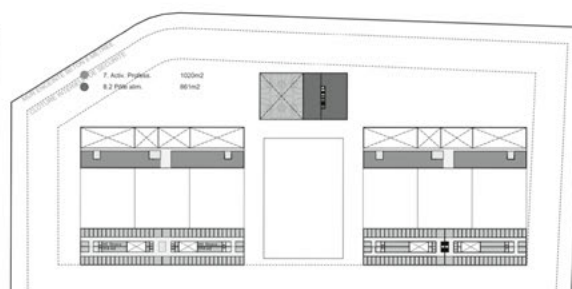
Panorama pour les employés



Plan unité 1:500



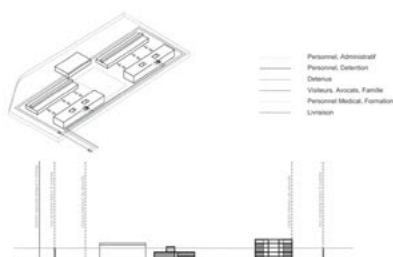
Rez de chaussée 1:1000



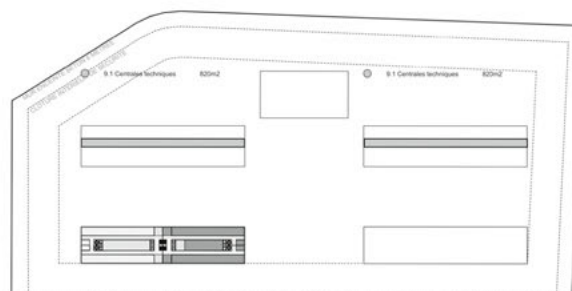
1^{er} - 3^{ème} étage 1:1000

- 6.1 Cellules 800m²
- 6.2 Cellules handicapées 450m²
- 6.1 Communs 236m²
- 6.2 Circulations 715m²

- 6.1 Cellules 800m²
- 6.2 Cellules handicapées 450m²
- 6.1 Communs 236m²
- 6.2 Circulations 715m²



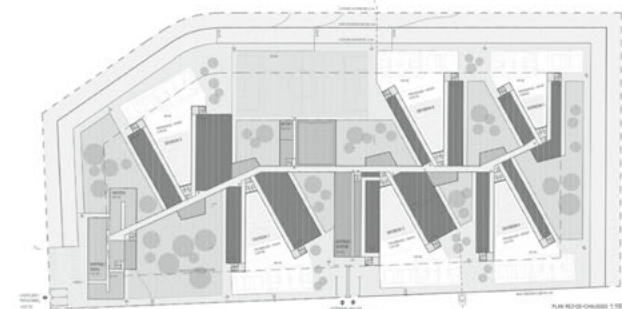
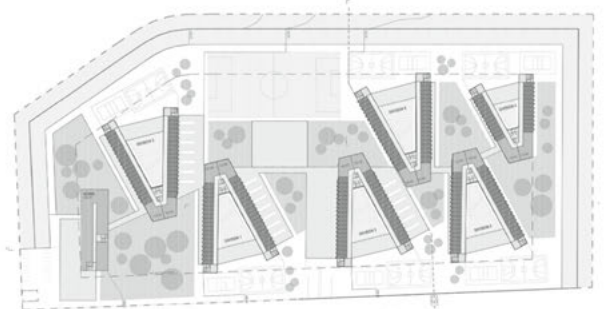
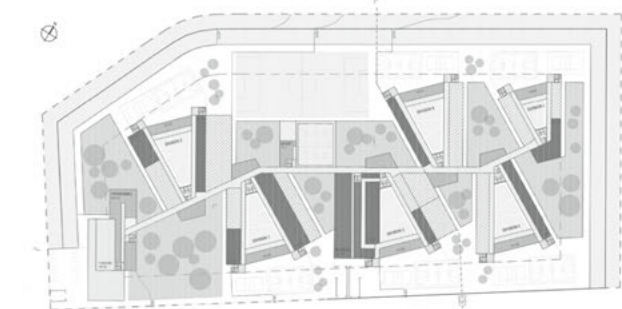
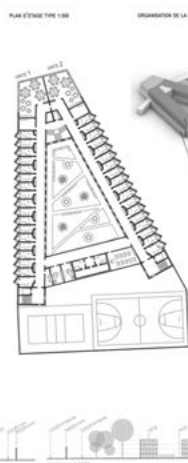
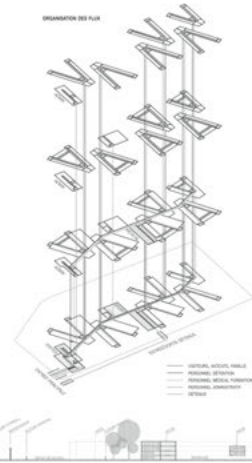
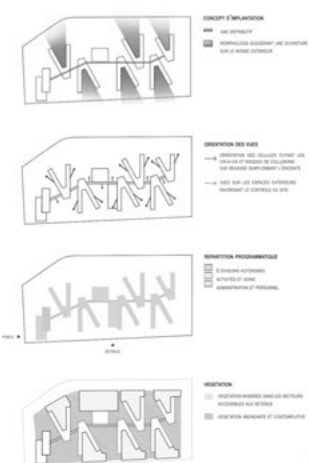
- Personnel Administratif
- Personnel, Detention
- Visiteurs, Amis, Famille
- Personnel Medical, Formation
- Visiteurs



4^{ème} étage 1:1000

- 2 Administration 800m²
- 4.1 Service medical 800m²

CONCOURS PGM - DEGRÉ 1 - CASSIS



LEGÈNDE
 - VUE D'ENSEMBLE
 - VUE D'ENSEMBLE
 - VUE D'ENSEMBLE



la clé des champs

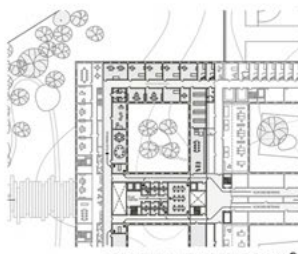
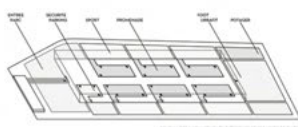
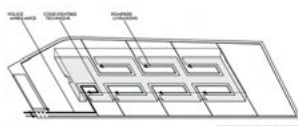
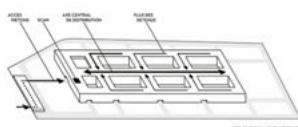
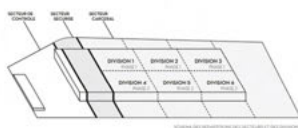
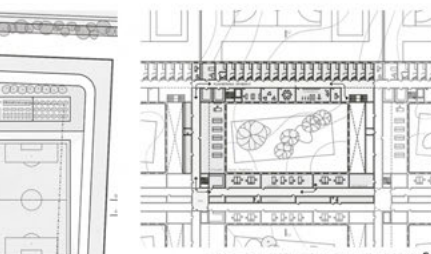
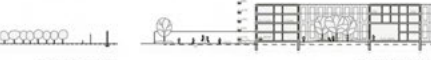
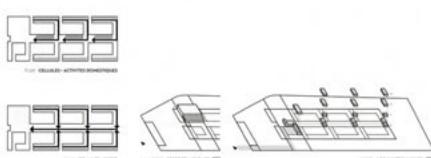
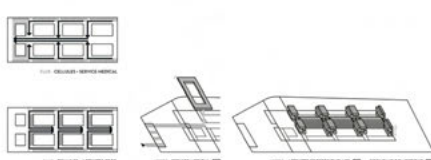
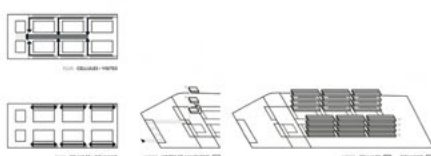
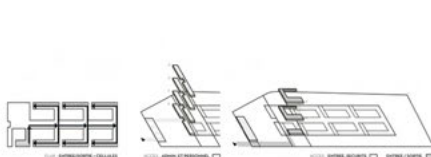
[illegible][illegible]

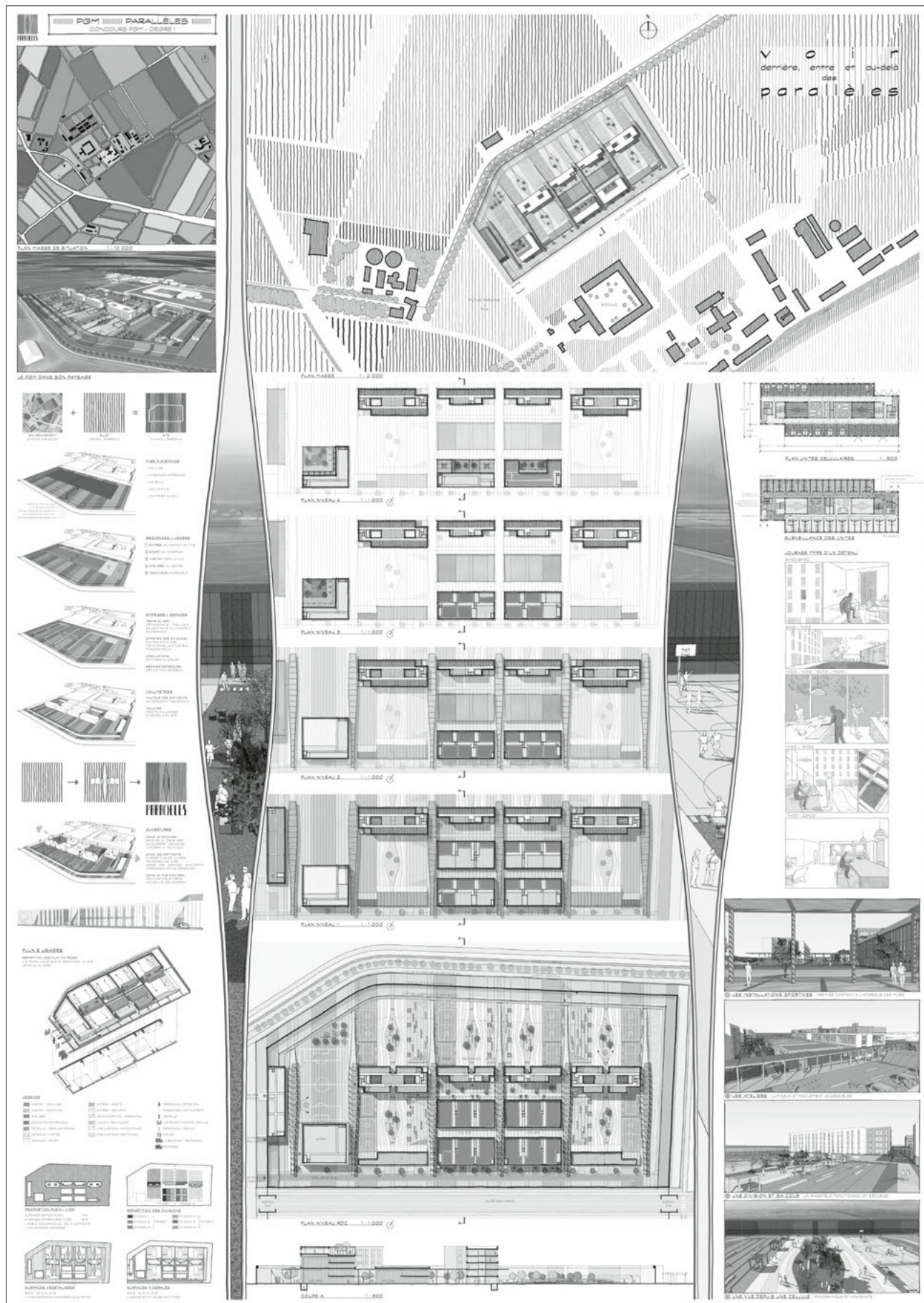
Figure 4 **Panel 1** The 1200-year-old mosaic floor from the church of the Holy Spirit in the village of Kani Dibi, 10 km from the city of Gaziantep. The floor is composed of 1200-year-old mosaic tiles, which are arranged in a grid pattern. The tiles are made of a light-colored material, possibly limestone or marble, and are set in a dark-colored mortar. The floor is divided into a central area and a surrounding border. The central area is composed of a grid of squares, while the border is composed of a series of smaller squares. The floor is in good condition, with only a few missing tiles. The floor is a fine example of the mosaic art of the Byzantine period.

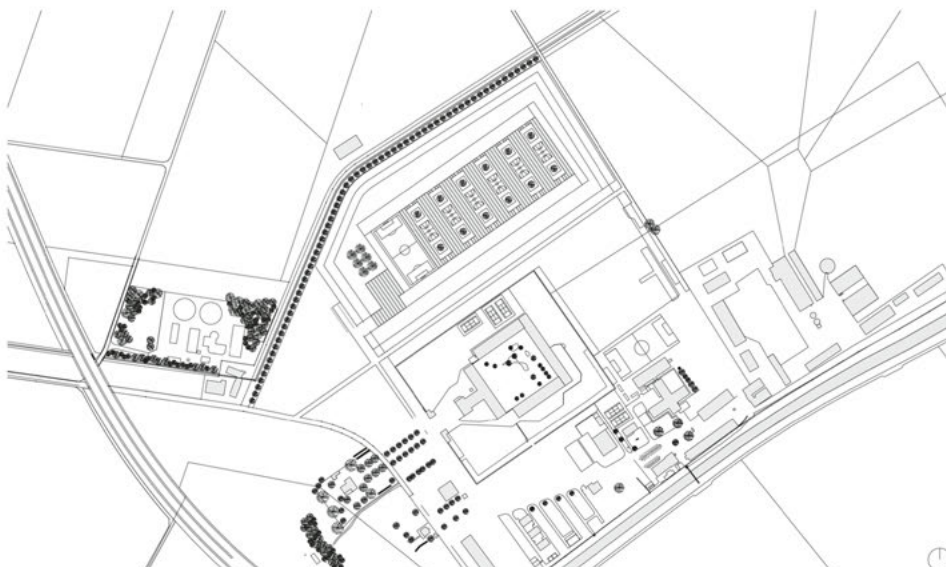
Capitolo 10.10.10 L'elemento di base della struttura è il **modulo** in cui sono disposti le sue destinazioni. Nel piano di base, il modulo può essere di forma rettangolare, quadrata o trapezoidale. La sua forma dipende dalla destinazione che deve ospitare e dalla sua destinazione. La sua forma dipende dalla destinazione che deve ospitare e dalla sua destinazione.

[illegible]

This architectural floor plan shows the first floor of a house. The layout includes a central hall, several rooms with furniture like beds, desks, and chairs, and a large open area on the right. A curved driveway or path is visible on the left side of the plan.







Concept architectural

Le projet propose de répartir l'ensemble du programme des locaux dans une série de volumes juxtaposés, s'étirant dans le sens nord-sud, assemblés précisément pour former deux structures bâties bien différentes.

La première, en bordure ouest du site, articule et organise les accès dans l'enceinte castrale.

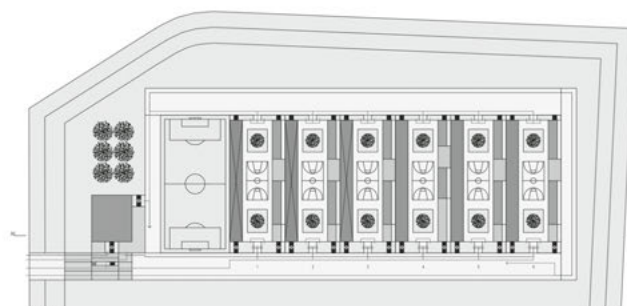
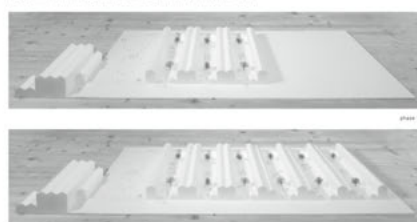
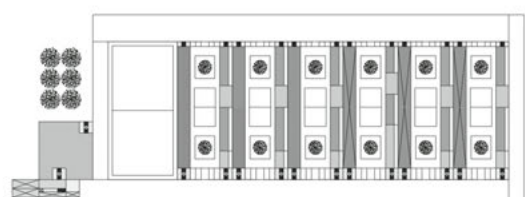
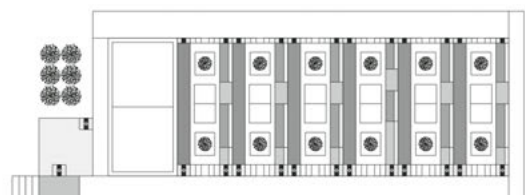
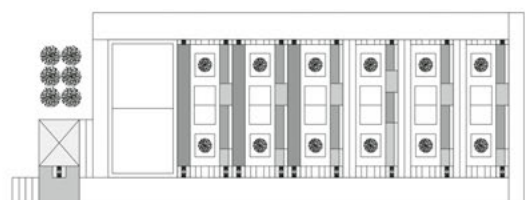
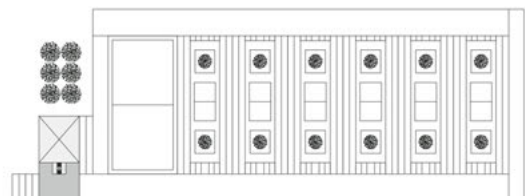
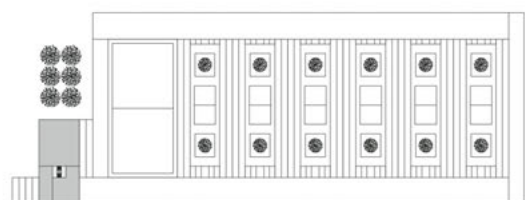
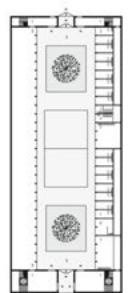
Ces modules de même largeur sont groupés pour former un bâtiment compact. D'ouest en est, les deux premiers, d'une hauteur de fin de carrière, desservent l'entrée du périmètre. Ils arguent les différents niveaux de la structure. Le troisième s'élève à 15m, accueillant les différents programmes communs ou inhabituels, sans toutefois se croiser, le personnel et les détenus accompagnés. En effet, deux cages d'escalier distinctes permettent une séparation claire des flux. Le premier, au centre du plan, pour le personnel, dessert le premier, le deuxième et l'impressionnante, organisé sur les trois derniers niveaux, ainsi que les locaux techniques. Le second, à l'angle exclusif des détenus accompagnés, occupe l'angle du sixième module. Elle est atteignable directement depuis le périmètre carcéral. Elle distribue le secteur des cellules au ras-de-chaussée et les deux autres étages, ainsi

que la salle de sport et les vestiaires à second niveau. D'une hauteur de quatre étages, ce volume délimite précisément les espaces extérieurs en lien avec leur degré d'accessibilité.

Les flux sont clairement identifiés et repartis. Le groupement des affectations communes dans la grande maison de 180c, ainsi que la gestion des déplacements proposés, maintiennent hors de la zone carcérale et éloigné du regard des détenus, les fonctions administratives.

Le long du côté sud du dispositif, sur une large rampe, et à l'intérieur d'un périmètre sécurisé, s'opère l'arrivée et le départ des détenus, de même que l'ensemble des actes de livraison de chaque division. À l'opposé, du côté nord, en zone carcérale, les détenus sortent, vêtus par unité et uniquement accompagnés, pour se rendre à la

Le projet dessine une silhouette plénière, faite de redents, dans la gloire de l'Orbe. Émergents du mur d'enceinte, les toitures à deux pans qui se répètent évoquent une architecture glissière rampante, en adéquation avec le lieu dans lequel elle s'insère. Le concept volumétrique, de même que son organisation, assurent à la proposition une évidente économie des moyens et des ressources, tout en intégrant plusieurs notions fondamentales : le limbe, le cœur, le portail, le seuil, le maison, l'atelier...

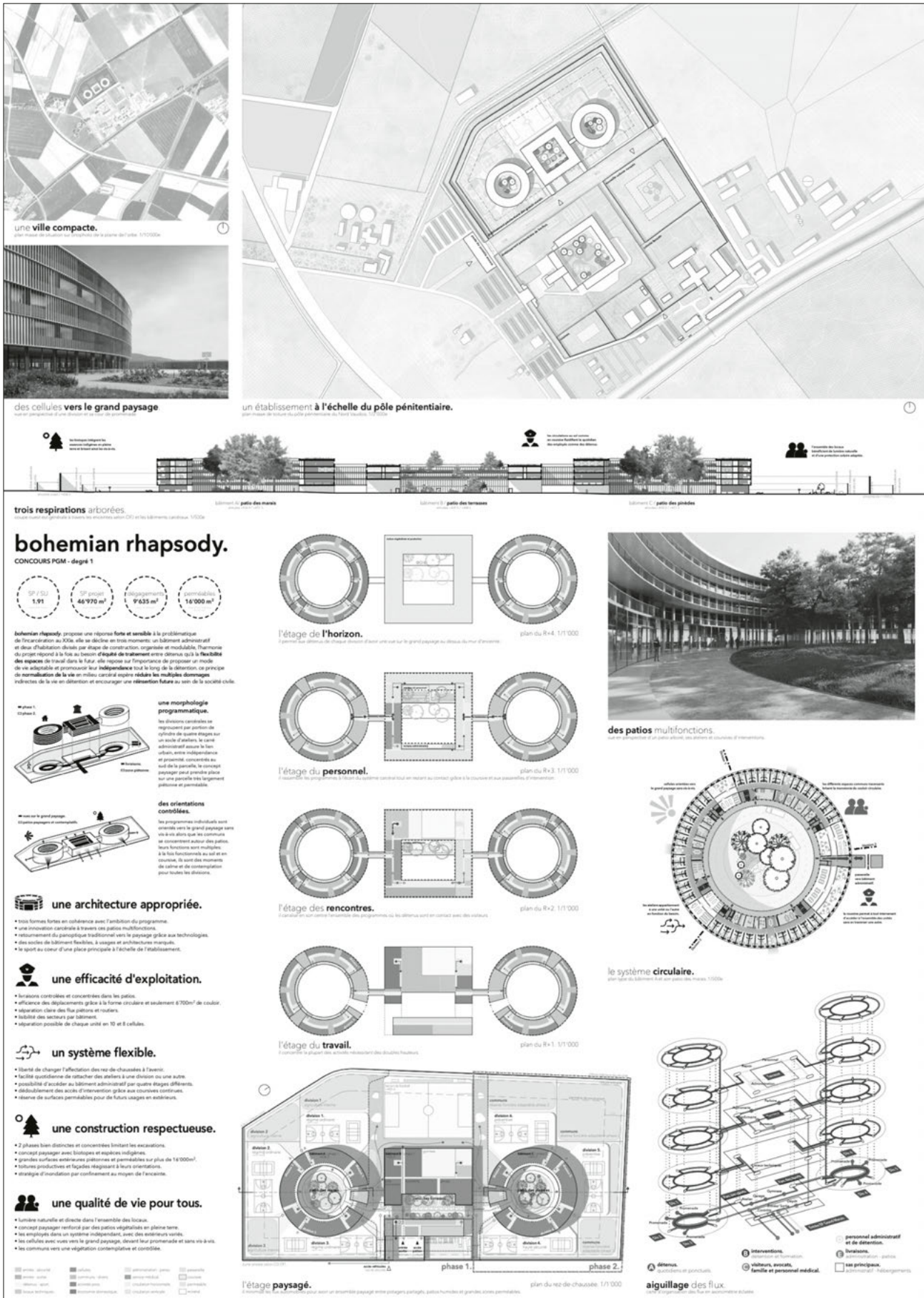


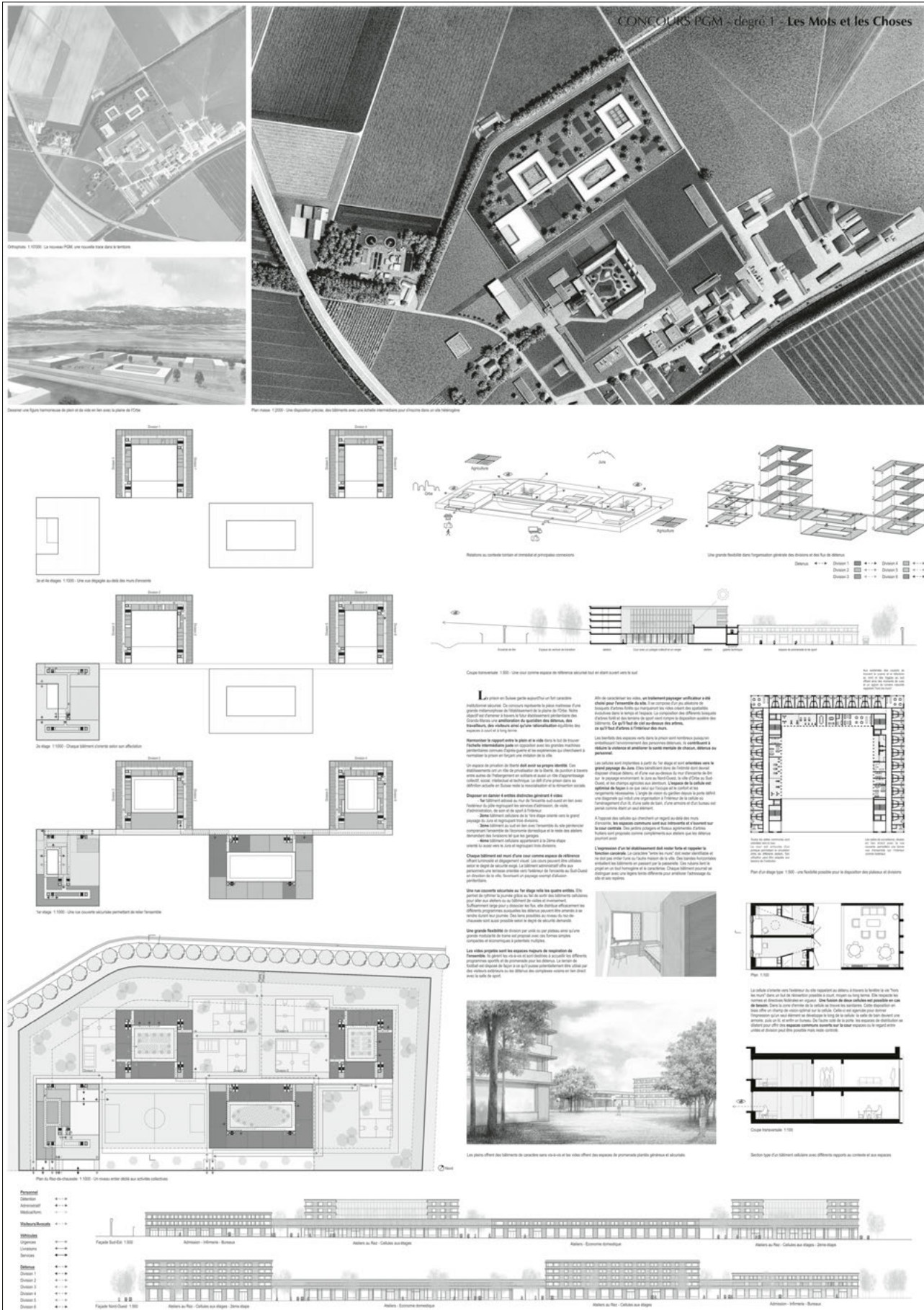
Flux	Atmosfera ER
☐ Personal advisori	☐ A. Scuola
☐ Personal advisori	☐ B. Scuola e Personal advisori
☐ Personal advisori	☐ C. Scuola - Scuola Informale
☐ Personal advisori	☐ D. Scuola - Scuola Informale, Scuola
☐ Personal advisori	☐ E. Scuola - Scuola di ghi
☐ Personal advisori	☐ F. Scuola - Scuola

1	Grassroots participation	2020 yr
2	Grassroots influence	2220 yr
3	Enlighten	1920 yr
4	Grassroots - Citizens - State	2720 yr
5	Active participation	12 210 yr
6	Grassroots development	2020 yr

06. BOHEMIAN RHAPSODY

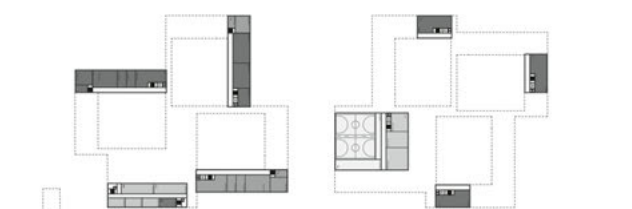
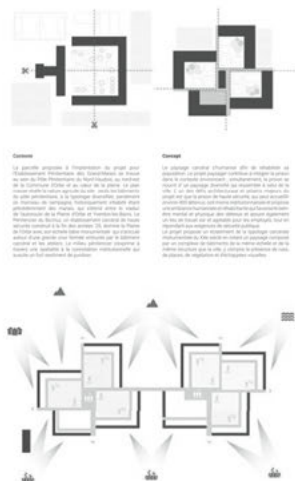
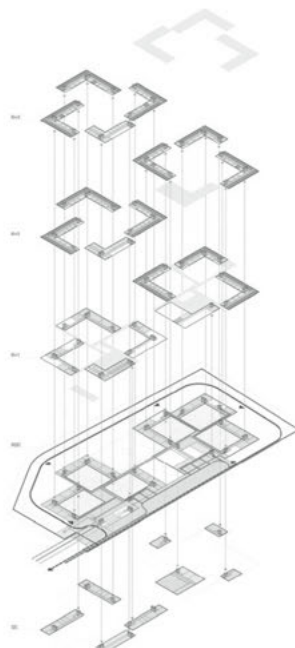
ARCHITECTE
CCHE LAUSANNE SA
RUE DU GRAND-PRÉ 2B
1000 LAUSANNE





CONCOURS PDM - stage 1

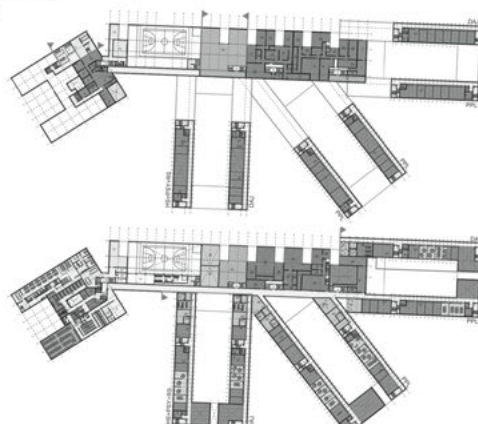
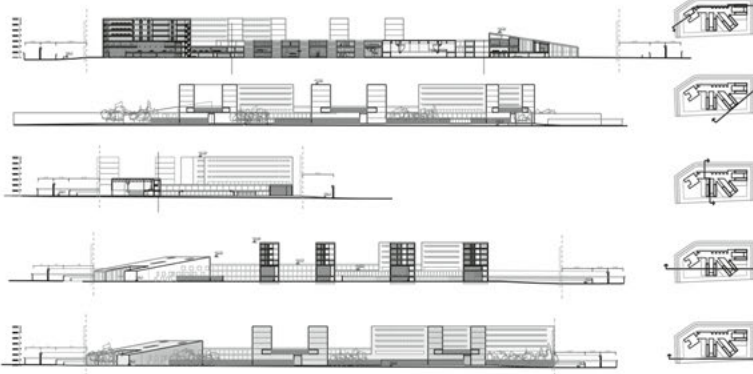
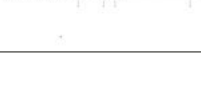
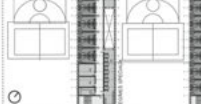
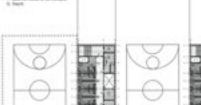
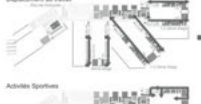
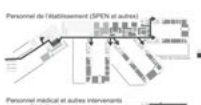
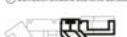
PIRRA



10. LE SOLEIL

ARCHITECTE
DE LAPUERTA CAMPO ARQUITECTOS
ASOCIADOS SLP
CALLE VICENTE GACEO 19
28029 MADRID /ES

LE SOLEIL

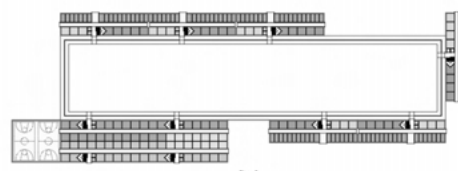
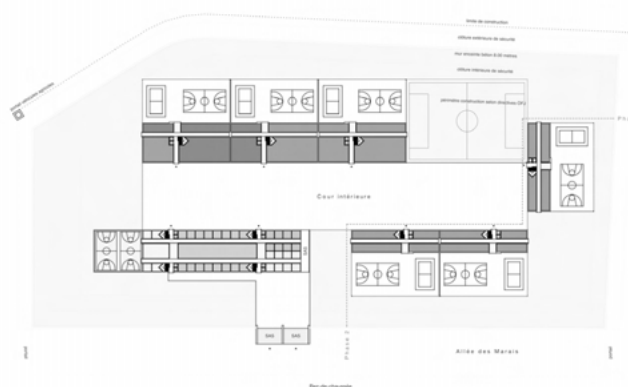
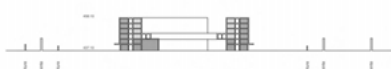
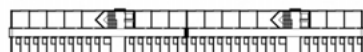
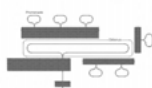
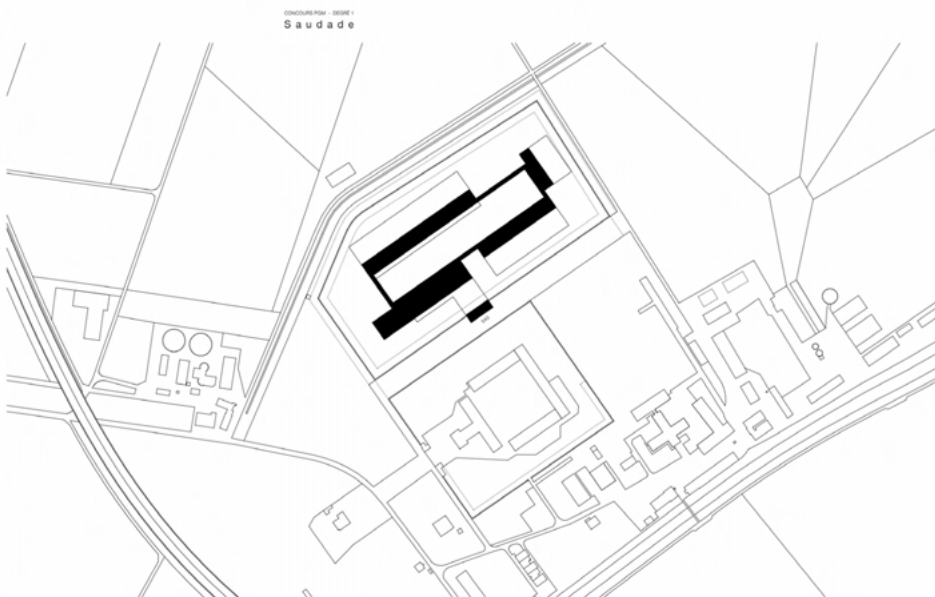


CONCEPT

[illegible]

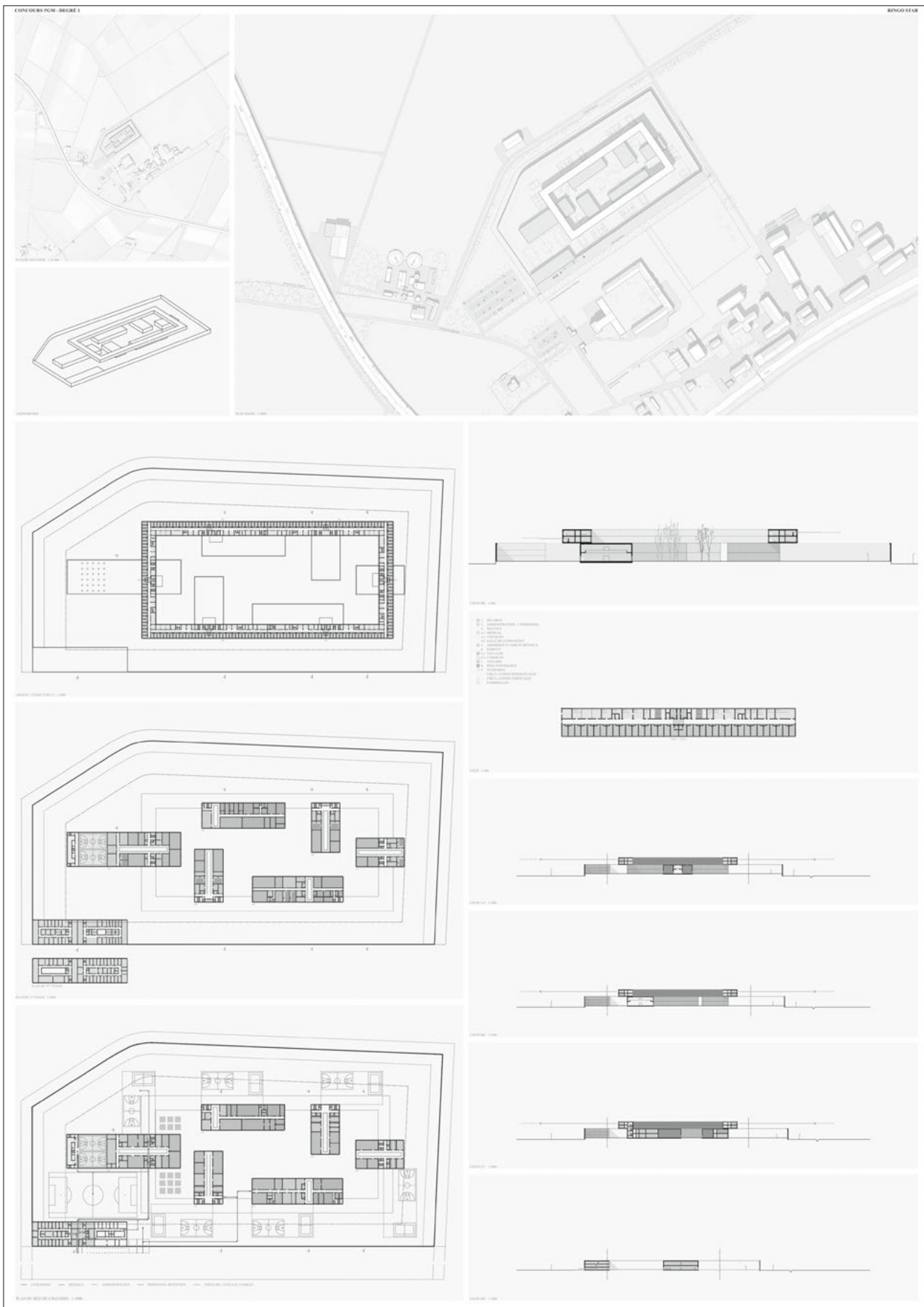
- A. Il y a peu de connexions visuelles entre les cellules de l'association corticale.
- B. Une grande facilité de mise en circuit par phénotype permet à l'adulte de former de nouvelles connexions. Les neurones 144, 165, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 467, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 474, 475, 476, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 485, 486, 487, 488, 489, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 526, 527, 528, 529, 530, 531, 532, 533, 534, 535, 536, 537, 538, 539, 540, 541, 542, 543, 544, 545, 546, 547, 548, 549, 550, 551, 552, 553, 554, 555, 556, 557, 558, 559, 560, 561, 562, 563, 564, 565, 566, 567, 568, 569, 570, 571, 572, 573, 574, 575, 576, 577, 578, 579, 580, 581, 582, 583, 584, 585, 586, 587, 588, 589, 590, 591, 592, 593, 594, 595, 596, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604, 605, 606, 607, 608, 609, 610, 611, 612, 613, 614, 615, 616, 617, 618, 619, 620, 621, 622, 623, 624, 625, 626, 627, 628, 629, 630, 631, 632, 633, 634, 635, 636, 637, 638, 639, 640, 641, 642, 643, 644, 645, 646, 647, 648, 649, 650, 651, 652, 653, 654, 655, 656, 657, 658, 659, 660, 661, 662, 663, 664, 665, 666, 667, 668, 669, 670, 671, 672, 673, 674, 675, 676, 677, 678, 679, 680, 681, 682, 683, 684, 685, 686, 687, 688, 689, 690, 691, 692, 693, 694, 695, 696, 697, 698, 699, 700, 701, 702, 703, 704, 705, 706, 707, 708, 709, 710, 711, 712, 713, 714, 715, 716, 717, 718, 719, 720, 721, 722, 723, 724, 725, 726, 727, 728, 729, 730, 731, 732, 733, 734, 735, 736, 737, 738, 739, 740, 741, 742, 743, 744, 745, 746, 747, 748, 749, 750, 751, 752, 753, 754, 755, 756, 757, 758, 759, 760, 761, 762, 763, 764, 765, 766, 767, 768, 769, 770, 771, 772, 773, 774, 775, 776, 777, 778, 779, 780, 781, 782, 783, 784, 785, 786, 787, 788, 789, 790, 791, 792, 793, 794, 795, 796, 797, 798, 799, 800, 801, 802, 803, 804, 805, 806, 807, 808, 809, 810, 811, 812, 813, 814, 815, 816, 817, 818, 819, 820, 821, 822, 823, 824, 825, 826, 827, 828, 829, 830, 831, 832, 833, 834, 835, 836, 837, 838, 839, 840, 841, 842, 843, 844, 845, 846, 847, 848, 849, 850, 851, 852, 853, 854, 855, 856, 857, 858, 859, 860, 861, 862, 863, 864, 865, 866, 867, 868, 869, 870, 871, 872, 873, 874, 875, 876, 877, 878, 879, 880, 881, 882, 883, 884, 885, 886, 887, 888, 889, 890, 891, 892, 893, 894, 895, 896, 897, 898, 899, 900, 901, 902, 903, 904, 905, 906, 907, 908, 909, 910, 911, 912, 913, 914, 915, 916, 917, 918, 919, 920, 921, 922, 923, 924, 925, 926, 927, 928, 929, 930, 931, 932, 933, 934, 935, 936, 937, 938, 939, 940, 941, 942, 943, 944, 945, 946, 947, 948, 949, 950, 951, 952, 953, 954, 955, 956, 957, 958, 959, 960, 961, 962, 963, 964, 965, 966, 967, 968, 969, 970, 9

[illegible]



12. RINGO STAR

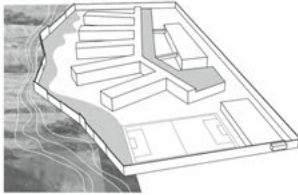
ARCHITECTE
FRUEHAUF HENRY & VILADOMS SA
CHEMIN RENOU 2
1005 LAUSANNE



CONCOURS PGM - degré 1 - TRANSCENDANCE



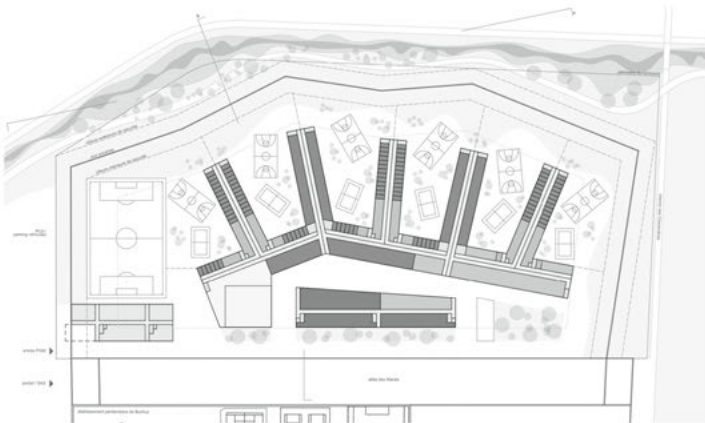
orthophoto 1/10'000



PERSPECTIVE 3D



PLAN MASSE 1/10'000



PLAN REZ DE CHAUSSEE 1/10'000

PROFIL A 1/10'000

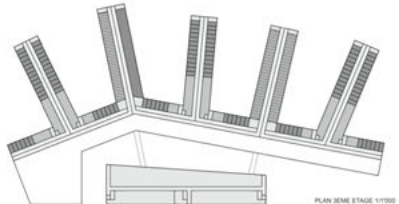


DU PAYSAGE AU MUR
L'édifice, comme un objet sculptural, s'inscrit dans le paysage. Le mur, en tant qu'élément architectural, est conçu pour être une œuvre d'art en soi. Il est le résultat d'un processus de conception qui a permis de créer un mur qui est à la fois une barrière et un pont.

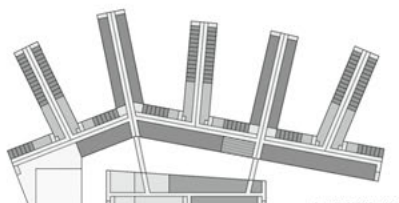
UN CERCLE VERTUEUX
L'édifice est conçu pour être un lieu de vie. Il est le résultat d'un processus de conception qui a permis de créer un mur qui est à la fois une barrière et un pont.

UNE TRANSCENDANCE
L'édifice est conçu pour être un lieu de vie. Il est le résultat d'un processus de conception qui a permis de créer un mur qui est à la fois une barrière et un pont.

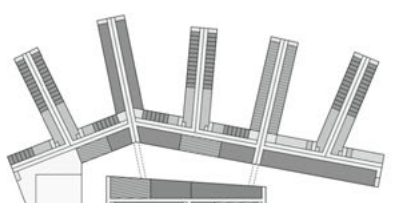
RATIONNEL EFFICACE
L'édifice est conçu pour être un lieu de vie. Il est le résultat d'un processus de conception qui a permis de créer un mur qui est à la fois une barrière et un pont.



PLAN ZONE ETAGE 1/10'000



PLAN ZONE ETAGE 1/10'000



PLAN ZONE ETAGE 1/10'000



PLAN UNITE TYPE 1/10'000

- LEGENDA
- 1. mur
 - 2. mur
 - 3. mur
 - 4. mur
 - 5. mur
 - 6. mur
 - 7. mur
 - 8. mur
 - 9. mur
 - 10. mur
 - 11. mur
 - 12. mur
 - 13. mur
 - 14. mur
 - 15. mur
 - 16. mur
 - 17. mur
 - 18. mur
 - 19. mur
 - 20. mur
 - 21. mur
 - 22. mur
 - 23. mur
 - 24. mur
 - 25. mur
 - 26. mur
 - 27. mur
 - 28. mur
 - 29. mur
 - 30. mur
 - 31. mur
 - 32. mur
 - 33. mur
 - 34. mur
 - 35. mur
 - 36. mur
 - 37. mur
 - 38. mur
 - 39. mur
 - 40. mur
 - 41. mur
 - 42. mur
 - 43. mur
 - 44. mur
 - 45. mur
 - 46. mur
 - 47. mur
 - 48. mur
 - 49. mur
 - 50. mur
 - 51. mur
 - 52. mur
 - 53. mur
 - 54. mur
 - 55. mur
 - 56. mur
 - 57. mur
 - 58. mur
 - 59. mur
 - 60. mur
 - 61. mur
 - 62. mur
 - 63. mur
 - 64. mur
 - 65. mur
 - 66. mur
 - 67. mur
 - 68. mur
 - 69. mur
 - 70. mur
 - 71. mur
 - 72. mur
 - 73. mur
 - 74. mur
 - 75. mur
 - 76. mur
 - 77. mur
 - 78. mur
 - 79. mur
 - 80. mur
 - 81. mur
 - 82. mur
 - 83. mur
 - 84. mur
 - 85. mur
 - 86. mur
 - 87. mur
 - 88. mur
 - 89. mur
 - 90. mur
 - 91. mur
 - 92. mur
 - 93. mur
 - 94. mur
 - 95. mur
 - 96. mur
 - 97. mur
 - 98. mur
 - 99. mur
 - 100. mur



COUPE B 1/10'000



ELEVATION DU MUR D'ENCEINTE 1/20'000

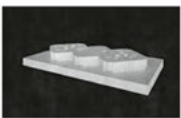
ARCHITECTE
GONZOLO NERI & WECK
ARCHITEKTEN GMBH
ZWEIERSTRASSE 129
8003 ZÜRICH

Concours PGM - degré 1



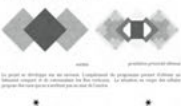
Exploration

Le projet est un projet de construction de trois étages de haute et grande densité, qui s'inscrit dans un contexte de développement urbain et de renouvellement urbain. Le projet est un projet de construction de trois étages de haute et grande densité, qui s'inscrit dans un contexte de développement urbain et de renouvellement urbain.



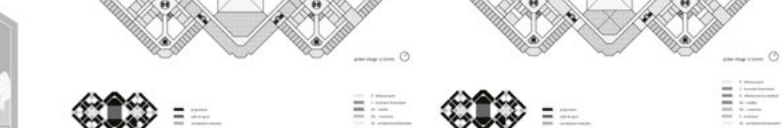
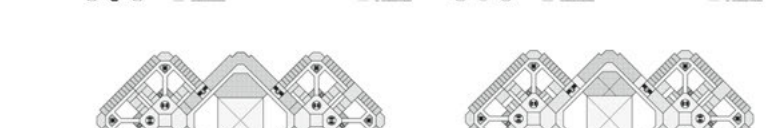
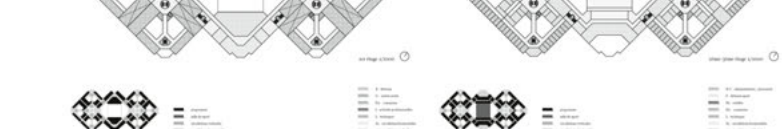
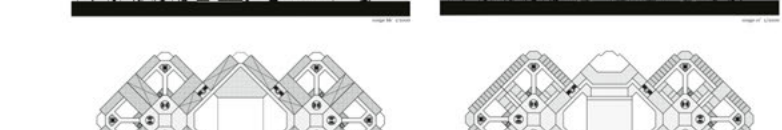
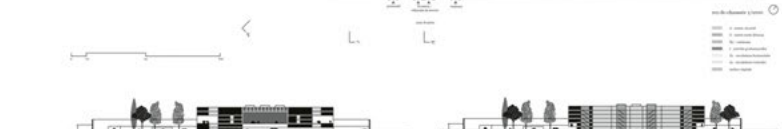
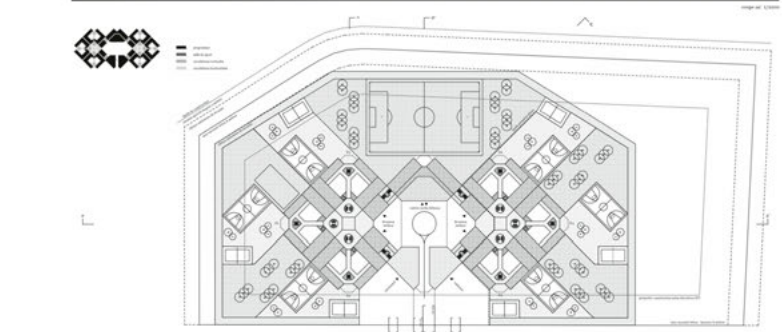
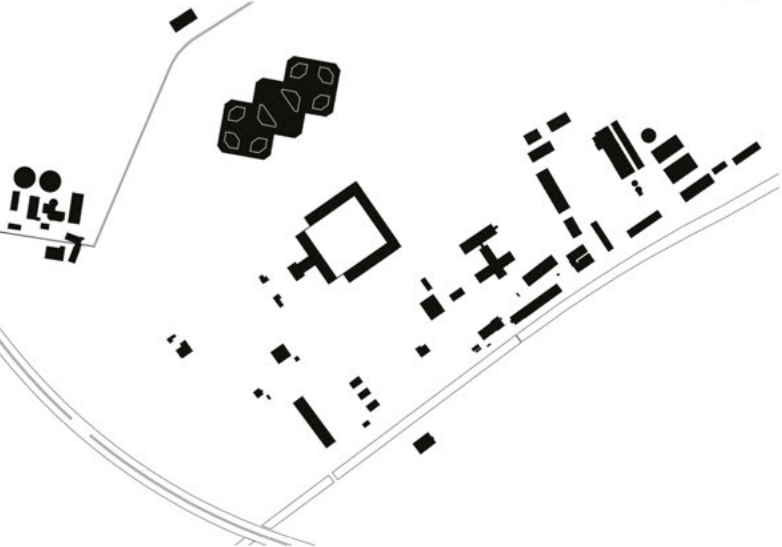
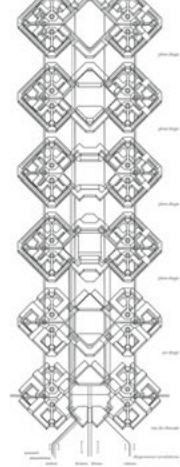
Concept architectural

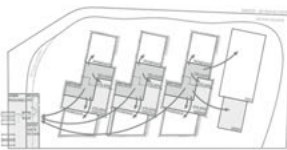
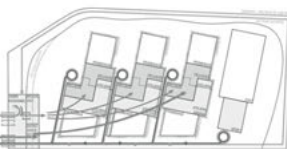
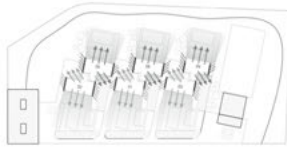
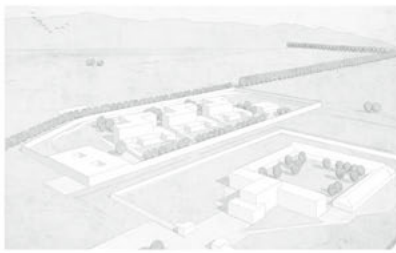
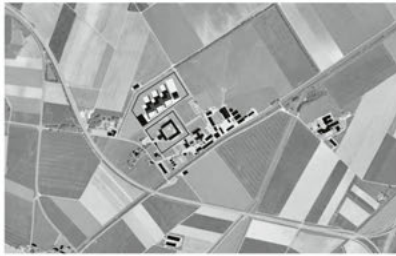
Le projet est un projet de construction de trois étages de haute et grande densité, qui s'inscrit dans un contexte de développement urbain et de renouvellement urbain. Le projet est un projet de construction de trois étages de haute et grande densité, qui s'inscrit dans un contexte de développement urbain et de renouvellement urbain.



Organisation et gestion de flux

Le projet est un projet de construction de trois étages de haute et grande densité, qui s'inscrit dans un contexte de développement urbain et de renouvellement urbain. Le projet est un projet de construction de trois étages de haute et grande densité, qui s'inscrit dans un contexte de développement urbain et de renouvellement urbain.





Le nouvel établissement protestant de Grande-Maison est conçu comme un village clos. L'ensemble s'écarte des modèles traditionnels canoniques, tout en intégrant les contraintes fonctionnelles et relationnelles inhérentes à sa fonction.

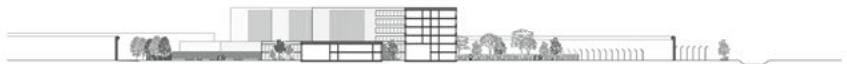
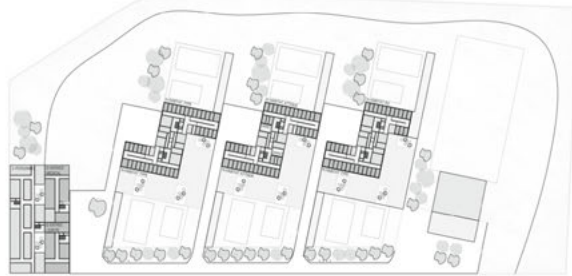
La forme urbaine et les volumétries de bâtiments se reflètent à des constructions communes, on fin reconnaît des logements, des activités artisanales, de l'industrie et un bâtiment public, des places et des espaces extérieurs végétalisés de détente.

Malgré sa carte postale, le quartier de logements et d'activités reste ouvert sur l'extérieur. La disposition des bâtiments et leur organisation intérieure exaltent les vis-à-vis.



Le séjour d'un itinéraire au *Westminster* des Grands-Maraux a un jour de commencement et un jour de fin. De manière symbolique, le nouveau village forme une entité, avec un début et un point de terminaison.

La composition volumétrique proposée, particulière et volontairement terminée, contribue à apporter un sentiment de stabilité aux différents. Elle peut être aussi perçue comme une main caressée. Ainsi, le bâtiment volumétriquement simple



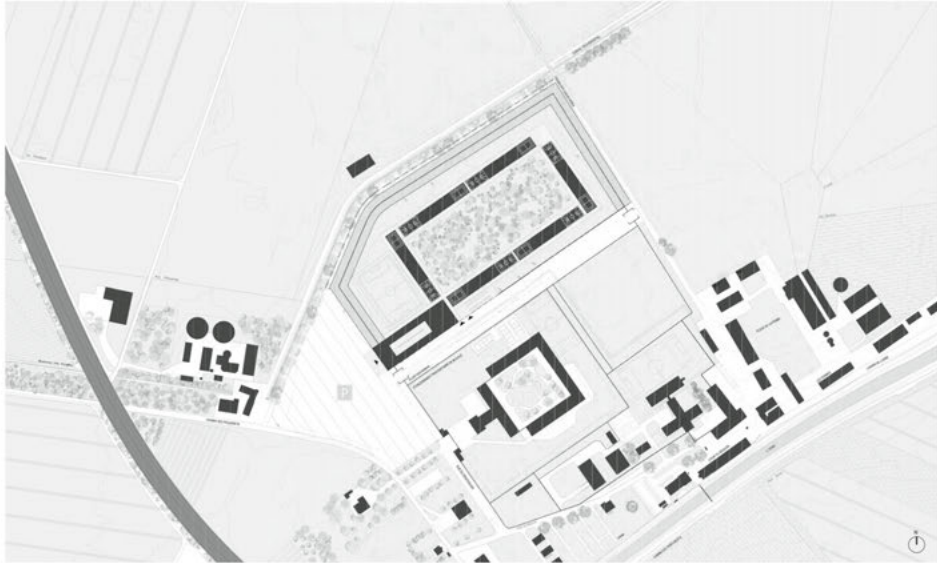
ALHAMBRA - Concours PGM - degré 1



Plan de Situation 1/10000

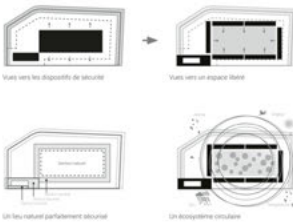


La cellule plongée au cœur de la nature

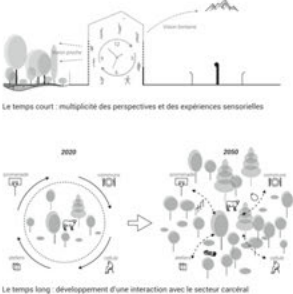


Plan masse 1/1000

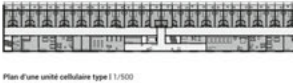
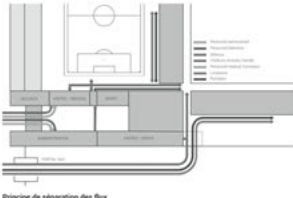
L'Espace



Le Temps



Les Parcours



Plan d'une unité cellulaire type 1/500

Une approche holistique
A l'aide de 21 ans, l'architecture carcérale doit franchir un nouveau palier en vue de mieux préparer la réinsertion des personnes condamnées. Au cours du temps, les principes de réinsertion se sont progressivement construits autour de dimensions sociale (le travail), intellectuelle (l'éducation) ou physique (le sport). Sans être négligés, la dimension psychologique a souvent été envisagée sous un angle médical alors que l'approche du « bien-être » se doit d'être holistique. A ce titre, il n'y a plus aucune raison d'ajouter une punition sensorielle à la peine judiciaire prononcée au nom de la société.

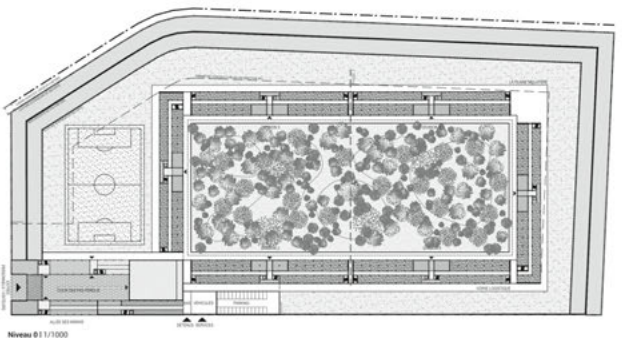
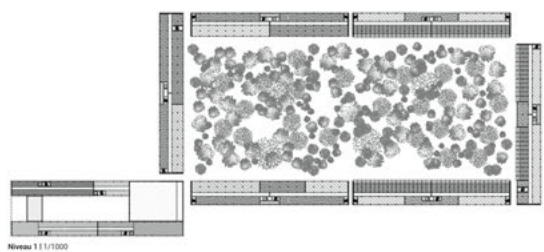
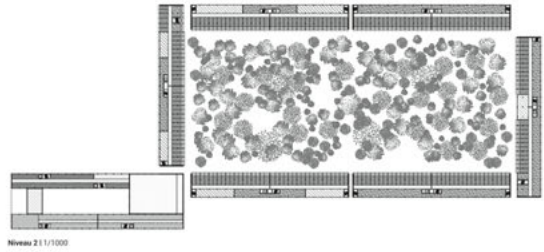
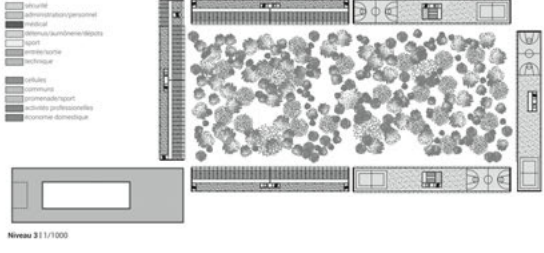
Un modèle innovant de cellule
Notre projet pour l'établissement pénitentiaire des Grands-Maraux est emblématique d'une nouvelle approche qui place la santé physique et psychique au cœur même de la conception architecturale. Cette approche n'est en aucun cas neutre ou laïcisante, elle a pour seul et unique but de pacifier la détention et de limiter le risque de récidive. Elle vise à réintégrer des individus qui incarnent pleinement l'étiquette « toxique » sans en être corrompus. Elle vise à répondre à un besoin vital de plus en plus rencontré dans la société contemporaine, à savoir l'absence d'effacement de l'individu, l'absence de son milieu naturel. Le principe général du projet s'articule autour d'un modèle innovant de cellule, un espace largement ouvert « sur la Nature, un lieu qui peut accueillir du vivant ».

Une forêt essentielle
Toutes les cellules de la prison donnent directement sur un grand morceau de forêt, bornée de part et d'autre par la clôture de l'enceinte. Il s'agit d'un espace de diversité végétale et animale. Notre de toute essence humaine, le système autonome qui peut quasiment toucher du doigt depuis la loggia de la cellule, des grands arbres dont on peut humer l'odeur au petit matin, des oiseaux qu'on peut entendre. A cet égard, le plan masse est conçu de manière pragmatique. Le hall est implanté au plus près de l'enceinte intérieure (20m) de manière à bénéficier du centre de la parcelle un espace délimité par la clôture et la clôture de la forêt adossée en elle et offre un paysage permanent au cœur de l'ouvrage. Elle apporte tous les bénéfices que l'on connaît de la forêt, à commencer par un effet tranquillisant pour les détenus et les personnels.

Le temps des arbres
Le rythme immuable des saisons et la croissance lente des arbres accompagnent de manière palpable le déroulé des années les plus longues. Enrichie d'un premier temps par un grillage, la forêt sera simple à surveiller puisque personne ne pourra y pénétrer. Avec le temps, nous proposons qu'elle devienne un lieu pour fonctionner de concert avec les ateliers ou les espaces éducatifs. Elle pourrait devenir le lieu de la formation d'une agroflore. Elle pourrait aussi accueillir des ateliers qui servent à moduler le stress des détenus. Elle participerait d'une circulation verticale au sein de laquelle le détenu trouverait naturellement sa place en amont de son retour dans la société.

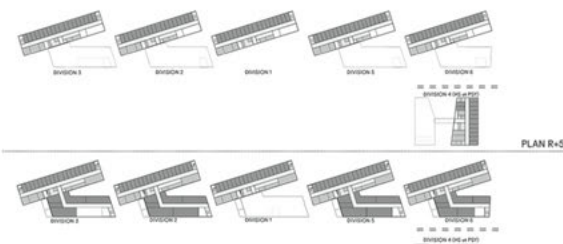
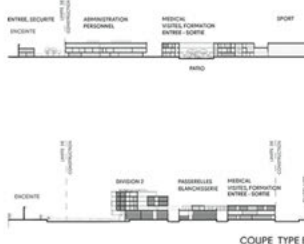
Une belle journée d'Ivan Denisovitch
Dans le prolongement du célèbre roman d'Alexandre Soljenitsyne, nous avons conçu l'architecture pour que chaque journée soit rythmée par des expériences sensorielles variées. Au-delà de la vision immuable offerte dans chaque cellule, le projet offre des parcours contrastés à l'horizontale comme à la verticale. Le cheminement ouvert autour de la forêt, pour le rendre gymnastique ou au contraire s'apparenter à l'expérience d'un cloître séculier. Dans l'angle nord de ce parcours, une belle entre les bâtiments laisse s'échapper les regards et offre une respiration spatiale. Implantés sur les toits des bâtiments, les espaces de promenade obligent à une ascension à la fois physique et symbolique. Protégés contre les échauffements par des mailles métalliques, ces espaces offrent des vues au-dessus des murs d'enceinte. On y aperçoit les exploitations agricoles, les limites de la Plaine et les corniches de Jura. On y ressent le vent soufflant de l'ouest qui pénètre les journées.

Un Alhambra bas carbone
Comme l'Alhambra de Grenade, le projet est construit sur une succession de « vides » et de « vides » aux ambiances uniques. Le parking public, situé comme un village, le grand couloir qui marque l'entrée de la prison, la cour des pas perdus destinée aux familles et aux amis, le toit de la grande forêt à l'intersection de 3 bâtiments, et enfin la prairie mellifère (zone non agricole) qui borde l'enceinte intérieure. La construction fait appel à des techniques traditionnelles mêlant béton bas carbone, pierre naturelle et murs de terre. La ou les prescriptions de sécurité le permettent, des escaliers en bois sont mis en œuvre, par exemple dans le bâtiment de l'administration. La façade des cellules est recouverte d'une maille métallique en acier inoxydable et de grands bris-solèils qui masquent la vue d'une cellule à l'autre. Quand elles ne sont pas accessibles, les façades sont recouvertes d'une végétation extensive pour compléter le bioclimat du projet.



Niveau 01 1/1000

CONCOURS PGM - degré 1 - PAISIBLE

PLAN MASSE
 ECHELLE 1/5000

UNE PRISON ADAPTEE AUX EVOLUTIONS DE LA SOCIETE

La construction de la Prison des Grands Mairas (PGM) en extension du Centre Penitentiaire des Grands Mairas à Orléans s'inscrit dans le projet et la volonté politique du Conseil d'Orléans de moderniser les infrastructures pénales de la région. Nous avons conçu un Centre Penitentiaire capable d'intégrer les évolutions de la société et de répondre aux exigences de la justice pénale.

Le projet s'inscrit à l'interface de la réhabilitation et de la réinsertion des personnes détenues. Il vise à offrir un environnement de vie et de travail qui favorise la réinsertion sociale et professionnelle des détenus.

Adossée dans la partie Nord du Centre Penitentiaire Grand Mairas au complexe formé par Berthel et Calvès, la nouvelle Centre Penitentiaire est conçue comme une structure autonome caractérisée par un mur d'enceinte d'une hauteur de huit mètres.

UNE ORGANISATION SPATIALE SIMPLE ET LISIBLE

Les ailes de la PGM se sont développées à l'intérieur d'un périmètre d'enceinte simple et contrôlé par le nouveau PGM. La structure spatiale simple et lisible permet de répondre aux exigences de la justice pénale et de la réinsertion des personnes détenues.

L'organisation de l'intérieur de l'enceinte est structurée autour d'un bâtiment central qui sert de noyau à l'ensemble des activités. Les unités d'habitation sont disposées autour de ce noyau central, ce qui permet de contrôler l'accès aux différents espaces.

La salle de sport est aménagée dans un bâtiment central qui sert de noyau à l'ensemble des activités. Les unités d'habitation sont disposées autour de ce noyau central, ce qui permet de contrôler l'accès aux différents espaces.

La salle de sport est aménagée dans un bâtiment central qui sert de noyau à l'ensemble des activités. Les unités d'habitation sont disposées autour de ce noyau central, ce qui permet de contrôler l'accès aux différents espaces.

DES HABERGEMENTS AU NIVEAU DE CONFORT ELEVE

Au Nord de l'enceinte se trouvent les unités d'habitation qui offrent un haut niveau de confort. Les 216 places prévues en première phase sont réparties sur trois pavillons qui offrent des conditions de vie de qualité.

L'organisation de chaque pavillon d'habitation est structurée en deux parties. Les quatre étages d'habitation sont organisés en deux parties distinctes, ce qui permet de contrôler l'accès aux différents espaces.

L'organisation de chaque pavillon d'habitation est structurée en deux parties. Les quatre étages d'habitation sont organisés en deux parties distinctes, ce qui permet de contrôler l'accès aux différents espaces.

L'organisation de chaque pavillon d'habitation est structurée en deux parties. Les quatre étages d'habitation sont organisés en deux parties distinctes, ce qui permet de contrôler l'accès aux différents espaces.

UNE CIRCULATION SECURISEE SANS LE CROISEMENT DES FLUX

La prison des Grands Mairas est conçue pour offrir un haut niveau de sécurité. La circulation est structurée de manière à éviter tout croisement de flux, ce qui permet de contrôler l'accès aux différents espaces.

La circulation est structurée de manière à éviter tout croisement de flux, ce qui permet de contrôler l'accès aux différents espaces.

UNE RUPTURE SYMBOLIQUE

Après le projet qui nous propose pour la prison des Grands Mairas une approche nouvelle de la prison, nous avons conçu une rupture symbolique entre le nouveau Centre Penitentiaire et le complexe existant.

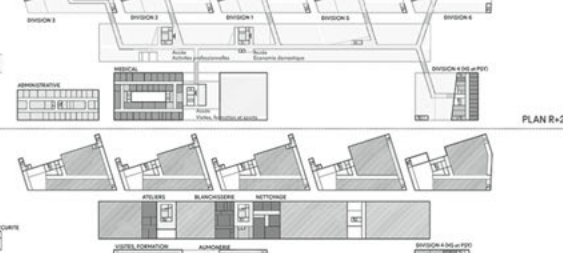
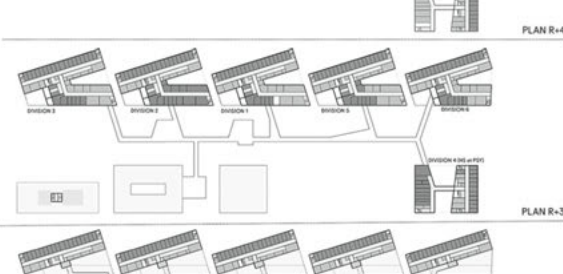
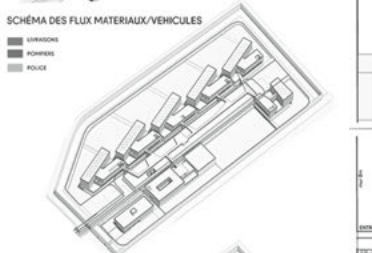
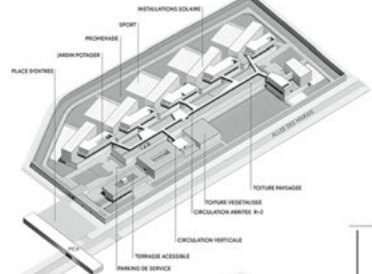
Cette rupture symbolique est réalisée par la création d'un espace public qui sert de point de rencontre entre les deux parties.

UNE AMBITION ENVIRONNEMENTALE

Le projet des Grands Mairas s'inscrit dans une démarche d'écologie durable. Nous avons conçu un bâtiment qui respecte les principes de l'écologie durable.

Le projet des Grands Mairas s'inscrit dans une démarche d'écologie durable. Nous avons conçu un bâtiment qui respecte les principes de l'écologie durable.

Le projet des Grands Mairas s'inscrit dans une démarche d'écologie durable. Nous avons conçu un bâtiment qui respecte les principes de l'écologie durable.

PLAN RDC
 ECHELLE 1/500

2347C MON VILLAGE



ORTHOPHOTO 1:10 000



VUE SUR L'ALLÉE CENTRALE



PLAN MISEE 1:2000

CONCOURS DE PROJETS D'ARCHITECTURE PGM | DEGRÉ 1

La conception de ce développement part d'un projet d'ensemble qui vise à créer un véritable village. L'objectif est de créer un lieu de vie qui soit à la fois un lieu de travail, un lieu de loisir, un lieu de rencontre et un lieu de vie. Le projet est basé sur la notion de « village communautaire » qui vise à créer un lieu de vie qui soit à la fois un lieu de travail, un lieu de loisir, un lieu de rencontre et un lieu de vie.

Cette organisation des espaces favorise l'interaction sociale entre les habitants et permet de créer un véritable village. L'objectif est de créer un lieu de vie qui soit à la fois un lieu de travail, un lieu de loisir, un lieu de rencontre et un lieu de vie.



UN VILLAGE COMMUNAUTAIRE

Le développement d'un véritable village est l'objectif principal de ce projet. L'objectif est de créer un lieu de vie qui soit à la fois un lieu de travail, un lieu de loisir, un lieu de rencontre et un lieu de vie. Le projet est basé sur la notion de « village communautaire » qui vise à créer un lieu de vie qui soit à la fois un lieu de travail, un lieu de loisir, un lieu de rencontre et un lieu de vie.

Cette organisation des espaces favorise l'interaction sociale entre les habitants et permet de créer un véritable village. L'objectif est de créer un lieu de vie qui soit à la fois un lieu de travail, un lieu de loisir, un lieu de rencontre et un lieu de vie.



FORME ET ORGANISATION

Le nouveau projet est constitué de différents bâtiments séparés et indépendants, mais qui sont tous reliés par une même structure. Cette structure est basée sur la notion de « village communautaire » qui vise à créer un lieu de vie qui soit à la fois un lieu de travail, un lieu de loisir, un lieu de rencontre et un lieu de vie.

Cette organisation des espaces favorise l'interaction sociale entre les habitants et permet de créer un véritable village. L'objectif est de créer un lieu de vie qui soit à la fois un lieu de travail, un lieu de loisir, un lieu de rencontre et un lieu de vie.



Le projet est basé sur la notion de « village communautaire » qui vise à créer un lieu de vie qui soit à la fois un lieu de travail, un lieu de loisir, un lieu de rencontre et un lieu de vie. Le projet est basé sur la notion de « village communautaire » qui vise à créer un lieu de vie qui soit à la fois un lieu de travail, un lieu de loisir, un lieu de rencontre et un lieu de vie.

Cette organisation des espaces favorise l'interaction sociale entre les habitants et permet de créer un véritable village. L'objectif est de créer un lieu de vie qui soit à la fois un lieu de travail, un lieu de loisir, un lieu de rencontre et un lieu de vie.



SÉCURITÉ

Le projet prévoit une sécurité accrue grâce à la présence de nombreux points de surveillance et de contrôle. L'objectif est de créer un lieu de vie qui soit à la fois un lieu de travail, un lieu de loisir, un lieu de rencontre et un lieu de vie.

Cette organisation des espaces favorise l'interaction sociale entre les habitants et permet de créer un véritable village. L'objectif est de créer un lieu de vie qui soit à la fois un lieu de travail, un lieu de loisir, un lieu de rencontre et un lieu de vie.



DISTRIBUTION DES TECHNIQUES

Le projet prévoit une distribution des techniques qui soit à la fois un lieu de travail, un lieu de loisir, un lieu de rencontre et un lieu de vie. L'objectif est de créer un lieu de vie qui soit à la fois un lieu de travail, un lieu de loisir, un lieu de rencontre et un lieu de vie.

Cette organisation des espaces favorise l'interaction sociale entre les habitants et permet de créer un véritable village. L'objectif est de créer un lieu de vie qui soit à la fois un lieu de travail, un lieu de loisir, un lieu de rencontre et un lieu de vie.



PASSAGE

Cette organisation des espaces favorise l'interaction sociale entre les habitants et permet de créer un véritable village. L'objectif est de créer un lieu de vie qui soit à la fois un lieu de travail, un lieu de loisir, un lieu de rencontre et un lieu de vie.

Cette organisation des espaces favorise l'interaction sociale entre les habitants et permet de créer un véritable village. L'objectif est de créer un lieu de vie qui soit à la fois un lieu de travail, un lieu de loisir, un lieu de rencontre et un lieu de vie.



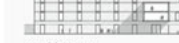
DIVISION TYPE 1:1000



PLAN REZ DE CHAUSSEE 1:1000



COUPE ÉLEVATION 1:1000



ÉLEVATION 1:1000

PLAN REZ DE CHAUSSEE 1:1000



PLAN REZ DE CHAUSSEE 1:1000



COUPE ÉLEVATION 1:1000



ÉLEVATION 1:1000

PLAN REZ DE CHAUSSEE 1:1000



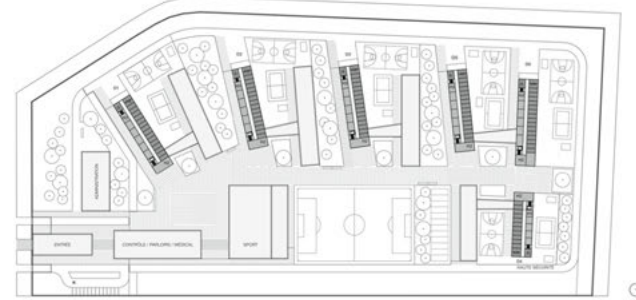
PLAN REZ DE CHAUSSEE 1:1000



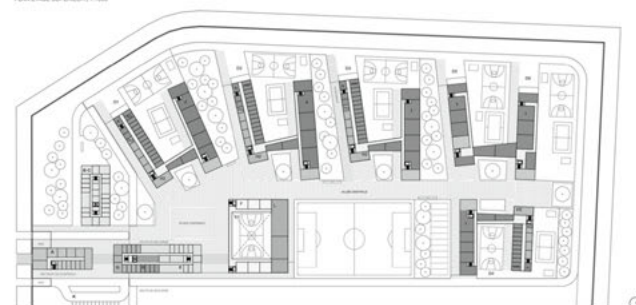
COUPE ÉLEVATION 1:1000



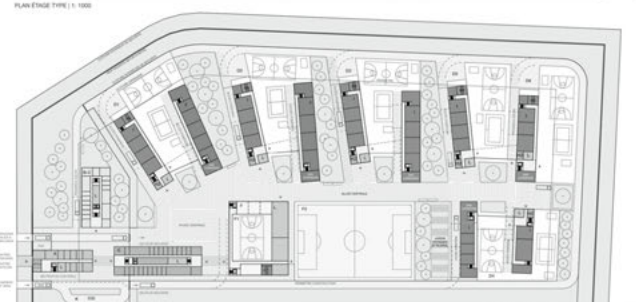
ÉLEVATION 1:1000



PLAN ÉTAGE SUPERIEUR 1:1000



PLAN ÉTAGE TYPE 1:1000



PLAN REZ DE CHAUSSEE 1:1000

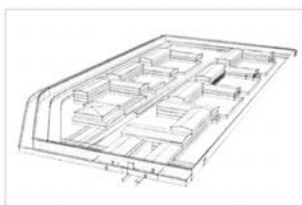


COUPE ÉLEVATION 1:1000



ÉLEVATION 1:1000

A TRAVERS CHAMPS



Plan de masse 1/2'000

Concours PMG - Degré 1

A TRAVERS CHAMPS

SITUATION

A TRAVERS CHAMPS est implanté au sein du pôle hospitalier du nord-ouest (PMO) situé au nord-est de la commune d'Ors, au cœur du quartier d'habitat « Coudray » et d'un quartier d'habitat récent.

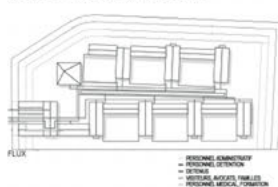
L'ensemble du terrain, d'une superficie d'environ 400 m², est la propriété de l'Etat. Sur 100 m² de terrain, après acquisition, démolition, déblaiement, etc., ont été réalisés par les propriétaires actuels et constructeurs le complexe des bâtiments existants d'origine.

Le terrain est bordé par l'avenue de Beauregard au nord et par l'avenue de la Courbe au sud. Le terrain est bordé par l'avenue de Beauregard au nord et par l'avenue de la Courbe au sud. Le terrain est bordé par l'avenue de Beauregard au nord et par l'avenue de la Courbe au sud.



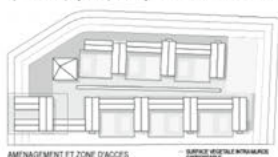
ORGANISATION ET SECURITE

A TRAVERS CHAMPS est un établissement de soins et de soins de jour. L'ensemble du terrain est divisé en deux zones : une zone de soins et une zone de soins de jour. L'ensemble du terrain est divisé en deux zones : une zone de soins et une zone de soins de jour.



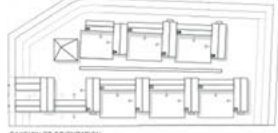
AMENAGEMENT EXTERIEURS

A TRAVERS CHAMPS est un établissement de soins et de soins de jour. L'ensemble du terrain est divisé en deux zones : une zone de soins et une zone de soins de jour. L'ensemble du terrain est divisé en deux zones : une zone de soins et une zone de soins de jour.



AMENAGEMENT ET ZONE D'ACCES

A TRAVERS CHAMPS est un établissement de soins et de soins de jour. L'ensemble du terrain est divisé en deux zones : une zone de soins et une zone de soins de jour. L'ensemble du terrain est divisé en deux zones : une zone de soins et une zone de soins de jour.



DIVISION ET ORIENTATION



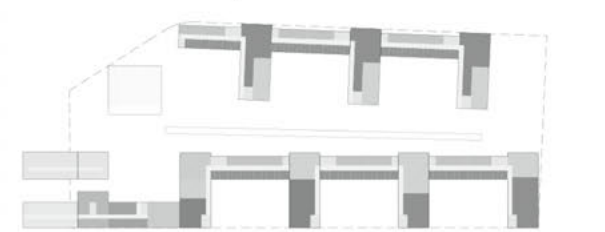
COUPE AA 1/1000



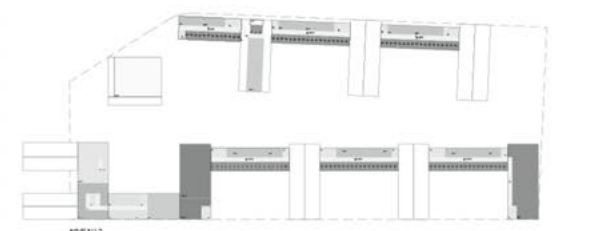
COUPE BB 1/1000



NIVEAU 0



NIVEAU 1



NIVEAU 2



NIVEAU 3

LEGENDE DES SURFACES

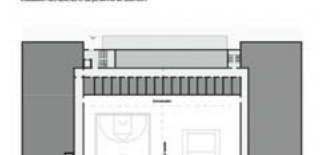
- A - ENTREE, SECURITE
- B - ADMINISTRATION
- C - PERSONNEL
- D - DETENUS - SERVICE MEDICAL
- E - DETENUS
- F - DETENUS - SPORT
- G - ENTREE - SORTIE
- H - HABITAT
- I1 - Cellules
- I2 - Communs
- I3 - Chapelle
- I4 - Promenades
- I5 - Sport
- J - ACTIVITES PROFESSIONNELLES
- K - Aliments
- L - Fumoirs
- M - ECONOMIE DOMESTIQUE
- N1 - Cuisine, buanderie
- N2 - Pile alimentaire
- N3 - Hallways
- K - PARKING VEHICULES DE SERVICE
- L - LOCAUX TECHNIQUES
- X - CIRCULATIONS
- X1 - Horizontales
- X2 - Verticales

DIVISION

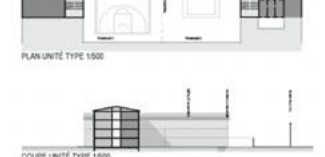
A TRAVERS CHAMPS est un établissement de soins et de soins de jour. L'ensemble du terrain est divisé en deux zones : une zone de soins et une zone de soins de jour. L'ensemble du terrain est divisé en deux zones : une zone de soins et une zone de soins de jour.

UNITE

A TRAVERS CHAMPS est un établissement de soins et de soins de jour. L'ensemble du terrain est divisé en deux zones : une zone de soins et une zone de soins de jour. L'ensemble du terrain est divisé en deux zones : une zone de soins et une zone de soins de jour.



PLAN UNITE TYPE 1500



COUPE UNITE TYPE 1500

MATERIAUTE

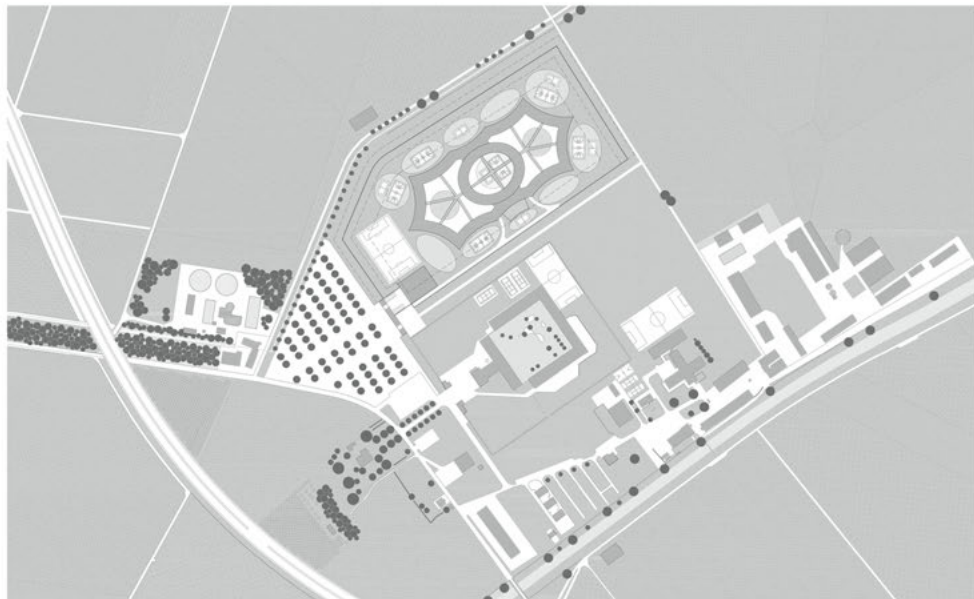
A TRAVERS CHAMPS est un établissement de soins et de soins de jour. L'ensemble du terrain est divisé en deux zones : une zone de soins et une zone de soins de jour. L'ensemble du terrain est divisé en deux zones : une zone de soins et une zone de soins de jour.



22. BIELLA VILLA DISTRICT

ARCHITECTE
NB ARCH + AFF ARCHITECTES
 AVENUE DE JURIGOZ 20
 1006 LAUSANNE

BIELLA VILLA DISTRICT
 CONCOURS PGM - degré 1



Plan situation 1:2000

Voies
 Parcelles
 Parcelles de réserve



Implication

Un secteur résidentiel, composé de chalets qui desservent un type de logement plurifamilial. Une extension de deux niveaux de parking. Au sein du site du projet, une ligne ferroviaire est prévue.

Le site du projet est situé dans une zone d'habitat existant, composé par un ensemble de chalets qui desservent un type de logement plurifamilial. Une extension de deux niveaux de parking. Au sein du site du projet, une ligne ferroviaire est prévue.



Morphologie

Le centre de l'habitat est composé par une ligne structurée qui desservent le parking de garage. Une zone d'habitat existant, composé par un ensemble de chalets qui desservent un type de logement plurifamilial. Une extension de deux niveaux de parking. Au sein du site du projet, une ligne ferroviaire est prévue.



Figure 1: Plan de l'habitat existant et du projet.

Figure 2: Plan de l'habitat existant et du projet.

Figure 3: Plan de l'habitat existant et du projet.

Figure 4: Plan de l'habitat existant et du projet.

Figure 5: Plan de l'habitat existant et du projet.

Figure 6: Plan de l'habitat existant et du projet.

Figure 7: Plan de l'habitat existant et du projet.

Figure 8: Plan de l'habitat existant et du projet.

Figure 9: Plan de l'habitat existant et du projet.

Figure 10: Plan de l'habitat existant et du projet.

Figure 11: Plan de l'habitat existant et du projet.

Figure 12: Plan de l'habitat existant et du projet.

Figure 13: Plan de l'habitat existant et du projet.

Figure 14: Plan de l'habitat existant et du projet.

Développement

Le développement des espaces de travail est basé sur deux niveaux avec des deux étages d'habitat existant. Une extension de deux niveaux de parking. Au sein du site du projet, une ligne ferroviaire est prévue.

Le développement des espaces de travail est basé sur deux niveaux avec des deux étages d'habitat existant. Une extension de deux niveaux de parking. Au sein du site du projet, une ligne ferroviaire est prévue.

Le développement des espaces de travail est basé sur deux niveaux avec des deux étages d'habitat existant. Une extension de deux niveaux de parking. Au sein du site du projet, une ligne ferroviaire est prévue.

Le développement des espaces de travail est basé sur deux niveaux avec des deux étages d'habitat existant. Une extension de deux niveaux de parking. Au sein du site du projet, une ligne ferroviaire est prévue.

Le développement des espaces de travail est basé sur deux niveaux avec des deux étages d'habitat existant. Une extension de deux niveaux de parking. Au sein du site du projet, une ligne ferroviaire est prévue.

Le développement des espaces de travail est basé sur deux niveaux avec des deux étages d'habitat existant. Une extension de deux niveaux de parking. Au sein du site du projet, une ligne ferroviaire est prévue.

Le développement des espaces de travail est basé sur deux niveaux avec des deux étages d'habitat existant. Une extension de deux niveaux de parking. Au sein du site du projet, une ligne ferroviaire est prévue.

Le développement des espaces de travail est basé sur deux niveaux avec des deux étages d'habitat existant. Une extension de deux niveaux de parking. Au sein du site du projet, une ligne ferroviaire est prévue.

Le développement des espaces de travail est basé sur deux niveaux avec des deux étages d'habitat existant. Une extension de deux niveaux de parking. Au sein du site du projet, une ligne ferroviaire est prévue.

Le développement des espaces de travail est basé sur deux niveaux avec des deux étages d'habitat existant. Une extension de deux niveaux de parking. Au sein du site du projet, une ligne ferroviaire est prévue.

Le développement des espaces de travail est basé sur deux niveaux avec des deux étages d'habitat existant. Une extension de deux niveaux de parking. Au sein du site du projet, une ligne ferroviaire est prévue.

Le développement des espaces de travail est basé sur deux niveaux avec des deux étages d'habitat existant. Une extension de deux niveaux de parking. Au sein du site du projet, une ligne ferroviaire est prévue.

Le développement des espaces de travail est basé sur deux niveaux avec des deux étages d'habitat existant. Une extension de deux niveaux de parking. Au sein du site du projet, une ligne ferroviaire est prévue.

Le développement des espaces de travail est basé sur deux niveaux avec des deux étages d'habitat existant. Une extension de deux niveaux de parking. Au sein du site du projet, une ligne ferroviaire est prévue.

Le développement des espaces de travail est basé sur deux niveaux avec des deux étages d'habitat existant. Une extension de deux niveaux de parking. Au sein du site du projet, une ligne ferroviaire est prévue.

Le développement des espaces de travail est basé sur deux niveaux avec des deux étages d'habitat existant. Une extension de deux niveaux de parking. Au sein du site du projet, une ligne ferroviaire est prévue.

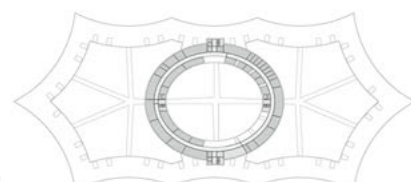
Le développement des espaces de travail est basé sur deux niveaux avec des deux étages d'habitat existant. Une extension de deux niveaux de parking. Au sein du site du projet, une ligne ferroviaire est prévue.

Le développement des espaces de travail est basé sur deux niveaux avec des deux étages d'habitat existant. Une extension de deux niveaux de parking. Au sein du site du projet, une ligne ferroviaire est prévue.

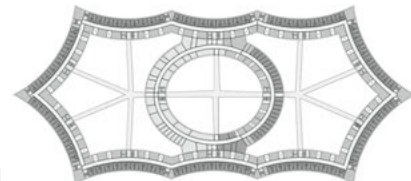
Le développement des espaces de travail est basé sur deux niveaux avec des deux étages d'habitat existant. Une extension de deux niveaux de parking. Au sein du site du projet, une ligne ferroviaire est prévue.

Le développement des espaces de travail est basé sur deux niveaux avec des deux étages d'habitat existant. Une extension de deux niveaux de parking. Au sein du site du projet, une ligne ferroviaire est prévue.

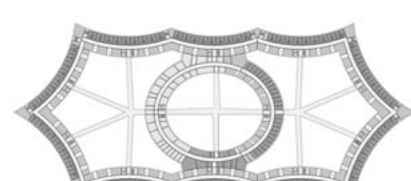
Le développement des espaces de travail est basé sur deux niveaux avec des deux étages d'habitat existant. Une extension de deux niveaux de parking. Au sein du site du projet, une ligne ferroviaire est prévue.



Plan étage 1:1000



Plan étage 2:1000



Plan étage 3:1000



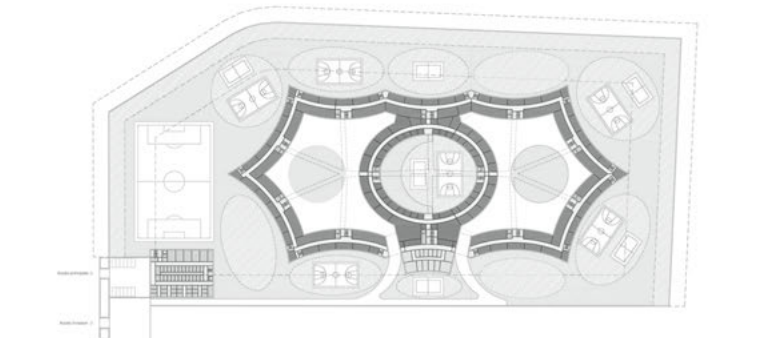
Plan étage 4:1000



Élévation sud-est 1:1000



Élévation nord-ouest 1:1000



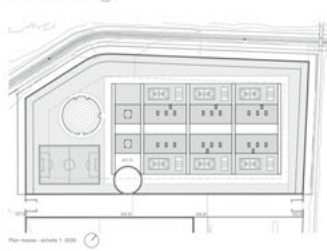
Plan nord-ouest 1:1000

Concours PGM - degré 1

Grande-Matrice



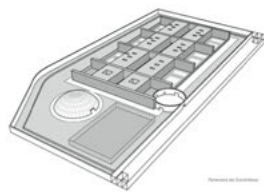
Plan de situation - échelle 1:1000



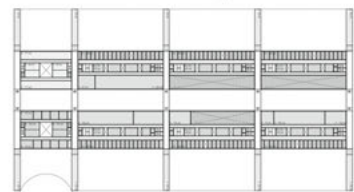
Plan de situation - échelle 1:1000



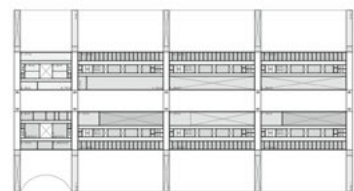
Plan des étages - 1:500



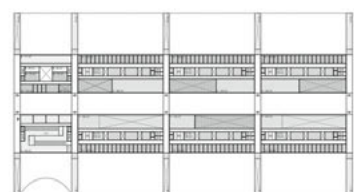
Perspective 3D



Etage 1 - échelle 1:100



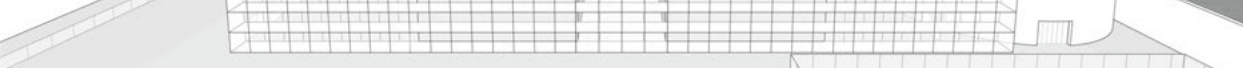
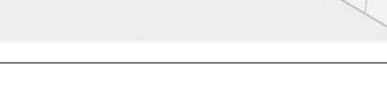
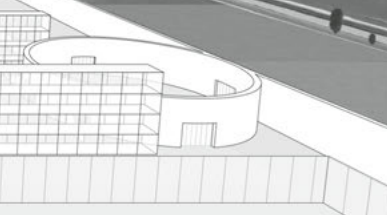
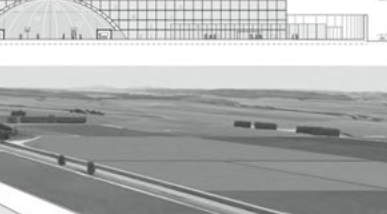
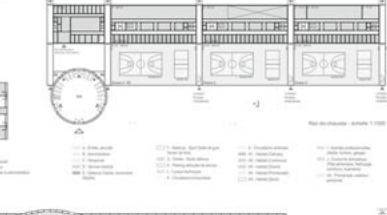
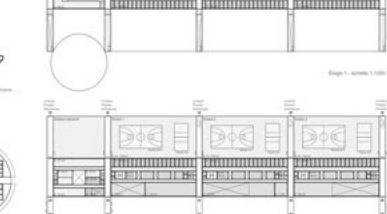
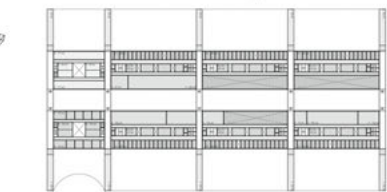
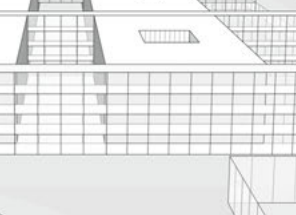
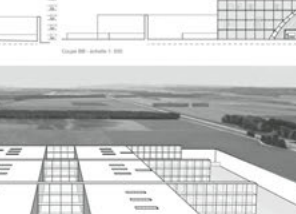
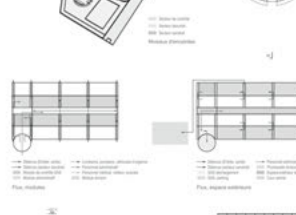
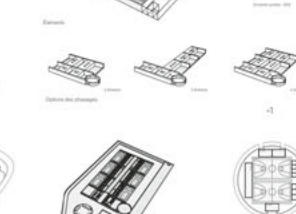
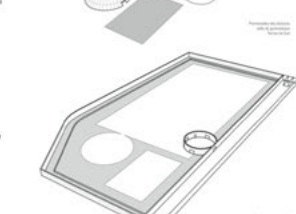
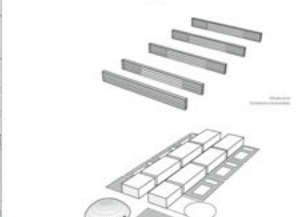
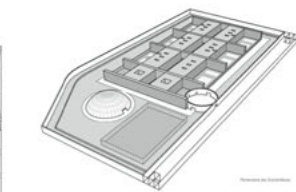
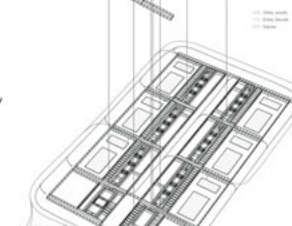
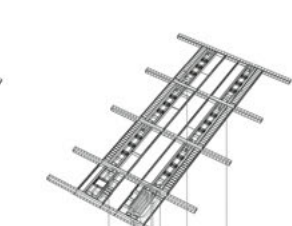
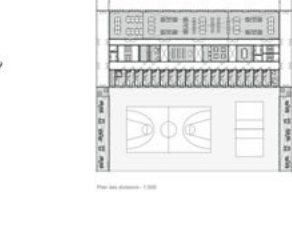
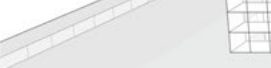
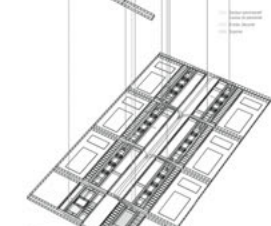
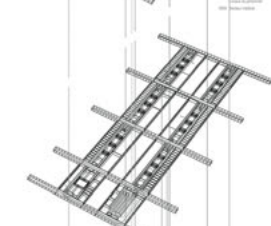
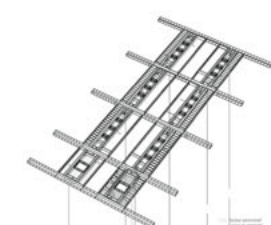
Etage 2 - échelle 1:100

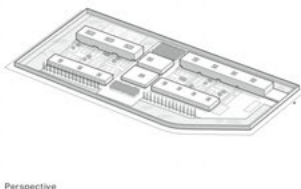


Etage 3 - échelle 1:100

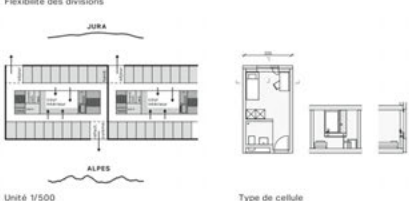
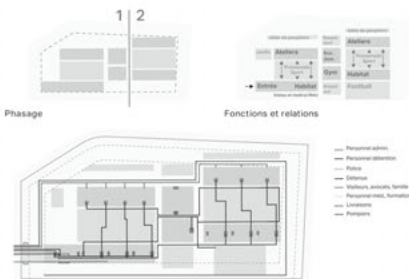
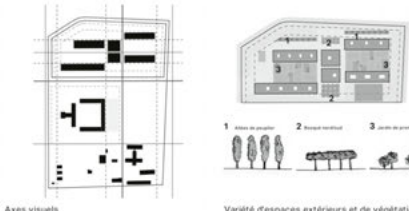
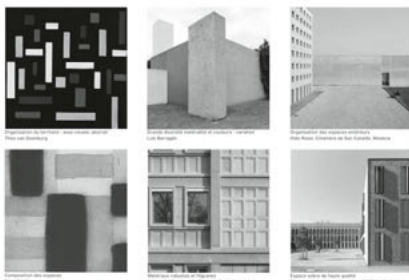


Plan des étages - échelle 1:100





CONCEPT



1. TERRITOIRE

Le projet s'insère dans la structure territoriale et suit le principe de l'organisation des terrains agricoles adjacents. Les bâtiments et les espaces extérieurs s'organisent autour d'un réseau de voirie d'axes visuels et de mouvements qui relie les différents quartiers. Les étages peuvent être réalisés indépendamment les uns des autres. Elles forment, une fois complètes, un ensemble cohérent qui agit avec un effet de contraste.

En réaction à la particularité plane de cette plaine agricole, le bâtiment doit être visible et identifiable. L'axe des cellules constitue l'axe principal du bâtiment. Le développement de la partie de cinq étages présente des avantages fonctionnels et permet aux étages de voir en profondeur.

L'architecture paysagère s'insère de manière globale avec, principalement, une végétation de faible hauteur. Les arbres s'insèrent dans un ensemble organisé et créent des lieux de grande qualité sans porter atteinte aux risques liés à la sécurité. La totalité des toits sont végétalisés et servent de rétention pour soulager le sol lors des fortes pluies.

2. PHILOSOPHIE

La diversité des groupes de bâtiments ainsi que les dernières évolutions du système pénitentiaire exigent une grande attention lors de la phase de planification. Ces aspects se traduisent par une grande rigueur d'attention et une grande adaptabilité tout en maintenant les mêmes standards de sécurité.

3. FONCTIONNALITÉ

Le complexe basé sur le principe de la répartition programmatique qui permet d'adapter les bâtiments selon leurs utilisations, et de les optimiser selon leurs besoins. Les unités cellulaires supportent une division flexible en unités de différentes tailles ce qui permet de modifier la taille des unités selon l'évolution des régimes et de la demande.

Une légère augmentation des entrées des cellules, aux standards des appartements bien conçus, est proposée afin d'offrir plus de possibilités lors d'une reconstruction sans grandes interventions constructives. Cette mesure justifiée permet de réduire les coûts de cycle de vie du bâtiment.

Une technologie évolutive à intervalles courts, la séparation des systèmes est de ce fait mise en œuvre. Une structure de construction flexible est complétée par un système de gestion des bâtiments accessible à tout moment, qui respecte les aspects de sécurité et où les modifications sont séparées par fonctions. Une séparation stricte des systèmes, apporte de plus une valeur ajoutée décisive pour l'avenir.

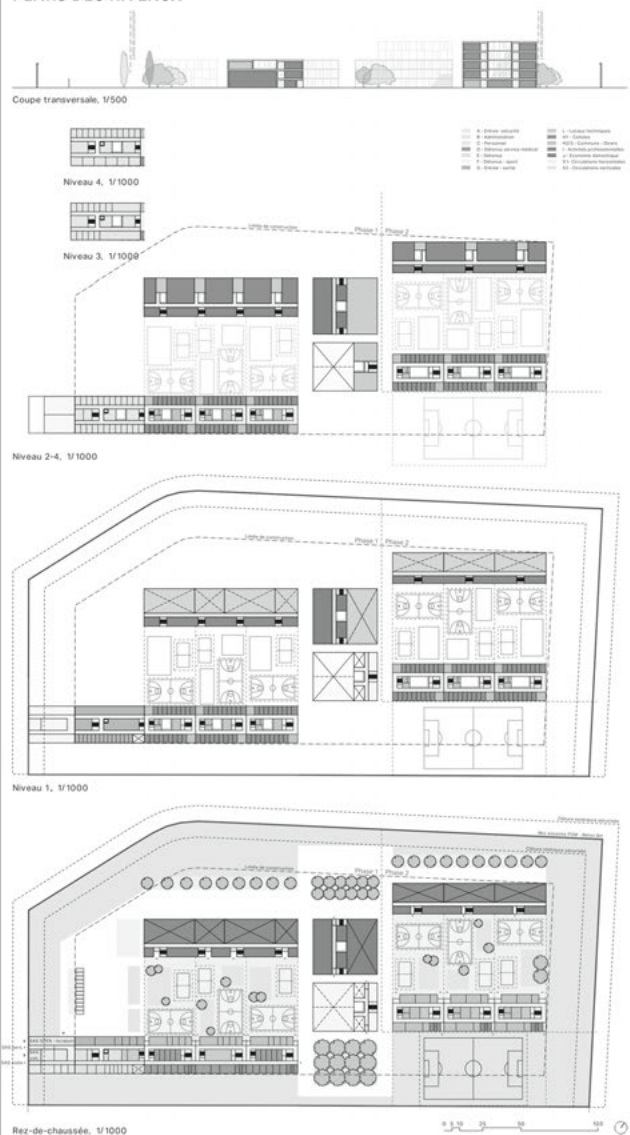
4. HABITABILITÉ

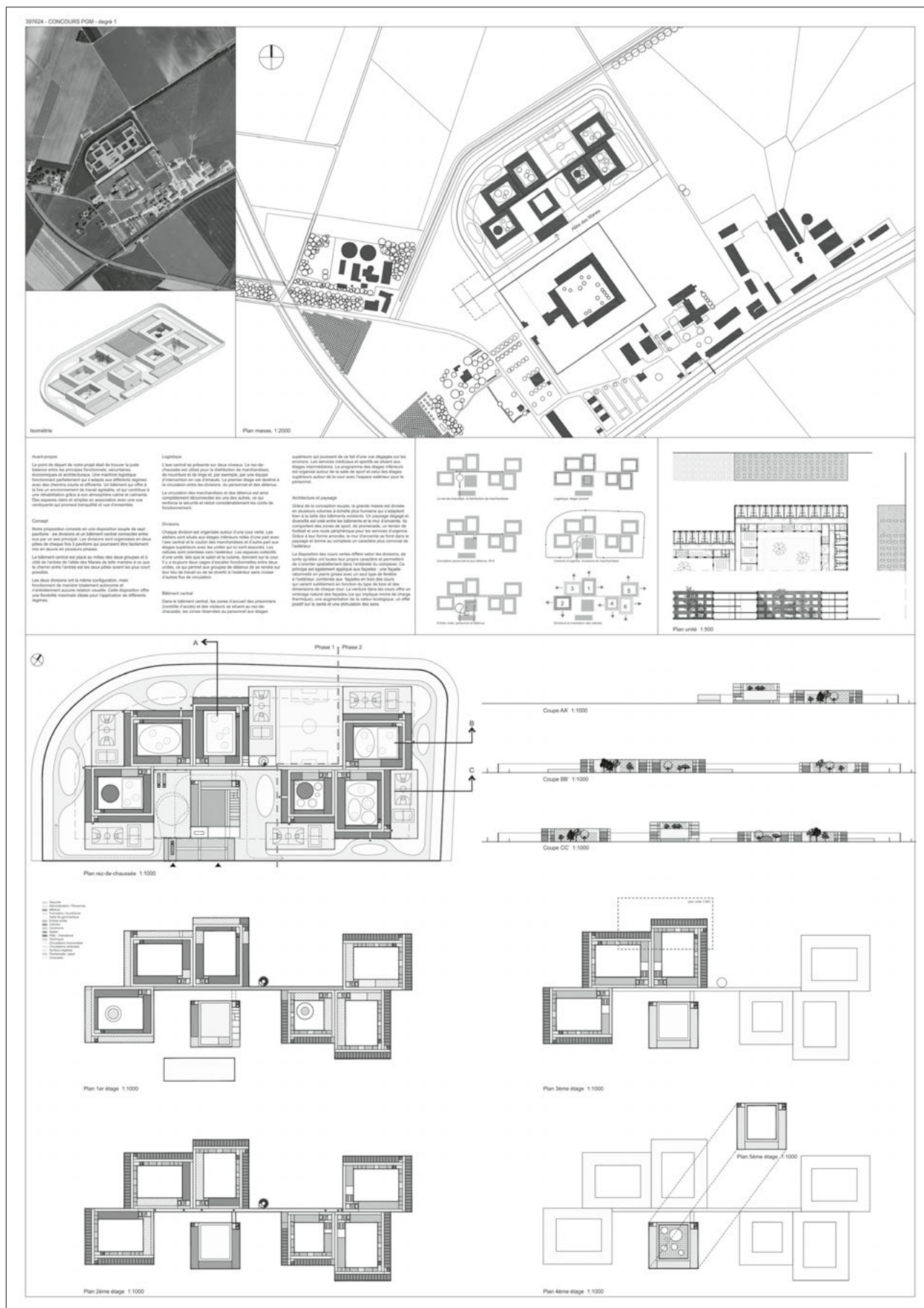
En tant qu'environnement extérieurement restreint et délimité par des murs, le complexe pénitentiaire doit pouvoir devenir un endroit de vie. Il doit promouvoir l'identité de l'individu dans un cadre d'éléments familiaux et accueillir des éléments d'identité et d'identité. Une attention particulière est portée sur une matérialisation compréhensible et naturelle. L'éclairage naturel est d'une grande importance et l'architecture de la cellule permet un aménagement varié et individuel.

Les cellules et les ateliers sont délibérément placés dans des bâtiments différents afin de créer une variété. Dans un milieu de vie aussi contrôlé, il est impératif d'éviter du changement. Pour cette raison le complexe pénitentiaire a des avantages avec une ville et est conçu comme un ensemble avec différents lieux.

Avec l'augmentation de l'intimité, les pièces deviennent moins spécifiques afin de favoriser l'appropriation individuelle. Par exemple, un renvoi à des fenêtres à l'extérieur de la pièce dans les cellules pour offrir un aperçu de l'extérieur. Une cour intérieure est située dans l'unité pour garantir une qualité de vie élevée, permettre l'appropriation et la formation de l'identité en dehors des cellules individuelles. Les cours intérieures et les espaces communs offrent une orientation permanente et la perception du cours de la journée dans les unités.

PLANS DES NIVEAUX





FRANCESCO

Fusée Campus PGM
1/500Coupe Campus PGM
1/500Coupe et Plan d'une cellule
1/50

Situation
Le concours PGM est consacré aux deux bâtiments administratifs, le bâtiment pédagogique et le bâtiment administratif.
Le site de l'école est à l'extrême de l'urbanisme existant, le Campus est défini par une limite de terrain qui sépare le site de l'école du site de l'habitat.
Le site est limité par une limite de terrain qui sépare le site de l'école du site de l'habitat.
Le site est limité par une limite de terrain qui sépare le site de l'école du site de l'habitat.

Existant
Le site est limité par une limite de terrain qui sépare le site de l'école du site de l'habitat.
Le site est limité par une limite de terrain qui sépare le site de l'école du site de l'habitat.
Le site est limité par une limite de terrain qui sépare le site de l'école du site de l'habitat.

Architecture
Le site est limité par une limite de terrain qui sépare le site de l'école du site de l'habitat.
Le site est limité par une limite de terrain qui sépare le site de l'école du site de l'habitat.
Le site est limité par une limite de terrain qui sépare le site de l'école du site de l'habitat.

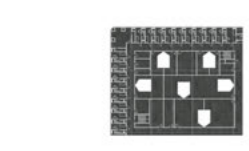
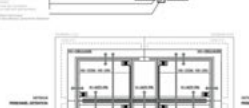
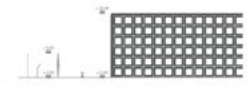
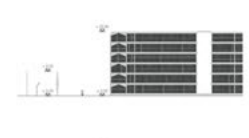
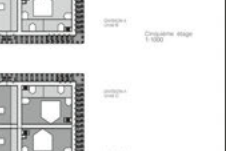
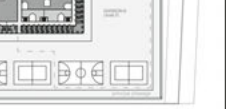
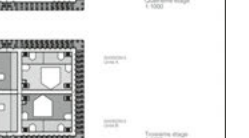
Matériau
Le site est limité par une limite de terrain qui sépare le site de l'école du site de l'habitat.
Le site est limité par une limite de terrain qui sépare le site de l'école du site de l'habitat.
Le site est limité par une limite de terrain qui sépare le site de l'école du site de l'habitat.

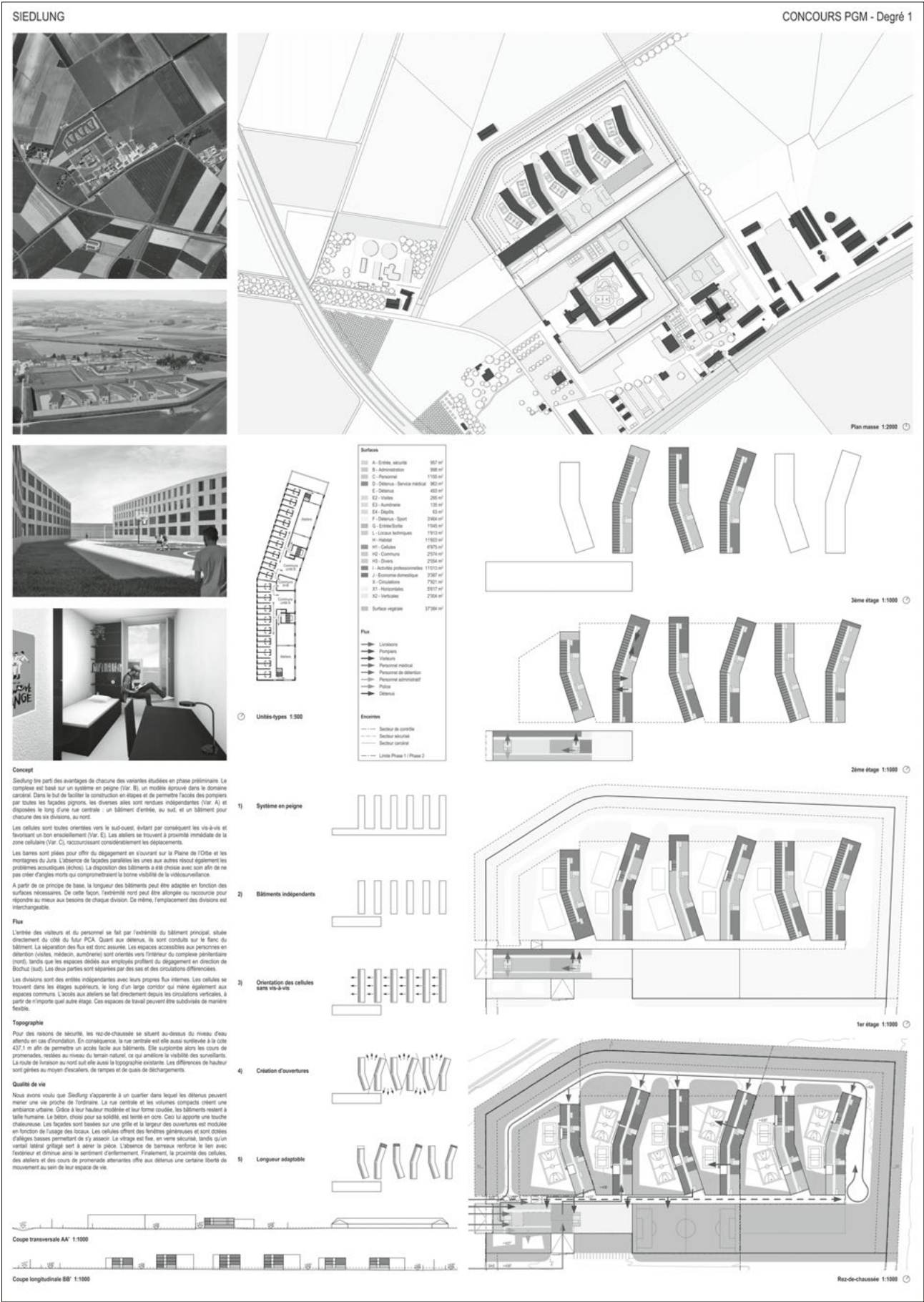
Organisation, flux
Le site est limité par une limite de terrain qui sépare le site de l'école du site de l'habitat.
Le site est limité par une limite de terrain qui sépare le site de l'école du site de l'habitat.
Le site est limité par une limite de terrain qui sépare le site de l'école du site de l'habitat.

Organisation, flux
Le site est limité par une limite de terrain qui sépare le site de l'école du site de l'habitat.
Le site est limité par une limite de terrain qui sépare le site de l'école du site de l'habitat.
Le site est limité par une limite de terrain qui sépare le site de l'école du site de l'habitat.

Organisation, flux
Le site est limité par une limite de terrain qui sépare le site de l'école du site de l'habitat.
Le site est limité par une limite de terrain qui sépare le site de l'école du site de l'habitat.
Le site est limité par une limite de terrain qui sépare le site de l'école du site de l'habitat.

Organisation, flux
Le site est limité par une limite de terrain qui sépare le site de l'école du site de l'habitat.
Le site est limité par une limite de terrain qui sépare le site de l'école du site de l'habitat.
Le site est limité par une limite de terrain qui sépare le site de l'école du site de l'habitat.

Plan d'une unité cellulaire
1/500Fusée Bâtiment Pédagogique
1/500Fusée Bâtiment Pédagogique
1/500Fusée Bâtiment Pédagogique
1/500



CONCOURS PGM_DEGRE 1_ORBE_10/2020
PURE MORNING



PERSPECTIVE NORD



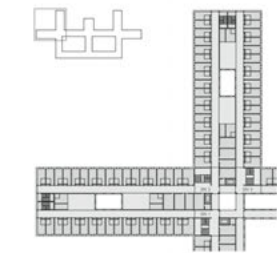
PHASAGE

Morphologie

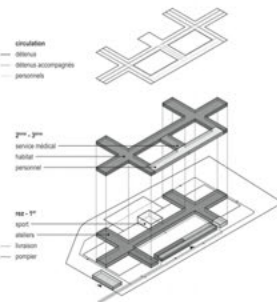
Le projet d'établissement pédiatrique des Grands Miroirs propose une structure qui s'étend de manière horizontale au sein de son mur d'enceinte. Le projet propose une typologie en croix de part et d'autre d'un axe central, en forme de T inversé. La croix est composée de branches en L, de longueur égale, orientées selon les orientations cardinales. Il en résulte une composition à six cours courtes et une cour longue, formant un maillage de branches interconnectées. Plans et vides forment un système qui transparaît en volume le programme des fonctions, leurs positions et leurs interactions, transmettant le fonctionnement et la hiérarchie du lieu d'établissement pédiatrique des Grands Miroirs. Les deux axes abritent les directions d'habitat et d'activités professionnelles, permettant le passage de leur relation. La forme en T inversé regroupe les fonctions communes, au plus souvent au plus fermé.

Fonctionnement

Chaque division, composée de 4 unités, intègre une branche en L, et propose une superposition de deux niveaux de circulation sur deux niveaux d'habitat, en simple ou double habitat. Chaque division en L, abrite son aspect de promenade. La circulation verticale principale se situe à l'intersection des axes. Le mouvement de chaque division, détermine les relations, respect par une demeure de services qui prennent leur part en courtoisie. Ainsi, toutes les unités peuvent d'un déplacement sur le passage en dessous du mur d'enceinte, sans vis à vis d'une division d'autre.



PLAN UNITÉ



FONCTIONNEMENT



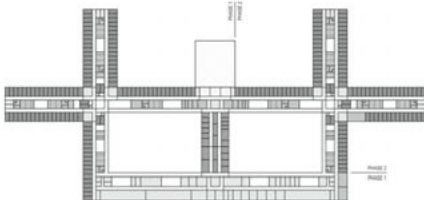
PLAN MASSE 1:2 000

COUPE LONGITUDINALE



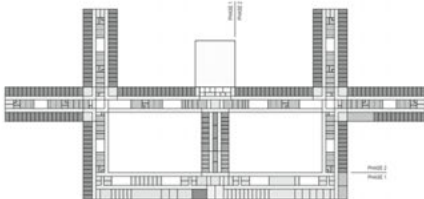
- 8 - administration
- 7 - personnel
- 6 - service médical
- 5 - détente sport
- 4 - détente
- 3 - détente
- 2 - détente
- 1 - détente
- 0 - détente

PLAN +0



- 8 - administration
- 7 - personnel
- 6 - service médical
- 5 - détente sport
- 4 - détente
- 3 - détente
- 2 - détente
- 1 - détente
- 0 - détente

PLAN +0



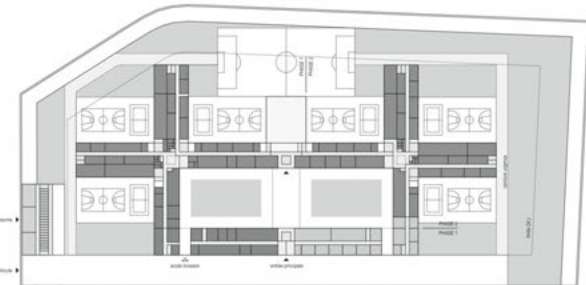
- 8 - administration
- 7 - personnel
- 6 - service médical
- 5 - détente sport
- 4 - détente
- 3 - détente
- 2 - détente
- 1 - détente
- 0 - détente

PLAN +0

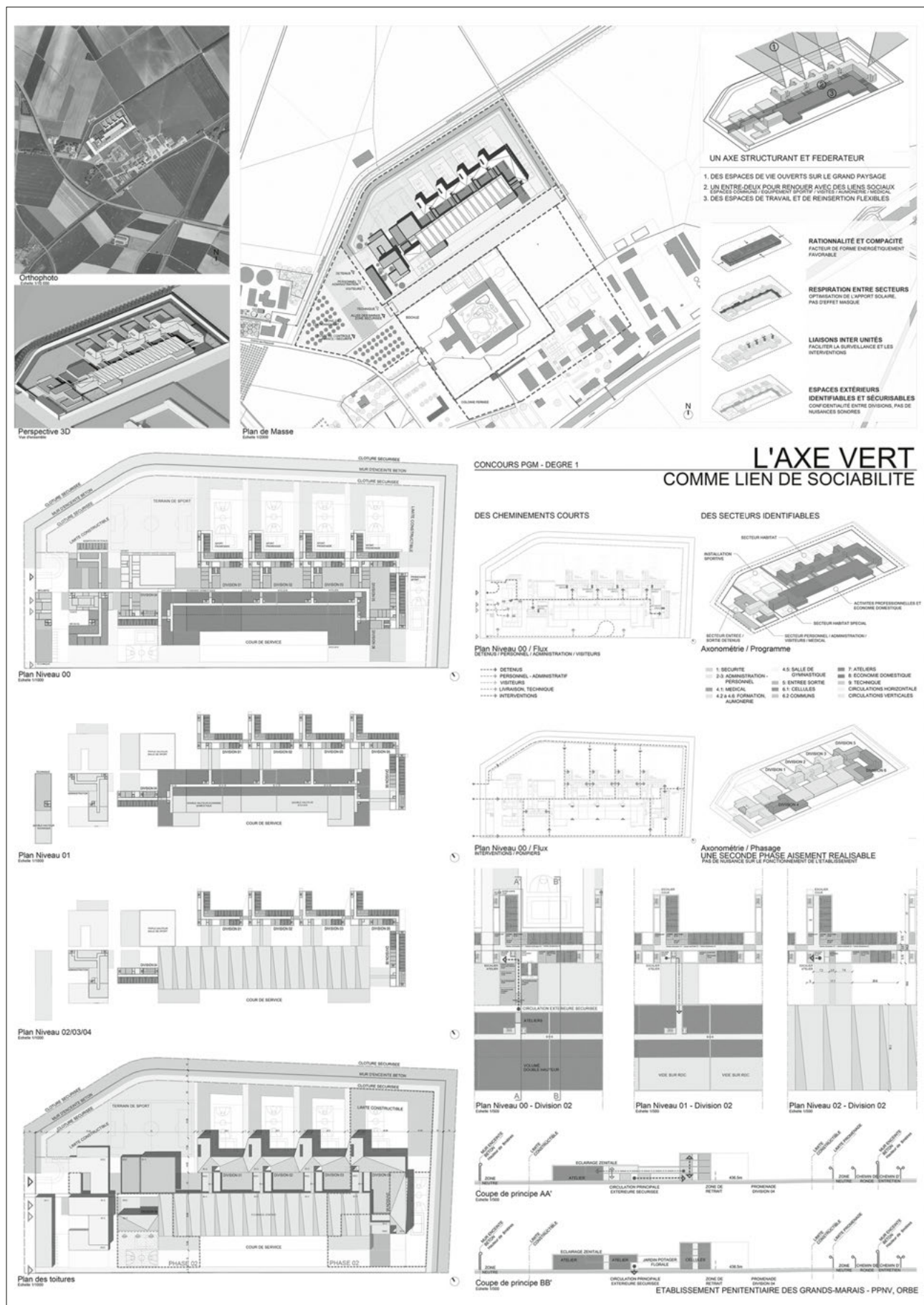


- 8 - administration
- 7 - personnel
- 6 - service médical
- 5 - détente sport
- 4 - détente
- 3 - détente
- 2 - détente
- 1 - détente
- 0 - détente

PLAN +0



PLAN +0

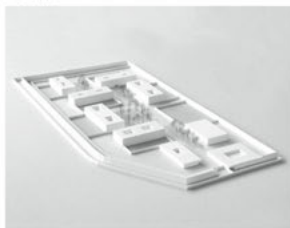


CONCOURS PGM - degré 1

Je ne vais pas passer ma vie ici



photographie 1/10000



vue 3D



plan 1/1000

Contexte

Le projet s'inscrit dans le cadre d'un concours d'architecture lancé par la commune de Sion. Le site est situé dans une zone d'habitat existant, mais présente une certaine dégradation de l'habitat et une absence de services de proximité.

Objectif

Le projet vise à créer un habitat de qualité, avec des logements adaptés aux besoins de la population locale, et à intégrer des services de proximité (école, centre de santé, etc.).

Le projet est également conçu pour être durable, avec une attention particulière portée sur l'efficacité énergétique et l'utilisation de matériaux locaux.

Le projet est enfin conçu pour être flexible, permettant d'adapter le programme aux évolutions des besoins de la population locale.

Le projet est enfin conçu pour être intégré à son environnement, avec une attention particulière portée sur la qualité paysagère et la préservation du patrimoine local.

Le projet est enfin conçu pour être durable, avec une attention particulière portée sur l'efficacité énergétique et l'utilisation de matériaux locaux.

Le projet est enfin conçu pour être flexible, permettant d'adapter le programme aux évolutions des besoins de la population locale.

Le projet est enfin conçu pour être intégré à son environnement, avec une attention particulière portée sur la qualité paysagère et la préservation du patrimoine local.

Le projet est conçu pour être durable, avec une attention particulière portée sur l'efficacité énergétique et l'utilisation de matériaux locaux.

Le projet est enfin conçu pour être flexible, permettant d'adapter le programme aux évolutions des besoins de la population locale.

Le projet est enfin conçu pour être intégré à son environnement, avec une attention particulière portée sur la qualité paysagère et la préservation du patrimoine local.

Le projet est enfin conçu pour être durable, avec une attention particulière portée sur l'efficacité énergétique et l'utilisation de matériaux locaux.

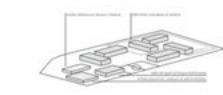
Le projet est enfin conçu pour être flexible, permettant d'adapter le programme aux évolutions des besoins de la population locale.

Le projet est enfin conçu pour être intégré à son environnement, avec une attention particulière portée sur la qualité paysagère et la préservation du patrimoine local.

Le projet est enfin conçu pour être durable, avec une attention particulière portée sur l'efficacité énergétique et l'utilisation de matériaux locaux.

Le projet est enfin conçu pour être flexible, permettant d'adapter le programme aux évolutions des besoins de la population locale.

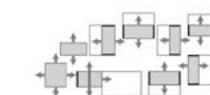
Le projet est enfin conçu pour être intégré à son environnement, avec une attention particulière portée sur la qualité paysagère et la préservation du patrimoine local.



organisation des bâtiments et des espaces



distribution des bâtiments et des espaces



organisation des bâtiments et des espaces



organisation des bâtiments et des espaces



organisation des bâtiments et des espaces



organisation des bâtiments et des espaces



organisation des bâtiments et des espaces



organisation des bâtiments et des espaces



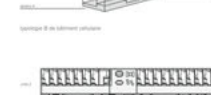
organisation des bâtiments et des espaces



organisation des bâtiments et des espaces



organisation des bâtiments et des espaces



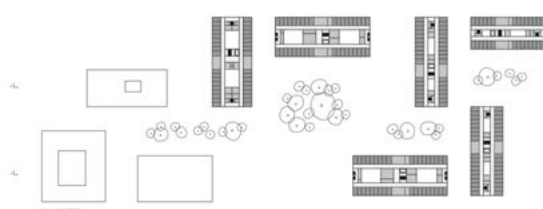
organisation des bâtiments et des espaces



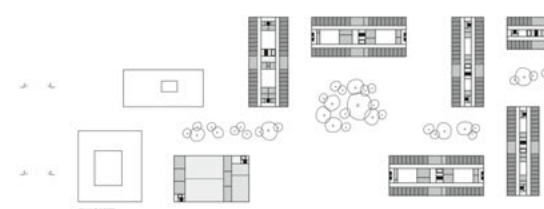
section 1/1000



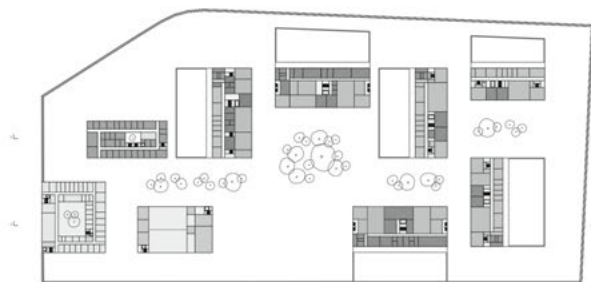
section 2/1000



plan 1/1000



plan 2/1000

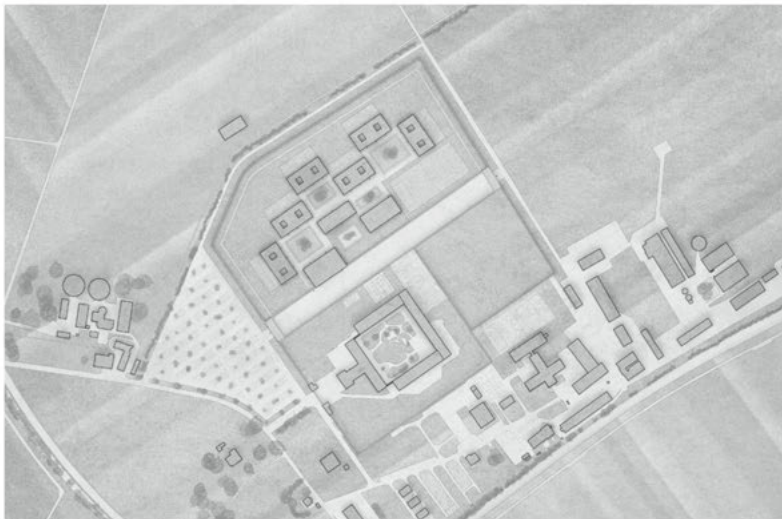


plan 3/1000



plan 4/1000





La nuit
 La nuit commence le soir. Le jour se termine à l'aube.
 Les choses de la nuit sont différentes des choses
 du jour. La nuit est le temps où l'on dort.
 La nuit est le temps où l'on rêve.
 La nuit est le temps où l'on aime.

[illegible]

Le traitement

Le traitement des infections bactériennes est complexe, car la sensibilité de ces bactéries dépendamment de l'endroit où se trouve l'infestation varie. Les antibiotiques sont donc administrés par voie intraveineuse, intramusculaire, ou orale. Les antibiotiques sont administrés avec des médicaments qui favorisent leur absorption, ainsi que les médicaments qui aident à combattre les effets secondaires de ces antibiotiques. Les antibiotiques sont administrés pendant une période de 10 à 14 jours, mais peuvent être administrés pendant une période de 2 à 4 semaines.

[illegible][illegible]

Code-barres

Ce code génère une clé unique de la page web, afin d'identifier, à la demande, les données de la page web associées à ce code-barres.

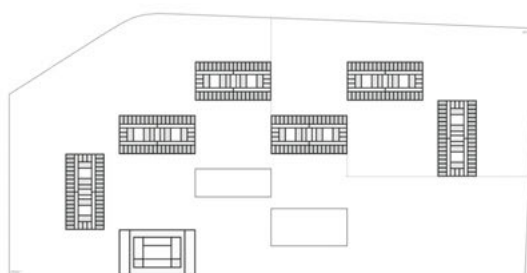
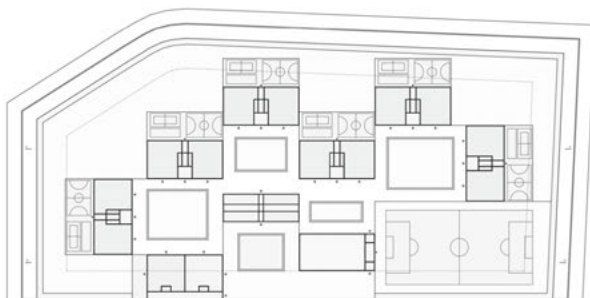
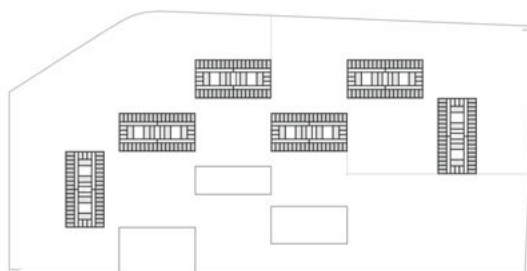
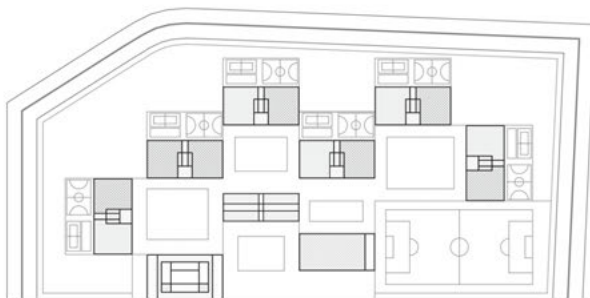
Les données sont les suivantes : adresse, IP, nom de l'ordinateur, et les données de la page web, pour la distribution de la page web associée.

Le code-barres est généré à la demande, et est unique pour chaque page web.

La phrasologie
 12 phrases originales et nouvelles. Elles servent de bases à toutes les phrases de la première phrase composée. 710 combinaisons sans que les phrases deviennent des collections d'articles déconnectés dans la jungle française de 10 millions de phrases dégroupées. Les nouvelles formules ont la même force que les phrases originales. Les autres ont la même compréhension et peuvent servir exactement pareillement. Elles sont donc groupées phrasales. Les concepts phrasales de base sont :
 1. Ma, 2. Je, 3. Je, 4. Je, 5. Je, 6. Je, 7. Je, 8. Je, 9. Je, 10. Je, 11. Je, 12. Je, 13. Je, 14. Je, 15. Je, 16. Je, 17. Je, 18. Je, 19. Je, 20. Je, 21. Je, 22. Je, 23. Je, 24. Je, 25. Je, 26. Je, 27. Je, 28. Je, 29. Je, 30. Je, 31. Je, 32. Je, 33. Je, 34. Je, 35. Je, 36. Je, 37. Je, 38. Je, 39. Je, 40. Je, 41. Je, 42. Je, 43. Je, 44. Je, 45. Je, 46. Je, 47. Je, 48. Je, 49. Je, 50. Je, 51. Je, 52. Je, 53. Je, 54. Je, 55. Je, 56. Je, 57. Je, 58. Je, 59. Je, 60. Je, 61. Je, 62. Je, 63. Je, 64. Je, 65. Je, 66. Je, 67. Je, 68. Je, 69. Je, 70. Je, 71. Je, 72. Je, 73. Je, 74. Je, 75. Je, 76. Je, 77. Je, 78. Je, 79. Je, 80. Je, 81. Je, 82. Je, 83. Je, 84. Je, 85. Je, 86. Je, 87. Je, 88. Je, 89. Je, 90. Je, 91. Je, 92. Je, 93. Je, 94. Je, 95. Je, 96. Je, 97. Je, 98. Je, 99. Je, 100. Je, 101. Je, 102. Je, 103. Je, 104. Je, 105. Je, 106. Je, 107. Je, 108. Je, 109. Je, 110. Je, 111. Je, 112. Je, 113. Je, 114. Je, 115. Je, 116. Je, 117. Je, 118. Je, 119. Je, 120. Je, 121. Je, 122. Je, 123. Je, 124. Je, 125. Je, 126. Je, 127. Je, 128. Je, 129. Je, 130. Je, 131. Je, 132. Je, 133. Je, 134. Je, 135. Je, 136. Je, 137. Je, 138. Je, 139. Je, 140. Je, 141. Je, 142. Je, 143. Je, 144. Je, 145. Je, 146. Je, 147. Je, 148. Je, 149. Je, 150. Je, 151. Je, 152. Je, 153. Je, 154. Je, 155. Je, 156. Je, 157. Je, 158. Je, 159. Je, 160. Je, 161. Je, 162. Je, 163. Je, 164. Je, 165. Je, 166. Je, 167. Je, 168. Je, 169. Je, 170. Je, 171. Je, 172. Je, 173. Je, 174. Je, 175. Je, 176. Je, 177. Je, 178. Je, 179. Je, 180. Je, 181. Je, 182. Je, 183. Je, 184. Je, 185. Je, 186. Je, 187. Je, 188. Je, 189. Je, 190. Je, 191. Je, 192. Je, 193. Je, 194. Je, 195. Je, 196. Je, 197. Je, 198. Je, 199. Je, 200. Je, 201. Je, 202. Je, 203. Je, 204. Je, 205. Je, 206. Je, 207. Je, 208. Je, 209. Je, 210. Je, 211. Je, 212. Je, 213. Je, 214. Je, 215. Je, 216. Je, 217. Je, 218. Je, 219. Je, 220. Je, 221. Je, 222. Je, 223. Je, 224. Je, 225. Je, 226. Je, 227. Je, 228. Je, 229. Je, 230. Je, 231. Je, 232. Je, 233. Je, 234. Je, 235. Je, 236. Je, 237. Je, 238. Je, 239. Je, 240. Je, 241. Je, 242. Je, 243. Je, 244. Je, 245. Je, 246. Je, 247. Je, 248. Je, 249. Je, 250. Je, 251. Je, 252. Je, 253. Je, 254. Je, 255. Je, 256. Je, 257. Je, 258. Je, 259. Je, 260. Je, 261. Je, 262. Je, 263. Je, 264. Je, 265. Je, 266. Je, 267. Je, 268. Je, 269. Je, 270. Je, 271. Je, 272. Je, 273. Je, 274. Je, 275. Je, 276. Je, 277. Je, 278. Je, 279. Je, 280. Je, 281. Je, 282. Je, 283. Je, 284. Je, 285. Je, 286. Je, 287. Je, 288. Je, 289. Je, 290. Je, 291. Je, 292. Je, 293. Je, 294. Je, 295. Je, 296. Je, 297. Je, 298. Je, 299. Je, 300. Je, 301. Je, 302. Je, 303. Je, 304. Je, 305. Je, 306. Je, 307. Je, 308. Je, 309. Je, 310. Je, 311. Je, 312. Je, 313. Je, 314. Je, 315. Je, 316. Je, 317. Je, 318. Je, 319. Je, 320. Je, 321. Je, 322. Je, 323. Je, 324. Je, 325. Je, 326. Je, 327. Je, 328. Je, 329. Je, 330. Je, 331. Je, 332. Je, 333. Je, 334. Je, 335. Je, 336. Je, 337. Je, 338. Je, 339. Je, 340. Je, 341. Je, 342. Je, 343. Je, 344. Je, 345. Je, 346. Je, 347. Je, 348. Je, 349. Je, 350. Je, 351. Je, 352. Je, 353. Je, 354. Je, 355. Je, 356. Je, 357. Je, 358. Je, 359. Je, 360. Je, 361. Je, 362. Je, 363. Je, 364. Je, 365. Je, 366. Je, 367. Je, 368. Je, 369. Je, 370. Je, 371. Je, 372. Je, 373. Je, 374. Je, 375. Je, 376. Je, 377. Je, 378. Je, 379. Je, 380. Je, 381. Je, 382. Je, 383. Je, 384. Je, 385. Je, 386. Je, 387. Je, 388. Je, 389. Je, 390. Je, 391. Je, 392. Je, 393. Je, 394. Je, 395. Je, 396. Je, 397. Je, 398. Je, 399. Je, 400. Je, 401. Je, 402. Je, 403. Je, 404. Je, 405. Je, 406. Je, 407. Je, 408. Je, 409. Je, 410. Je, 411. Je, 412. Je, 413. Je, 414. Je, 415. Je, 416. Je, 417. Je, 418. Je, 419. Je, 420. Je, 421. Je, 422. Je, 423. Je, 424. Je, 425. Je, 426. Je, 427. Je, 428. Je, 429. Je, 430. Je, 431. Je, 432. Je, 433. Je, 434. Je, 435. Je, 436. Je, 437. Je, 438. Je, 439. Je, 440. Je, 441. Je, 442. Je, 443. Je, 444. Je, 445. Je, 446. Je, 447. Je, 448. Je, 449. Je, 450. Je, 451. Je, 452. Je, 453. Je, 454. Je, 455. Je, 456. Je, 457. Je, 458. Je, 459. Je, 460. Je, 461. Je, 462. Je, 463. Je, 464. Je, 465. Je, 466. Je, 467. Je, 468. Je, 469. Je, 470. Je, 471. Je, 472. Je, 473. Je, 474. Je, 475. Je, 476. Je, 477. Je, 478. Je, 479. Je, 480. Je, 481. Je, 482. Je, 483. Je, 484. Je, 485. Je, 486. Je, 487. Je, 488. Je, 489. Je, 490. Je, 491. Je, 492. Je, 493. Je, 494. Je, 495. Je, 496. Je, 497. Je, 498. Je, 499. Je, 500. Je, 501. Je, 502. Je, 503. Je, 504. Je, 505. Je, 506. Je, 507. Je, 508. Je, 509. Je, 510. Je, 511. Je, 512. Je, 513. Je, 514. Je, 515. Je, 516. Je, 517. Je, 518. Je, 519. Je, 520. Je, 521. Je, 522. Je, 523. Je, 524. Je, 525. Je, 526. Je, 527. Je, 528. Je, 529. Je, 530. Je, 531. Je, 532. Je, 533. Je, 534. Je, 535. Je, 536. Je, 537. Je, 538. Je, 539. Je, 540. Je, 541. Je, 542. Je, 543. Je, 544. Je, 545. Je, 546. Je, 547. Je, 548. Je, 549. Je, 550. Je, 551. Je, 552. Je, 553. Je, 554. Je, 555. Je, 556. Je, 557. Je, 558. Je, 559. Je, 560. Je, 561. Je, 562. Je, 563. Je, 564. Je, 565. Je, 566. Je, 567. Je, 568. Je, 569. Je, 570. Je, 571. Je, 572. Je, 573. Je, 574. Je, 575. Je, 576. Je, 577. Je, 578. Je, 579. Je, 580. Je, 581. Je, 582. Je, 583. Je,

L'analyse

Le tableau est organisé de façon à faciliter la lecture des données et à rendre le traitement de ces données. Lors de la première de lecture, les cells se représentent l'impact de la politique des différents pays. Plus tard, lors de la deuxième lecture, les données de la cellule sont regroupées afin de donner une vue d'ensemble des données et de faciliter la lecture des données.



10101

CONCOURS DE PROJETS - ÉTABLISSEMENT PENITENTIAIRE DES GRANDS-MARAIS - 16.10.20



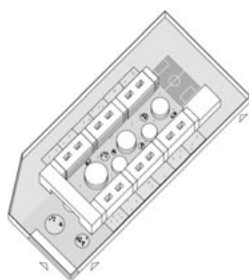
AÉRIEN PHOTO 1/1000



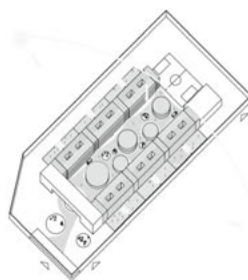
PERSPECTIVE 3D



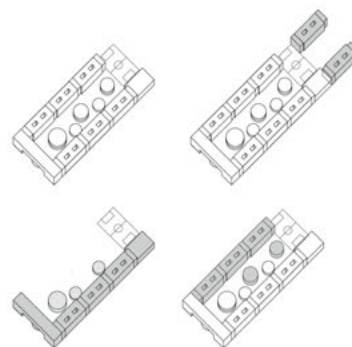
PLAN MASSÉ 1/1000



SCHEMA PROGRAM



SCHEMA PROGRAMME CIRCULATION FLUX



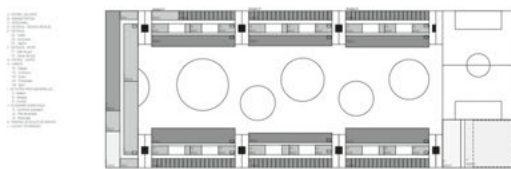
PHASES DE CONSTRUCTION



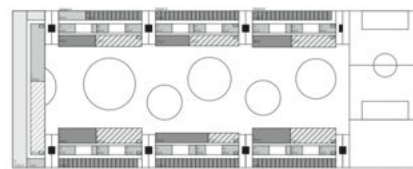
COUPE TRANSVERSAL 1/1000



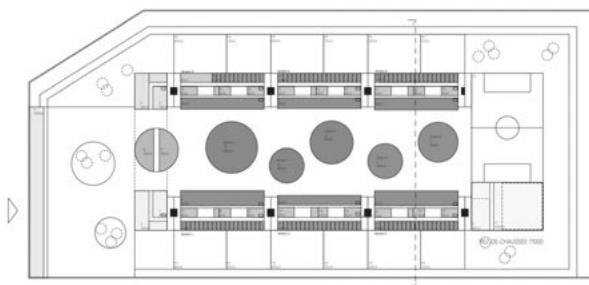
PLAN QUOTE TYPE 1/1000



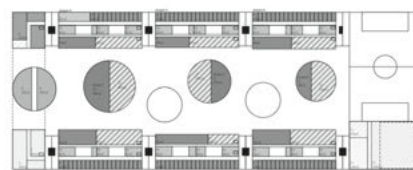
ÉTAGE 1/1000



ÉTAGE 1/1000



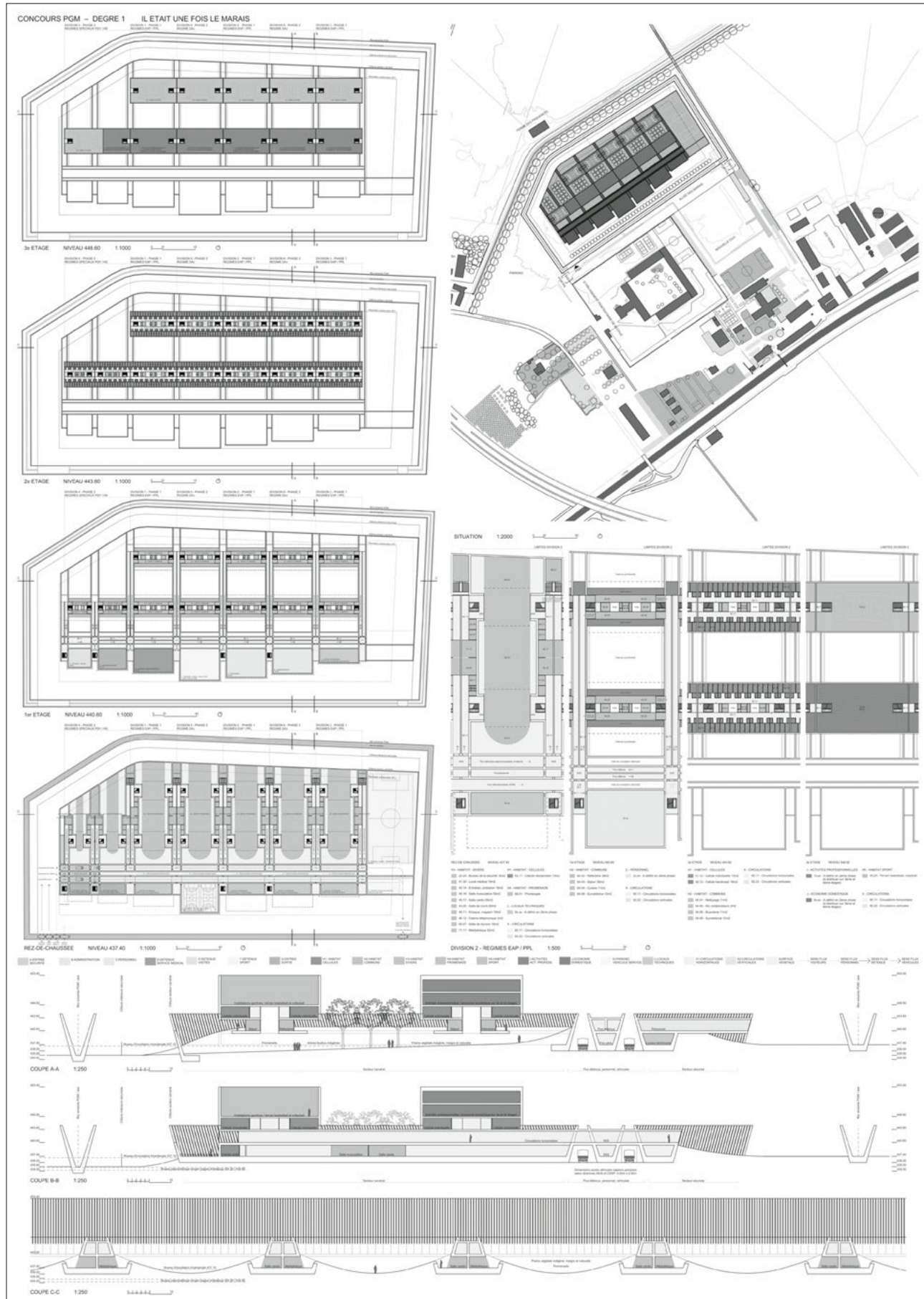
ÉTAGE CHAUFFÉE 1/1000



ÉTAGE 1/1000

34. IL ÉTAIT UNE FOIS LE MARAIS

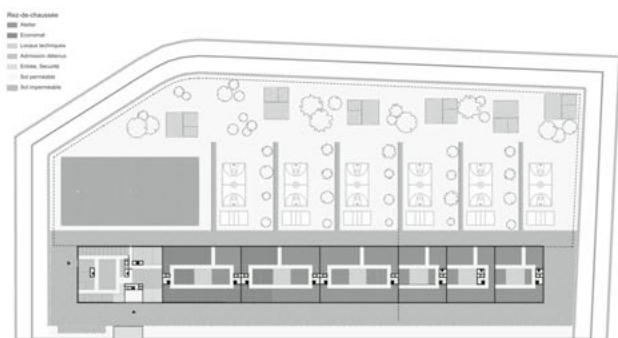
ARCHITECTE
MAURO TURIN ARCHITECTES SÀRL
CHEMIN DU REPOSOIR 16
1007 LAUSANNE



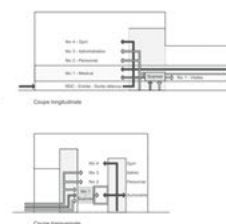
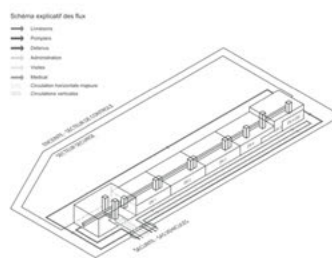
LA LINEA



Plan masse - 1/2000



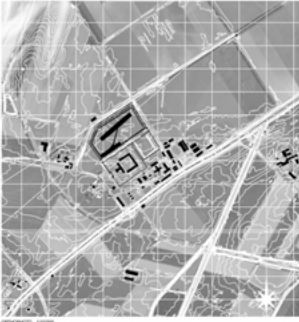
Plans 1/1000



Dans la ligne, le premier étage définit un socle qui organise l'interface du secteur central



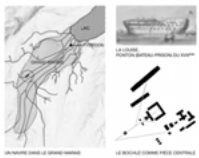
CONCOURS PGM - DEGRÉ 1 - LA LOUISE



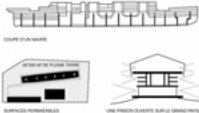
UN NAVIRE DANS LE GRAND MARAIS

Le projet, au cœur du système aquatique d'Écluse, propose de redonner vie à l'ancien grand marais. Comme un grand paquebot amarré au quai, grand paquebot blanc à deux ponts, le projet dialogue avec le relief topographique de la plaine et son histoire.

Deux volumes blancs encastrés en la paroi latérale administrative sont accolés, légèrement décalés par rapport au terrain existant afin de protéger la balle des conditions hydrologiques. Le passage du nouveau ponton est traité comme une plate-forme en plan, avec des escaliers, des rampes et des pontons, au gré des vagues. Le grand marais, avec ses plans d'eau, devient le grand ponton d'observation du lac et son histoire, tout en permettant à la sécurité du site, première condition préalable à la culture agricole et à la rue.



UN NAVIRE DANS LE GRAND MARAIS



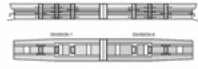
UN NAVIRE DANS LE GRAND MARAIS

UNE PRISON OUVERTE SUR LE GRAND PAYSAGE

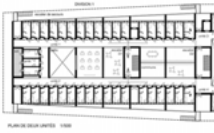
Le projet propose de créer une structure de plan simple, ouverte sur le paysage. Le site, au cœur d'une zone d'habitat existante, est traité comme un grand ponton d'observation du lac et son histoire, tout en permettant à la sécurité du site, première condition préalable à la culture agricole et à la rue.

Deux volumes blancs encastrés en la paroi latérale administrative sont accolés, légèrement décalés par rapport au terrain existant afin de protéger la balle des conditions hydrologiques. Le passage du nouveau ponton est traité comme une plate-forme en plan, avec des escaliers, des rampes et des pontons, au gré des vagues. Le grand marais, avec ses plans d'eau, devient le grand ponton d'observation du lac et son histoire, tout en permettant à la sécurité du site, première condition préalable à la culture agricole et à la rue.

UN NAVIRE DANS LE GRAND MARAIS



UN NAVIRE DANS LE GRAND MARAIS



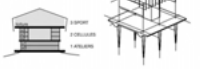
UN NAVIRE DANS LE GRAND MARAIS



UN NAVIRE DANS LE GRAND MARAIS



UN NAVIRE DANS LE GRAND MARAIS



UN NAVIRE DANS LE GRAND MARAIS



UN NAVIRE DANS LE GRAND MARAIS



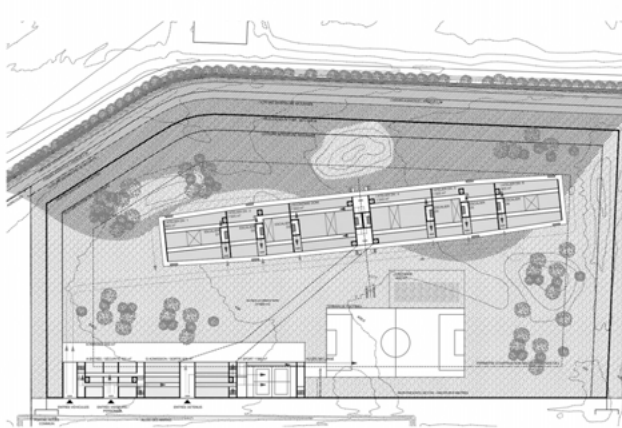
UN NAVIRE DANS LE GRAND MARAIS



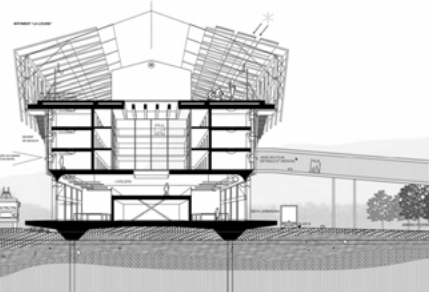
UN NAVIRE DANS LE GRAND MARAIS



UN NAVIRE DANS LE GRAND MARAIS



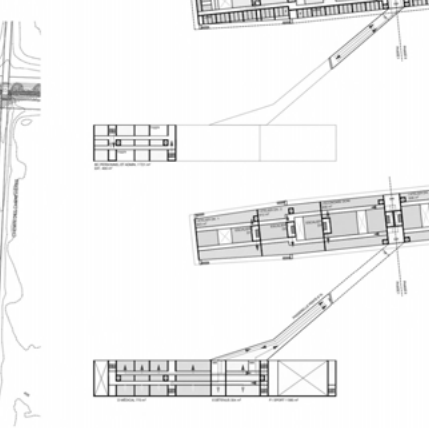
UN NAVIRE DANS LE GRAND MARAIS



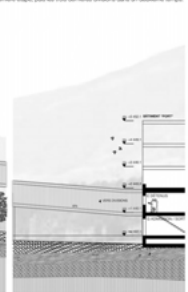
UN NAVIRE DANS LE GRAND MARAIS



UN NAVIRE DANS LE GRAND MARAIS



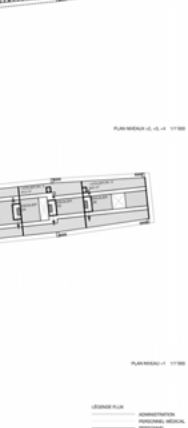
UN NAVIRE DANS LE GRAND MARAIS



UN NAVIRE DANS LE GRAND MARAIS

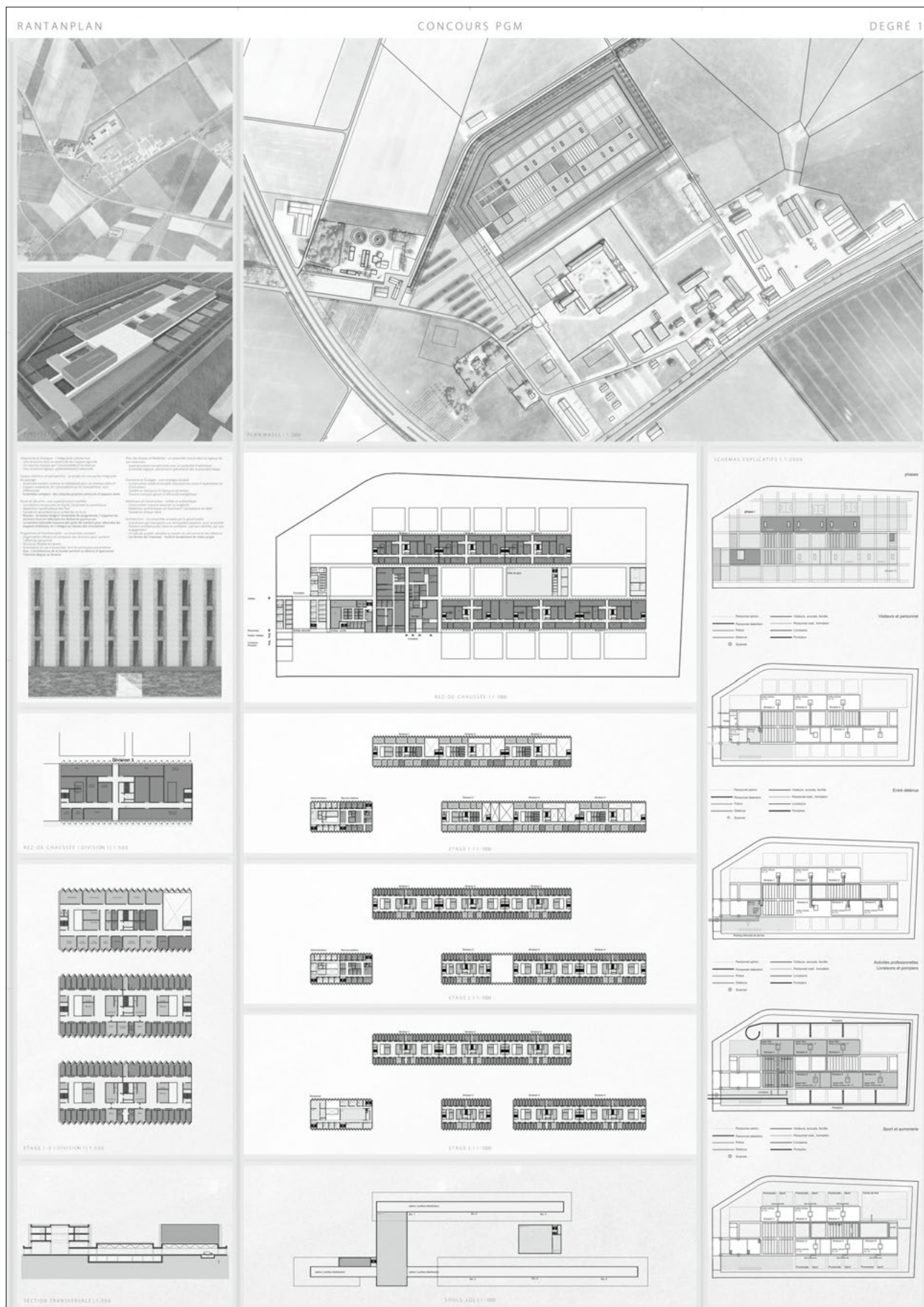


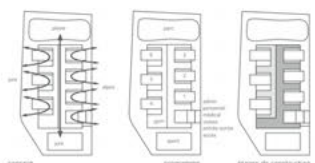
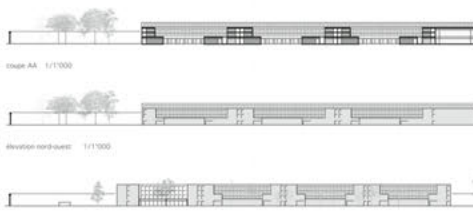
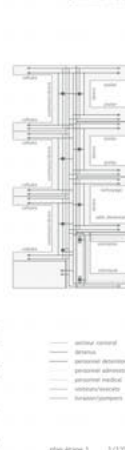
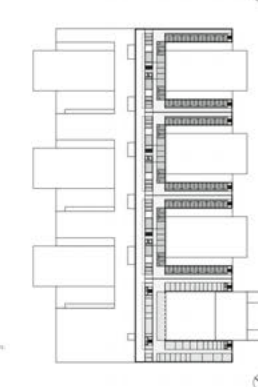
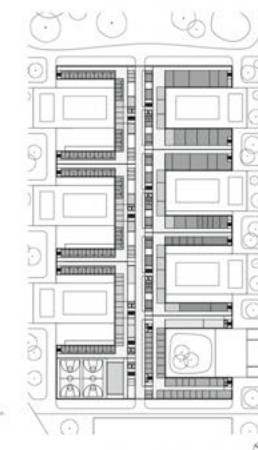
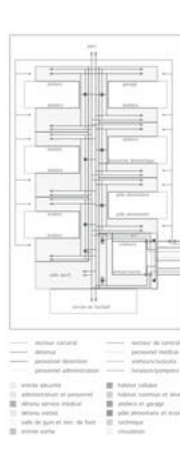
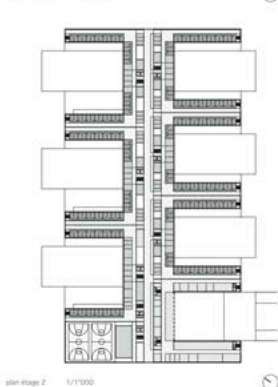
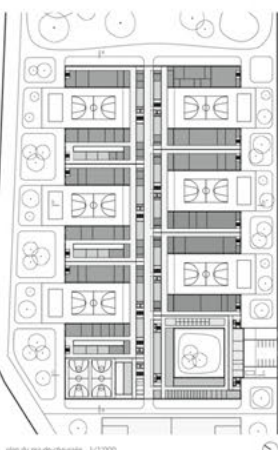
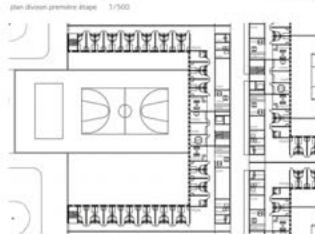
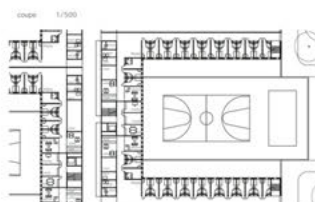
UN NAVIRE DANS LE GRAND MARAIS

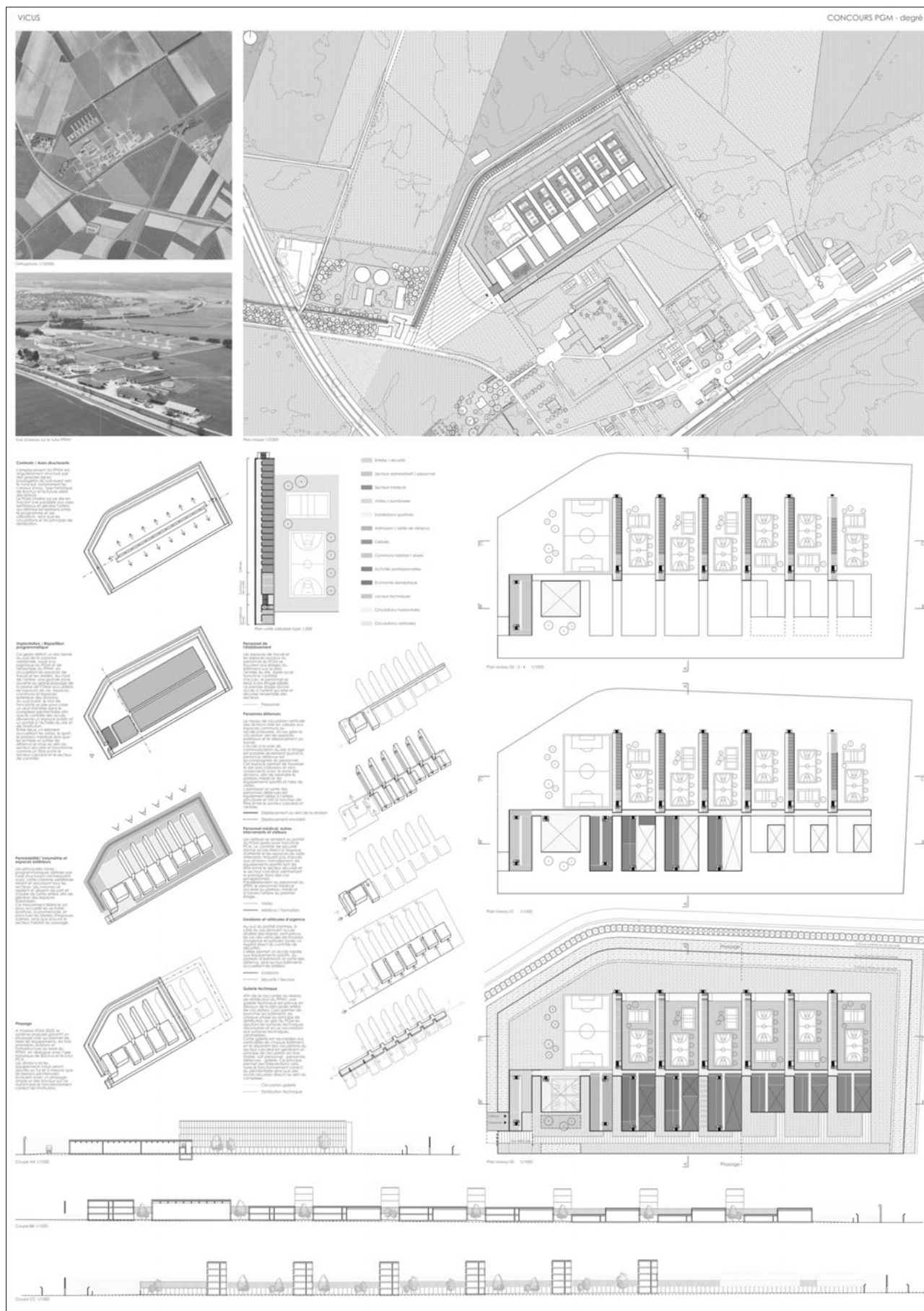


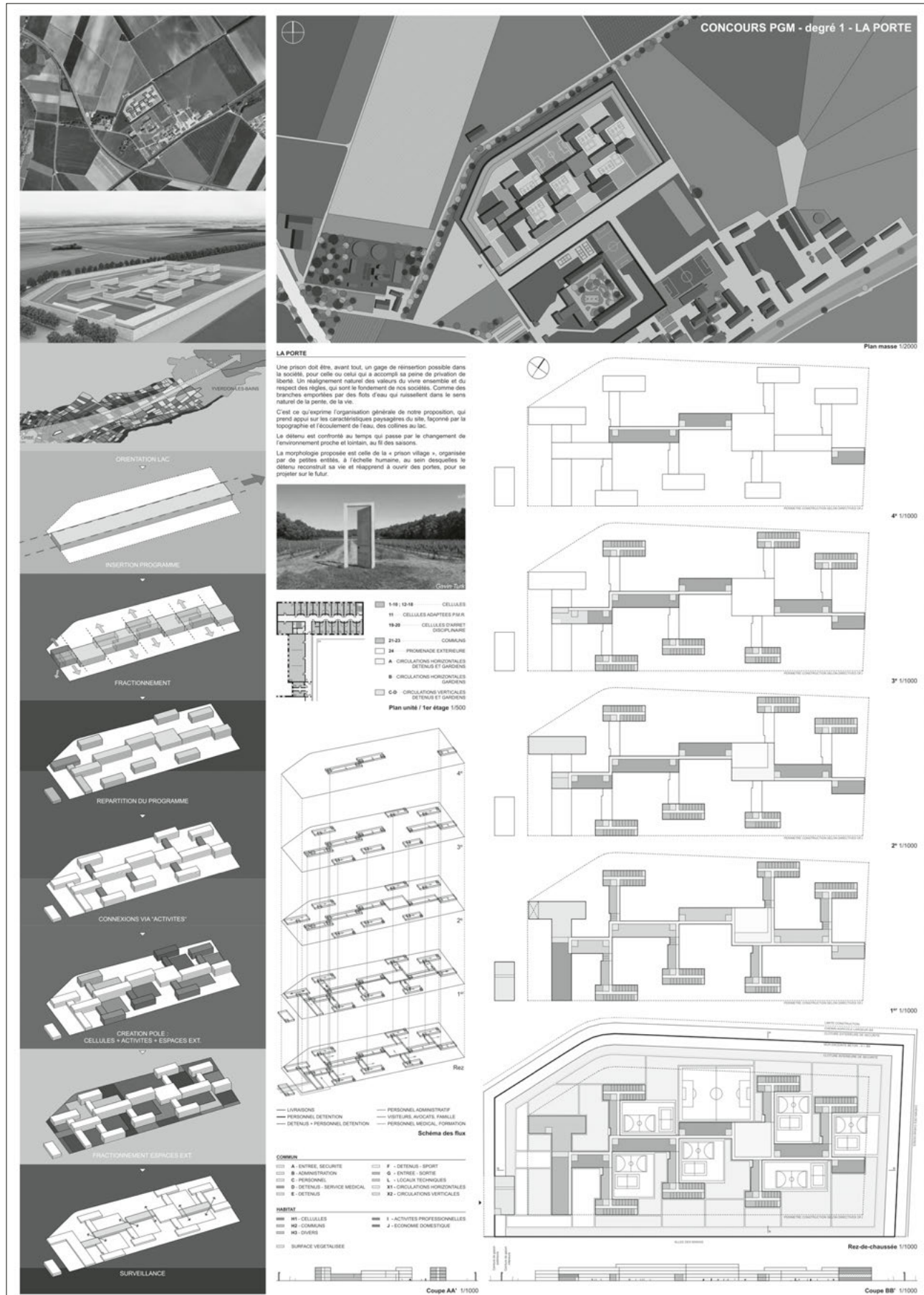
UN NAVIRE DANS LE GRAND MARAIS

UN NAVIRE DANS LE GRAND MARAIS



[illegible][illegible][illegible]





CONCOURS PGM - degré 1

URBIS ET ORBE



1 - LA VIE EN PRISON AUJOURD'HUI

La prison est une zone qui fonctionne en système en permanence, des chaînes qui se répètent en série plus ou moins strictes que dans une ville.

Grand Bureau, The Animal Factory

Les organisations sociales ou les INSTITUTIONS TOTALITAIRES sont les lieux où une certaine activité est exercée de façon régulière. La particularité des institutions totalitaires est le rythme des barrières qui séparent les trois sphères conventionnelles (PRIVÉ, TRAVAIL, TEMPS LIBRE) qui, dans la vie commune, se déroulent dans des lieux différents. Il arrive en effet, que dans les institutions de ce type, tous les aspects de la vie se déroulent au même endroit et sous la même autorité. Les personnes avec lesquelles les activités quotidiennes sont effectuées sont toujours les mêmes et traitées de la même manière. Ainsi la journée se déroule dans un rythme bien défini avec un plan préétabli.

La prison est représentation maximale de ce type d'institutions, avec un pouvoir plus pénétrant que les autres, déterminé par la COUPURE de l'ÉCHANGE SOCIAL vers l'extérieur que vers l'intérieur : portes fermées, murs très hauts, les barbelés et éléments naturels qui conduisent à l'isolement de la structure en question.

L'entrée du prisonnier en détention coïncide avec cette SPOLISATION. Ce rituel marque le début de la perte de son identité, déterminée d'abord par la perte des liens affectifs, familiaux et sociaux, ensuite par le contrôle et enfin par la restriction de la vie privée.

2 - LA VIE EN PRISON DEMAIN

En analysant la situation des établissements pénitentiaires dans le monde, il faut se demander comment l'architecture peut contribuer à atténuer les conflits et les relations d'EXCLUSION présents dans les centres de détention d'aujourd'hui. Cette analyse aborde le dialogue dramatique entre la nature exclusive et inclusive des prisons et leur dimension spatiale avec un but ultime :

- LA RÉCUPÉRATION ET LA RÉINTÉGRATION
- LA RENAISSANCE HUMAINE ET CIVILE
- LE MAINTIEN D'UNE CONTINUÏTÉ SPATIALE ET PSYCHOLOGIQUE AVEC LE MONDE EXTÉRIEUR
- INTRODUIRE DE NOUVELLES FONCTIONS POUR AMÉLIORER LA MOTIVATION ET LES POSSIBILITÉS DE CHANGEMENT

3 - UNE NOUVELLE PRISON

La nouvelle prison sera en CONTRASTE avec le monde «civilisé», en nette opposition à la faillite des systèmes pénitentiaires traditionnels. Cette contrainte se recherche à travers un premier niveau d'investigation qui vise à réorienter les espaces sociaux d'un système «urbain» : zone résidentielle, de travail, de loisirs, de soins médicaux.

• analyse morphologique du territoire



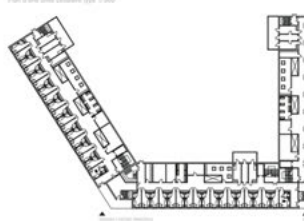
Le deuxième niveau d'analyse se concentre sur l'aspect psychologique de la vie en prison. La contrainte idéologique du monde extérieur se retrouve également dans l'échelle de temps des activités à l'intérieur des murs ainsi que dans leur variété : éducative, professionnelle, spirituelle, pédagogique, sportive et culturelle.

Cette combinaison ESPACE / TEMPS garantit que le prisonnier ne perd pas le contact avec la réalité, qu'il n'en est pas aliéné et qu'il continue à la vivre selon un parcours de rééducation. À la fin de la détention, l'être humain sera prêt à réintégrer la société civile où il trouvera le même langage ESPACE / TEMPS pour travailler, dormir, étudier... VIVRE.

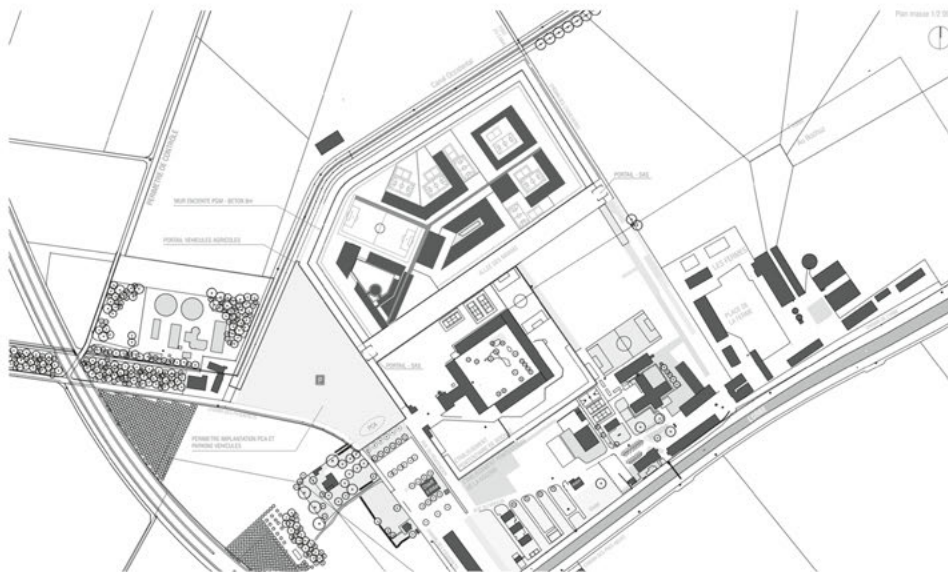
3 - FLUX



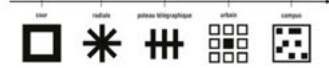
Plan d'une unité cellulaire type 1/500



Degré 4 à 1/200



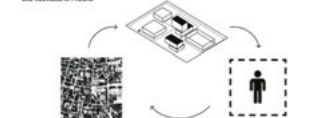
1980 1990 2000 2010 2020



• UNE APPROCHE TRADITIONNELLE



• UNE NOUVELLE APPROCHE



• schéma temporel de la journée type des détenus



Le plan d'analyse des activités est basé sur le principe de la journée type des détenus. Les activités sont classées en fonction de leur durée et de leur fréquence. Les activités sont classées en fonction de leur durée et de leur fréquence.

Le plan d'analyse des activités est basé sur le principe de la journée type des détenus. Les activités sont classées en fonction de leur durée et de leur fréquence. Les activités sont classées en fonction de leur durée et de leur fréquence.

Le plan d'analyse des activités est basé sur le principe de la journée type des détenus. Les activités sont classées en fonction de leur durée et de leur fréquence. Les activités sont classées en fonction de leur durée et de leur fréquence.

Le plan d'analyse des activités est basé sur le principe de la journée type des détenus. Les activités sont classées en fonction de leur durée et de leur fréquence. Les activités sont classées en fonction de leur durée et de leur fréquence.

Le plan d'analyse des activités est basé sur le principe de la journée type des détenus. Les activités sont classées en fonction de leur durée et de leur fréquence. Les activités sont classées en fonction de leur durée et de leur fréquence.

Le plan d'analyse des activités est basé sur le principe de la journée type des détenus. Les activités sont classées en fonction de leur durée et de leur fréquence. Les activités sont classées en fonction de leur durée et de leur fréquence.

Le plan d'analyse des activités est basé sur le principe de la journée type des détenus. Les activités sont classées en fonction de leur durée et de leur fréquence. Les activités sont classées en fonction de leur durée et de leur fréquence.

Le plan d'analyse des activités est basé sur le principe de la journée type des détenus. Les activités sont classées en fonction de leur durée et de leur fréquence. Les activités sont classées en fonction de leur durée et de leur fréquence.

Le plan d'analyse des activités est basé sur le principe de la journée type des détenus. Les activités sont classées en fonction de leur durée et de leur fréquence. Les activités sont classées en fonction de leur durée et de leur fréquence.

Le plan d'analyse des activités est basé sur le principe de la journée type des détenus. Les activités sont classées en fonction de leur durée et de leur fréquence. Les activités sont classées en fonction de leur durée et de leur fréquence.

Le plan d'analyse des activités est basé sur le principe de la journée type des détenus. Les activités sont classées en fonction de leur durée et de leur fréquence. Les activités sont classées en fonction de leur durée et de leur fréquence.

Le plan d'analyse des activités est basé sur le principe de la journée type des détenus. Les activités sont classées en fonction de leur durée et de leur fréquence. Les activités sont classées en fonction de leur durée et de leur fréquence.

Le plan d'analyse des activités est basé sur le principe de la journée type des détenus. Les activités sont classées en fonction de leur durée et de leur fréquence. Les activités sont classées en fonction de leur durée et de leur fréquence.

Le plan d'analyse des activités est basé sur le principe de la journée type des détenus. Les activités sont classées en fonction de leur durée et de leur fréquence. Les activités sont classées en fonction de leur durée et de leur fréquence.

Le plan d'analyse des activités est basé sur le principe de la journée type des détenus. Les activités sont classées en fonction de leur durée et de leur fréquence. Les activités sont classées en fonction de leur durée et de leur fréquence.

Le plan d'analyse des activités est basé sur le principe de la journée type des détenus. Les activités sont classées en fonction de leur durée et de leur fréquence. Les activités sont classées en fonction de leur durée et de leur fréquence.

Le plan d'analyse des activités est basé sur le principe de la journée type des détenus. Les activités sont classées en fonction de leur durée et de leur fréquence. Les activités sont classées en fonction de leur durée et de leur fréquence.

Le plan d'analyse des activités est basé sur le principe de la journée type des détenus. Les activités sont classées en fonction de leur durée et de leur fréquence. Les activités sont classées en fonction de leur durée et de leur fréquence.

Le plan d'analyse des activités est basé sur le principe de la journée type des détenus. Les activités sont classées en fonction de leur durée et de leur fréquence. Les activités sont classées en fonction de leur durée et de leur fréquence.

Le plan d'analyse des activités est basé sur le principe de la journée type des détenus. Les activités sont classées en fonction de leur durée et de leur fréquence. Les activités sont classées en fonction de leur durée et de leur fréquence.

Le plan d'analyse des activités est basé sur le principe de la journée type des détenus. Les activités sont classées en fonction de leur durée et de leur fréquence. Les activités sont classées en fonction de leur durée et de leur fréquence.

Le plan d'analyse des activités est basé sur le principe de la journée type des détenus. Les activités sont classées en fonction de leur durée et de leur fréquence. Les activités sont classées en fonction de leur durée et de leur fréquence.

Le plan d'analyse des activités est basé sur le principe de la journée type des détenus. Les activités sont classées en fonction de leur durée et de leur fréquence. Les activités sont classées en fonction de leur durée et de leur fréquence.

Le plan d'analyse des activités est basé sur le principe de la journée type des détenus. Les activités sont classées en fonction de leur durée et de leur fréquence. Les activités sont classées en fonction de leur durée et de leur fréquence.

Le plan d'analyse des activités est basé sur le principe de la journée type des détenus. Les activités sont classées en fonction de leur durée et de leur fréquence. Les activités sont classées en fonction de leur durée et de leur fréquence.

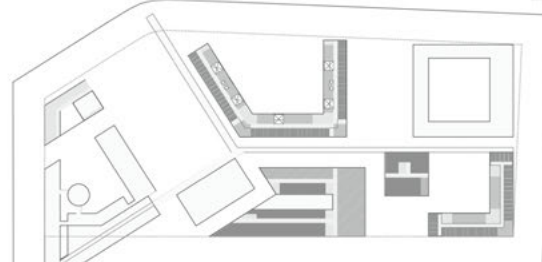
Le plan d'analyse des activités est basé sur le principe de la journée type des détenus. Les activités sont classées en fonction de leur durée et de leur fréquence. Les activités sont classées en fonction de leur durée et de leur fréquence.

Le plan d'analyse des activités est basé sur le principe de la journée type des détenus. Les activités sont classées en fonction de leur durée et de leur fréquence. Les activités sont classées en fonction de leur durée et de leur fréquence.

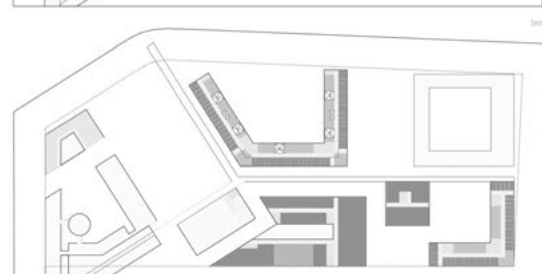
Le plan d'analyse des activités est basé sur le principe de la journée type des détenus. Les activités sont classées en fonction de leur durée et de leur fréquence. Les activités sont classées en fonction de leur durée et de leur fréquence.

Le plan d'analyse des activités est basé sur le principe de la journée type des détenus. Les activités sont classées en fonction de leur durée et de leur fréquence. Les activités sont classées en fonction de leur durée et de leur fréquence.

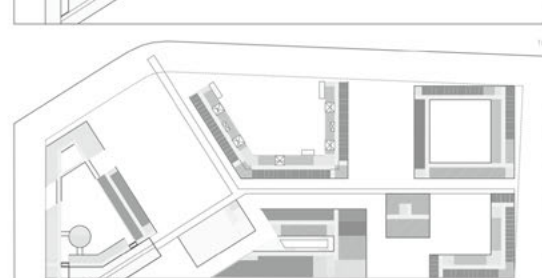
Le plan d'analyse des activités est basé sur le principe de la journée type des détenus. Les activités sont classées en fonction de leur durée et de leur fréquence. Les activités sont classées en fonction de leur durée et de leur fréquence.



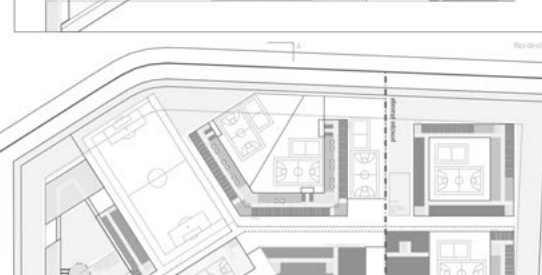
Série étage 1/1 000



Série étage 1/1 000



Série étage 1/1 000



Série de circulation 1/1 000



CONCOURS PGM - degré 1

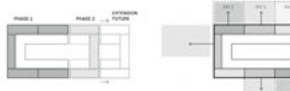
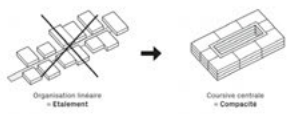
HORIZON



Architecture
 Véritable lot urbain au sein de son quartier, le bâtiment contenant l'ensemble des programmes intérieurs, est conçu de manière ultra-compacte. Cette organisation offre de multiples avantages.
 - Economies en phase 2 dans un futur plus lointain.
 - Economies en temps de déplacement du personnel à l'intérieur de l'enceinte de la prison.
 - Economies en consommation d'énergie grâce à une surface d'enveloppe optimisée, en plus des apports énergétiques par panneaux solaires et photovoltaïques en toiture terrassée du bâtiment.
 - Economies en construction par la rationalité de sa structure et de son enveloppe en matériaux durables.

Concept

Un volume compact

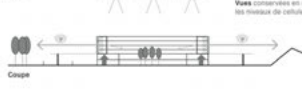


Phasage du projet

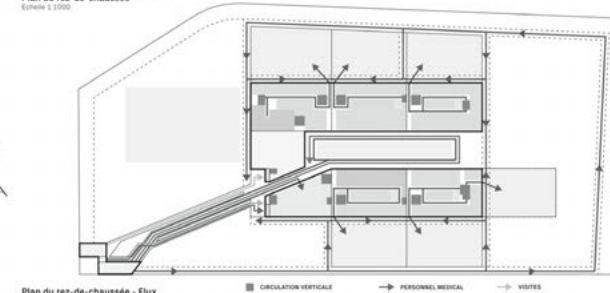
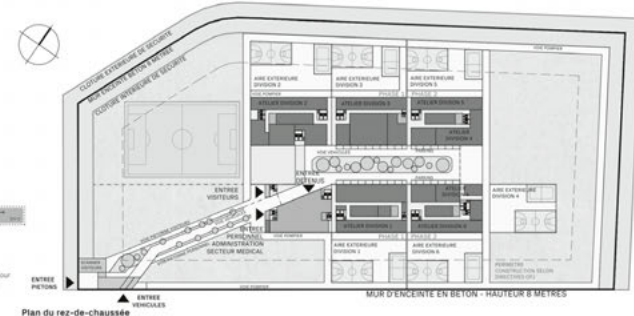
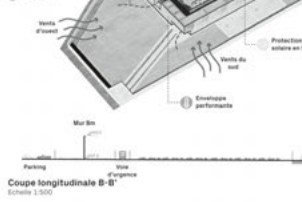
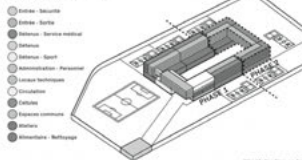
En deux phases et avec une possible extension vers l'Est.

Qualités humaines

Des vues vers le paysage lointain, imaginaires des espaces de liberté à venir, sont assurées depuis chaque cellule, pour tous les détenus.
 Aussi, les espaces communs, des unités des détenus et des corridors alternent, significatif de la vie sur les espaces paysagers de la cour centrale. Les détenus et le personnel peuvent ainsi capter le temps des saisons successives.



Programme et phasage



Fonctionnement et Sécurité

La stratégie incendie de notre projet est donc de proposer à la fois développer un concept standard de protection incendie et d'y intégrer les spécificités des risques liés au confinement.

Il n'est pas prévu de recourir à des méthodes de protection incendie par l'attribution d'appareils tels que des extincteurs, notamment pour les zones de transit en cas d'alarme incendie.

Les accès compacts seront gérés par la direction du CSPP (Coordination Supérieure des Services Pénaux) et ses équipes cantonnées. Chaque division possède au minimum deux cages d'escaliers servant de voies d'évacuation verticales. Cette organisation apporte toute la souplesse nécessaire pour les distances d'évacuation et les futurs aménagements et cheminements internes.

L'ensemble des bâtiments seront protégés par une installation de détection incendie totale. Une équipe d'entretien permettra de définir tous les besoins d'assainissement collectif et d'entretien nécessaires à la bonne marche de l'établissement.

La courtoie centrale, côté courtoie intérieure du bâtiment, permet de conserver une ventilation fluide et continue au sein du Secteur Central, et de s'assurer à l'extérieur les dérivés.

Prise en considération des problématiques de sécurité incendie :

Les centres de détention ne font pas partie de la liste des affectations définies par l'AFAI (Association des Etablissements d'Assurance Incendie) dans le cadre de ses directives de protection incendie. Cependant nous pouvons l'appliquer à une affectation définie : l'hébergement de personnel de type A.

Les centres de détention ne font pas partie de la liste des affectations définies par l'AFAI (Association des Etablissements d'Assurance Incendie) dans le cadre de ses directives de protection incendie. Cependant nous pouvons l'appliquer à une affectation définie : l'hébergement de personnel de type A.

Les centres de détention ne font pas partie de la liste des affectations définies par l'AFAI (Association des Etablissements d'Assurance Incendie) dans le cadre de ses directives de protection incendie. Cependant nous pouvons l'appliquer à une affectation définie : l'hébergement de personnel de type A.

Les centres de détention ne font pas partie de la liste des affectations définies par l'AFAI (Association des Etablissements d'Assurance Incendie) dans le cadre de ses directives de protection incendie. Cependant nous pouvons l'appliquer à une affectation définie : l'hébergement de personnel de type A.

Les centres de détention ne font pas partie de la liste des affectations définies par l'AFAI (Association des Etablissements d'Assurance Incendie) dans le cadre de ses directives de protection incendie. Cependant nous pouvons l'appliquer à une affectation définie : l'hébergement de personnel de type A.

Les centres de détention ne font pas partie de la liste des affectations définies par l'AFAI (Association des Etablissements d'Assurance Incendie) dans le cadre de ses directives de protection incendie. Cependant nous pouvons l'appliquer à une affectation définie : l'hébergement de personnel de type A.

Les centres de détention ne font pas partie de la liste des affectations définies par l'AFAI (Association des Etablissements d'Assurance Incendie) dans le cadre de ses directives de protection incendie. Cependant nous pouvons l'appliquer à une affectation définie : l'hébergement de personnel de type A.

Les centres de détention ne font pas partie de la liste des affectations définies par l'AFAI (Association des Etablissements d'Assurance Incendie) dans le cadre de ses directives de protection incendie. Cependant nous pouvons l'appliquer à une affectation définie : l'hébergement de personnel de type A.

Les centres de détention ne font pas partie de la liste des affectations définies par l'AFAI (Association des Etablissements d'Assurance Incendie) dans le cadre de ses directives de protection incendie. Cependant nous pouvons l'appliquer à une affectation définie : l'hébergement de personnel de type A.

Les centres de détention ne font pas partie de la liste des affectations définies par l'AFAI (Association des Etablissements d'Assurance Incendie) dans le cadre de ses directives de protection incendie. Cependant nous pouvons l'appliquer à une affectation définie : l'hébergement de personnel de type A.

Les centres de détention ne font pas partie de la liste des affectations définies par l'AFAI (Association des Etablissements d'Assurance Incendie) dans le cadre de ses directives de protection incendie. Cependant nous pouvons l'appliquer à une affectation définie : l'hébergement de personnel de type A.

Les centres de détention ne font pas partie de la liste des affectations définies par l'AFAI (Association des Etablissements d'Assurance Incendie) dans le cadre de ses directives de protection incendie. Cependant nous pouvons l'appliquer à une affectation définie : l'hébergement de personnel de type A.

Les centres de détention ne font pas partie de la liste des affectations définies par l'AFAI (Association des Etablissements d'Assurance Incendie) dans le cadre de ses directives de protection incendie. Cependant nous pouvons l'appliquer à une affectation définie : l'hébergement de personnel de type A.

Les centres de détention ne font pas partie de la liste des affectations définies par l'AFAI (Association des Etablissements d'Assurance Incendie) dans le cadre de ses directives de protection incendie. Cependant nous pouvons l'appliquer à une affectation définie : l'hébergement de personnel de type A.

Les centres de détention ne font pas partie de la liste des affectations définies par l'AFAI (Association des Etablissements d'Assurance Incendie) dans le cadre de ses directives de protection incendie. Cependant nous pouvons l'appliquer à une affectation définie : l'hébergement de personnel de type A.

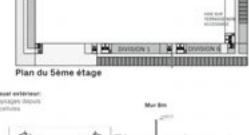
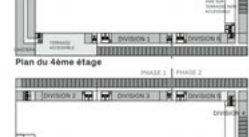
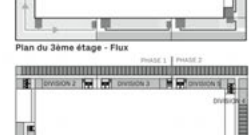
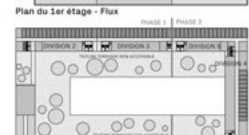
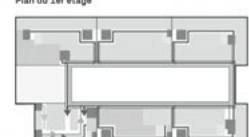
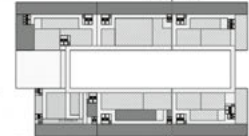
Les centres de détention ne font pas partie de la liste des affectations définies par l'AFAI (Association des Etablissements d'Assurance Incendie) dans le cadre de ses directives de protection incendie. Cependant nous pouvons l'appliquer à une affectation définie : l'hébergement de personnel de type A.

Les centres de détention ne font pas partie de la liste des affectations définies par l'AFAI (Association des Etablissements d'Assurance Incendie) dans le cadre de ses directives de protection incendie. Cependant nous pouvons l'appliquer à une affectation définie : l'hébergement de personnel de type A.

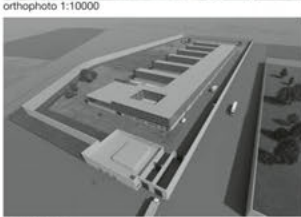
Les centres de détention ne font pas partie de la liste des affectations définies par l'AFAI (Association des Etablissements d'Assurance Incendie) dans le cadre de ses directives de protection incendie. Cependant nous pouvons l'appliquer à une affectation définie : l'hébergement de personnel de type A.

Les centres de détention ne font pas partie de la liste des affectations définies par l'AFAI (Association des Etablissements d'Assurance Incendie) dans le cadre de ses directives de protection incendie. Cependant nous pouvons l'appliquer à une affectation définie : l'hébergement de personnel de type A.

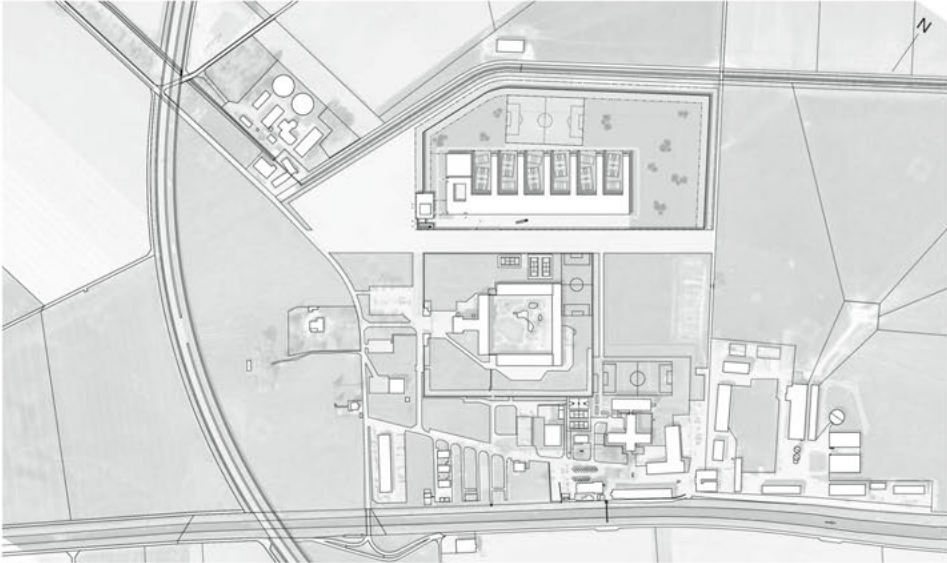
Les centres de détention ne font pas partie de la liste des affectations définies par l'AFAI (Association des Etablissements d'Assurance Incendie) dans le cadre de ses directives de protection incendie. Cependant nous pouvons l'appliquer à une affectation définie : l'hébergement de personnel de type A.



CONCOURS PGM - Degré 1 Steve McQueen



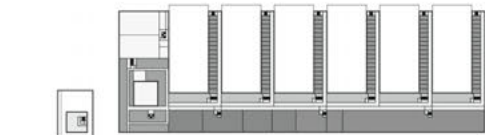
- vue aérienne
- Légende
- A. entrée, sécurité
 - B. C. administration - personnel
 - D. service médical
 - E. visites, sumônerie, dépôts
 - F. salle de sport
 - G. détenus entrées - sorties
 - L. techniques
 - X. circulations horizontales
 - X. circulations verticales
 - H. cellules détenus
 - H. communs détenus, divers
 - I. activités professionnelles
 - J. économie domestique



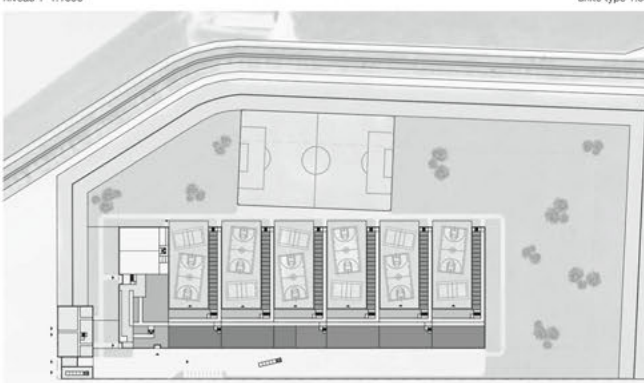
niveau 3 1:1000



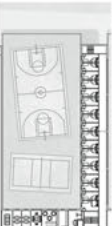
niveau 2 1:1000



niveau 1 1:1000



rez-de-chaussée 1:1000

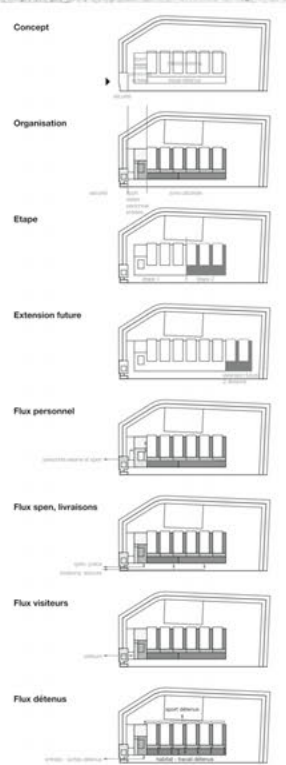


unité type 1:500



Steve McQueen

Concept et implantation
Le projet s'inscrit à l'angle sud du périmètre constructible. Tous les éléments du programme sont regroupés au sein d'un seul et même volume permettant ainsi d'optimiser les flux et de dégager un maximum de terrain libre pouvant potentiellement permettre l'installation de deux nouvelles ailes.
La position de l'entrée et de la sécurité est compatible avec la création d'un futur poste de contrôle avancé.
L'organisation des entrées est réalisée de manière à minimiser les déplacements et garantir la sécurité et l'anonymat de tous les intervenants.
La tête du bâtiment regroupe les zones visiteurs, personnel, administration et salles de sport. L'élément de tête peut fonctionner de manière autonome. La partie arrière regroupe la zone carcérale habitant et travail détenus et est totalement isolée du reste du programme.
Flux
Par sa conception, le bâtiment favorise l'efficacité des déplacements de tous les intervenants (visiteurs, personnel, détenus) tout en garantissant la séparation des flux. Les proximités des espaces de travail des détenus en relation directe avec les cellules permet aux détenus de se déplacer rapidement sans sortir du bâtiment.
La position des espaces personnels sur les deux derniers niveaux de la tête leur permet d'intervenir rapidement par les circulations horizontales et verticales tout en conservant leur autonomie et l'anonymat.
La position des volets proche de l'entrée minimise les passages au sein duquel évoluent les visiteurs.
La division, l'unité
Une aile est composée de quatre unités superposées.
L'unité est articulée en forme de L, regroupant d'un côté la zone cellulaire et de l'autre les locaux communs. Ce dispositif permet une surveillance optimale pour le personnel pénitentiaire. Au besoin, deux unités peuvent être groupées sur un même niveau, notamment en mode de fonctionnement nuit en personnel réduit. Au sein de l'unité l'espace prioritaire de la division et les locaux de sport.
L'enceinte
Le mur d'enceinte est en béton armé, ce dernier est coulé en plusieurs strates rapportant le paysage visuel du lieu.
Etapes et potentiel d'extension
Par sa configuration le bâtiment facilite la construction en deux étapes. Sa position à l'angle sud du périmètre laisse place à un potentiel d'extension de deux ailes supplémentaires soit 144 cellules.
Aménagements extérieurs
Les aménagements extérieurs sont principalement placés dans un but de favoriser la biodiversité et la perméabilité des sols. Le nombre d'arbres plantés est volontairement réduit afin d'assurer une surveillance optimale.

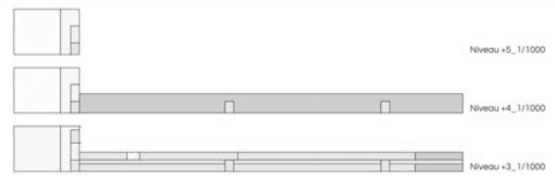
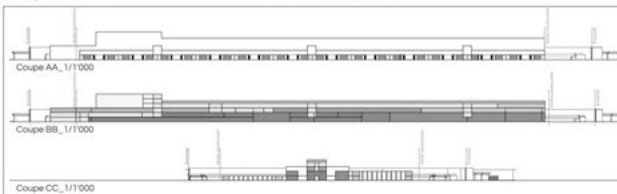
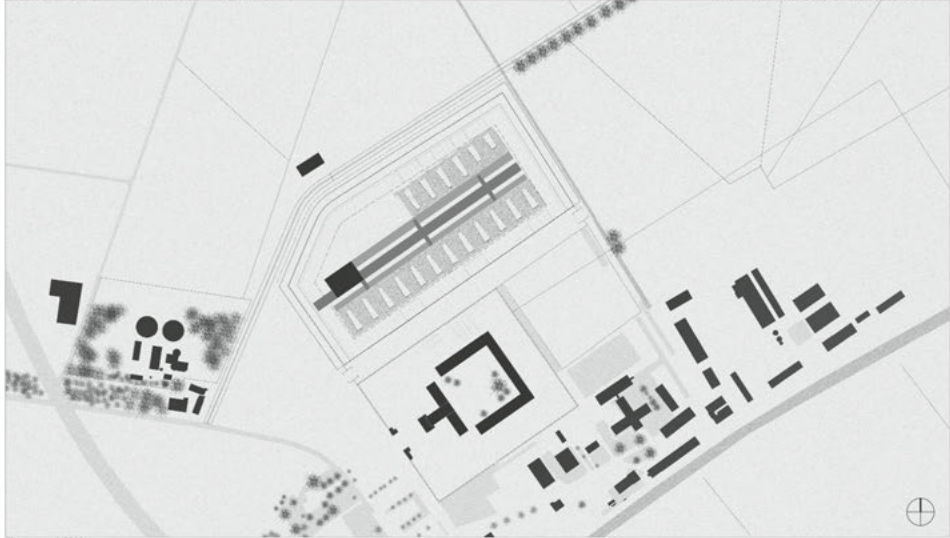


48. MIEUX LÀ QU'EN PRISON

ARCHITECTE
LABAC ARCHITECTURES
ET ESPACES CHANTIERS
RUE DU MARCHÉ 14
1820 MONTREUX

CONCOURS PGM - degré 1

mieux là qu'en prison

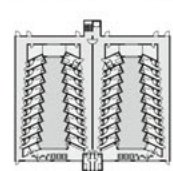


Les flux

Personnel de l'établissement (SPEN et autres)



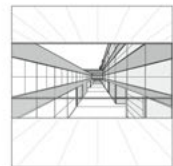
Plan unité, Niveau 0 1/500



Le projet propose une morphologie d'habitat « en trap » central et « en U » de côté, à grande échelle, en grande partie sur un seul niveau. Le regroupement d'espaces individuels, organisé autour d'un grand espace commun et appropriable, les bureaux, ouvert et sécurisé à la fois, est conçu pour favoriser des conditions de vie « au plus proche des conditions de vie ordinaires ».

Cette configuration, compatible avec le concept de « prison fermée », permettrait une adaptation partielle et progressive au concept de « prison ouverte », et ainsi une meilleure conformité avec les objectifs de réinsertion des personnes détenues, avec plus de mobilité et d'autonomie au quotidien.

Cette adaptation progressive permettrait également de répondre aux objectifs de réduction des coûts d'exploitation d'un facteur deux à trois selon les expériences connues à ce jour.



L'espèce centrale dans son ensemble est également traitée comme un espace ouvert, un lieu de réinsertion, de réhabilitation, de reprise d'un rythme de vie et de travail quotidien au quotidien.

C'est un environnement grâce de celui d'une rue ou d'un quartier qui accueille les détenus dans un contexte urbain presque familial.

Les ateliers sont facilement et en grande partie facilement accessibles depuis les unités de logement, et sont largement adaptés par des ouvertures donnant sur la rue intérieure, tout en étant protégés de la circulation extérieure.

Les grandes surfaces de travail communes à plusieurs unités ou divisions sont situées en vis-à-vis et accessibles en traversant la rue. Les bureaux sont situés et très directs et le corridor des flux, principalement horizontaux, est géré de façon simple et efficace.

Le personnel de la prison bénéficie d'un environnement de travail de grande qualité avec un décalage visuel sur la place de l'État.

La circulation d'urgence de la prison, et ainsi les espaces de refuge, de repos, de soins, de bureau, ainsi que vers la zone intérieure de la rue intérieure.

La grande salle de sport collective devient l'élément central qui marque l'entrée de la prison, offre aux détenus qui l'utilisent un espace sécurisé au sein des murs d'enceinte et constitue un espace libre dans le territoire plat de la place de l'État.

Personnel administratif
Personnel détenu
Personnel médical, formation
Personnel médical, formation
Personnel médical, formation
Personnel médical, formation

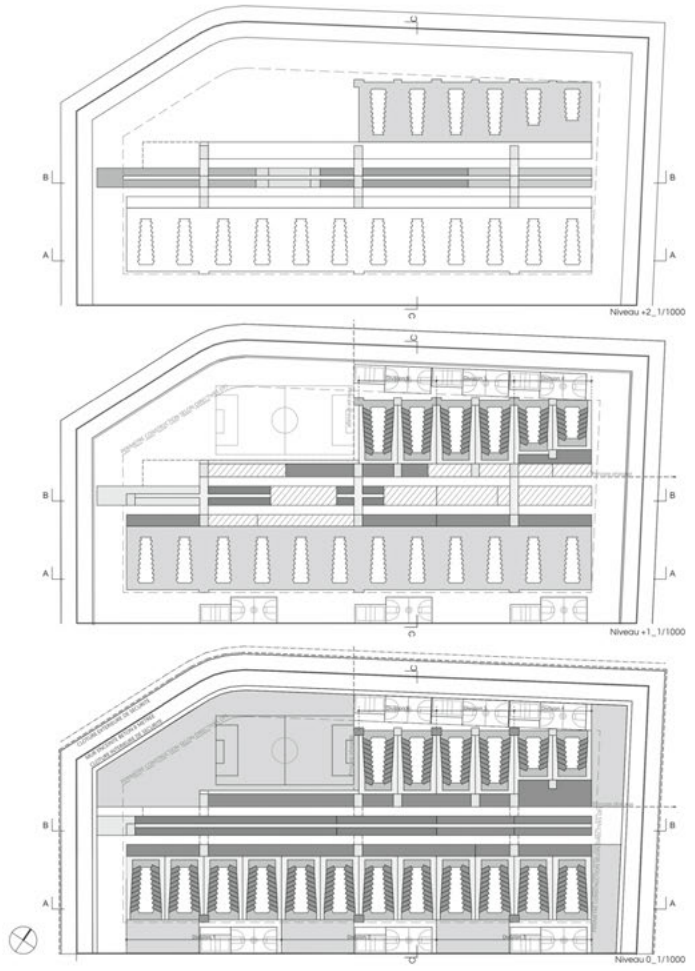
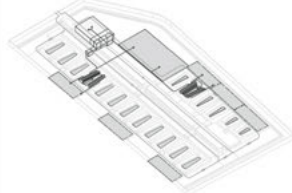
Personnel médical, visites, avocats...



Déplacement au travail et livraisons



Activités sportives, pompiers et véhicules d'urgence



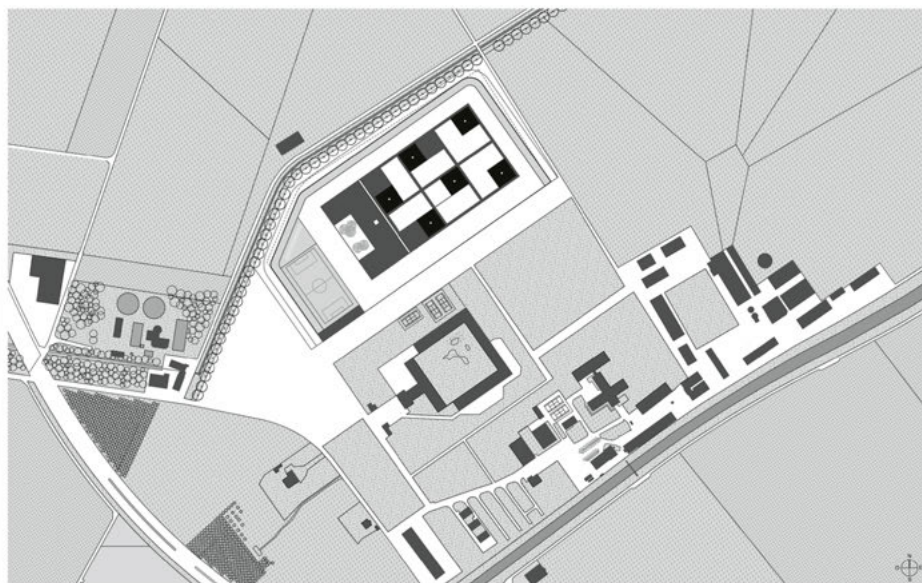
CONCOURS PGM - degré 1 OVER THE WALL



ORTHOPHOTO 1/10000



PERSPECTIVE



PLAN MASSE 1/2000

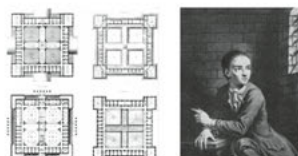
Concept

Le nouvel établissement pénitentiaire des Grands-Maraix s'implante parallèlement à la prison de Bochuz avec laquelle il partage certains thèmes récurrents de l'architecture carcérale des XVIII^e et XIX^e siècles. Le projet réinterprète ainsi certains éléments typologiques ou caractéristiques comme le plan hippodamien, le bâtiment de tête, les cours et les coursives.

Par cette grammaire élémentaire, la proposition se veut d'une grande lisibilité :

Un « socle » de deux à trois niveaux, contenu par le mur d'enceinte, regroupe toutes les fonctions collectives et abrite aussi bien les activités administratives que celles dédiées aux ateliers ainsi que le réseau de coursives qui délimitent les cours des divisions.

C'est la composante horizontale du projet, comme une dalle épaisse posée dans la plaine, dans les marais. De ce socle émergent les « tours » qui accueillent les unités cellulaires et les cellules individuelles. C'est la composante verticale de la proposition. Ce dispositif a pour but de permettre à chaque détenu de bénéficier d'une vue dégagée sur la plaine de l'Orbe par dessus le mur d'enceinte, over the wall.



Claude-Nicolas Ledoux, projet de prison, Aix-en-Provence, 1787

George White, governor de Jack Sheppard à Newgate Prison, 1729



Henri Prost, Prison de Fresno, 1830 à 1880



Coupe AA 1/1000



Coupe BB 1/1000

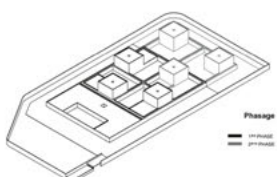
L'unité cellulaire

L'unité standard est composée de 18 cellules individuelles (1) qui gravitent autour d'un centre commun (2) lequel accueille la salle de séjour multi-usages et les activités propre à l'unité (cuisine, repas, tv, loisir). Cette disposition optimise les déplacements au sein de l'unité.

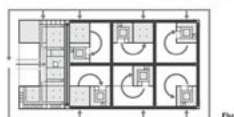
Les locaux de surveillance de l'unité (3) sont situés à proximité de la circulation verticale connectée au réseau des coursives. Des locaux communs (4) propre à la division sont accolés à la cage d'escalier principale qui conduit aux ateliers et à la cour de détente.

Le dispositif proposé permet ainsi à l'unité de fonctionner avec une certaine autonomie et d'être facilement isolée du reste de la division si besoin.

La typologie bénéficie en outre d'orientations variées favorisant une ventilation naturelle et des vues différenciées sur le paysage, au dessus du mur d'enceinte.



Passage



Flux

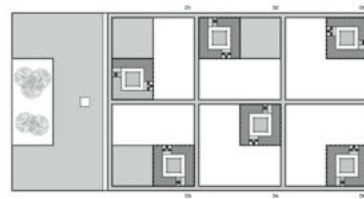


« L'horizon qui cerne cette plaine, c'est l'horizon qui cerne toute vie. Il donne une place d'honneur à notre sol d'infini en même temps qu'il nous rappelle nos limites »

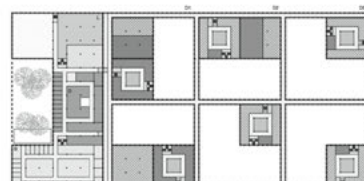
La Colline inspirée, Maurice Barrès, 1913



Niveau + 03, + 04, + 05, + 06 (seul 04)



Niveau + 02



Niveau + 01



Niveau + 00



Niveau - 01

Coupe CC

9. Liste des participants

01. WALK THE LINE	p.71
CLARC ARCHITEKTEN ZURICH	
FELIX EDER LANDSCHAFTSARCHITEKTEN ZURICH	
02. CASSIS	p.72
FERRARI ET ASSOCIÉS SA LAUSANNE	
03. LA CLÉ DES CHAMPS – 1	p.73
A-RR SA LAUSANNE	
MP INGÉNIEURS CONSEILS SA CRISSIER	
AZ INGÉNIEURS SA LAUSANNE	
ISI SARI LAUSANNE	
VERZONE WOODS ARCHITECTES VEVEY	
04. PARALLÈLES	p.74
AIA ARCHITECTES LYON /FR	
05. DOMINO	p.75
FRUNDGALLINA ARCHITECTES FAS SIA NEUCHÂTEL	
06. BOHEMIAN RHAPSODY	p.76
CCHE LAUSANNE SA LAUSANNE	
07. LES MOTS ET LES CHOSES	p.77
MAGIZAN SA LAUSANNE	
08. PIRRA	p.78
DOLCI ARCHITECTES ATELIER D'ARCHITECTURE	
ET D'URBANISME SÂRL YVERDON-LES-BAINS	
09. TIME MACHINE	p.79
PATRICK MINDER ARCHITECTES SÂRL	
YVERDON-LES-BAINS	
10. LE SOLEIL	p.80
DE LAPUERTA CAMPO	
ARQUITECTOS ASOCIADOS SLP MADRID /ES	
11. SAUDADE	p.48 + 81
APOLINARIO SOARES SÂRL LAUSANNE	
KOSTIC GMBH NATERS	
STRUCTURAME SÂRL GENÈVE	
WEINMANN ENERGIES SA ECHALLENS	
BETELEC SA VILLARS-STE-CROIX	
12. RINGO STAR	p.36 + 82
FRUEHAUF HENRY & VILADOMS SA LAUSANNE	
MUTTONI ET FERNANDEZ ING. CONSEILS SA	
ECUBLENS	
CHAMMARTIN & SPICHER SA GIVISIEZ	
BETELEC SA VILLARS-STE-CROIX	
PRAGMA PARTENAIRES SA LAUSANNE	
13. TRANSCENDANCE	p.44 + 83
MCBD ARCHITECTES GENÈVE SNC GENÈVE	
B + S INGÉNIEURS CONSEILS SA GENÈVE	
AMSTEIN + WALTHERT SA LAUSANNE	
PAYSAGESTION SA NEUCHÂTEL	
TERRABLOC SA GENÈVE	
KÜNZLER & PARTNERS AG TWANN	
THIERRY VOELLINGER LAUSANNE	

14. DIAMANT BRUT p. 84 GONZOLO NERI & WECK ARCHITEKTEN GMBH ZURICH	26. FRANCESCO p. 40 + 96 VALERIO OLGIATI FLIMS FERRARI GARTMANN AG COIRE RG RIEDWEG & GENDRE SA CAROUGE GE SCHUMACHER & CHINGS INGÉNIEURS SA GENÈVE INGÉNIEURS-CONSEILS SCHERLER SA GENÈVE MAURUS SCHIFFERLI, LANDSCHAFTSARCH. AG BERNE FONDATION CSCSP FRIBOURG TEKHNE SA LAUSANNE	41. VICUS p. 111 ITTEN + BRECHBÜHL SA LAUSANNE
15. BONJOUR CHEZ VOUS p. 85 DETLING PELERAUX ARCHITECTES LAUSANNE	27. SIEDLUNG p. 97 JULIEN DUBOIS ARCHITECTES SA LA CHAUX-DE-FONDS	42. LA PORTE p. 112 3BM3 ATELIER D'ARCHITECTURE SA CAROUGE GE
16. HORIZONS – 1 p. 86 FRES ARCHITECTES LAB THÔNEX	28. AU-DELÀ DES MURS – 1 p. 98 ARCHITECTURE + AMÉNAGEMENT SA LUXEMBOURG / LU	43. PORTICUS p. 113 DE PLANTA ET ASSOCIÉS ARCHITECTES SA CAROUGE GE
17. ALHAMBRA p. 87 EXLORATIONS ARCHITECTURE PARIS / FR	29. PURE MORNING p. 32 + 99 BONNARD+WOEFFRAY SNC MONTHÉY KURMANN CRETTON INGÉNIEURS SA MONTHÉY TECNOSERVICE ENGINEERING SA MARTIGNY LAMI SA MARTIGNY SORANE SA LAUSANNE	44. URBIS ET ORBE p. 114 BRÖNNIMANN & GOTTREUX ARCHITECTES SA VEVEY
18. PAISIBLE p. 60 + 88 ARCHITECTURE STUDIO SAS PARIS / FR BG INGÉNIEURS CONSEILS SA LAUSANNE BIFF INGÉNIEURS FENÊTRES ET FAÇADES SA LAUSANNE SECURITAS AG BERNE ARCHITRAM ARCHITECTURE ET URBANISME SA RENENS	30. L'AXE VERT p. 100 REICHEN ET ROBERT & ASSOCIÉS INTERNATIONAL SUISSE SÂRL GENÈVE	45. DOMUS p. 115 NYX ARCHITECTES GMBH ZURICH STUDIO PEZ GMBH BÂLE
19. MON VILLAGE p. 89 FREI & STEFANI SA ARCHITECTURE ET DÉVELOPPEMENT PLAN-LES-OUATES	31. JE NE VAIS PAS PASSER MA VIE ICI p. 101 CHESEAUXREY SÂRL SION	46. HORIZON – 2 p. 116 EGA ERIK GIUDICE ARCHITECTURE PARIS / FR
20. A TRAVERS CHAMPS p. 90 LZA ARCHITECTES SA FRIBOURG	32. COMPO p. 102 MEMENTO ARCHITECTURE SÂRL SION	47. STEVE MCQUEEN p. 52 + 117 P. MESTELAN & B. GACHET ARCHITECTES EPF-SIA LAUSANNE MONOD-PIGUET + ASS. ING. CONSEILS SA LAUSANNE CHUARD INGÉNIEURS VAUD SA LAUSANNE BETELEC SA VILLARS-STE-CROIX
21. CLÉ DES CHAMPS – 2 p. 91 IPAS ARCHITECTES ET PLANIFICATEURS SA NEUCHÂTEL	33. 10101 p. 103 MEYER ARCHITECTURE SÂRL SION	48. MIEUX LÀ QU'EN PRISON p. 118 LABAC ARCHITECTURES ET ESPACES CHANTIERS MONTREUX
22. BIELA VILLA DISTRICT p. 64 + 92 NB ARCH + AFF ARCHITECTES LAUSANNE NICOLAS FEHLMANN ING. CONSEILS SA MORGES PLANAIR SA GIVISIEZ SCHUMACHER & CHINGS INGÉNIEURS SA GENÈVE PERRIN & SPAETH INGÉNIEURS CONSEILS SA RENENS DGREAL SÂRL ORBE SERMET GROSS ARCHITECTES SÂRL LAUSANNE TOPOTEK LANDSCHAFTSARCHITEKTEN MBH ZURICH CR CONSEILS SÂRL ORON-LA-VILLE	34. IL ÉTAIT UNE FOIS LE MARAIS p. 104 MAURO TURIN ARCHITECTES SÂRL LAUSANNE	49. OVER THE WALL p. 119 GRAF & ROUAULT ARCHITECTES SÂRL LAUSANNE
23. GRANDE-MATRICE p. 93 DÜRIG AG ZURICH	35. LA LINÉA p. 105 TRIBU ARCHITECTURE SA LAUSANNE	
24. CHAMBRE PAYSAGÈRE p. 94 RUPRECHT ARCHITEKTEN GMBH ZURICH NAGER LANDSCHAFTSARCHITEKTUR AG ZURICH PRISON RESEARCH GROUP BERN	36. LA LOUISE p. 106 LOCALARCHITECTURE LAUSANNE TOTEM ARCHITECTURE SA GENÈVE ERANTHIS LYON / FR CSD INGÉNIEURS SA LAUSANNE	
25. 397624 p. 28 + 95 HOOTSMANS/HILDEBRAND AMSTERDAM / NL – ZURICH ROB HOOTSMANS, THOMAS HILDEBRAND, REMCO BRUGGINK, STEFAN AMANN, GUUS HOOTSMANS, CATHERINE GOY, PATRICIA MÜLLER WALTGALMARINI AG ZURICH WOLFRAM KÜBLER AMSTEIN + WALTHERT AG ZURICH XAVIER ORDUNA, PERLA COLAMESTA, MIRO LOSIC, MARTA AGUILAR BLANES, PIERRE-ANDRE CASU, MICHAEL SOLLARIS, MICKAEL PAYEN, QUENTIN VISSOL, CLAUDE BALDACCI, LUDOVIC LEIGNADIER HAGER PARTNER AG ZURICH PATRICK ALTERMATT, SIMON PAULAI KÜNZLER & PARTNERS AG TWANN CLAUDE KALTENRIEDER ELEMENT VISUALIZATIONS LTD JAKUB FIGEL, FILIP KURASZ	37. LOOP LOOP p. 56 + 107 A CARRÉ ARCHITECTURE ET AMÉNAGEMENT SA LONAY AB INGÉNIEURS SA LAUSANNE AZ INGÉNIEURS SA LAUSANNE INTERVAL PAYSAGE SÂRL CHAVANNES-RENNES DANIEL RANDIN MEYRIN FORMLAB ARCHITECTES SA LAUSANNE	
	38. LA CITTADINA p. 108 ASS ARCHITECTES ASSOCIÉS SA VERNIER	
	39. RANTANPLAN p. 109 BAUMSCHLAGER EBERLE AG ST. GALL DR. LÜCHINGER + MEYER LAUSANNE JOBST WILLERS ENQ. AG ZURICH CHRISTIAN BAUER ET ASSOCIÉS, ARCHITECTES SA LUXEMBOURG / LU USUS LANDSCHAFTSARCHITEKTUR ZURICH	
	40. AU-DELÀ DES MURS – 2 p. 110 OMAR TRINCA ARCHITECTE LAUSANNE	

COMPOSITION DU JURY LE JURY DÉSIGNÉ PAR LE MAÎTRE DE L'OUVRAGE EST COMPOSÉ DES PERSONNES SUIVANTES, CITÉES SUIVANT LEUR STATUT ET DANS L'ORDRE ALPHABÉTIQUE.	PIA DURISCH DURISCH + NOLLI ARCHITETTI, MASSAGNO MARC-HENRI COLLOMB ATELIER CUBE, LAUSANNE RENAUD CHEVALIER ASSAR, BRUXELLES /BEL	JOHN ZWICK EXPERT PRISONS SUISSES (EX-OFJ), BÖSINGEN	SPÉCIALISTES CONSEILS LUCILLE BESSON TEAM PLUS, LAUSANNE, URBANISTE FABIANO BIANCHETTI ÉTAT DE VAUD, DGIP-DAI, ARCHITECTE JEAN-BAPTISTE BRUNET E-AS SA, LAUSANNE, INGÉNIEUR RETO EMERY BOIS INITIAL, MORGES, ING. SÉCURITÉ DANIEL DORSAZ IEC SA, LAUSANNE, ÉCONOMISTE, PIERRE HOGGE VERNET HOGGE ARCHITECTES, LAUSANNE NADJA MAILLARD HISTORIENNE DE L'ARCHITECTURE, EPFL PIERRE MOLLIER GAE SA, LAUSANNE, INGÉNIEUR ÉNERGIE ET PHYSIQUE DU BÂTIMENT CHRISTOPHER PYROTH ÉTAT DE VAUD, DGIP-DAI, ING. CVS CLAUDE SCHAER AIC SA, LAUSANNE, INGÉNIEUR CIVIL
PRÉSIDENT EMMANUEL VENTURA ÉTAT DE VAUD, DFIRE-DGIP-DAI, ARCHITECTE CANTONAL	MEMBRE NON-PROFESSIONNEL SYLVIE BULA ÉTAT DE VAUD, DES-SPEN, CHEFFE DE SERVICE RAPHAËL BROSSARD ÉTAT DE VAUD, DES-SPEN, CHEF DE SERVICE ADJOINT FLORIAN DUBAIL ÉTAT DE VAUD, DES-SPEN, DIRECTEUR DE BOIS-MERMET HENRI GERMOND SYNDIC D'ORBE ANDREAS NAEGELI ÉTAT DE ZÜRICH, OFFICE DE L'EXÉCUTION JUDICIAIRE, DIRECTEUR DE PÖSCHWIES	SUPPLÉANTS PROFESSIONNELS PATRICK AEBY AEBY PERNEGER & ASSOCIÉS, LAUSANNE, ARCHITECTE OLIVIER ANDREOTTI ÉTAT DE VAUD, DGIP-DAI, ADJOINT DE L'ARCHITECTE CANTONAL, ARCHITECTE	
VICE-PRÉSIDENT PHILIPPE PONT ÉTAT DE VAUD, DFIRE-DGIP-DAI, DIRECTEUR GÉNÉRAL		SUPPLÉANTS NON PROFESSIONNELS JEAN-PIERRE DUPORT ÉTAT DE GENÈVE, OCBA R&T, DIRECTEUR FRANÇOISE REY ÉTAT DE VAUD, DES-SPEN, RESPONSABLE INFRASTRUCTURES FRANZ WALTER ÉTAT DE FRIBOURG, EDFR, DIRECTEUR	
MEMBRES PROFESSIONNELS MARIO BOTTA MARIO BOTTA ARCHITETTI, MENDRISIO MANUEL MATTEUS AIRES MATEUS ARQUITECTOS, LISBONNE /PRT			

RÉSULTAT DU CONCOURS DE PROJETS D'ARCHITECTURE ET D'INGÉNIERIE
EN PROCÉDURE SÉLECTIVE ET À DEUX DEGRÉS
ÉTABLISSEMENT PÉNITENTIAIRE DES GRANDS-MARAIS PÔLE PÉNITENTIAIRE DU NORD VAUDOIS (PPNV) – ORBE

25. 397624 HOOTSMANS / HILDEBRAND AMSTERDAM /NL – ZURICH WALTGALMARINI AG ZURICH AMSTEIN + WALTHERT AG ZURICH HAGER PARTNER AG ZURICH KÜNZLER & PARTNERS AG TWANN ELEMENT VISUALIZATIONS LTD LONDRES /GB	1 ^{ER} RANG / 1 ^{ER} PRIX	11. SAUDADE APOLINARIO SOARES SÄRL LAUSANNE KOSTIC GMBH NATERS STRUCTURAME SÄRL GENÈVE WEINMANN ENERGIES SA ECHALLENS BETELEC SA VILLARS-STE-CROIX	6 ^E RANG	3BM3 ATELIER D'ARCHITECTURE SA CAROUGE GE AIA ARCHITECTES SA LYON /FR ARCHITECTURE + AMÉNAGEMENT SA LUXEMBOURG /LU A-RR. SA LAUSANNE ASS ARCHITECTES ASSOCIÉS SA VERNIER BRÖNNIMANN & GOTTREUX ARCHITECTES SA VEVEY BAUMSCHLAGER EBERLE AG ST. GALL CCHE LAUSANNE SA LAUSANNE CHESEAUXREY SÄRL SION CLARC ARCHITEKTEN ZURICH DE LAPUERTA CAMPO ARQ. ASOCS. SLP MADRID /ES DE PLANTA ET ASSOCIÉS ARCHITECTES SA CAROUGE DETTLING PELERAUX ARCHITECTES LAUSANNE DOLCI ARCHITECTES SÄRL YVERDON-LES-BAINS DÜRIG AG ZURICH ERIK GIUDICE ARCHITECTURE PARIS /FR EXPLORATIONS ARCHITECTURE PARIS /FR FERRARI ET ASSOCIÉS SA LAUSANNE FREI & STEFANI SA PLAN-LES-OUATES FRES ARCHITECTES LAB THÔNEX FRUNDGALLINA ARCHITECTES FAS SIA NEUCHÂTEL GONZALO NERI & WECK ARCHITEKTEN GMBH ZURICH GRAF & ROUAULT ARCHITECTES SÄRL LAUSANNE IPAS ARCHITECTES SA NEUCHÂTEL ITTEN + BRECHBÜHL SA LAUSANNE JULIEN DUBOIS ARCHITECTES SA LA CHAUX-DE-FONDS LABAC ARCHITECTURES ET ESP. CHANTIERS MONTREUX LOCALARCHITECTURE LAUSANNE LZA ARCHITECTES SA FRIBOURG MAGIZAN SA LAUSANNE MAURO TURIN ARCHITECTES SÄRL LAUSANNE MEMENTO ARCHITECTURE SÄRL SION MEYER ARCHITECTURE SÄRL SION NYX ARCHITECTES GMBH ZURICH OFFICE + FEHLMANN ARCHITECTES SA MORGES OMAR TRINCA ARCHITECTE LAUSANNE P. MINDER ARCHITECTES SÄRL YVERDON-LES-BAINS REICHEN ET ROBERT & ASSOCIÉS INTERNATIONAL SUISSE SÄRL GENÈVE RUPRECHT ARCHITEKTEN GMBH ZURICH STENDARDO MENNINGEN ARCHITECTES GENÈVE TRIBU ARCHITECTURE SA LAUSANNE
29. PURE MORNING BONNARD+WOEFFRAY SNC MONTHÉY KURMANN CRETTON INGÉNIEURS SA MONTHÉY TECNOSERVICE ENGINEERING SA MARTIGNY LAMI SA MARTIGNY SORANE SA LAUSANNE	2 ^E RANG / 2 ^E PRIX	47. STEVE MCQUEEN P. MESTELAN & B. GACHET ARCH. EPF-SIA LAUSANNE MONOD-PIGUET + ASS. ING. CONSEILS SA LAUSANNE CHUARD INGÉNIEURS VAUD SA LAUSANNE BETELEC SA VILLARS-STE-CROIX	7 ^E RANG	
12. RINGO STAR FRUEHAUF HENRY & VILADOMS SA LAUSANNE MUTTONI ET FERNANDEZ ING. CONSEILS SA ECUBLENS CHAMMARTIN & SPICHER SA GIVISIEZ BETELEC SA VILLARS-STE-CROIX PRAGMA PARTENAIRES SA LAUSANNE	3 ^E RANG / 3 ^E PRIX	37. LOOP LOOP A Carré Architecture et Aménagement SA LONAY AB INGÉNIEURS SA LAUSANNE AZ INGÉNIEURS SA LAUSANNE INTERVAL PAYSAGE SÄRL CHAVANNES-RENENS DANIEL RANDIN MEYRIN FORMLAB ARCHITECTES SA LAUSANNE	8 ^E RANG	
26. FRANCESCO VALERIO OLGATI FLIMS FERRARI GARTMANN AG COIRE RG RIEDWEG & GENDRE SA CAROUGE GE SCHUMACHER & CHINGS INGÉNIEURS SA GENÈVE INGÉNIEURS-CONSEILS SCHERLER SA GENÈVE MAURUS SCHIFFERLI, LANDSCHAFTSARCH. AG BERNE FONDATION CSCSP FRIBOURG TEKHNE SA LAUSANNE	4 ^E RANG / 4 ^E PRIX	18. PAISIBLE ARCHITECTURE STUDIO SAS PARIS /FR BG INGÉNIEURS CONSEILS SA LAUSANNE BIFF ING. FENÊTRES ET FAÇADES SA LAUSANNE SECURITAS AG BERNE ARCHITRAM ARCHITECTURE ET URBANISME SA RENENS	9 ^E RANG	
13. TRANSCENDANCE MCBD ARCHITECTES GENÈVE SNC GENÈVE B + S INGÉNIEURS CONSEILS SA GENÈVE AMSTEIN + WALTHERT SA LAUSANNE PAYSAGESTION SA NEUCHÂTEL TERRABLOC SA GENÈVE KÜNZLER & PARTNERS AG TWANN THIERRY VOELLINGER LAUSANNE	5 ^E RANG / 5 ^E PRIX	22. BIELA VILLA DISTRICT NB ARCH + AFF ARCHITECTES LAUSANNE NICOLAS FEHLMANN ING. CONSEILS SA MORGES PLANAIR SA GIVISIEZ SCHUMACHER & CHINGS INGÉNIEURS SA GENÈVE PERRIN & SPAETH INGÉNIEURS CONSEILS SA RENENS DGREAL SÄRL ORBE SERMET GROSS ARCHITECTES SÄRL LAUSANNE TOPOTEK LANDSCHAFTSARCHITEKTEN MBH ZURICH CR CONSEILS SÄRL ORON-LA-VILLE	10 ^E RANG	